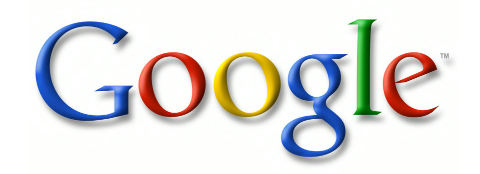
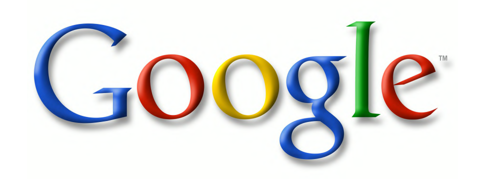
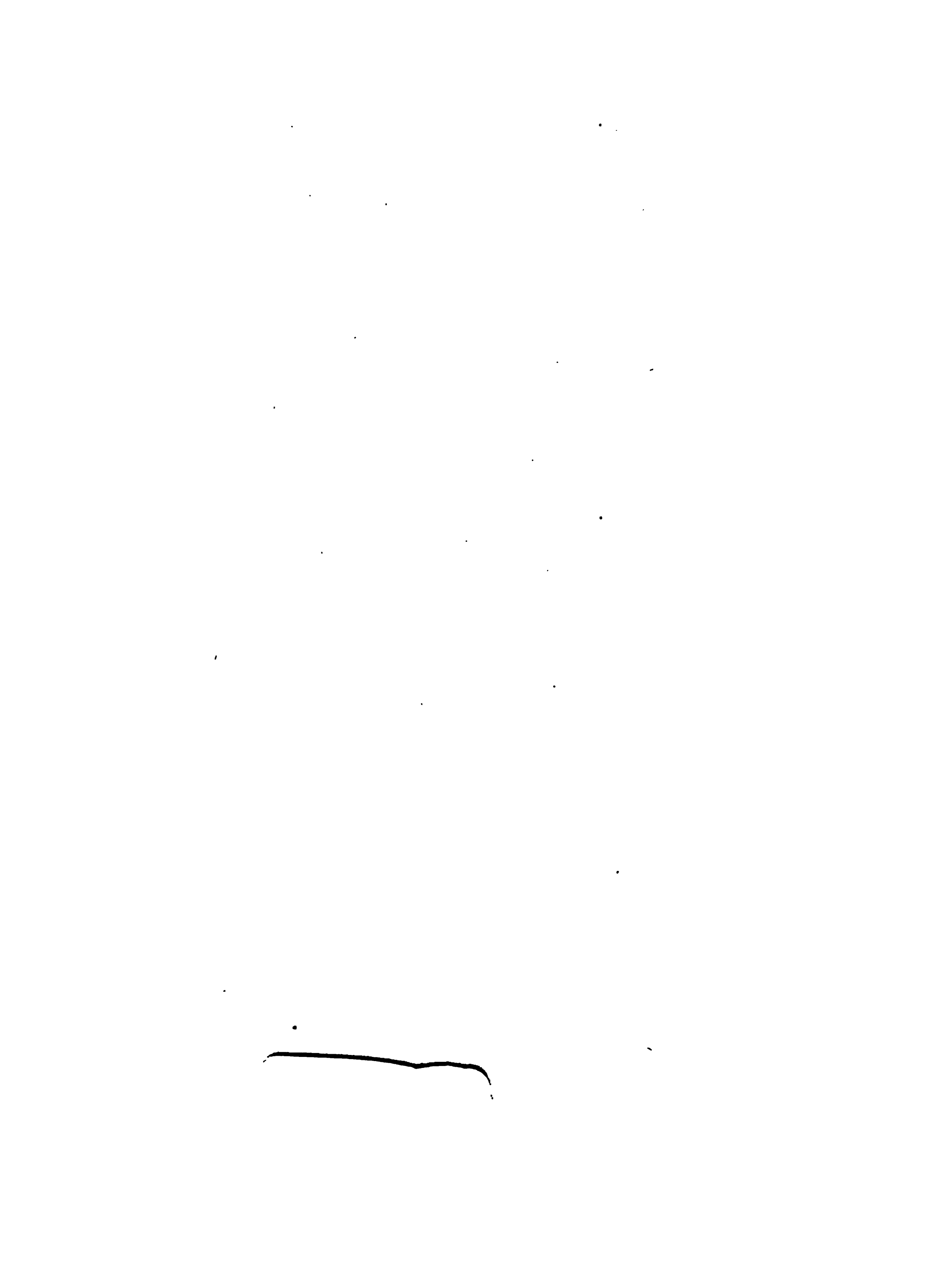






NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06737929 1



Prudhomme
DFD

# HISTOIRE
## GÉNÉRALE ET IMPARTIALE
### DES ERREURS, DES FAUTES
## ET DES CRIMES
### COMMIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

TOME V.

# HISTOIRE
## GÉNÉRALE ET IMPARTIALE
### DES ERREURS, DES FAUTES
## ET DES CRIMES
### COMMIS PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

*A dater du 24 Août 1787;*

CONTENANT le nombre des individus qui ont péri par la Révolution, de ceux qui ont émigré, et les intrigues des factions qui pendant ce tems ont désolé la FRANCE.

ORNÉE DE GRAVURES ET DE TABLEAUX.

---

De l'insouciance des Gouvernés naît la tyrannie des Gouvernans.

---

## CONVENTION NATIONALE.

## TOME I.

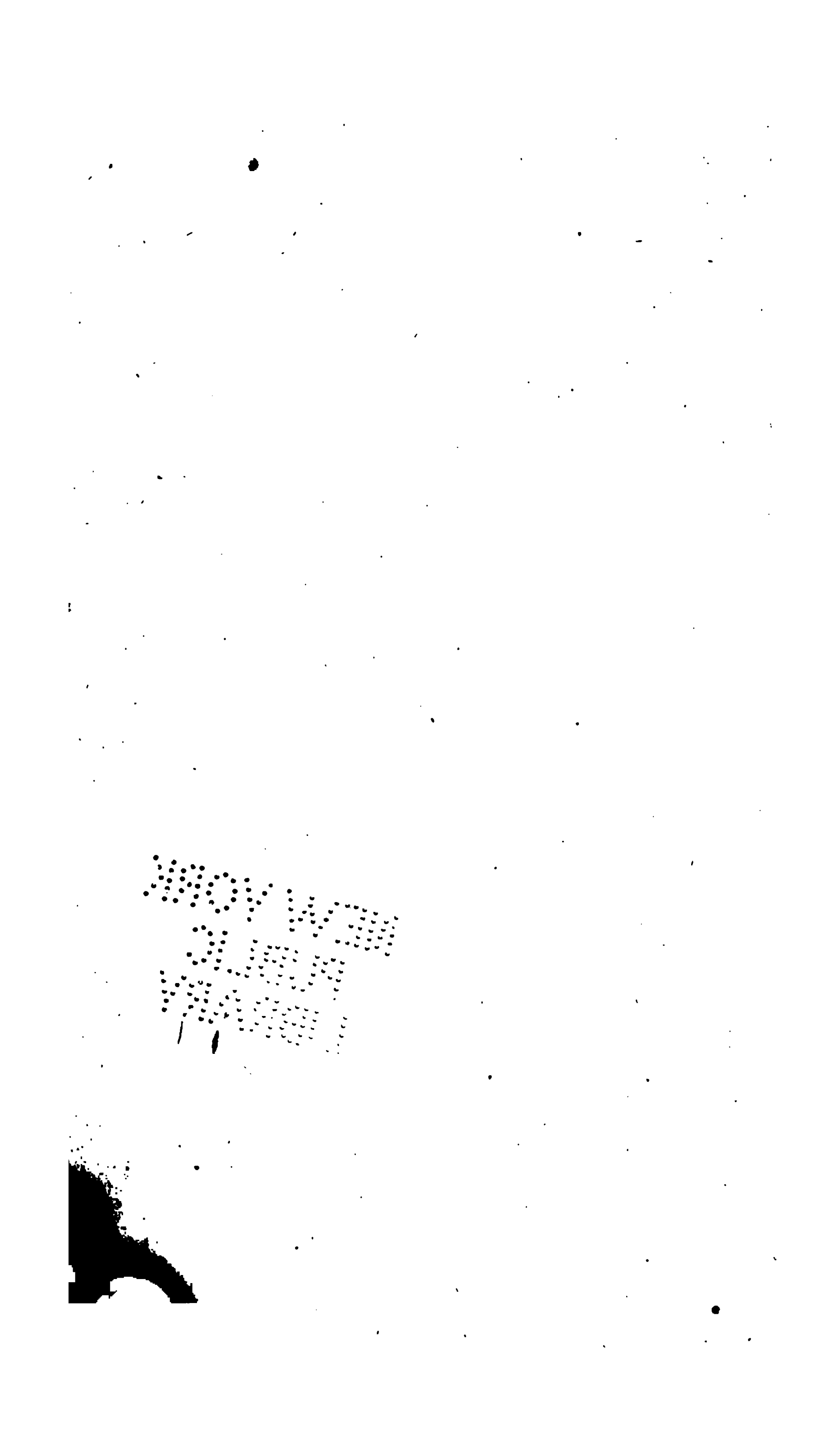



A PARIS,

RUE DES MARAIS, N°. 20, FAUBOURG-GERMAIN.

---

AN V DE LA RÉPUBLIQUE (1797, vieux style.)



## TABLE DES MATIÈRES

*Contenues dans ce Volume.*

*Fin de la Table.*

# HISTOIRE GÉNÉRALE
## DES ERREURS, DES FAUTES
# ET DES CRIMES
## COMMIS PENDANT
# LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

## CONVENTION NATIONALE.

### *Rapprochemens.*

ARMONS-NOUS de courage : nous allons parcourir le règne de la Convention : ce règne a-t-il été celui de la vertu ou celui du crime ? Ce règne enfin a-t-il été celui du génie ou celui de l'ignorance ?

La Convention a commencé sa carrière législative le 21 septembre 1791 ; elle l'a terminée le 4 brumaire an IV, c'est-à-dire, au 25 octobre 1795, ce qui donne près de trente-sept mois, ou onze cent vingt-huit jours........

Un premier Magistrat de Rome, Titus, aimait à compter chacune de ses journées par un bienfait : que ne pouvons-nous en dire autant de la Convention nationale !

Voyons si elle a tout fait pour faire aimer la République, le plus beau des gouvernemens.

Avant d'entrer en matière, nous croyons devoir faire ici deux rapprochemens.

Voici le premier : Les Egyptiens, peuple sage, ne s'exprimaient que par emblêmes ou hiéroglyphes, pour désigner les ambitieux, les chefs de factions ; ils peignaient deux pêcheurs dans l'attitude, l'un de battre l'eau pour la troubler, l'autre d'en retirer des anguilles ; et c'est de là qu'est venu notre proverbe, *pêcher en eau trouble*. On conviendra que rien n'est plus applicable aux principaux meneurs de la révolution.

L'autre rapprochement est un passage tiré du livre III de l'histoire de la république Romaine, par Salluste. Nous le rapportons textuellement dans la traduction estimée du président des Brosses (1).

« .... Citoyens ! .... je pense en homme » de cœur qu'il vaut mieux être battu pour » la liberté, que de rester sans combattre. » Je ne suis pas de l'avis de la plupart » des gens mis en place pour soutenir » vos droits ; corrompus par la faveur, » par l'espoir et par les récompenses, ils

(1) Tome II, *in*-4°., page 164 et suiv.

» ont tourné contre vous la force et la
» puissance que vous leur aviez mises en
» main ; ils ont trouvé qu'il valait mieux être
» payé pour mal faire, que de faire le bien
» gratuitement.... Ils se sont fait, de vos
» propres dépouilles, un rempart contre
» vous ; tandis que la foule des citoyens
» va se mettre sous la verge de l'un ou de
» l'autre d'entre eux, auquel il se donne
» en jouissance et propriété.... Il ne vous
» reste autre chose que le droit de vous
» donner vous-même des tyrans ; aussi
» tout le monde s'est-il jeté de leur côté.
» On ne voit guère de gens assez courageux
» pour se roidir contre la faction accréditée;
» presque tous s'attachent au plus fort......
» Citoyens, c'est en vérité de quoi on ne
» peut trop s'étonner.

» Vous sentez qu'il n'est plus question
» aujourd'hui de compter sur l'avenir ; on
» croyait que la mort de Sylla serait la fin
» de nos maux et de la servitude ; Catulus,
» celui qui lui a succédé, a été pire encore...
» Des intérêts personnels partagent quel-
» quefois la faction régnante ; mais quand elle
» tourne ses armes contre elle-même, ce
» n'est pourtant jamais que dans la vue de
» vous dominer. Les motifs ont varié ;
» tantôt la licence, tantôt l'avidité ou

» les haines ont fait éclore le feu de la
» discorde. Faites, je vous prie une sé-
» rieuse attention à tout ceci. Que faut-il
» donc faire, m'allez vous dire ? Dabord,
» nous défaire de la coutume de beaucoup
» crier, et de ne point agir, de peur de
» perdre de vue la liberté, en même-tems
» que la tribune aux harangues.... Encore
» un coup, ce n'est point à la vengeance,
» c'est à la tranquillité que je vous porte.
» Je ne veux pas, comme on m'en accuse,
» perpétuer, mais finir vos discordes; c'est
» pour cela que je réclame aujourd'hui le
» droit des gens. Je ne vous conseille ni
» d'armer, ni de vous séparer; mais seule-
» ment de ne plus prodiguer votre sang
» pour eux...... Ils n'ont garde d'attaquer
» que de biais une force telle que la vôtre.
» Aujourd'hui, ils vous tendent un piège
» plus adroit, ils veulent vous adoucir par
» de belles promesses. C'en est assez là-
» dessus, car ce ne sont pas ici de ces
» choses dont on puisse prétendre cause
» d'ignorance. Mais je ne sais quel engour-
» dissement vous a saisis; ni l'honneur,
» ni la honte ne vous touchent plus. Votre
» lâcheté actuelle change en vous jusqu'aux
» idée des choses: vous vous croyez libres,
» parce que vous avez la faculté de marcher

„ à droite ou à gauche, et parce que vos „ maîtres ne vous battent pas. Ainsi, le „ Peuple, à force de vaincre, s'est asservi „ lui-même, et s'asservira de jour en jour „ davantage....... et c. „

Ce passage est un peu long, mais il nous a paru piquant de laisser à la plume de Salluste le soin de faire à grands frais l'histoire de notre révolution, et des factions qui l'ont souillée. Ne semble-t-il pas que Salluste ait connu nos d'Orléans, nos Mirabeau, nos Brissot, Danton, Marat, Hébert, Chaumette, Robespierre, et c.? Disons plutôt que toutes les crises politiques produisent de ces sortes de personnages, comme dans toutes les tempêtes; on voit surnager un moment les phoques, les baleines, les marsouins, et c.

Qu'on nous permette une troisième et dernière citation, elle est de Cicéron:

« Dans une ville inondée d'un si grand „ nombre d'habitans, combien n'y en a-t-„ il pas qui, dans l'attente continuelle du „ supplice dû à leurs crimes, ne soupirent „ qu'après une révolution, ne se repaissent „ que de projets de fureurs que leur ins-„ pirent la dépravation naturelle de leur „ esprit? Combien y en a-t-il qui, dans „ l'embarras de leurs affaires domestiques,

» n'ont de ressources pour éviter leur
» ruine prochaine, que celle de tout
» l'État ?..... etc. »

# CONSPIRATION

## D'UNE PARTIE DES MEMBRES

## DE LA CONVENTION NATIONALE

## CONTRE LE BONHEUR DU PEUPLE.

CONVENTION NATIONALE! époque qui rappelle tant de désastres et de forfaits, il faut que la passion de la vérité soit plus forte que l'horreur des souvenirs ; il faut r'ouvrir encore les annales du régime de la terreur, que des pinceaux *officiels* ont si perfidement défigurée ; c'est sur les monumens de ces fureurs et de ces folies que nous lirons les leçons de la sagesse ; et du sein des ruines et des cadavres amoncelés sortira l'épouvantable, mais instructive vérité.

Sous le règne même de *cette puissance*

*absolue*, deux de ses Membres (1) ont pu les premiers lui offrir à elle-même son épouvantable profil ; mais c'était une œuvre de commande, et la partialité adoucissait les teintes ou même en altérait la fidélité. Ce n'est pas au nombre de 5, 7, ou 10 qu'il fallait complaisamment restreindre celui des *monstres* ; ou si l'humanité répugnait à rechercher et frapper la totalité des coupables, pourquoi, par une fiction meurtrière faire peser sur quelques victimes d'élite les crimes d'un grand nombre? pourquoi oser, au nom de la vérité, annoncer fastueusement le tableau complet, quand on croit utile d'en retrécir le cadre ? pourquoi mentir à l'histoire par des combinaisons forcées, et tromper l'opinion publique par les prétendus développemens d'un ensemble romanesque ?

(1) Courtois et Saladin. Un écrit *officiel* doit être une autorité pour l'histoire ; et quoique la Convention, trompée par ses mensonges officiels, ait perdu tout droit à la créance publique, il est possible pourtant qu'une apparence de sincérité, et nous ne savons quelle indignation factice qui forment le ton de ces deux rapports, soient pris pour celui de la vérité. C'est pour ce motif que nous relevons les erreurs qu'ils renferment, sans nier d'ailleurs la profondeur et la justesse de certains traits partiels que l'intérêt personnel ne commandait point de dénaturer.

N'est-ce donc qu'au 31 mai qu'a commencé ce système d'*extermination* dont vous essayez la peinture ? La terreur ne date-t-elle que de cette époque ? et sans mettre à profit cet aveu tardif, échappé à Bourdon (de l'Oise) : « Depuis six ans, disait-il, » le 25 prairial (24 mai 1795) ; depuis six » ans, le crime a toujours été croissant, » et chaque époque de la révolution, » chaque nouvel évènement a ajouté à la » férocité des scélérats : » Sans remonter au-delà du 21 septembre 1792, sans rappeler tous les forfaits qui avaient déjà signalé le triomphe de la doctrine épouvantable de la terreur, serait-on embarrassé de prouver que ce fut elle, oui *la terreur*, qui vint avec la Convention se placer sur le trône, au nom de la République ?

« La République ! ah ! l'Assemblée char- » gée de la constituer, ne put jamais que la » décréter, a dit Louvet. Ce ne fut d'abord » qu'un vain nom ; ce fut bientôt un nom » funeste ; il fit avorter la chose ». Eh ! que promettait dès-lors cette République, enfantée tout-à-coup au bruit funèbre des tocsins et du canon d'alarme, aux cris, et parmi les hurlemens de victimes sans nombre égorgées ?

La République ! eh ! n'a-t-elle donc pas

pour origine nécessaire, pour principe essentiel, les vertus? mais les fureurs des révolutionnaires triomphans s'accroissaient chaque jour. Par-tout les circulaires ministérielles appellent les vengeances, autorisent les proscriptions; par-tout des assommeurs accourus de Paris, répètent: *nous avons tué; tuez! nous avons massacré, massacrez!* et c'est aux pieds des échafauds qu'ils dressent, c'est sous leurs yeux, c'est sur leurs listes toutes sanglantes que le Citoyen épouvanté choisit la plupart de ses Représentans.

Quels sont ces nouveaux missionnaires du Dieu de la liberté, ces Législateurs inspirés de la République?

D'un côté, une partie déjà armée de tonnères destructeurs, se retranche, comme sur un poste assiégé, s'agite avec un tumulte inquiet; comme une phalange de Don Quichottes qui ne parlent que d'ennemis à combattre; à leurs regards farouches, on dirait une bande de conspirateurs. Dieux! sur leurs bras nuds, du sang, le sang de septembre! dans leurs bouches, les cris de pillages, d'extermination! ...... quelles dispositions régénératives! quels législateurs!

De l'autre côté, des hommes du 10 août 1792, couverts encore de leurs armes; on les entends réclamer, au nom de la justice

et de l'humanité outragées en septembre, contre une impunité qu'eux-mêmes ils avaient légalement consacrée pour les assassins de la glacière ; au nom de la sûreté personnelle et de la liberté civile contre l'arbitraire puissance d'une Commune qui l'avait reçue d'eux-mêmes. Cet appel aux principes est-il un vœu sincère de leur cœur, ou le cri hypocrite de l'ambition ? verront-ils dans la *terreur* l'instrument le plus utile et le plus expéditif pour la *régénération universelle* ?

A ces questions, que l'expérience du cœur suffit pour résoudre par d'inévitables raisonnemens, l'histoire répondra par des faits irrécusables ; par l'énumération des forfaits politiques qui ont souillé les jours de leur puissance ; par le tableau accusateur de leurs fréquentes transactions avec leurs adversaires plus audacieux.

Ainsi, en face de ces monstres à découvert qui, par le nivellement absolue, par la férocité, par l'extermination, marchaient droit à l'envahissement de tous les biens et de tous les pouvoirs ; l'histoire montrera leurs rivaux, bien plus que leurs ennemis, s'avançant vers le même but par des voies obliques, regrettant leur populacité perdue, plutôt qu'envieux d'une bonne réputation,

ravissant même quelquefois par jalousie à leurs adversaires, l'initiative des mesures atroces, et n'affectant jamais des prétentions à la palme de la modération, que par désespoir d'obtenir celle de l'énergie ; ne caressant les honnêtes gens que comme d'utiles auxiliaires ; ne prêchant le respect de la fortune publique qu'en économes prévoyans, qui ménagent leur propre domaine ; n'invoquant l'organisation de l'Etat qu'en usurpateurs pressés de constituer leur propre tyrannie ; disputant en un mot sur les formes bien plus que sur les moyens, et toujours d'accord pour les résultats.

Ce n'est point la Montagne qui constitua le sans-culotisme, qui organisa l'affranchissement de ces îlotes volontaires qu'on voit, étrangers à toutes les obligations comme à tous les intérêts du corps social, promener indifféremment par-tout leur orgueilleuse dépravation, en répétant avec *Chamides* : " Je suis content de moi à cause de ma " pauvreté ; personne ne me peut nuire, " et je menace les autres ; je puis m'en aller " ou rester. Au lieu de payer un tribut à " la République, c'est-elle qui me nourrit. " Je ne ne crains pas de perdre, j'espère " acquérir. " Tels sont les vœux naturels, les sentimens constans de ces vagabonds à

qui Vergniaud se vanta d'avoir *fait restituer tous leurs droits.*

Ce n'est point de la Montagne que sortit la première idée d'un comité de gouvernement; ce fut Kersaint qui, le premier janvier 1793, sous le nom de *comité de défense générale*, jeta les fondemens de *celui de subversion publique*, de cette puissance colossale qui, tout à la fois dictant des lois et maniant les balances de la justice et le glaive des vengeances, mit la France dans le cahos, et fit craindre à l'Europe et au monde un bouleversement général.

Ce n'est point la Montagne qui, le 23 octobre 1793, fesait proposer par Buzot ce décret où tous les sentimens de moralité, toutes les notions du juste et de l'injuste sont si étrangement méconnus et violés; où le mot d'*émigrés* reçoit dans le sens le plus rigoureux, et de la manière la plus étendue, une interprétation si épouvantable, que Tallien lui-même, put ne refuser à sa conscience cette observation : « Quoi ! » sous le mot d'émigrés, vous comprendriez des femmes, des enfans, des vieillards, qui ont été forcés par leurs parens » de quitter la France ? Le mot d'émigrés » ne peut pas trouver place dans cette » loi; car ce sont les Français fugitifs et » rebelles, armés contre leur patrie, que

" vous voulez punir, et non pas les simples
" émigrés; vous serez forcés d'établir un jour
" ces distinctions. " Souvenez-vous de vous même, Tallien, et songez qu'on n'est pas contre-révolutionnaire, quand on réclame aujourd'hui l'adoption des conclusions que vous preniez alors en disant : " Je
" demande qu'on remplace le mot d'émi-
" grés par ceux-ci : les Français fugitifs et
" rebelles. "

Ce n'est point la Montagne qui, triomphante au commencement du mois de decembre, emportait d'autorité, et dictait, en moins d'une quinzaine, trois lois de mort (1), dont l'une, sinistre avant-coureur du *maximum*, assurait à la France la famine et toutes ses horreurs, dont les deux autres savaient bien commander au peuple la haine du seul gouvernement qu'il connût; mais sans indiquer la forme de celui que du moins il devait aimer.

Ce n'est point la Montagne qui, à cette

(1) Voyez à la page 17e. du premier volume de *cette Histoire générale*, la liste d'une faible partie des lois révolutionnaires et des lois de mort dont la Convention fut si prodigue. Quel acte d'accusation plus foudroyant que ce recueil ensanglanté, et qu'a-t-il besoin de commentaire pour attacher au nom seul de *Convention*, comme à celui de Caïn, une éternité d'infamie et d'exécration!

même époque composait les comités ; qui, par leur organe, proclamait solennellement l'intention moins de vaincre que de piller, et voyait dans tous les pays conquis, *une terre de Canaan, la véritable terre promise que la Convention devait s'empresser d'exploiter.*

Ainsi parlait le rapporteur du comité diplomatique, qui fit décréter, le 15 décembre à la Convention, qu'elle était pouvoir *révolutionnaire* dans tous les pays où elle pénétrait par la force des armes ; ce n'est point la Montagne qui dirigeait alors la diplomatie conventionnelle, qui provoquait officiellement les peuples à secouer le joug de leurs lois, outrageait les gouvernemens par des insultes brutales, épouvantait l'Europe par ses systêmes d'anarchie et de subversion. Ce fut Gensonné qui, rivalisant Danton, contribua le plus à faire repousser, comme une insulte, l'offre que l'Ambassadeur d'Espagne fesait d'une médiation armée entre les puissances belligérantes, pour prix d'une suspension au jugement du Roi ; politiques orgueilleux, en écoutant les puissances si lentes à s'intéresser au sort de ce Prince, craignaient-ils de leur ôter le prétexte des dispositions hostiles qu'ils avaient prédites de fermer ainsi le temple de la guerre, et de prévenir la combustion de l'Europe qu'ils desiraient pour sa

*régénération*. Ce fut Brissot (1) qui, séparant les peuples de leurs gouvernemens par une fiction machiavélique et si ridicule, que Marat lui-même la combattit comme une dérision, fit décréter, par l'unanimité de la Convention, la guerre au roi d'Angleterre, ainsi qu'au stathouder de Hollande, contre lequel d'ailleurs il n'articula d'autre motif que son union intime avec l'autre puissance; et par ces déclarations que suivit de près celle contre l'Espagne, il creusa l'abîme où s'est engloutie la fortune de l'Etat. Sans argent (2), sans armes et presque

(1) Brissot, ancien espion diplomatique, d'autant plus dangereux en politique, que ses demi-lumières le rendaient plus présomptueux, plus tranchant, serait venu à la tribune nationale, suivant le mot d'un de ses collègues, *balancer les intérêts de la terre dans des coquilles de noix*. On ne conçoit rien au-delà de la légéreté avec laquelle, dans son discours du 20 octobre 1791, sur les émigrations, il passait en revue les diverses puissances étrangères, calculait à sa manière leurs devoirs, censurait leurs alarmes, ridiculisait leurs principes et leurs efforts. Garat, à qui l'on dit qu'il a laissé la clef des cabinets, assure qu'*il aurait consenti à n'être que le penne de l'Europe;* les ruines sanglantes de nos colonies attestent que ses plans de nivellement philantropique ne se bornaient pas à cette partie du globe, et l'on sait que long-tems il ne demanda, comme son devancier Mirabeau, que le ministère des relations extérieures pour régénérer révolutionnairement le monde.

(2) Tel était le vide du trésor public, que le

sans armées ; mais, sur-tout sans marine, jeter le gant aux puissances les plus formidables sur mer, et les plus riches de l'Europe, quel excès de démence révolutionnaire, quelle source de délabrement dans les finances, et de calamité de tous les genres ! Comment ne pas prévoir que des besoins extraordinaires nécessiteraient des ressources extraordinaires, des exactions, des extorsions, des emprunts forcés, des confiscations et tous les expédiens les plus iniques et les plus immoraux ; pour suppléer à leur insuffisance, les pillages et le vol ; pour les soutenir et les justifier, les égorgemens et la mort !

Enfin, et sans parler de cette libre unanimité de suffrages pour la mise en jugement du Roi, sans rappeler cette rétroaction barbare qui servit, le 17 novembre 1793, de réponse commode aux scrupules de Lebon : « L'amnistie, lui écrivaient Barrère, » Billaud et CARNOT, l'amnistie prononcée » lors de la Constitution captieuse, est » un crime qui ne peut en couvrir d'autres ;

jour même de ces déclarations de guerre, la Convention créa une masse de huit cents millions d'assignats, et fut forcé de décréter, en outre, qu'on pourrait en mettre en circulation pour trois millards cent millions.

„ les forfaits ne se rachètent point contre „ une République : ils s'expient sous le „ glaive. Le Tyran l'invoqua, le Tyran fût „ frappé. „ Sans retracer encore cette multitude d'actes atroces et tyranniques dont souvent l'initiative n'appartint pas à la Montagne, ou dont elle eut à partager le honteux honneur avec ses adversaires, quel fut le plan de Constitution que présenta, le 15 février, Condorcet au nom de ce parti fier d'une haute réputation de sagesse et de génie, et fort d'une imposante majorité, au lieu de ces institutions salutaires qui, par une habile combinaison, sauraient imposer aux passions le joug des lois, contenir la multitude fière de sa force dans l'enceinte resserrée de ses besoins et de ses devoirs ?

Les rédacteurs de cette Constitution avaient voulu, dit-on, en exagérant la démocratie, ôter à la Montagne cette occasion de les dépopulariser, comme si ce n'était pas déjà un autre assez grand crime que de sacrifier sa conscience à sa popularité, comme si le bonheur de son pays n'était pas pour le législateur, le seul but digne de son ambition et la condition de la véritable gloire : ils se trompèrent au reste dans les calculs de leur petite vanité ; et semblable au loup de la fable, la

Montagne continua de les appeler royalistes.

Ce reproche au fond n'avait pas toujours été sans quelques motifs : ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils avaient aussi les mêmes raisons de s'adresser aux autres.

Brissot était violemment accusé de ne vouloir de révolution que pour un changement de dynastie. « On nous parle, disait-il quelques jours avant le 10 août, « d'une faction qui veut établir la Républi-
» que. Si ces républicains régicides exis-
» taient, s'il est des hommes qui tendent à
» établir la République, le glaive de la loi doit
» frapper sur eux, comme sur les amis actifs
» des deux chambres. » Et en même tems qu'il tonnait ainsi contre les républicains régicides, il parut provoquer de tous ses efforts la déchéance du Monarque, mais de manière à ne compromettre en rien la monarchie, et à n'avoir pas à offrir une couronne déshonorée, soit au duc d'Yorc pour lequel il pencha secrètement, mais dont une indiscrétion prématurée de *Carra* aux Jacobins avait bien fait tomber le crédit et les espérances, soit au duc de Brunswick que ce même folliculaire indiquait ouvertement comme « très-instruit et très-aima-
» ble, comme le plus grand guerrier et le
» plus grand politique de l'Europe, à qui
» il ne manquait peut-être qu'une couronne,

» non pas pour être le plus grand Roi de la » terre, mais pour être le véritable restau» rateur de l'Europe. » *Syeiès* insistait aussi pour le changement de dynastie, et pensait, comme Mirabeau, qu'il ne pouvait y avoir sans cela de révolution ; mais il n'osait nommer son candidat, *le duc d'Orleans*, dont l'influence s'affaiblissait.

De l'autre côté, *Marat*, *Robespierre*, *Danton*, jusqu'alors partisans soudoyés de ce Prince méprisable, consentaient encore à parler pour lui comme défenseurs, mais ne voulaient plus travailler que pour eux-mêmes ; enhardis par l'horrible succès des septembrisations, ils aspiraient ouvertement à règner. Danton avait proclamé à la tribune de l'Assemblée qu'il fallait *un régulateur unique*; Marat affichait sans pudeur et répétait sans mesure « qu'il fallait à la » France un dictateur ; qu'elle était perdue » s'il ne prenait pas lui seul la direction » des affaires. » Robespierre, moins audacieux peut-être dans son ambition, à laquelle s'applique si naturellement ce mot profond de Cromwel : « *Qu'on ne monte jamais si haut en révolution, que lors qu'on ne sait ou l'on va* : Robespierre, plus impénétrable dans ses prétentions, avait affecté de refuser toutes les fonctions publiques en annonçant « qu'il ne se

» résoudrait qu'à devenir le conseiller du » peuple, si le peuple le voulait. » Il se fesait proclamer *l'incorruptible par excellence*, et se pavanait en entendant Panis dire de lui en sa présence : « Voilà l'homme qu'il » faut élever à la dictature. »

Enfin, autour de ce d'Orléans, venaient se ranger, ou plutôt se cacher plusieurs conjurés obscurs, auprès de *Syeies*, de *Sillery*, et même de *Pétion*, partisan équivoque et toujours suivi dans ses oscillations par les factieux girondins, les Vergniaud, les Gensonné, les Lasource qui avaient là un point de contact avec Robert, Camille, Fabre-d'Églantine et Lacroix, dignes espions de leurs plus féroces ennemis ; et tous ces conspirateurs animés par l'éternelle intrigante *la baronne de Staël*, et par l'infernal *Laclos*, cet inventeur le plus fécond de tous les crimes, comptaient beaucoup sur Dumourier (1)

(1) Dumourier, encore plus que d'Orléans, fut long-tems recherché à l'envi par tous les partis ; Robespierre l'avait publiquement embrassé aux Jacobins, dans une séance qu'ils consacrèrent toute entière à enivrer ce Général de l'encens impur de leurs éloges : lors de son dernier voyage à Paris, on le vit tantôt aux spectacles escorté de Danton et de ses semblables, et tantôt fêté chez Talma par les girondins. Sur la demande d'un décret d'accu-

qui n'attendait que la mort du Roi captif pour venir, à la tête de ses troupes, et secondé par les intelligences de ses lieutenans, Biron et Valence, offrir au peuple français, le jeune d'Orléans comme un autre Germanicus.

C'est ainsi que les divers partis, en se rapprochant réciproquement des arrières-pensées du royalisme, avaient à peu près tous également raison ; tous, en votant hautement ensemble la République, se promettaient en secret de la renverser, et finirent, faute de bien s'entendre contre elle, par se voir ou dévorés ou subjugués par elle, qui, comme Robespierre l'a dit avec plus de justesse que de bonne foi, « se » glissa furtivement, et en dépit de tout, » à travers mille factions différentes. »

Entre toutes ces factions trop perverses pour être dupes de l'enthousiasme républicain, dont chacune masquait ses vues particulières, il ne pouvait y avoir de commun

---

sation contre lui, il fut défendu par Danton, qui arrivait de la Belgique, par Lacroix et par Marat; et quelque tems après on lisait son éloge dans les feuilles de Brissot et de ses amis.

Il est certain que chacun désirait en faire son instrument, et très-probablement que tous auraient fini par être ses dupes, peut-être ses victimes.

que l'hypocrisie, de durable que la haine. Leurs alliances ne devaient être que les ligues momentanées de plusieurs d'elles contre les autres ; le renversement de l'une n'amenait que la défection de quelqu'autre rivale et sa ruine prochaine ; et l'observateur prévoyait bien que la guerre ne finirait qu'après le triomphe assuré d'une seule, plus puissante ou plus heureuse, sur les débris de toutes ses concurrentes. S'il ne se fut agi que d'établir la *terreur*, la dispute n'aurait pas commencé ; ils étaient tous d'accord sur l'utilité de cet instrument chéri; et dès le principe, comme nous l'avons prouvé, *la terreur a regné.* Mais, ce qu'ils demandaient tous, c'était, par elle, de régner eux-mêmes séparément, les uns en révolution et les autres comme gouvernement ; et telle est l'origine, tel est l'objet des débats sanglans qui s'ouvrirent avec la Convention.

On a dit que la liberté est ombrageuse ; les factions le sont davantage encore. Orgueilleux de je ne sais quels talens de partage, mais sur-tout d'une grande stature de popularité, les Girondins avaient effarouché, par leur hauteur repoussante, une partie des nouveaux venus qui, peut-être, ne demandaient pas mieux que de s'associer à leurs brillantes espérances.

Ceux-là appréciaient bien mieux l'espèce d'hommes que le crime avait pu députer sous les auspices de septembre, qui, au lieu de montrer sans cesse la hache des lois vainement suspendue sur des scélérats plus puissans qu'elles, prêchaient avec Danton ces systêmes si commodes d'inviolabilité révolutionnaire. « Quand les accusations » frappent sur des hommes qui d'abord » ont rendu des services à la patrie, on ne » peut les incarcérer provisoirement, jus- » qu'à la preuve des délits matériellement » acquise. Il faut consacrer ce grand prin- » cipe, qu'*un patriote doit avoir trois fois* » *tort, avant qu'on puisse sévir contre lui.* »

Ceux-là appréciaient bien mieux la crapuleuse cupidité de ces legislateurs qui, au lieu d'éternelles impuissantes déclamations sur l'impunité des brigandages, sur l'énormité toujours croissante des dilapidations, répétaient sans cesse avec leur apologiste Danton : « Qu'il fallait laisser » de côté ces chicanes de boutiquiers ; » qu'on ne devait pas faire des patriotes » des capucins, et que si les rois avaient » enrichi les nobles, il était juste que la » révolution enrichît les patriotes. »

Forts d'une imposante majorité, les Girondins, au lieu de décrets vigoureux, fesaient de véhémens discours; ils aspiraient

à triompher à la tribune, où les vociférations de la Montagne et des spectateurs fesaient mieux ressortir quelquefois l'éloquence brillante du courage, mais toujours avorter les fruits législatifs de la sagesse. Maîtres de l'administration de la France, par le ministre *Rolland* et par l'espèce de direction de surveillance confiée aux comités qu'ils composaient presqu'en totalité, ils craignaient d'arrêter l'autorité de la Commune, qu'ils ne craignaient pas d'accuser, et aimaient mieux lui abandonner la puissance entière, pour tonner ensuite avec force contre ses usurpations, plutôt que de se taire et de l'anéantir. Toujours menacés, quoique toujours sans dangers, les voleurs et les assassins, tous les sicaires semblaient craindre leurs nouveaux ennemis, mais seulement pour avoir le droit de les perdre; ils affectaient de croire à une attaque pour légitimer la défense, pour justifier les préparatifs d'insurrection. La vertu triomphait en paroles, mais le crime agissait, gouvernait; mais même dans une lutte qui n'était guère qu'une lutte de mots, l'issue ne pouvait être long-tems douteuse.

Auprès de la multitude, ce n'est point à ceux qui lui parlent le langage de la raison, mais à ceux qui lui parlent le langage des passions; ce n'est point aux défenseurs de

ses droits, mais aux défenseurs de ses excès, qu'appartient ordinairemens la préférence; mais sur-tout auprès d'une multitude que tous autrefois, d'un commun accord, ils avaient habitué à fouler aux pieds toutes les lois, à briser tous les freins de la justice et de la morale, la victoire appartenait à ceux qui paraîtraient toujours aller le plus loin. *En révolution*, a dit après coup Collot-d'Herbois, *quiconque s'arrete n'a fait que creuser son tombeau.* Les Girondins qui, depuis si long-tems, dirigeaient le mouvement révolutionnaire, voulurent s'arrêter; ils furent entraînés, écrasés. Epouvantés pour eux-mêmes de ce premier triomphe, Danton et Camille voulurent aussi s'arrêter à leur tour; et à leur tour ils furent entraînés, écrasés.

Tel est l'historique moral des tempêtes nombreuses que le crime souleva dans la Convention, de sa première explosion volcanique au 10 mars; de son éruption complète et décisive aux 31 mai et 2 juin; journées à jamais déplorables, dont il faut bien retracer les détails pour l'instruction et l'épouvante de la postérité!

Dès l'ouverture de la session conventionnelle, Marat, Danton et Robespierre avaient voulu dissoudre l'Assemblée, et les poignards encore fumans de septembre

attendaient les ordres du triumvirat. A l'attitude d'abord bien prononcée du parti qui, dans la Convention, tenait encore en main le gouvernail de l'opinion; à l'horreur courageuse qu'il manifestait déjà contre l'anarchie et ses attentats, Marat répondait par la demande audacieuse d'*un dictateur*, par un appel au peuple des tribunes, *pour lapider ses représentans, s'ils n'allaient pas à sa fantaisie.* Au-dehors, *la Commune*, riche des pillages du château royal et du Garde-Meuble, et toute couverte du sang et des dépouilles des victimes de septembre; ainsi que les *Jacobins*, complices de tous ces forfaits dont ils partageaient les bénéfices, unissaient toute leur puissance d'intrigues et tous leurs moyens de forces réelles contre le retour de l'ordre et de la justice. On soulevait des ouvriers qui travaillaient à un camp près Paris; on provoquait des rassemblemens tumultueux autour de la Convention; et Chaumette lui-même, à la barre, avoua, le 31 octobre, qu'*il existait des anarchistes dans la Commune; et que, dans la dernière quinzaine, on avait cherché chaque jour à jeter des semences d'insurrection.* A ces révoltes, que fesait avorter presque le seul hasard, succédaient d'autres essais de révolte et les plus audacieuses provocations; et pendant que *Fabre-d'Eglantine*, fidèle

au systême de dissolution de la Convention, le 24 octobre, demandait aux Jacobins *un manifeste revêtu de trois cent mille signatures*, *pour la formation d'une faction de salut public*, *d'une sainte ligue de salut public*, des émissaires anarchistes de la Commune parcourent les campagnes, semant les troubles, sous le prétexte des subsistances, et provoquant, par des mouvemens et des désordres sans cesse renaissans, le besoin et le vœu de ce protectorat si vanté. A Paris, les agitations redoublent, les fureurs se propagent, les cris de meurtre s'articulent, se répètent, se multiplient. « Jamais la ma» chine ne marchera, dit Marat, que le » peuple n'ait fait justice de deux cent » mille scélérats ; il doit réduire au quart » ses mandataires et ses agens ; » et sur la déclaration expresse qu'enfin il est tems *que la nation renonce à la démocratie pour se donner un chef*, une section dominée par l'éternel conspirateur Pache, la section du Luxembourg, ose venir à la Convention demander *un défenseur à la République*. Alors on jugeait le Roi ; et son sang, qu'ils répandirent avec effroi, ne leur donna que le besoin d'en répandre encore ; et ceux qui, en partageant l'intention et le zèle de ce jugement, n'avaient hésité que devant les conséquences politiques de sa prompte

exécution, offrirent à leurs féroces adversaires un prétexte bien sûr de les perdre dans l'opinion, avant de les perdre réellement. L'assassinat de la calomnie annonçait l'assassinat du poignard, et les timides appelans furent calomniés sans mesure et sans relâche; on ne parlait par-tout que d'anéantir *la tyrannie et ses vils adorateurs*; et Chénièr mettant à profit l'assassinat de Lepelletier, qui avait voté pour le prompt supplice du Roi, l'attribua *aux fureurs de la tyrannie et à ses vils adorateurs*. *J'ai froid*, furent les dernières et les seules paroles que prononça le mourant; mais l'ordonnateur de ses funérailles jugea plus pittoresque, plus énergiquement provocateur, de lui prêter cette longue phrase: « Je suis satisfait de verser » mon sang pour la patrie; j'espère qu'il » servira à consolider la liberté et l'égalité, » et à faire reconnaître ses ennemis. »

Les sicaires se pressaient autour du Sénat, et le menaçaient audacieusement; les vains triomphes de tribune qu'obtenait encore le parti dévoué aux poignards ne servaient qu'à mieux signaler les victimes à frapper; dans les rues, dans les groupes, dans les sections, on ne parlait que *de se lever contre d'ambitieux dominateurs*, que de sauver encore une fois la patrie. Déjà les hordes sinistres sont réunies : pour l'essai

de leurs forces, et le salaire anticipé de leurs services, Marat leur dit, qu'afin de finir les maux du peuple affamé, il lui faudrait *le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs*; et le matin même de ce jour, le 5 février, les magasins, les boutiques sont pillés (1).

---

(1) La veille du pillage, tout le monde y comptait; les Jacobines disaient tout haut, d'un air triomphant: » Nous manquons de savon, de sucre, de chan- » delle; mais c'est égal : bientôt nous en aurons » tant que nous voudrons. Le Procureur de la » Commune nous a dit que nons n'avions qu'à » aller faire le baccanale chez les épiciers ».

Jacques Roux, officier municipal, avait demandé qu'avant de procéder au pillage « on dressât une » liste des accapareurs qu'on porterait à la Con- » vention; et que si elle ne fesait pas son devoir » convenablement, la guillotine était là pour faire » raison de ces mandataires infidèles ». Aussi; quand on lui dit qu'on pillait : « Vous vous trompez, » répondit-il, le Peuple ne pille pas, il ne fait » qu'exiger par lui-même, des marchands, resti- » titution de ce qu'ils lui ont volé ».

Tous ces faits, tous ces discours étaient publics; on ne s'en fesait pas même un scrupule, ils étaient les modestes précurseurs du grand principe *du partage des biens*, vers lequel nous avancions par tous les progrès de la révolution.

Aussi, le jour fixé, tout s'arrangea à merveille. Santerre s'en alla à Versailles; la Municipalité allait, sans être accompagnée de force armée, d'un magasin à l'autre, comme pour inviter poliment les pillards à la justice dans les partages; quelques

Eh! s'écrie Robespierre, « quand un peuple » s'insurge, doit-ce être pour piller du » sucre »? les pillages s'arrêtent à l'instant; mais, pendant qu'à la Convention l'on

---

patrouilles, rares, se promenaient lentement devant les boutiques assiégées, mais sans s'y arrêter, ou se chargeaient, en modérant l'empressement des distributions successives, de régulariser le désordre et de prévenir tout accident.

Mais le soir, et quand tout fut fini, on vit paraître un grand et majestueux développement de la force-armée, et d'imposantes proclamations de la Municipalité, pour rappeler le Peuple *au respect des propriétés*.

Rien ne peut égaler l'impudence de cette atroce dérision de la Commune, si ce n'est celle du lâche Ministre qu'un décret chargea de poursuivre les pillages L'expédition de ce décret aux Autorités constituées, suivant l'usage; quelques lettres écrites aux tribunaux, pour les inviter à l'activité, ou applanir leur difficulté par des explications; des enquêtes faites, comme par curiosité sur la marche ou plutôt la stagnation des procédures; et en dernier résultat, l'expression écrite de son *étonnement niais à la vue de tant d'incertitudes, d'hésitations et de tâtonnement*; voilà tout ce que crut devoir à sa place un Ministre de la justice, à qui ses observateurs, répandus par-tout, avaient pu fournir une foule de renseignemens certains sur des faits passés au grand jour, à qui l'autorité d'une loi *spéciale* aurait dû donner la volonté ferme d'arrêter, dans le principe, ces sacrilèges essais de la loi agraire. Voilà ce qui suffit pour le tenir quitte envers sa conscience, *restée toujours étrangère*, dit-il, *à la hauteur des conceptions de l'Ami du Peuple.*

perd à les dénoncer, à dénoncer Marat, leur provocateur, un tems qu'il faudrait employer à les punir, Marat, qui connaît mieux le prix de ce tems, s'écrie : « ah ! » les cochons, les imbécilles ! envoyez ces » hommes d'Etat aux petites maisons » ! au-dehors les brigands, encouragés par l'impunité, redoublent d'audace ; ce n'est plus *du sucre*, c'est *du sang* qu'ils demandent ; c'est le fer de Brutus à la main, qu'ils parlent de *compléter la sainte expédition de septembre* ; déjà les listes de morts sont dressées, les noms des proscrits sont connus ; les poignards levés n'attendent plus que le mot d'ordre ; les nouvelles soudaines de la trahison de Dumourier (1) précipitent

(1) Dumourier, lié par tous les intérêts de son ambition à la famille d'Orléans ; Dumourier, défendu récemment encore par Danton et Lacroix, qui l'avaient vu avec intimité dans la Belgique, n'obtenait plus, à la même époque de Brissot et des députés de la Gironde, que les éloges dus à cette haine vigoureuse qu'il manifestait contre l'anarchie, qu'à ces principes vertueux qu'il n'exprimait si hautement, peut-être, que pour tromper la France entière, qui les exprimait plus hautement encore. Loin d'être ses complices, Brissot et ses amis n'étaient donc alors que ses dupes ; ce n'était pas sur-tout à Danton à prononcer contre eux cette étrange accusation d'intelligence avec ce Général qu'il venait de quitter comme ami, et la multitude pouvait-elle y voir autre chose que la fable du loup et de

l'horrible dénouement ; comme au 2 septembre, Danton accourut tout (1) exprès de la Belgique, ébranle les voûtes du temple par ses rugissemens. il peint les armées ennemies qui s'avancent, il crie qu'il faut faire marcher la France toute entière contre les traîtres et les tyrans coalisés ; *aux armes !* s'écrie l'Assemblée dans l'élan de son effroit et sur - le - champ ses commissaires parcourent toutes les sections, en criant *aux armes !* ..... *Aux armes !* répètent par-tout avec véhémence et la Commune, et les Jacobins, et les groupes et les sections. Le tumulte est général, ainsi que la terreur ; déjà l'insurrection assiège la Convention,

---

l'agneau ? Mais la haine n'est-t-elle pas toujours aveugle ? Et pour la Montagne, qui ne pouvait s'y méprendre, l'occasion était trop belle pour la rejeter.

(1) Le retour de Danton n'avait d'autre objet qu'une insurrection ; la veille même, et en arrivant, il était allé chez Pache, lui dire : « J'arrive vous » demander une insurrection pour demain. — Pour » demain ; mais comment et avec quoi ? — Il me » la faut ; et s'il vous manque de l'argent, on vous » en fournira ».

Effectivement, le lendemain Danton, qui avait tout préparé, parut à la Convention ; et cependant les missionnaires payés de Pache opérèrent dans les sections leur soulèvement, et une forme de *levée en masse*, à 500 *liv. par homme.*

et les femmes exclues de ses tribunes ont cédé l'espace sux agens armés de *l'expédition* ; ( c'est le mot consacré de septembre qu'on répète hautement). Le Sénat délibère sous les poignards de Catilina ; et, comme ce modèle de conspirateurs renforça ses conjurés de tous les hommes perdus de dettes, Danton demande, ou plutôt commande, par décret, la liberté de tous les débiteurs détenus. C'etait assez de cette mesure (1) *de faveur pour* les bandits et les scélérats ; il en fallait une *de terreur*, il fallait *le tribunal révolutionnaire.*

Au nom de ce peuple prêt à marcher contre ses ennemis *extérieurs*, on demande, avant qu'il parte, une grande garantie contre ses ennemis *intérieurs* ; et Carrier propose *le tribunal révolutionnaire.* Une opposition courageuse cède bientôt aux hurlemens réunis de la Montagne et des tribunes, à la vue des sabres qui étincèlent, à l'espoir peut-être de prévenir le renouvellement des *justices populaires* de septembre.

---

(1) Ce système profondément combiné, qui recherchait ainsi, qui recrutait, au profit de la conjuration, tout ce qu'il y avait d'hommes corrompus, s'étendait jusques sur les départemens. Dans plusieurs villes principales, et vers ce même-tems, on ouvrit tout-à-coup les prisons ; les galères de Brest furent vidées, et l'on en fit refluer les scélérats sur Paris, sans passe-ports.

Des journalistes courageux avaient déjà donné l'éveil sur les attentats médités ; il fallait forcer au silence ces sentinelles avancées de la liberté ; il fallait étouffer la vérité prête à troubler, par ses déclarations vengeresses, le triomphe du crime ; et dès le soir des brigands armés se portent chez les écrivains redoutés dont ils brisent les presses, (1) et un décret défend aux Représentans de rédiger aucun journal ; tous obéirent,

(1) Quand le crime a pris les armes, c'est sur ses armes et non sur le vain appui des lois que doit se reposer la probité ; c'est alors le cas de la défense naturelle, et frapper son ennemi, en est le premier droit ; le fuir, c'est une lâcheté ; lui opposer son innocence, c'est vouloir être tué ; lui opposer des armes, c'est prévenir la nécessité de le tuer lui-même, car le crime n'attaque pas quand il faut combattre ; il n'a du courage que pour assassiner : voilà ce que j'éprouvai dans cette nuit funeste à tant d'autres imprimeurs et journalistes imprévoyans. Instruits de l'approche d'une horde de brigands, les ouvriers et moi, nous prîmes les armes, prêts à défendre vigoureusement la liberté de la presse ; les brigands le surent, et ne parurent pas. Les ouvriers du *Moniteur* en firent autant, et les presses du Moniteur ont été respectées.

*Si vis pacem, para bellum.* Voilà la meilleure caution de la tranquillité ; voilà le principal article du code d'une bonne police. Tous les gouvernemens savent que, toujours et par-tout, *ceux qui n'ont pas* sont prêts à marcher sur *ceux qui ont.* Et quand je vois la multitude s'insurger, j'en conclus aussitôt,

excepté *Marat* et *Audouin*, chefs de l'insurrection : mais les tyrans sont plus puissans que les lois ; ils ne les font que contre leurs ennemis.

A Paris, suivant l'apologiste des massacres de septembre ( Garat ), à Paris appartenait *l'initiative de l'insurrection* qui s'organisait ; mais il fallait la communiquer aussitôt aux départemens, la consacrer par la sanction de leur soulèvement universel ; et sur-le-champ on décrète l'envoi de quatre-vingt-quatre proconsuls dans les quatre-vingt-quatre départemens, sous prétexte du recrutement achevé presque partout ; et au lieu du cri de patriotisme, de guerre et de gloire, ces missionnaires de la terreur portent au loin le cri concerté de la révolte ; du pillage et de la mort.

La nuit approche, cette nuit *mémorable* du 9 au 10, mais avec elle l'heure suprême du crime ; ami des ténèbres ! Danton avait ordonné la permanence de la séance, comptant ainsi retenir au piège les victimes dévouées aux poignards. Les Jacobins et les Cordeliers, ces véritables ateliers de la

---

sans crainte de me tromper, ou la perversité du gouvernement, ou son ineptie : dans l'un et l'autre cas, j'aurais tort de compter sur lui, et je cours *à mes armes*.

conspiration, sont aussi en permanence; c'est aux Jacobins que, dès sept heures du soir, la troupe armée des assassins vient recevoir les derniers ordres; « c'en est fait, » *crie de la tribune un commandant de bataillon de Marseille*, levons-nous et n'épargnons pas nos ennemis. Souvenez-vous » que César fut assassiné au milieu du » sénat...... c'est vous en dire assez », et l'Assemblée répondit par des cris unanimes de *vengeance*, *vengeance* ! Dubois de Crancé fait mine d'improuver; mais Desfieux réplique : « Marseillais, point de quartier à » la faction. » Dubois de Crancé se tait, et court à la Convention, non pour l'avertir, mais pour la présider. La troupe sort en même tems avec d'horribles cris, et se sépare en deux bandes, dont l'une doit aller faire maison nette chez les ministres, dont l'autre va prendre un renfort considérable aux Cordeliers avant d'aller accomplir leur sanglante mission. Aux Cordeliers se préparait, s'allumait la foudre : déjà ils ont arrêté de fermer les barrières, de sonner le tocsin; déjà sûrs du succès ils ont notifié officiellement à la Municipalité leur insurrection; et quand la troupe des Jacobins arrive, ils unissent leurs vœux et leurs armes, ils marchent ensemble sur la Convention.

Cependant les membres, plus spécialement menacés, avaient disparu ; et quelques-uns d'eux, à la tête de braves bataillons qu'ils venaient de réunir, secondés du courage de Bournonville ; échappé aux assassins envoyés contre les ministres, se préparaient à une vigoureuse défense ; et les conjurés tremblèrent d'attaquer. Enfin, le Ciel se déclarait contr'eux : *il pleut*, dit Pétion à ses amis qui le pressaient de sortir de chez lui ; *il pleut*, *nous n'avons rien à craindre pour aujourd'hui.* Pétion connaissait mieux qu'eux tous les secrets des insurrections : la pluie acheva en effet de dissiper les attroupemens, et la conspiration échoua ; elle échoua, mais sans profit pour la justice, sans profit pour les lâches Girondins eux-mêmes qui, contens d'avoir échappé aux poignards du crime, crurent faire assez contre lui en dénonçant vaguement la conspiration sans nommer les conspirateurs, en la rejetant, pour la dépopulariser, sur les aristocrates et les royalistes ! ! !

Misérables Girondins ! par ce lâche mensonge, vous méritiez bien d'être à votre tour accusés des forfaits que vous aviez le plus énergiquement condamnés ; et quand Barrère, long-tems après, dit : » Ce sont les Girondins qui, au mois de

„ février, firent piller les boutiques des
„ épiciers; „ Barrère avait appris de vous à mentir ainsi à sa conscience; il vous traitait comme vous traitiez les autres; il exerçait sur vous les justes représailles de la loi du tallion. L'aristocratie, le royalisme, auteurs du mouvement du 10 mars! ah! sans doute, mais seulement, comme dit Louvet: „ Le royalisme et l'aristocratie
„ des Cordeliers et des meneurs Jacobins; „ voilà ce qu'il fallait dire, voilà ce que ne dit pas Vergniaud *dans la crainte*, avoua-t-il, *de trop aigrir des hommes violens déjà portés à tous les excès.*

Voilà quel systême de ménagement perfides leur prêchait sans cesse, suivant son aveu, ce conseiller profondément hypocrite, ce Garat toujours actif sans avoir à citer une seule bonne action, qui, neutre entre tous les partis, comme s'il eût vu également dans l'un et dans l'autre le parti de la justice et de l'humanité, se vante d'être resté froid au milieu de toutes les passions, d'avoir paru faible à tous, comme si la raison n'avait pas aussi son enthousiasme, comme si l'énergie du vice ressemblait en rien aux emportemens du crime. Faibles Girondins, oh! si au lieu d'animer la turbulente rage de vos ennemis par d'impuissantes déclamations, vous

eussiez tenté de la museler par des décrets de sévérité et de force ; si, profitant de l'avertissement de ce Marat, plus homme d'Etat que vous, quand il s'écriait : « Les » députés du Peuple ne sauront-ils donc » jamais que bavarder ? » vous eussiez voulu agir ; si, au lieu d'épouvanter l'opinion publique par de perfides généralités, vous eussiez, avec franchise, appelé à sa force et à nos bras, nos bras et cette force publique aurait dès-lors et pour toujours étouffé dans leurs cavernes et les cyclopes révolutionnaires et tous les foudres de révolutions qui ont fini par vous dévorer. » Encore, *comme ajoute Louvet*, vous » n'eussiez perdu que vous ; mais vous » avez perdu la République. »

La conspiration du 10 mars, comme celle du 20 juin de l'année précédente, fut pour les conjurés un essai trop sûr de toute la faiblesse de leurs adversaires, une explication pratique de ce mot de Saint-Just : *Osez ! ce mot est toute la politique de la révolution.* La *Commune* de Paris qui n'avait fait part à la Convention des mouvemens dirigés contr'elle que long-tems après leur dispersion, la *Commune* fut déclarée, par décret unanime, avoir, dans cette nuit, bien mérité de la Patrie. En recevant cette étrange félicitation, en

voyant sa puissance s'aggrandir ainsi de toute l'autorité d'un décret national, Pache crut sans doute entendre ce mot ironique de Timon au jeune Alcibiade : « Courage, » mon fils, tu fais fort bien de t'aggrandir; » car tu t'aggrandis heureusement pour la » ruine de tout ce Peuple; » et Pache ne songea plus qu'à accomplir ses destinées patricides. Le *Comité secret d'insurrection* que Garat, chargé par décret de le poursuivre, ne découvrit que pour le protéger de toute son astuce, que pour lui prouver, par la dénominatiou perfidement niaise de *réunion de café*, que ses membres n'avaient point à craindre l'application du décret, ce comité conçut l'espoir de conspirer impunément et au grand jour, et bientôt il ouvrit ses séances *publiques* à l'Evêché, et s'y constitua en *comité central de salut public correspondant avec les départemens sous la sauvegarde du Peuple*. Le 10 mars vit le premier acte de l'*insurrection* qui, en permanence active jusqu'au 2 juin, n'obtint, dans cette journée, que son complément et le triomphe. Elle fut toujours publique pendant cet intervalle, quoique toujours niée par Garat qui, dans les mouvemens sans cesse renaissans, dans les menaces, dans les outrages prodigués aux députés proscrits, dans les violations perpétuelles de

leurs lois, de leur autorité, de leur liberté; ne voyant que des effets ordinaires de l'inquiétude justifiée par les divisions de la Conveution, semblait, dans son impudente sécurité, répéter la réponse de Catilina : *De quoi vous plaignez-vous? vous n'êtes pas encore égorgés!* Plus franc, parce qu'il était plus hardi, Pache, l'un des directeurs de l'insurrection, assistait publiquement à tous ces complots, en avouait les projets divers avec une naïveté qui prouvait trop de confiance dans le succès pour avoir besoin de dissimuler.

En vain des envoyés de Nantes, de Marseille, de Bordeaux; en vain des adresses énergiques de divers départemens promettaient à la Convention opprimée des bras et des canons, la puissance des Proconsuls répandus par toute la France, suffisait pour rassurer les conspirateurs sur ces menaces; en vain, dans les sections de Paris, une lutte généreuse commençait à s'établir entre le crime et la vertu; en vain elle disputait avec succès sa portion de souveraineté; à l'expression légale du véritable vœu des sections libres, les conspirateurs substituaient des arrêtés pris à des heures indues par des brigands étrangers qui, les armes à la main, s'emparaient du bureau, des registres, et dictaient les délibérations;

en vain les citoyens honnêtes brûlaient de défendre le dépôt de la représentation nationale confié à leur courage et à leur force ; les conspirateurs opposaient à ces forces incohérentes, à ce courage sans mobile, des forces toutes organisées, des bataillons de furies soudoyées, armées, et réunissant chaque jour des renforts sous leur bannière, et les légions des brigands enrôlés à prix d'argent pour la Vendée, mais que Robespierre et Marat (1) retenaient captifs dans les casernes où, par l'exaspération de tous les besoins et de toutes les calomnies, on les disposait à toutes les fureurs, à tous les forfaits ; en vain la Convention avait résisté aux brigands qui, après les plus exécrables propositions, avaient osé dire : « Si vous n'adoptez » pas ces mesures, nous vous déclarons, » nous qui voulons sauver la République ; » que nous sommes en état d'insurrection ; » dix mille hommes sont à la porte de la » salle. » Cette audacieuse menace resta

---

(1) Alors, comme en septembre, Marat et Robespierre se prononcèrent fortement en opposition à tout recrutement dans Paris, sous le prétexte que cette ville, étant l'arsenal de la République, ne devait pas être dégarnie de ses forces ; mais réellement dans l'intention de les réserver encore une fois à une opération *septembrique*.

sans vengeance, et Saint-Just qui l'avait conseillée, ne fut pas même censuré; en vain un décret formel avait prononcé la peine de mort contre quiconque proposerait des lois agraires ou toutes autres mesures subversives des propriétés et propres à armer les pauvres contre les riches. Le Stentor des mesures révolutionnaires, Danton, a, le 27 mars, au nom de l'effroyable septembre que des revers lui offrent encore l'occasion de rappeler, a demandé pour tous les sans-culottes une pique *aux frais des riches*. Les sections, la *Commune* établissent à l'envi des emprunts *sur les riches* pour le salaire de leurs sicaires; entraînée par l'effervescence toujours croissante, la Convention a sanctionné par son approbation, un arrêté du département de l'Hérault qui a levé *sur les riches* six millions pour payer six mille soldats qu'il a levés de sa pleine autorité; et cet acte de souveraineté est devenu le modèle et la consécration de mille usurpations de pouvoirs pour l'ambitieuse *Commune* de Paris, qui déjà s'avance comme rivale de puissance, ou plutôt comme dominatrice; en vain les ardens adversaires de cette Montagne qui a voulu un tribunal révolutionnaire, ont hâté eux-mêmes son installation, *pour qu'il soit*, disait Boyer-Fonfrède, *comme le*

*taureau de Phalaris, le supplice de ceux-là même qui le destinaient aux autres*; en vain ils y ont jeté, comme dans la gueule du *lion*, ce Marat qui a osé appeler publiquement les poignards sur ses collègues, en disant : « Amis, nous sommes trahis! *aux armes* ! » la contre-révolution est dans le gouver- » nement, dans la Convention nationale...; » *aux armes* ! *aux armes* ! » L'Auteur de cette adresse atroce reçoit de ses juges cannibales une couronne civique; il est ramené en triomphe au milieu des législateurs; en vain ils ont, pour la troisième fois, repoussé avec horreur une pétition calomnieuse qui, chargée de signatures mendiées en échange de *cartes civiques*, prenait, au nom de Paris, l'initiative des proscriptions, et demandait la tête de vingt-deux Représentans. Ces Conspirateurs ne renoncent point à leur massacre; et, le 20 mai, ils délibèrent chez Pache sur les moyens de les faire disparaître et de publier ensuite leur émigration supposée (1); en

(1) Dans la nuit du 20 au 21 mai, on devait arrêter chacun des vingt-deux proscrits, au moment où il rentrerait chez lui, le conduire dans une maison isolée du faubourg Montmartre. Là, chaque victime parvenue à une pièce du fond, trouvait des Jacobins qui la septembrisaient, et on les enterraient toutes dans une fosse déjà creusée dans un jardin dépendant

vain l'évidence authentique de ce projet toujours suivi *d'enlever vingt-deux têtes à la Convention*; la scandaleuse impudence de ces femmes qui ne laissent pas aux représentans du Souverain *la force de faire respecter une consigne dans l'intérieur du lieu de leurs séances*; la *pusillanimité* volontaire du département; l'effrayante audace des nombreuses autorités qui s'érigent chaque jour à Paris; des comités de surveillance se disant *révolutionnaires*, et fesant en effet chacun sa révolution, taxant arbitrairement les citoyens et les enlevant du sein de leurs familles; d'un comité central arbitrairement

---

de cette maison. Le lendemain on annonçait leur émigration, et l'on publiait les pièces, fabriquées d'avance, de leur correspondance avec Cobourg.

Ce plan si épouvantable fut avoué, quatre jours après, à la Convention par le maire Pache, qui ne daigna même pas exprimer personnellement son improbation, et se contenta de dire qu'après de violens débats, on s'était séparé vers les onze heures et demie, en s'ajournant au lendemain. Et Garat, appelé à parler sur des agitations convulsives qu'il regardait comme une suite de l'effroi qu'inspirait la publicité de ces exécrables propositions, *insista sur-tout pour en écarter de la tête de Pache, l'horreur et la responsabilité*, et finit, au moyen de son systême de distinctions pointilleuses, par déclarer que ces *propositions* n'étaient pas *un complot*, il ne savait rien dont l'Assemblée dût sérieusement s'inquiéter.

créé par eux ; d'un club électoral, dictant aussi ses lois ; des sociétés populaires préparant en public ces travaux iniques ; d'une Commune organisant une armée révolutionnaire, exagérant ou commuant la législation à sa fantaisie, affectant ouvertement la souveraineté nationale ; enfin, l'anéantissement de la représentation nationale dont l'autorité disparaît devant tous ces corps parisiens ; en vain l'excès de tous ces dangers réunis a forcé Barrère lui-même à proposer, comme mesure exclusivement indispensable, une commission de douze membres chargée de poursuivre la conspiration, et d'en faire arrêter les auteurs ; en vain cette commission, après avoir réuni une foule de dépositions et de pièces propres à prouver le fait d'une conspiration déjà trop prouvée par la notoriété, par la consternation publique, s'est borné à l'arrestation de quatre de ses artisans les plus coupables, d'un magistrat ordurier, d'un *Hébert* répétant dans ses feuilles obscènes et sanguinaires, *que les ennemis du Peuple sont dans la Convention*, *qu'il y a trois cents citoyens de trop*, *que quand ils n'y seront plus*, *on pourra faire le bien* ; d'un misérable prédicateur de tréteaux, *Varlet*, qui, monté sur une chaise à la porte même du Palais national, disait : » On a guillotiné assez de

„ cuisinières et de cochers de fiacres ; ce „ sont des têtes conventionnelles qu'il faut „ abattre à présent ; le Peuple ne se salit „ pas les mains quand il se sert de bour„ reaux; „ enfin, des président et secrétaire de la section de la Cité, *Dobsent* et *Protaix*, qui, légalement responsables, à ce titre, de tout arrêté contraire aux lois, consigné dans leurs registres, avaient, au refus d'obéir au décret qui leur ordonnait de les représenter, osé joindre les termes les plus outrageux pour la représentation nationale ; en vain cette commission offrait aux plus incrédules la preuve des machinations les plus exécrables ; en vain le rapporteur leur présentait sa tête en garantie de la conviction : deux fois il lutta pendant six heures entières contre les cris intéressés des traîtres qu'il allait démasquer contre les huées et les vociférations des tribunes soudoyées, et deux fois ces torrens réunis des clameurs du crime ont abymé sa voix et la vérité. La vérité ! ah ! ses ennemis ne la dévoilaient que trop par l'importance qu'ils mettaient à l'étouffer, et ils la dispensèrent eux-mêmes de prouver leur conspiration en l'exécutant.

Ce fut le 27 mai que commença cet horrible déni de justice ; c'est après douze heures de siége, de captivité la plus

rigoureuse, c'est après avoir répercuté dans l'ame des conspirateurs en bonnet rouge la terreur par laquelle ils étaient venus commander la liberté de leurs complices détenus et la mort des douze, c'est seulement alors qu'accablés de fatigue, sans être vaincus par elle, les courageux soutiens de la commission proscrite se virent surprendre, par la perfidie du président *Hérault-Séchelles*, cette suppression que n'avaient pu leur arracher la violence des sicaires parmi lesquels ils délibéraient.

Le lendemain, un appel nominal rend à ses fonctions cette commission protectrice de qui le crime avait appris un instant à trembler, et ses rugissemens recommencent: « Après avoir prouvé, s'écrie Danton, » que nous passons nos ennemis en pru- » dence, nous leur prouverons que nous » les passons en audace et en vigueur révo- » lutionnaire. » Faibles dans leur triomphe, les Girondins capitulent avec la peur de l'insurrection qu'on leur promet; et Boyer Fonfrède, en fesant décréter à la Convention la liberté d'Hébert et de ses complices, ne lui fait décréter que l'insurrection.

Tout-à-coup Robespierre disparait; le lâche! il s'était, la veille du 10 août, caché dans un souterrein, mais pour y conjurer sans péril, et n'en sortir qu'après le combat.

Marat, Danton aussi ne paraissent plus que par intervalles; et leurs fréquentes absences présagent une grande explosion (1).

Hébert échappé à ses fers, porte à la Commune les cris de *vengeance*, *d'insurrection!* ....... Varlet, Dobsent portent leurs fureurs au conciliabule insurrecteur de l'évêché; il se renforce de tout ce que Paris offre d'horribles scélérats, de Henriot (2)

(1) Le secret de ces absences a été dévoilé depuis par Cambon, qui s'était alors trouvé membre du comité de salut public. Voici ce qu'il déclara sur ces sinistres époques :

« C'est alors que Danton, qui était aussi membre » du comité, trama avec Robespierre et Marat, à » Charenton, la journée du 31 mai; elle y fut pré- » parée avec tous les chefs de la force armée; et » des témoignages dignes de confiance nous ont » convaincu qu'il avait été même question de ré- » tablir le fils du Tyran.... Danton dissimula; mais » pressé par le comité, il convint de ses projets, » en assurant que la liberté ne courait aucun » danger ». C'est par Garat que cet avis fut communiqué au comité, qui n'en eut pas moins, après le succès de l'insurrection, l'effronterie de dire qu'elle avait été faite par le Peuple.

(2) Henriot débuta par le rôle de domestique chez un Procureur au Parlement, nommé *Formey*, qui, dit-on, *le chassa pour vol.* Devenu ensuite garde de la ferme générale aux barrières, il en fut *chassé pour vol.* Reçu par la police au nombre de ses espions, dont il exerçait l'emploi sous le déguisement de marchand de rogome, il fut, *pour vol*

qui a couvert la honte de ses anciennes escroqueries par l'horreur de ses massacres aux prisons, où on le vit boire le sang de ses victimes *à la santé de la nation*, du fameux *Maillard* : ce *juge souverain de septembre*, suivant le titre qu'il prend dans des actes signés de sa main ; ils appellent à eux la lie des Jacobins et des Cordeliers, et quarante-huit membres des comités révolutionnaires des sections ; et réunis au nombre de soixante-douze, ils se *constituent en souverains et déclarent Paris en insurrection.*

Tout-à-coup (le 31 mai à trois heures du matin), le tocsin sonné à Notre-Dame se reproduisit dans tous les clochers de Paris; à cette voix d'alarme, les citoyens courent s'armer, en se demandant *pourquoi ?*

A six heures, les Représentans sont à leur poste ; Danton s'y trouve le premier. A l'horrible gaîté des conspirateurs, on voit que le jour est venu, où Clodius doit exiler Cicéron.......... Pache, appelé à la barre, annonce que le peuple s'est déclaré en insurrection, que les *soixante et*

---

*encore*, mis à Bicêtre, d'où il sortit pour se faire bientôt fouetter et marquer, jusqu'à ce qu'enfin il se fit, des cadavres amoncelés de septembre, où il but du sang de madame de Lamballe, un marche-pied au généralat du 2 juin 1793, et à l'échaffaut du 10 thermidor.

*douze souverains* viennent de casser et recréer aussitôt la Commune de Paris ; que Magistrat nommé par le Souverain, il protégera en son nom la représentation nationale ; qu'il a sur-tout défendu de tirer le canon d'alarme ; et une heure après ce signal du carnage est entendu.

L'officieux apologiste de tous les crimes, Garat, ne peut cette fois dissimuler l'existence d'une grande agitation ; mais, en l'attribuant avec le geste et l'accent de l'approbation, à la réintégration impolitique de la commission des douze (1) ; et sur-le-champ *Hassenfratz*, au nom du comité insurrecteur et souverain ; *Lhuilier*, au nom du département rebelle et de tous les comités révolutionnaires, demandent vengeance de cette commission inquisitoriale, du ton dont Cromwel commandait au parlement humilié, avili et sans force, *de se retirer sur-le-*

---

(1) Ce ne fut pas seulement par l'artifice ordinaire d'un aveuglement simulé, ce fut aussi par *des services utiles et efficaces* que Garat seconda la conspiration du 31 mai ; telles furent, à la séance du 16 juillet 1793 aux Jacobins, les expressions formelles de Danton ; et ses félicitations sont d'autant moins suspectes d'indulgence, qu'il avait en même-tems un reproche à faire au Ministre, celui de ne pas assez écrire pour une cause pour laquelle il avait tant fait.

*champ*, et de même qu'à Londres les six mille soldats de l'Usurpateur arrachaient de leurs sièges les députés récalcitrans qu'ils forcaient, en passant devant Cromwel, à le saluer très-poliement : ainsi, Lhuillier, à la tête de ses dix mille brigands, entre dans le sénat investi de toutes parts (1),

---

(1) Vingt fois, à ces époques désastreuses, les conspirateurs, sous les yeux des Représentans et dans le sein même de leurs séances, établissaient eux-mêmes la police des cachots, et les portes ne s'ouvraient qu'à des signes convenus et à de certains hommes.

La note suivante donnera une idée de ce genre de despotisme avec privilège.

Le représentant Devérité voulut, le 31 mai, sortir par la porte du côté droit. Il est arrêté et saisi au collet par une femme enflammée de colère, qui à l'instant devient pâle et tremblante, en le reconnaissant pour un des citoyens de son pays natal. Elle se nomma.... Eh ! *quel vilain métier faites-vous là* ? lui dit Dévérité. *On gagne sa vie comme on peut*, lui répond-t-elle. *Mais faites-moi sortir*, lui dit Devérité. Elle assemble un groupe de femmes et le place au milieu d'elles. Il avait déjà franchi deux factionnaires. Un troisième *sans-culotte* l'arrête et le fait retourner en s'écriant : *Il n'y a pas ici d'ami qui tienne.* Devérité, remonté dans la salle, va se présenter à la porte gauche ; il y trouve Chasles, Bazire et autres montagnards groupés. *On ne sort pas du côté opposé*, leur dit-il. *Bon ! ce sont de ces scélérats du côté droit qui disent cela : on sort très-bien, et tu vas voir que nous partons.* Devérité accroche le bras de Chasles, et dit : *en ce cas, je pars avec vous.* Ils

et fait prononcer, pour la seconde fois, cette suppression des douze que repoussent, par une protestation courageuse, et Lanjuinais et Valazé, et que les bandits armés purent seuls décréter (1); et voilà ce que Lhuillier appellait avec emphase une insurrection *Morale*. Robespierre (2) moins impudent cette fois, ne l'appela que *patriotique*.

---

sont, comme de l'autre côté, arrêtés par des groupes de femmes; mais Chasles les tire d'affaires, en fesant sortir tant soit peu de sa poche un signal rouge. Trois fois le signal fut présenté avec le même succès, et il fut mis avec eux dans la cour.

La femme, dont il est ici question, se nommait *Delcourt*, femme *Picard*, de la section des Gravilliers, la même qui portait la bannière de la section sur laquelle était placée, au milieu d'un crêpe, cette inscription : *Résistance à l'oppression. Insurrection du Peuple.*

Les femmes, enrôlées pour les massacres, étaient au nombre de huit mille. Le Serrurier de la monnaie, ami de Marat, leur fournissait des poignards, à mesure qu'ils se fabriquaient; il y en eut deux mille de distribués.

(1) Beaucoup de Montagnards, honteux de ce genre de triomphe, ne prirent aucune part à la délibération que prenaient les brigands; ce qui restait des membres du *côté droit*, protesta *contre*; mais Ducos, qui se trouvait au bureau et en évidence, se leva *pour*, avec une affectation scandaleuse.

(2) Ce Lhuilier s'est suicidé dans les prisons du Luxembourg, sous le règne de Robespierre.

Mais la suppression de la commission n'était qu'une demi-victoire pour les conspirateurs ; l'anéantissement des preuves de leur crime, n'était rien, sans l'anéantissement des hommes intrépides qui les connaissaient, qui les dévoileraient un jour; et les troupes nombreuses, que le tocsin avait réunies autour de la Convention, fraternisaient de zèle pour sa défense et d'horreur pour les ambitieux assassins. Les bataillons des faubourgs, que des Officiers municipaux en écharpe avaient armés contre la section de la Butte-des-Moulins en l'accusant d'avoir arboré la cocarde blanche, cette descente de quarante mille hommes dont l'aveugle fureur fesait tressaillir d'une joie de cannibales un membre du comité insurrecteur, qui en apprenant la défense courageuse que prétendait opposer à leurs canons, la section calomniée, s'écria : *Eh bien, tant mieux, nous la raserons.* Ces braves sans-culotes avaient demandé une explication et n'avaient vu que les cocardes civiques à tous les chapeaux et le cri de la République dans toutes les bouches ; on s'était réuni, embrassé en répétant : *vive la Convention* ! *à bas les assassins* ! Par-tout les mêmes sentimens éclatent ; les séductions perfides, les distributions d'assignats de cinq livres, les prédications sanguinaires

trouvent des soldats déterminés à ne combattre que les massacreurs ; et dans le désespoir de mettre à profit toute cette force armée, on prend le parti de la congédier, de l'ajourner au lendemain.

Mais il n'y a plus de trêve possible entre les deux partis ; il faut *que la Montagne écrase le Marais*, crie Robespierre. Marat court à la Commune exciter ses complices à la persévérance, ses sicaires aux meurtres : « Peuple souverain, leur dit-il, pa-
» raissez à la Convention, et ne désemparez
» pas que vous n'ayez une réponse défini-
» tive d'après laquelle vous agirez, confor-
» mément à vos intérêts. »

Cependant à la Convention, Danton étonné de la résistance qu'on oppose à ses projets, menace de *faire encore une fois lever Paris* ; il sort, et aussitôt on entend le tocsin.

Les souverains de l'Évêché avaient formé un comité des onze, sous le nom de *Comité central révolutionnaire*, chargé de toute l'action de l'insurrection, ainsi que du pouvoir exécutif. Ils ne perdent pas de tems ; déjà, par leurs ordres, quatre-vingt mille homme rappelés des armées, ou retenus à Paris, assiègent le Sénat ; cent soixante-trois pièces de canon, servies par 3000 canonniers, couvrent toutes les avenues ;

de distance en distance des détachemens de garde nationale mêlés avec des corps plus nombreux de hussards et de troupes étrangères ; de fortes réserves avec des fournaux, leurs grils et des amas de boulets rouges ; toutes ces dispositions, si analogues au mot d'ordre *insurrection et vigueur*, présagent un triomphe sanglant au crime.

C'est au moment de ces grands périls, c'est à la vue de ces préparatifs épouvantables, que Barrère ose proposer aux honorables proscrits, le dévouement de Curtius à imiter, le sacrifice volontaire de leurs pouvoirs. « Un sacrifice, s'écrie Lanjuinais » indigné, suis-je libre pour en faire ? vous » ne l'êtes pas vous-mêmes pour en accepter. » n'attendez de moi, ni démission, ni » suspension momentanée ; n'attendez » aucun sacrifice. » En vain Legendre, furieux, ose le frapper, veut l'arracher à la tribune ; *frappe, mais écoute*, répondit-il en s'y cramponant avec force : on a vu, répondit-il en même tems à l'infâme Chabot qui se permettait une sanglante ironie ; « on a vu, dans l'antiquité, orner de fleurs » et de bandelettes les victimes que l'on » conduisait à l'autel ; mais les prêtres qui » les immolaient, ne les insultaient pas.... » Je le répète, continue-t-il, vous n'êtes » pas libres ; de toutes parts je vois de

» nombreuses troupes armées, des canons,
» des consignes criminelles qui vous arrê-
» tent, qui vous assiègent. De toutes parts,
» on vous insulte, on vous outrage, au
» nom d'un comité révolutionnaire, d'une
» autorité usurpative qui va vous anéantir.
» Osez, le conseil est digne de vous,
» osez manier avec vigueur le sceptre de
» la loi déposé en vos mains; osez casser
» toutes les autorités qu'elle ne reconnaît
» pas; défendez à tous de leur obéir;
» prononcez-vous, et les factieux seront
» abandonnés. » Lanjuinais parlait encore, et l'audacieux comité révolutionnaire reparait avec ses listes de proscriptions : redemande avec audace ses victimes. « Pour
» la dernière fois, s'écrie-t-il, nous venons
» vous les dénoncer.... Le peuple est las
» d'ajourner sans cesse l'instant de son
» bonheur; il le laisse encore un moment
» dans vos mains; justice...... ou il va se
» la faire lui-même ».

La justice, malheureux ! ah ! celle que vous méritez, c'est la mort ! L'Assemblée persiste dans son ordre du jour. Ils rugissent; et l'un d'eux, une épée à la main, s'élance vers la porte en s'écriant : *Peuple, tu es trahi.*

Les furies des tribunes répondent par des hurlemens; leurs gestes marquent, leurs cris nomment les victimes proscrites; *qu'ils*

*n'échappent pas* ! devient le cri général ; et aussitôt une horde étrangère remplace la garde habituelle des Représentans ; toutes les issues sont barricadées ; la soldatesque introduite jusques dans l'intérieur de la salle, repousse avec la baïonnette ceux que des besoins portent à sortir ; ils ne peuvent se montrer aux fenêtres, sans risquer pour leurs têtes, que des fusils chargés menacent aussitôt ; la consigne n'admet point d'exception ; et tous également captifs, également outragés, frémissent de cet excès d'audace inattendue, commencent à croire au projet d'une proscription générale (1),

---

(1) Lacroix avoua au tribunal révolutionnaire, la veille de son jugement, que *son projet au* 31 *mai avait été d'extirper de la Convention non-seulement les vingt-deux, mais encore tous les députés qni avaient voté l'appel au peuple.* Ils sont au nombre de trois cents ; et cet aveu, dont la preuve matérielle existe, n'est qu'une répétition de ce que disaient sans cesse et Marat et ses atroces émules, que *la Montagne de la Convention pouvait seule former l'Assemblée nationale.* D'autres projets donnaient à l'insurrection un objet plus étendu encore ; l'Espagnol *Gusman*, l'un de ses chefs, déclara depuis, qu'elle avait été dirigée *non contre telle ou telle partie de la Convention*, *mais contre toute la représentation nationale.* Pereyra fit aussi les mêmes aveux au tribunal révolutionnaire ; et Chabot, *marié à l'Autrichienne Frey*, assura en mourant que la journée du 2 juin avait été payée *par l'étranger.* La note suivante ajoutera quelque force, peut-être, aux probabilités que présentent ces deux déclarations.

et crient simultanément « A l'oppression!
» la Majesté nationale est outragée en ce
» moment, s'écrie Danton qui se croit
» trahi par la Commune.... »--Que l'Auteur
» de la consigne soit décapité dans la
» journée, » ajoute Lacroix que les factionnaires
venaient de repousser avec
brutalité.......... « C'en est trop, reprend
» Barrère, un grand crime se consomme;
» c'est celui de la Commune, de son
» comité central, de cet affreux Comité
» tout composé d'hommes suspects, d'étran-
» gers (1). on distribue dans ce moment,
» aux troupes qui nous assiègent, des assi-
» gnats de cinq livres. Ainsi parle Barrère,
qui depuis.... Mais alors il n'avait pas encore
bu toute honte; il propose à l'Assemblée

---

(1) Parmi les onze membres de ce Comité central révolutionnaire, qui travaillaient sous la direction immédiate de Pache et de Marat, tous deux Suisses, on comptait sept étrangers, savoir : *Dubuisson* et *Pereyra*, tous deux Belges; l'Italien *Dufourny*; l'Espagnol *Gusman*; les deux frères Autrichiens *Frey*; et enfin *Proly*, fils d'un général Autrichien, que l'Autriche avait envoyé tout exprès à Paris, au moment où la France la menaçait de la guerre, pour y rédiger le journal du *Cosmopolite*, exclusivement consacré à combattre toute disposition hostile; il avait alors pour abonnés la plupart des *Altesses sérénissimes* du Brabant, des Pays-Bas et de l'Autriche.

de lever sa séance, et de sortir toute entière au milieu du peuple, pour connaître enfin si elle est libre. Cette proposition inattendue glace d'effroi Robespierre, consterne Danton de honte, jette Marat dans de vives convulsions, frappe les tribunes de désespoir, entraîne toute l'Assemblée. On sort; le Président marche à la tête; Robespierre, Marat et un petit nombre de leurs complices sont les seuls qui ne cèdent pas à l'impulsion commune.

A travers une triple haie de baïonnettes, de sabres et de piques, la Représentation nationale s'avança jusqu'au vestibule qui est en face du Carrousel; que *demande le peuple ?* s'écrie le Président à Henriot qui s'avance avec fureur; *la Convention n'est occupée que du peuple et de son bonheur.....* Hérault, répond-il en enfonçant son chapeau devant le Président de la Convention, qui avoit seul la tête couverte, en signe du danger de la patrie, ,, le Peuple ,, n'est pas levé pour écouter des phrases, ,, il lui faut des victimes, il veut qu'on lui ,, livre les trente-quatre coupables..... Le Président lit le décret qui le somme de laisser le passage libre à la Rreprésentation nationale; *non f....* réplique Henriot, *personne ne sortira, je ne connais que ma consigne.* Le Président, au nom de la

loi, ordonne aux soldats d'arrêter ce rebelle, et la Lacroix le menace en même tems de son pistolet. *Aux armes*, crie aussitôt Henriot en faisant reculer son cheval de quelques pas; *canoniers à vos pièces*. Son Etat-major à cheval tire les sabres, et des fusiliers couchent en joue les Représentans.

Obligée de chercher une autre issue, la Convention suit son Président vers les différentes portes du jardin, et par-tout les mêmes sommations sont repoussées de même. Enfin, comme elle essayait une dernière tentative au passage fermé du pont-tournant, Marat s'avance à la tête d'une soixantaine de misérables, et du plus loin qu'il peut se faire entendre, *Mandataires du Peuple*, s'écrie-t-il d'un ton menaçant, *je vous somme, en son nom, de vous rendre à votre poste et d'y reprendre vos fonctions.*

Après les outrageantes insultes du sacrilège Henriot, pour mettre le comble à l'avilissement de la Représentation nationale, il ne lui manquait que de recevoir les ordres du vil Marat, et d'y obéir.

Elle y obéit en effet, elle rentre sur les pas de cet audacieux Dictateur qui venait de crier : « il est impossible que le peuple

" se sauve sans un chef, il vous faut un " Roi (1) ".

Il la renferme de nouveau dans la bergerie, comme un troupeau de faibles victimes ; et semblables à l'hypocrite Cromwel qui réduisit la chambre des Communes de quatre cents membres à cent cinquante, sous prétexte qu'*il est beaucoup plus facile de conduire dans une bergerie trois brebis que cent*, les atroces décimateurs de la Représentation nationale, lui arrachent, au nom de sa liberté si bien constatée, l'exclusion et l'arrestation de vingt-deux de ses membres qu'ils choisissent et échangent à leur propre fantaisie ; et *ce sacrifice volontaire et libre* a été, malgré la résistance de la presque unanimité

(1) Cette provocation était trop publique, pour qu'il pût ensuite la nier ; sur-tout trop conforme à ses idées, pour que jamais il le voulût.

*J'ai demandé un guide, et non pas un maître*, dit-il aux Jacobins, où on lui demandait une explication du fait ; et l'on voit qu'une pareille escobarderie était déjà beaucoup pour un homme qui fesait profession de despotisme, pour un monstre qui, se croyant fait par la nature pour régner sur tout le monde, sans doute parce qu'il voyait tout le monde trembler devant lui, se proposa lui-même vingt fois pour dictateur, au mépris de la loi qui punissait de mort une pareille proposition, et sans en donner d'autre excuse que *la conviction de son indispensable nécessité.*

qui n'opina que pour protester, mais au nom de soixante membres qui se levèrent seuls, proclamé décret national par le Président Hérault-Séchelles, à qui seul aussi il convenait de proférer sans pudeur cette violation de toutes les lois, de la même bouche qui, deux jours auparavant, avait violé toute raison par cette réponse fameuse : *la force du Peuple et la raison, c'est la même chose.*

Ainsi fut brisée par la hache populacière des Maratistes, la seule barrière qui arrêtât encore le crime ; ainsi toutes les tempêtes, long-tems contenues, furent déchaînées à la fois, et la France toute entière appartint sans partage aux seuls ministres d'Arimane, aux génies ensanglantés de la mort. Sans doute ils n'étaient pas les génies du bien, ceux qui leur avaient jusqu'alors disputé nos destinées ; mais quels qu'ils fussent, leur lutte opposait une digue au torrent dévastateur de tous les forfaits ; et l'obstacle une fois renversé, le débordement fut universel. Le triomphe du 2 juin ne fut pas le triomphe d'une faction en particulier ; ce ne fut ni Marat, ni Danton, ni Robespierre qui saisit exclusivement le sceptre ; ce ne fut pas leur triumvirat sanglant, ni même la Montagne toute entière, ce ne fut ni la *Commune*, ni les

Jacobins, ces véritables puissances de l'insurrection ; ce ne fut aucune des ces ambitions rivales, ce fut la réunion monstrueuse de toutes qui éleva ses cent mille têtes dominatrices ; et ses forfaits qui se multiplièrent en proportion, prouvèrent que, de tous les despotismes, le moins composé, serait aussi le moins tolérable.

Contre cette masse incommensurable de forfaits, contre leur éruption, si facile à pressentir depuis si long-tems, si difficile désormais à arrêter, se levèrent à la fois presque tous les départemens de la France disposés à venir, avec la voix sainte et majestueuse de la République opprimée dans ses plus chers Représentans, commander réparation et vengeance ; et c'est ce formidable ébranlement du vrai Peuple qui tout-à-coup, par les liens d'un commun effroi, réunit encore une fois, et serra les factions jalouses et déjà prêtes à se combattre, Dans le sacrifice nécessaire d'une partie de ses prétentions, chacune ne vit qu'une garantie plus certaine de sa propre sûreté ; toutes les ambitions, toutes les passions, tous les crimes se tinrent embrassés, et régnèrent de concert ; en ne disputant jamais rien aux autres, on acquérait plus de complaisance et de liberté pour soi-même ; et c'est ainsi que chacun,

consentant, par un rafinement d'ambition, à n'être qu'instrument, s'arrangea au mieux autour d'un systême commode d'anarchie organisée pour la plus prompte extermination de l'ennemi commun du Peuple français.

A la présomptueuse vanité aspirant aux grandeurs, à l'avide cupidité convoitant des richesses, à la crapule vile espérant de longues débauches, à la lâcheté préparant des vengeances, à la rage insatiable de sang, à tous les vices des chefs, à toutes les fureurs, à tous les besoins de leurs satellites, le proconsulat établi, le vandalisme et le brigandage légalisés, le maratisme déifié, offrirent à la fois toutes les jouissances de l'orgueil, de la bassesse, de la perversité, toutes les facilités d'opprimer, d'avilir, de piller, de torturer, d'égorger la nation indéfendue.

Quand la force des armes a subjugué les résistances, il reste encore aux usurpateurs un ennemi d'autant plus formidable, qu'il échappe plus facilement aux poursuites et aux poignards ; c'est la *vérité*, cet éternel flambeau des méchans, qui la retrouvent sans cesse dans la bouche intrépide de leurs victimes et dans le silence même de la peur, toujours trahie par sa dissimulation elle-même. Ingénieux à démêler ce qu'ils

redoutent, ils la soupçonnent dans l'exagération du contentement et du zèle ; ils l'accusent dans la réserve mystérieuse de l'indifférence. De là cette attention des triomphateurs du 2 juin, à cerner la vérité dans tous ses retranchemens, à l'étouffer dans tous ses organes, à la dénaturer aux yeux de tous ses partisans.

Semblables aux génies infernaux de Milton, qui blasphémaient contre la lumière du jour, parce qu'elle éclairait leurs projets impies, ces Tyrans, non contens d'avoir frappé la vérité dans les adversaires courageux qui avaient osé les combattre, la poursuivaient dans ses auxiliaires naturels, *les talens*, ces incommodes Argus, ces délateurs inévitables du crime. Ceux qui n'avaient pas frémi d'assassiner la franchise du langage dans des représentans essentiellement inviolables, la respecteraient-ils dans des individus ? Au grand bureau des Postes, à Paris, un tribunal suprême d'inquisition, dans les quarante-quatre mille comités révolutionnaires de la République, des bureaux de recherches et d'espionnage exercèrent officiellement la censure de la pensée ; et l'ignorance (1), pressée par les

(1) Sous l'ancien régime, et quand on voulait se restreindre à la prohibition des seules hardiesses

raisonnemens de l'homme libre, n'avait besoin, pour y répondre, que d'apprendre le mot d'Omar sur l'Alcoran, qui doit tenir lieu du reste.

Les journaux interceptés, les écrivains courageux arrêtés, les imprimeries fermées ou les presses brisées, tous les faits indignement défigurés, tous les principes de la morale audacieusement travestis, le secret des communications particulières impunément violé, la crédulité de l'ignorance adroitement pervertie, la diffamation mise en honneur et en circulation, les échos de l'imposture et de l'iniquité multipliés à prix

---

essentiellement nuisibles au gouvernement, la censure exigeait un discernement sûr et éprouvé; mais à une époque où la puissance avait tous les principes à redouter, précisément parce qu'elle les avait violés tous, l'exercice de la censure devenait bien simple; il ne s'agissait que de proscrire indifféremment tout ce qui était principe, tout ce qui était honnête; à cela le plus ignorant s'entend à merveille.

*Que voulez-vous que j'y fasse?* répondait un des gens du comité inquisitorial des postes aux reproches d'un journaliste dont on avait arrêté les journaux : *Je ne gagne rien à cela ; je suis un pauvre serrurier ; je fais ce qu'on me dit ; j'aurais mieux aimé qu'on m'eût laissé dans ma boutique....* Et notre serrurier, sans plus de façon, se remettait à sa besogne, et continuait d'exercer la *censure*, avec la résignation du soldat qui exécute sa consigne.

d'argent, les accusations atroces appelant les poignards, les assassinats judiciaires suivant de près les assassinats de la calomnie; voilà par quels attentats sacriléges les usurpateurs s'empressèrent de briser cette puissance, dont nous avons toujours été les premiers et les plus intrépides défenseurs, *la liberté de la presse*, qui, comme nous l'avons dit dans notre journal des RÉVOLUTIONS, *si elle existait dans un pays où le despotisme le plus absolu réunît dans une seule main tous les pouvoirs, suffirait seule pour faire contre-poids*....

La proscription des opinions, en provoquant le fanatisme des délations, encourage l'audace des vengeances particulières. Dès que des propos furent devenus des crimes d'Etat, la haine ou seulement l'envie prêtèrent, sans remords, ces propos à leurs victimes; et l'expression amère de la douleur qui s'agite sous l'oppression, suffit pour justifier les oppresseurs. Les murmures de la probité, prompte à prendre la défense des opprimés, rendirent la probité suspecte; à la probité courageuse, le vice ombrageux associa la probité timide; et la modération elle-même, neutre entre tous les combats, s'appela lâcheté, trahison. Dès qu'il fut dangereux d'être honnête, il parut dangereux de n'être pas scélérat;

l'accueil fait aux dénonciations contre le talent et la sagesse, parut l'apologie de la sottise et de la perversité, et bientôt l'homme instruit et l'homme probe, révolutionnairement dépopularisés, abandonnèrent toutes les places à l'intrigue et au crime.

Tels furent les premiers effets de la grande commotion donnée au peuple par le coup de foudre du 2 juin; la Montagne voulut et sut la régulariser.

« Nos ennemis nous appellent factieux, » criait Legendre; mais qu'ils sachent que » nous nous en fesons gloire, et qu'il faut » des factieux en place pour maintenir la » liberté. » Legendre n'avait besoin peut-être que de son propre instinct, pour concevoir ainsi quelques vues profondes de perversité; ou, fidèle écho de cet audacieux Titan de la révolution, dont il disait, souvent:

Mon génie étonné tremble devant le sien.

il ne fesait que répéter, en d'autres termes, cette maxime favorite de Danton: « En » révolution, l'autorité appartient aux plus » scélérats. » Danton le savait de Machiavel, qu'il était digne de consulter; et en lisant ce précepte, si recommandé aux tyrans de tous les siècles, *de ne souffrir*

*auprès d'eux aucun homme vertueux , aucune personne éclairée*, cet Usurpateur avait vu aussi que le remède le plus assuré pour maintenir et affermir une domination nouvelle, « était de changer toutes choses dans » le gouvernement ; comme, par exemple, » de créer de nouveaux magistrats dans la » ville , sous de nouveaux titres, avec une » nouvelle puissance et une nouvelle sorte » de gens ; outre cela, d'enrichir le pauvre, » comme fit David , qui remplit de biens » ceux qui avaient faim, et qui renvoya le » riche vide ; ensuite de bâtir des villes » nouvelles en détruisant les anciennes ; » changer les habitans d'un lieu dans un » autre ; en un mot, de ne rien laisser » dans un tel pays sanstoucher et déranger » tout. »

Ce changement simultané des hommes , des institutions , des pouvoirs , des propriétés , des villes même , n'avait rien qui dût effrayer cette faction de la Montagne ; seule elle avait assez de témérité pour concevoir à la fois , dans tous ses développemens , ce système de bouleversement général ; seule elle avait assez d'audace pour en pousser à bout l'exécution. Dès le 10 mars , les 31 mai et 2 juin , que tous voulaient , que seule elle a pu faire , on l'avait vu jeter les premières bases de ce plan

épouvantable. Le Tribunal révolutionnaire, les Comités révolutionnaires, l'envoi de Proconsuls tout-puissans dans les départemens et aux armées, furent l'ouvrage de la Montagne et ne furent que ses essais.

Robespierre écrivait : « Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; pour » vaincre les bourgeois, il faut rallier le » peuple, il faut lui procurer des armes « il faut le *colérer*....... » Le décret sur des piques distribuées gratuitement aux *sans-culottes*, fut une véritable déclaration de guerre à mort des *pauvres* contre les *riches*.

Robespierre écrivait : « Il faut que le » Peuple s'allie à la Convention, et que » la Convention se serve du Peuple ; il faut » que les *sans-culottes* soient payés et restent » dans les villes. » Le décret des 40 sols donna aux usurpateurs une troupe de *jannissaires* toujours prête à marcher et à frapper.

Robespierre écrivait : *Il faut que l'insurrection soit continue*... Aussitôt une armée révolutionnaire, promenant par-tout la désolation et l'effroi, s'appela fièrement elle-même *la représentation ambulante et libre de la force du peuple* ; tandis qu'elle n'était que l'instrument servile et impuni de son oppression.

Robespierre écrivait : « Il faut éclairer le



„ peuple ; il faut proscrire les écrivains
„ perfides, et propager les bons écrits.... „
La Montagne sut environner le peuple de cette lueur ténébreuse qui convient aux génies des enfers, aux démons du crime. Danton, pendant sa courte apparition au comité de salut public, constitua cette odieuse puissance de l'or, ce systême affreux de corruption, qui achetait, et des paroles et du silence (1), qui marchandait adroite-

(1) Un arrêté du comité de salut public, du 4 août 1793, autorisa le Ministre de l'intérieur *à faire l'acquisition des journaux, de leur correspondance et registres, et c.*

Il paraît que ce projet d'accaparement de tous les journaux ne fut qu'essayé; mais peut-être n'était-ce qu'un moyen de tactique pour subjuguer, par la seule crainte de la proscription de leurs feuilles, les journalistes intéressés qu'on dédaignait de corrompre. Cet effet eut lieu, et voici un extrait de ce qu'écrivait à Robespierre le rédacteur en chef du *Moniteur*, pour prouver tous ses droits à l'indulgence et *même à la protection* des patriotes.

« Vous devez avoir remarqué que toujours le
„ *Moniteur* a rapporté avec beaucoup plus d'étendue
„ les discours de la Montagne que les autres; je
„ n'ai donné qu'un court extrait de la première ac-
„ cusation qui fut faite contre vous par Louvet,
„ tandis que j'ai inséré en entier votre réponse.
„ J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours
„ qui ont été prononcés pour la mort du Roi, et
„ je ne citais quelques extraits des autres qu'autant
„ que j'y étais indispensablement obligé pour

ment l'héritage littéraire des écrivains généreux que la terreur pouvait contraindre à taire leur pensée, mais jamais à la trahir, soudoyait ces auteurs faméliques, dont la plume, comme la conscience, appartient au plus offrant et dernier enchérisseur. Le Comité de salut public organisa cet empoisonnement universel de l'opinion publique, par l'envoi journalier des feuilles de Marat, de Duval, d'Hébert, d'Audouin et du Rougiff, rédigé par le député Guffroi.

*Faites-vous donner de l'argent*, disait Danton à Garat, *et ne l'épargnez pas, la République en aura toujours assez*; et c'était pour assurer la *libre* acceptation de la constitution de 1793, qu'il invitait ainsi le

---

» *conserver quelque caractère d'impartialité*. Au reste, il
» suffit de jeter un coup-d'œil sur nos feuilles pour
» voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contri-
» bué à culbuter dans l'opinion les intrigans dont
» le peuple va faire justice.

» *Signé*, GRANDVILLE. »

Et c'est ce *Monsieur Grandville* qui, honteux sans doute de ce nom, changé désormais en celui de *Thuau*, vend aujourd'hui son *caractère d'impartialité* au Directoire, dont il rédige le journal officiel. De l'acheteur ou du vendeur, lequel est le plus vil? Mon profond *respect* pour le Diretoire ne me permet guère de lui adjuger la palme; mais verrait-on tant de plats coquins faire métier de se vendre, si le gouvernement ne fesait celui de les acheter?

Ministre à ces ruineuses profusions, et Garat répondit, comme on s'y attendait bien : *s'il ne tient qu'à cela, reposez-vous sur moi.*

Ce que Danton conseillait en secret pour faire accepter la constitution, il le conseilla hautement pour subjuguer la cité courageuse de Lyon, *qui n'était pas*, suivant Gaston, *chauffée comme elle le méritait, puisqu'après quinze jours de siége, elle n'était pas encore réduite en cendres.* Danton savait mieux ce qui, sans combat, ouvrait les portes des villes à Philippe. *De l'or, des millions*, s'écriait-il, *voilà ce qu'il aurait fallu répandre parmi les sociétés populaires et les sans-culottes de Lyon, voilà ce qui peut encore vous soumettre cette ville rebelle* ; et la bande de voleurs émerveillés, attendris par cette maxime *large* ( c'est leur mot d'ergot ), d'applaudir aux grandes vues révolutionnaires de Danton, de le nommer presque malgré lui, et en récompense de sa moralité, au nombre de ces dignes chefs de *salut public*, mais surtout d'accorder au Comité plein pouvoir pour les dépenses secrètes.

Faut-il s'étonner qu'au milieu de tant d'hommes, en qui la fripponnerie n'était que le moindre vice, Danton, qui les caressait tous, ait eu tant d'amis? *Corrompre et être corrompu*, était pour lui toute la science de nos mœurs, toute la probité du

siècle ; et ce système , si commode , est *le je ne sais quoi* dont parle Garat , *qui fesait que tout s'arrangeait à merveille autour de lui , et qu'il était , si l'on peut se servir de ce mot , un grand seigneur de la sans-culotterie.*

C'est par lui que de l'antre conventionnel étaient sortis ces nombreux apôtres de la tyrannie , ces missionnaires suprêmes du crime , avec des pouvoirs aussi illimités que leurs caprices et que leur rage. C'est par lui qu'on vit encore , semblable à la plaie des sauterelles d'Egypte , une nuée d'agent subalternes , fondre sur la France entière , et rivaux de fureur et de cupidité , la couvrir d'avidité , de désolation et de sang.

Alors parut la loi dévoratrice du *maximum*, et en son nom le brigandage le plus effréné tarit en un instant toutes les sources de prospérités qui semblaient inépuisables. Alors les taxateurs révolutionnaires , les commissaires aux accaparemens , les commissaires aux saisies et ventes , toutes les autorités administratives,toutes les réunions jacobines , tous les brigands officieusement inquisiteurs , jetèrent par-tout les bases du vaste système de nivellement agrairien , sous les auspices des brigands inviolables qui , de la Convention , s'étaient à l'amiable (pour mieux s'assurer de leur proie) partagé

toutes les parties de la république, à-peu-près « comme ces bons chasseurs qui, » *suivant Machiavel*, se partagent d'avance » tous les rôles et tous les points d'atta- » que, et cernent tellement l'animal inno- » cent qu'ils relancent, que, de quelque » côté qu'il veuille prendre la fuite, il » tombe, ou sous le feu des carabines, ou » sous les dents des chiens, ou dans les » flots d'un lac. »

Alors, avec une effrayante audace, se déclara la guerre à tous les sentimens d'honneur, de délicatesse et de probité. Ceux qui, tout en s'abandonnant sans pudeur et sans mesure aux vols, à l'arbitraire, aux massacres, s'appelaient, par une usurpation calomnieuse pour la vertu, des *Brutus*, des *Bias*, des *Aristides*, se lassèrent des bienséances auxquelles les assujétissaient leurs nouveaux noms ; ils trouvèrent plus commode d'attaquer ouvertement tous les principes ; ils continuèrent de se nommer des *Bias*, mais sans renoncer comme lui aux richesses, et avec les bonnets rouges, les cheveux ronds et crasseux, les habits sales et déchirés, ce qui leur donnaient le costume des *têtes rondes* ou des *frères rouges* de Cromwel, dont ils avaient d'ailleurs tous les vices. Ils firent, du brigandage une vertu, de la propriété un attentat

et un titre de proscription légale ; ils continuèrent à se nommer les *Aristides*, mais ils renièrent hautement toute justice ; et, au nom des droits du peuple, ils ne reconnurent que le droit de leurs sabres ; et, parce qu'ils étaient réunis, *le droit du plus fort* ; ils continuèrent à se nommer des *Brutus*, mais sans jamais déposer leurs armes, comme ce modèle des tyrannicides, qui jeta son fer aussitôt après avoir poignardé César ; et la hache révolutionnaire promenée sur toutes les têtes, ne s'appelait plus que le niveau de l'égalité.

Alors enfin s'éleva le système fameux de l'athéisme. Comme opinion métaphysique, comme dogme philosophique, l'athéisme ne pouvait trouver que d'obscurs et impuissans athlètes ; comme système politique, comme moyen de révolution, il devait enfanter des sectateurs ardens, audacieux ; il était le levier d'Archimède, qui pouvait ébranler le mode.

De quels débordemens cette confusion de toutes idées, cet anéantissement de toute morale et de toute vertu, ne dût-elle pas être le signal, le motif et la sanction ? Qui peindra les égaremens de la démence, affectant audacieusement le nom sacré de *la raison*, les emportemens de la perversité se débattant avec ses remords, les excès de

toutes les passions et de tous les vices s'applaudissant de leurs extravagances, et s'étourdissant au sein des plus affreux déréglemens ? Qui présentera, réunies dans un tableau immense, les nombreuses victimes de ce pervertissement exécrable, tous ces fous de sang-froid qui (1), mettant la vérité en doute, accusant les devoirs de tyrannie, et confondant les droits avec les besoins, se livrent, sans remords, l'un à voler son voisin plus riche, l'autre à tourmenter, humilier, supplicier son supérieur naguères, son bienfaiteur; celui-ci à tuer son ennemi; celui-là à en requérir la femme, ou à en violer la fille; cet autre (2) en fesant,

---

(1) Parmi les témoignages nombreux que la révolution offre du pervertissement de la morale, il est bon de distinguer la naïveté avec laquelle les principaux agens de ce système avouèrent, devant le tribunal, ce qu'ils appelaient leurs principes.... On reprochait à *Pereyra* d'avoir dit, au sujet d'un voleur évadé de prison, *qu'il n'avait fait que se rendre justice, et que les voleurs n'avaient à se reprocher que des petites faiblesses qui ne les rendaient pas coupables à ses yeux....* On accusait Desfieux de s'être, dans une discussion sur le gouvernement républicain, et sur les mœurs, écrié avec un orgueilleux dédain : « *Bah! les mœurs ne sont rien; je veux un jour pouvoir,* » *sans crainte, au milieu d'une rue ou d'une place pu-* » *blique, jouir d'une pucelle, et je veux que le père* » *puisse jouir de sa fille sur le Pont-Neuf.* »

(2) Caligula, dit Suétone, en caressant sa femme

de la victime de sa lubricité, une victime de sa fureur sanguinaire; à réaliser ce qui ne fut qu'une idée fantasque et passagère dans la bouche de Caligula; tous enfin luttant d'invention dans le crime, s'excitant à imaginer quelques attentats dont la nature n'ait pas gémi; et, parmi ces découvertes, choisissant, embrassant avec fureur ce qu'il y a de plus honteux, de plus horriblement repoussant ?

L'histoire de chacun des proconsuls offrira séparément tous ces traits dont l'horreur et le dégoût ne permettent pas de présenter ici l'ensemble épouvantable. Mais faut-il le dire ? ces horribles excès commandés, dirigés par la Convention (1), l'alarmèrent par l'effroi de leurs conséquences, sans la

---

ou sa maîtresse, disait : *Une si belle tête sera abattue quand je le voudrai....* Caligula pouvait trouver du plaisir dans cet horrible droit; il n'appartient qu'à Lebon à vouloir l'exercer, et l'on sait qu'une infortunée passa de ses bras à l'échafaut. Sans doute Lebon croyait et disait aussi comme Barrère : *La planche de la guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre.*

(1) On sent que l'on ne peut ici désigner autrement *la Montagne*, qui, sans autre droit que l'usurpation, a, depuis le 2 juin, porté le nom, exercé les pouvoirs accordés à la seule intégrité de la représentation nationale, les pouvoirs et le nom de *Convention.*

corriger sur la nature de ses principes. Oui, ce développement simultané de tous les crimes, cette action foudroyante de toutes les fureurs déchaînés, ne lui parurent qu'une perpétuation légitime et hardie de l'insurrection qui avait fait triompher son despotisme, et son despotisme ne chercha qu'à s'assurer davantage encore en les régularisant; on parla d'y mettre un terme; mais Robespierre entreprit de les maîtriser par une direction forte; mais de l'aveu de tous et de concert avec tous, qui, comme lui, sentaient le besoin de garantir la durée, de doubler la vélocité des effets par l'unité d'impulsion.

Tous ensemble ils avaient, le 2 juin, franchi les rubiconds; ce n'est point après le succès qu'on retrograde, et les dernières menaces d'un ennemi terrassé, mais non anéanti, avaient également inspiré à tous le sentiment de l'audace, et la nécessité de la persévérance; imitateurs féroces du féroce Sylla, et moins attentifs à la générosité de son abdication qu'à l'imprudente insulte qui la suivit de si près, ils n'avaient pas besoin de ce mot de Machiavel, « qu'il est » impossible qu'un usurpateur s'exempte » d'être cruel, toute domination nouvelle » étant pleine de dangers; » l'instinct de leur sûreté leur avait donné cette leçon

de férocité, et tous vingt fois ils ont répété que *les combats politiques ne sont jamais que des combats à mort*. Dans ces momens d'oubli, où la nature porte à l'ame des méchans, des sentimens honnêtes qui la traversent sans y laisser de trace; quelques-uns ont pu croire et dire avec Saint-Just, *on peut mener les hommes avec un cheveu*; ou pleins de mépris pour le peuple dont ils ont tant éprouvé la stupidité moutonnière, prétendre avec *Barrère et Vadier*, *qu'avec une paille on pourrait conduire ce tas de badauts*; mais tous, ils ont trouvé plus expéditif de le conduire avec une guillotine, et s'en sont tenus avec délices à cette vérité mathématique, *qu'il n'y a que les morts qui ne reviennent pas.*

Plus ombrageux, parce qu'il était plus lâche, Robespierre n'a pas apprécié plus vivement les risques de sa position, et les engagemens de ses premiers attentats; mais il a pu les envisager davantage avec cette fixité de vue que donne un seul intérêt; plus inaccessible à toute espèce d'affection et de pitié, il a pu mettre plus de constance dans le vœu commun à tous,

De laver dans le sang ses bras ensanglantés;

plus imperturbable dans sa marche, il a





pu se trouver d'ordinaire aux premiers rangs dans la carrière du crime, mais seulement comme sentinelle avancée ; et ses compagnons d'armes qui, depuis sa chûte, ont cru couvrir mieux la bassesse de leur longue complicité, en lui supposant une grande puissance d'usurpation, ne lui ont jamais en effet laissé qu'une puissance d'emprunt ; ne le regardèrent jamais, suivant leur expression, que comme *leur fermier judiciaire* qu'ils évincèrent au 9 thermidor, dès qu'ils apperçurent ses prétentions trop exclusives à cultiver pour son propre compte. Oui, l'oppression du peuple a été longue et cruelle ; mais la profonde dépravation de la Convention, en expliquant toute seule cette épouvantable énigme, relègue au nombre des fantômes créés par la honte et le mensonge, l'excuse d'une domination collossale qui la subjugua elle-même. Sans doute, elle fut esclave, mais esclave de ses propres principes, ou plutôt de ses propres extravagances ; sa longue habitude de l'iniquité ; chacun de ses attentats journaliers ; chacune de ses lois de sang ; voilà la dictature, dès long-tems élevée par elle-même, qui commandait à sa volonté, qui forçait sa marche, qui la précipita irrévocablement dans la carrière du crime.

Et s'il fallait chercher une preuve de cette abjuration formelle et libre de tout sentiment de la nature, comment expliquer cette loi de mort que les suffrages réunis de la Convention, encore intacte, avaient portée contre ses avilisseurs; comment l'expliquer autrement que par cette extinction complète de toute humanité, de tout sentiment de sociabilité; que par cet égoïsme qui, semblale à celui des tygres et des panthères, ne se nourrit que d'effroi et d'extermination? N'est-ce pas ce même égoïsme barbare, *qui marchant volontiers*, comme disait St.-Just, *les pieds dans le sang et dans les larmes*, s'immola à lui-même ces neuf respectables citoyens d'Orléans, que réclamaient, à la barre du sénat, et leur innocence universellement reconnue, et les sanglots, les gémissemens de leurs parens, de leurs femmes, de leurs enfans prosternés, et les prières des sœurs même de l'antropophage *Léonard Bourdon*, et les larmes honorables de la multitude, criant en vain, *grace! grace!* de la même voix que ses *Teutatés* surent bien écouter toutes les fois qu'elle leur demanda des massacres et du sang.

Oui, dans les tempêtes populaires, surtout, où l'incendie embrâse en même-tems,

les opinions et les passions, tel est l'enchaînement naturel des égaremens de l'esprit et de l'égarement des passions frénétiques, que, par une attraction irrésistible et forcée, *une seule idée fausse*, mot de Diderot, *conduit à être barbare* ; et la Convention en fut bientôt arrivé à ce point d'abrutissement, et d'endurcissement, où les remords sont impossibles, où la lassitude et le dégoût peuvent inspirer des regrets, sans inspirer de repentir.

Qu'on se rappelle ce mot, d'un juré : « il y a six cents têtes à faire tomber ici ; » il est étonnant qu'on ne vienne pas au » moins nous les dénoncer ; nous sommes » dénonciateurs, témoins et juges ; on » nous laisse toute la fatigue...... » Ce mot est la démarcation des fonctions entre tous les Conventionnels, les Proconsuls chargés du bouleversement général, ne pouvaient suffire au double rôle d'exécuteurs et de législateurs. A leurs collègues, restés dans le sénat, appartenaient l'embarras et la fatigue de la législation ; au génie froidement homicide de *Merlin* (de Douai), appartenait l'horrible invention de ce véritable poignard révolutionnaire, qui fut d'un usage si commode et si sûr dans la main des assassins ; de cette loi *des suspects* qui, par ce vague immense de ses

désignations, ne mettait (1) au choix et au nombre des victimes à frapper, d'autres conditions, d'autres limites que le caprice des bourreaux.

En indiquant le but où il faut tendre, les lois ne prescrivaient pas de bornes où il fallait s'arrêter. Les Proconsuls le savaient, et bien sûrs avec « Collot-d'Herbois, que » tout est permis pour quiconque agit dans » le sens de la révolution; *que*, quiconque

---

(1) Parmi les dispositions de cette loi, destinée à justifier l'arbitraire le plus illimité, je me bornerai à remarquer celles qui déclarent suspects,

» Ceux qui par leur *conduite*, leurs *relations*, leurs » *propos*, se sont montrés partisans de la tyrannie » et du *fédéralisme*, et ennemi de la liberté.

» Ceux à qui il a été refusé des certificats de » civisme; et c., et c., et c. »

Et l'on sait de combien de difficultés cette concesssion des certificats de civisme avait été artificieusement environnée par la loi.

Chasles proposait amendemens sur amendemens; *mais personne*, s'écria Poultier, *ne pourra prétendre à ces certificats! — Eh bien! tant mieux*, répondit Chasles; et l'Assemblée, dont il ne fesait que servir les intentions, décréta tous ses amendemens.

A ces insurmontables difficultés, ajoutez les jalousies d'état, les ressentimens privés, les haines d'opinion, les préjugés d'ignorance qu'avait à éluder le citoyen avant d'être *certifié tel* par les comités révolutionnaires et les sociétés jacobines du canton, et vous ne connaîtrez que l'un des moindres obstacles à franchir avant de n'être pas *suspect*. O Merlin! ô exécrable bourreau!

» même outrepasse en apparence le but ;
» souvent n'y est pas encore arrivé. »
Ils ne s'attachaient tous qu'à la crainte de rester trop en arrière ; ils rivalisaient d'audace à prévenir ou étendre les lois conventionnelles par des lois particulières ; et insatiables, sur-tout des proscriptions, aux *gens suspects* de Merlin, ils ajoutaient, suivant le mot d'un homme d'esprit, des gens *suspects d'être suspects* (1).

Chez une peuplade de sauvages qui s'élance de l'état de nature à l'état social, il n'est long-tems question que de lois particulières, créées selon le besoin des circonstances, et modifiées d'après les leçons graduelles de l'expérience ; et cette idée complexe d'une constitution qui serve à la fois de garantie à l'ordre et à la liberté, ne peut être que le résultat lent des progrès de la civilisation. A des hommes

(1) Dubois-Crancé voulait qu'avant d'être maintenu parmi les Jacobins, chaque membre répondit à cette question: *qu'as-tu fait pour être pendu* ? Dubois savait bien qu'un honnête homme n'entrait pas dans cette société à laquelle il eût pu dire : *bandez-moi les yeux, et qui de vous que j'approche, je parie mettre la main sur un frippon.* Ce n'était donc point sur des gens suspects de probité, sur de simples *suspects*, qu'il appellait la proscription ; mais sur des gens *suspects* de n'être pas assez frippons, sur des *gens suspects d'être suspects*.

retrogradans, au nom de l'indépendance naturelle, vers la barbarie des sauvages, convenait non pas cet éloignement de l'ignorance, mais une répugnance raisonnée et bien sentie pour tout système combiné de lois, pour toute organisation de l'ordre; et le code même de 1793, tout anarchique qu'il était, ne fut qu'un traité de paix offert par les oppresseurs tremblans au souverain armé, pour reconquérir ses Représentans et des lois. Le peuple crédule quitta le glaive pour signer le traité, et le traité disparut avec ses armes.

Il n'en pouvait être de même du gouvernement révolutionnaire, et sans parler de la nécessité de substituer quelque chose à cette Constitution si pompeusement annoncée, si effrontément enlevée, sans rappeler la gravité des circonstances qui s'aggravaient encore par l'isolement des vues, par l'incohérence, et quelquefois l'action contradictoire des moyens; c'était assez de cette inquiétude d'esprit, toujours disposé à tout faire avec violence et emportement; de cette tendance naturellement commune à tous vers les mesures vigoureuses et terribles de la tyrannie, pour qu'ils adoptassent simultanément, et avec enthousiasme, sous le nom de gouvernement révolutionnaire, une concentra-

tion de tous les pouvoirs qui leur promettait, dans les résultats, la violation la plus effrénée de toute justice, de tous principes et de tous droits, comme elle était dans les termes, la violation la plus audacieuse de toute pudeur et de toute raison.

Tous, ils avaient voulu, et Danton des premiers aux Jacobins, provoqua cette centralisation robuste et formidable qui *seule put sauver la chose publique en danger.* Alors aussi, il demandait *entière abolition du conseil exécutif*, créateur imprévoyant de la puissance comitoriale, dont il devint ensuite la victime (1).

Il faut le répéter : cette concentration du despotisme le plus inoui fut l'ouvrage libre de la Convention toute entière ; alors

---

(1) *De ce que l'on invente, on fait l'expérience.*

Et Danton méritait d'etre sacrifié à son tour par ceux à qui lui seul avoit pu faire donner le droit de tout sacrifier. Mais son plus grand tort n'est pas dans la création d'une tyrannie appelée à défendre et couvrir des excès et des désordres sans nombre comme sans mesure, mais dans cette longue série de désordres et d'excès qui leur avait rendu cet égide nécessaire ; son crime, il l'avoua lui-même, en le rejetant injustement sur les Brissotins. « Ce » sont eux, disait-il, qui nous ont forcé de nous jeter » dans le sans-culotisme qui les a dévorés, qui nous » dévora tous, qui se dévorera lui-même. »

de toutes les factions que, même après le triomphe, le lien des dangers communs avait tenues réunies, une seule se détacha pour combattre le comité usurpateur du gouvernement; il trouva dans la Convention toute entière, son rempart et son salut. Aux yeux des aggresseurs, tous étrangers à la Convention, la tyrannie nouvelle n'avait d'autres torts, sans doute, que de les exclure du partage, comme aussi pour tous ses défenseurs dans la Convention, elle ne pouvait que paraître juste, puisqu'elle leur laissait à tous le droit de co-associés.

Confirmé par cet éclatant triomphe dans son despotisme, le comité apprécia toute l'étendue des obligations qu'il contractait. Il ne créa ni un systême ni des moyens nouveaux; mais il sut donner au systême ancien tous ses développemens; aux moyens usités une application plus uniforme, une direction plus forte; à la foudre dévoratrice, une action plus rapide, plus universelle.

Sa marche était tracée, commandée, et son but fixé par les lois; le nivellement et l'extermination, voilà quelle était sa double mission, et il sut la remplir.

Alors on vit le niveau de l'égalité agrairienne, la *hache révolutionnaire*, écraser,

sans pitié, les vertus, les talens, les richesses, ces orgueilleuses inégalités de la société et de la nature, « ces attentats manifestes et punissables contre les droits du peuple ». Les arts et leurs monumens anéantis, les cités dévastées, la Vendée et le Palatinat incendiés, Lyon enseveli sous ses propres décombres (1); Bédouin réduit en cendres, le midi changé en déserts, n'offrirent plus à l'œil au spectateur, que le domaine de la désolation; le commerce enchaîné, étouffé, les finances publiques dispersées, les propriétés particulières pillées, l'agriculture épuisée, la circulation des subsistances arrêtée, les grains jetés dans la Loire, ou abandonnés aux flammes, *du fer et à peine du pain* : voilà ce meilleur

(1) La destruction de Lyon n'était qu'un article du grand code du bouleversement général, qui menaçait toutes les grandes villes, qu'on réservait surtout à Paris, regardé en tout tems par ces niveleurs comme une superfétation odieuse dans une République. A ce sujet, il est bon de rapporter un mot échappé à un membre des comités qui se réservaient, suivant l'expression de Carnot, *la pensée du Gouvernement... Est-ce que*, disait à Jagot un de ses collègues qui voyait avec effroi la progression du système oppressif, *vous ne craignez pas que Paris n'ouvre enfin les yeux et ne se mette en insurrection ? --- Nous le voudrions bien*, reprit l'honnête Gouvernant, *nous traiterions cette ville comme nous avons traité Lyon.*

des mondes, promis par ces impudens régénérateurs ; voilà les résultats à jamais déplorables de leur *nivellement.*

*Du fer et à peine du pain !* mais sans agriculture, sans art et sans commerce, bientôt il n'y a même plus ni de pain ni de fer. La famine, entretenue à dessein, nécessitait, pour rétablir l'équilibre entre les besoins et les ressources, le sacrifice d'un excédent de population, et c'est ainsi que le *nivellement* appelait à son aide l'*extermination.*

Alors on vit un million de Français forcés à l'émigration par l'effroi des persécutions, et les persécutions frappant sur les autres millions de citoyens tout exprès, dit l'un des bourreaux, *pour leur donner le regret de n'avoir pas émigré* ; alors (1) on vit le comité suprême du tartare révolutionnaire appeler, animer tous les génies infernaux à la propagation de la rage commune, et recevoir d'eux, en échange du sang et de l'or du Peuple, les moyens les plus sûrs de lui arracher encore et son or et son

(1) *EXTRAIT des registres de la Société des Jacobins, rue Honoré, le 2 brumaire an 2 de la République.* (15 novembre 1793.)

" Le Comité de Salut public, considérant que
" les sociétés populaires sont nécessaires à la pro-

sang; on vit ces tyrans, avides de régner, comme la mort, par la destruction, comprendre dans leurs proscriptions sanglantes et la vieillesse qui se flattait de ne rendre sa vie languissante qu'à la Nature, et l'enfance aspirant á en apprécier le bienfait

---

» pagation des bons principes, arrête qu'il leur sera » donné une somme de cent mille livres. »

« *Signé au registre*, BILLAUD-VARENNES, » ROBESPIERRE, CARNOT, BARRÈRE, » ROBERT-LINDET.

*PREUVES des services rendus à la République et aux Sans-culottes, par la société mère, autorisée par les anciens comités de Salut public et de Sûreté générale.*

» La Société des amis de la liberté, voulant » prouver son zèle pour la chose publique, pro- » pose le projet suivant aux Comités de la Conven- » tion. »

ARTICLE PREMIER.

» Lorsque, par la machination des gens opulens, » il s'élèvera des troubles dans quelques commu- » nes, l'Assemblée les déclarera sur-le-champ en » rebellion.

» II. La Convention invite les pauvres à profiter » de l'occasion pour faire la guerre aux riches et » établir l'ordre, *à quelque prix que ce soit.*

Ce que le Comité de Salut public fesait pour les Jacobins de Paris, Couthon le fit pour ceux de Clermont, auxquels il envoya soixante et quinze mille livres.

Chacun des Proconsuls en mission avait soin de traiter par-tout de même les désintéressés *frères et amis.*

encore inconnu ; et l'homme robuste, jaloux de conserver à la Patrie des bras et un cœur qu'il sent toujours dignes d'elle ; et la vierge tendre qui lui offre son amour et sa précieuse fécondité ; et la mère ne pleurant que sur des enfans encore au berceau, ne priant que pour une génération déjà confiée à son sein auguste. Druides féroces de la liberté, non de cette liberté que Rousseau croyait *achetée trop cher au prix du sang d'un seul innocent*, mais de celle *qui n'aime à se reposer*, suivant Mirabeau, *que sur des matelats de cadavres* ; on les vit d'abord timides, ne sacrifier à leur divinité homicide que par une succession graduellement ménagée (1) ; puis, tout-à-coup et

---

(1) On connaît cet entretien curieux où Robespierre paraissant redouter deux écueils également dangereux, *l'effusion excessive de sang qui révolterait l'humanité d'une part ; et de l'autre, l'insuffisance menagée par cette fausse sensibilité envers un petit nombre, préjudiciable au bonheur de tous*, Barrère trouva le moyen de concilier les choses, en disant : « Eh ! bien,
» il n'y a qu'à commencer par guillotiner les
» Constituans, puis les Législatifs, puis les Nobles,
» puis les Prêtres, puis les Hommes de loi, puis
» les Hommes de métier, puis les Marchands,
» puis les Soldats, puis les Laboureurs, puis les
» Boulangers, puis les Pâtissiers, puis les Traiteurs,
» puis les Tailleurs, puis les garçons Tailleurs, puis
» les Couturières, puis les Tisserans, et c., on verra
» après pour le reste.

Il est clair que personne n'eût perdu à attendre.

par un rafinement inattendu de sensibilité, employer l'action de la foudre *pour ménager aux victimes la durée des souffrances*; puis enfin, régénérateurs infatigables du corps social qui, *plus il transpire, plus il devient sain*, lui en multiplier les moyens par les noyades, par les fusillades, par les canonnades en masse; bientôt, pour satisfaire tout ensemble et aux besoins des finances « dont le meilleur Comité est un tribunal » révolutionnaire composé de jurés solides, « et à la gloire des armées dont les lauriers » sont en proportion des exécutions révo- » lutionnaires », ils multiplient à la fois et les échafauts, et les bourreaux, et les victimes; au même instant trois commissions populaires s'élèvent et massacrent à Marseille, à Orange, à Arras, tandis qu'à Paris, le tribunal révolutionnaire, cet inimitable modèle de boucheries humaines, alimenté par la féconde invention des conspirations des prisons servi par l'élite des massacreurs de la Capitale, débarrassé de toutes formalités par la loi du 22 prairial, accouple pour la mort le vieillard insensé et la vierge encore dans l'enfance, l'habitant du Midi et l'homme du Nord, le noble et le roturier, le pauvre et le riche, qui tous jusqu'alors inconnus les uns aux autres, s'avancent ensemble pour la première fois,

et font, sous le fer de la guillotine, le premier essai de l'égalité : déjà mille bastilles, qui regorgeaient tout-à-l'heure, ont été vidées et regorgent encore ; déjà l'urgence du déblayement révolutionnaire a nécessité l'adjonction de quatre sections d'assassins *ambulans* auprès du grand tribunal assassin, ainsi que l'érection secrète d'un échafaut dans l'intérieur des prisons ; et le spectacle journalier de ces massacres si inouïs, le roulement lugubre de ces charretées qui portent *à la monnaie révolutionnaire* des centaines d'êtres entassés en *fournées* (1); les hurlemens de ces furies de guillotine escortant leur proie jusqu'au lieu du *hachis*; cet aqueduc immense qu'on destine à voiturer le sang innocent; les larmes de Vaucluse; les flots de sang de la Loire, les murmures de la Saône et du Rhône qui se repoussent les cadavres humains ; les mugissemens de l'Océan qui les vomit sur ses rivages, rien n'a pu réveiller encore cette Convention dont les lois ont changé ainsi la France entière en un vaste théâtre d'horreurs et de meurtres. (2)

Mais on les entend crier à la tyrannie.

---

(1) Voyez le tableau numéros 3, 4 et 5, tom. II et la lettre H. de la gravure, du tom. Ier.

(2) Voyez la gravure du tome II.

L'effroi de la hache révolutionnaire qui, tout-à-l'heure, a frappé sous leurs yeux quelques-uns de leurs collègues trahis; l'effroi des menaces salutairement indiscrètes contre plusieurs encore, le sentiment de leurs propres dangers les rendront sans doute enfin sensibles non plus aux dangers, mais aux désastres et au supplice de l'humanité. Peuple Français, suspends ton indignation, ou au moins ton désespoir. Un jour, un jour encore, et ils vont triompher. Un jour encore, ils te laisseront égorger même en triomphant; mais l'échafaut brisé par tes mains pour les sauver, ne pourra plus se relever pour t'immoler encore. Sauve-les, hélas! ou plutôt sauve-toi toi-même.

Même après le 9 thermidor, le gouvernement révolutionnaire n'avait pas encore perdu de son activité, de sa force. *Nous sommes tous perdus!* s'écriaient-ils avec un accord modeste et touchant dans la séance du 4 fructidor suivant. *Tous purs!* oui, tous également purs, ou plutôt tous également criminels et à jamais flétris! Eh! de quel droit rejetteraient-ils sur quelques-uns seulement des horreurs que tous ont également provoquées par des lois dont elles ne sont que les conséquences inévitables; comme celle d'une mauvaise cause est

nécessairement d'avoir de mauvais effets ; comme celle du poison est d'empoisonner ?

Qu'on maudisse avant tout, nous y consentons, les provocateurs particuliers de ces lois exécrables, révolutionnaires des suspects et des mis hors la loi (1) ; qu'avec leurs décrets du gouvernement révolutionnaire et du 22 prairial, Saint-Just, Robespierre, Couthon, ainsi que tous les autres

(1) Ce décret de mise hors la loi des aristocrates, est, sans aucune comparaison possible, la plus exécrable et la plus meurtrière des batteries imaginées par le génie d'*extermination*. Danton seul pouvait oser en faire la demande, et Marat lui-même n'aurait pas su l'obtenir. Cette extravagante atrocité fut décrétée le 27 mars 1793, *à l'unanimité.*

Fouquier-Tinville, lors de son jugement disait : « Vous nous accusez d'avoir condamné sans motifs » suffisans ; ou sans instruction suffisante des procès. » Eh bien ! si nous n'avons condamné que des » aristocrates, la loi n'admet pas de nuances ; elle » n'admet pas même de procès pour eux ; il n'y » avait que l'identité des personnes à constater, et » tout ce qu'on a toujours fait au-delà était sur» abondant. Tout notre tort, c'est d'avoir mis en » tête de nos jugemens telle loi plutôt que celle » du 27 mars ; mais au fond, c'est la même » chose..... » Ce que Fouquier n'avait pas osé faire une seule fois, se pratiqua constamment sous les yeux de Tallien et Isabeau, à Bordeau. Tous les jugemens de la commission populaire avaient pour base ce décret de *mise hors la loi* ; c'était une dispense bien commode de toute pudeur et de toute conscience, une garantie bien irréfragable contre toute révision.

membres des Comités de salut public et de sureté générale, que tous ces atroces inventeurs du système *d'extermination* soient attachés ensemble au carcan d'une éternelle infamie, qu'ensemble ils soient voués à l'exécration des races futures. Ce supplice est aussi juste qu'inévitable ; cette haine insatiable et vertueuse de la postérité s'attachera à leur ombre, et les tourmentera jusqu'au sein du repos des tombeaux. Mais cette Convention, qui consacra par ses suffrages toutes ces propositions meurtrières, qui seule a pu les légaliser, à l'abri de quel souvenir échapperait-elle au poids vengeur d'une responsabilité commune ? Ignorait-elle, toute seule, ce que, nulle part, l'oppression sanglante de la terreur n'avait pu faire dissimuler, ce que les larmes et le deuil universel de la patrie, ce que son silence même dénonçaient avec tant d'éclat ? Elle-même se chargeait de le révéler à la France entière ; et ses bulletins audacieux portaient chaque jour au loin, avec le scandale des aveux effrontés et d'une approbation complice, la contagion d'un exemple abominable pour l'homme faible ou seulement égaré, et pour l'homme volontairement criminel la sécurité dans tous ses crimes et l'encouragement aux derniers attentats. L'a-t-on vue, épouvantée de la

marche audacieuse et rapide que le système de ses propres lois prescrivait à ses Comités de gouvernement, opposer, par un retour honorable sur elle-même, une digue à leur vélocité exterminatrice, et donner aux victimes incessamment sacrifiées, avec un seul soupir de pitié compâtissante, l'espoir d'une réparation tutélaire, ou le témoignage d'une bienveillance impuissante? Valets toujours dévoués, et postulans toujours insatiables; n'étaient-ils pas tous sans cesse à rivaliser de démonstrations de zèle, à se disputer l'honneur honteux de servir comme instrumens; et combien oseraient se vanter de s'être prononcés en adversaires courageux et désintéressés, avant d'avoir été satrapes disgraciés? Combien, empruntant ce mot du bourreau qui étranglait Dom Carlos: *Doucement, Monseigneur; tout ceci est pour votre bien*; ont opposé aux souffrances actuelles d'autrui l'espoir consolateur d'un bien à venir, tant qu'ils ont pu trouver eux-mêmes leur bien propre sur-le-champ; mais ont bientôt renoncé à cette philosophie d'un dédommagement lointain, du moment que des maux ou des dangers personnels les ont avertis de son insuffisance?

Mais qu'importent et les époques et les motifs de ces changemens? Ce ne sont point de vaines excuses que nous devons discuter

Louis XI, dans son château du Plessis-les-Tours, inspirait moins de terreur. De nombreux corps-de-garde, tant du côté du Jardin, que du côté de la cour des Princes, annonçaient le séjour du despotisme le plus ombrageux. Il était permis à peine de fixer un moment les yeux sur les fenêtres du Comité; comme jadis sur celles de la Bastille. Une foule de bureaux occupait la seconde enceinte, et la plupart des esclaves qui en fesaient le service en tremblant, portaient sur leur physionomie l'empreinte de l'effroi ou de la plus basse adulation. Jour et nuit, des canons, mèche allumée, placés aux portes extérieures, ne laissaient aucun doute sur le caractère des Tyrans qui s'environnaient ainsi d'une ceinture d'airain. Des familiers, au regard sinistre, qui ressemblaient aux muets de la Cour ottomane, veillaient aux entrées immédiates, et exécutaient de point en point les instructions sécrètes qu'on leur avait données,

Pour parvenir aux antichambres, il fallait errer à tâton, dans un long corridor, éclairé d'une faible lampe à chaque extrêmité. Toutes les avenues du Comité de salut public étaient sombres, tristes, sévères, et faisaient contraste avec les sallons où s'assemblaient les Décemvirs. Celui qui obtenait la faveur d'être admis en leur

présence était ébloui de ce changement subit. Les moëlleux tapis des Gobelins en recouvraient le parquet. Le marbre, les bronzes dorés et les glaces brillaient de toutes parts; de belles pendules, de fastueuses girondoles garnissaient les cheminées. Dans ces antres de riches fauteuils, de voluptueux canapés trouvaient à l'usage de ces républicains qui affichaient en public les mœurs et le langage de Lacédémone. Dans de petits cabinets on entrevoyait des buffets toujours bien garnis de ce qu'il y avait de plus recherché en comestibles, afin que les membres du Comité trouvassent à satisfaire leur appétit, sans être obligé de sortir.

Autour d'une grande table ovale, recouverte d'un tapis verd et chargée de monceaux d'arrêts de mort en blanc, se rangeaient les Décemvirs pour balancer dans leurs mains impures les destinées de la France et de l'Europe.

Le Comité était permanent; Billaud, Collot, Carnot ou Barrère, rarement Robespierre, étaient toujours là à monter la garde, c'est-à-dire, il y avait toujours un membre pour répondre à tout et ne pas laisser le crime un seul instant oisif. Les Décemvirs ne se rassemblaient tous que sur les dix heures du soir. Ils arrivaient là, non pas précisément ivres, mais poussés

de vin et de bonne chère, échauffés par les liqueurs. C'était leur état habituel et conforme aux mesures qu'ils prenaient pour l'ordinaire.

C'est dans ces momens qu'ils intimaient leurs ordres secrets aux scélérats en chefs qui avaient leur confiance. C'est là que le général Rossignol alla prendre le plan de l'embrâsement de la Vendée. C'est là que Carrier organisa les noyades de Nantes ; c'est là aussi que les Décemvirs se mocquaient du genre humain : c'est là qu'un Couthon disait en riant, avant de partir pour Lyon: « Je n'ai plus que la tête et le tronc, eh bien! » c'est pourtant moi qui vais donner le » premier coup de marteau à la seconde » ville de l'Empire français, pour la dé- » molir. »

C'est là qu'on organisait les conspirations des prisons, et qu'on rédigeait ce plan de dépopulation réalisé pendant 15 mois. Une carte de la France était sans cesse déployée sous les yeux des Décemvirs, ainsi qu'un tableau de la population de chaque Commune; là, on décimait les villes et les hameaux. Il nous faut tant de têtes dans tel département. (1)

(1) Voyez les lettres C, N, de la grav. du tome Ier.

C'est là directement que tous les Comités révolutionnaires de France, correspondaient et renvoyaient ou apportaient leurs feuilles d'expéditions. Les Membres de ces Comités venaient humblement prendre le mot d'ordre, ou bien donner des renseignemens précieux.

C'est là aussi que les autres Députés de la Convention, venaient briguer, mandier des missions dans les départemens. Poultier avoue que ses collègues fesaient souvent antichambre, et se tenaient respectueusement sur le passage de Robespierre, pour obtenir de lui en passant un coup - d'œil de faveur, et pour demander de l'emploi. Ainsi donc, de l'aveu même des Conventionnels, eux-mêmes sollicitèrent la grace d'être envoyés pour ensanglanter les diverses parties de la République, au nom du Comité. Ils allaient recevoir l'accolade et se faire recevoir Proconsuls bourreaux. Toutes les calamités de la France, tous les crimes de la révolution sortaient du sallon du (1) Comité de Salut public.

Si les murailles avaient des oreilles et pouvaient parler, que d'horribles blasphêmes contre l'humanité, elles ont entendues;

(1) Voyez la lettre C de la gravure du tom. Ier.

qu'il eût été curieux de voir Barrère et Collot, d'un trait de plume, massacrer la population d'une province entière. Les Décemvirs ressemblaient à une compagnie de bouchers, propriétaires d'un troupeau de 25 millions de têtes. Tordons, écorchons, mangeons, se disaient-ils entr'eux, le peuple saisi de terreur, se laissera faire :

> Le peuple est ici bas, pour nos menus plaisirs.
>
> GRESSET.

Quand Robespierre assistait aux délibérations, elles prenaient une teinte plus rembrunie, on riait moins, on y fesait le mal moins gaiement.

Comme ces Membres du Comité de Salut public se moquaient de ceux de la Convention qui fesaient antichambre à leur poste, et mandiaient l'insigne faveur d'obtenir une courte audience! Toute la Représentation nationale, était comprise dans l'antre décemviral. Guerre et finances, toutes les lois, toutes les mesures émanaient de là. La Convention n'était que la place publique où on les proclamait. Les 740 membres de l'Assemblée nationale n'étaient que des colporteurs à qui on venait chaque décade intimer et distribuer les décrets pour être publiés et mis à exécution.

Outre les canons dont il se fesait investir,

le Comité de Salut public avait dans les caves et souterrains du château des Tuileries une artillerie non moins redoutable ; nous entendons parler d'une typographie complette où l'on imprimait la nuit plus encore que le jour, les rapports, les arrêtés et les décrets révolutionnaires avec lesquels on foudroyait toute la France.

Les autres issues, les couloirs, les salles étaient le plus souvent encombrées par des moncaux de paquets et d'objets de tout genre, capturés dans diverses expéditions. Ce qui fesait ressembler les Comités de Salut public et de Sûreté générale, *à un Mont-de-Piété*, ou plutôt à une caverne de brigands remplie de butin que la bande se partageait avec ses agens couchés sur des matelats épars çà et là.

Pour compléter l'illusion, les Membres du Comité, ainsi que la plupart de leurs commis, affectaient un costume sale et des cheveux noirs et gras. Barrère lui-même avait le plus souvent la crinière attachée avec une ficelle. Robespierre seul gardait un maintien plus réservé et une mise plus propre.

Cette absence de toilette n'empêchait pas les filles de l'Opéra de venir solliciter elles-mêmes, car le Comité se mêlait de tout. Pour jouer une pièce nouvelle sur tous les

théâtres, il fallait avoir l'agrément de Barrère. Un jour qu'il se refusait à la représentation d'un drame lyrique; poussé au pied du mur par les raisons convaincantes de l'Auteur, il termina la scène par dire: « Que voulez-vous, j'en conviens, mais » Robespierre ne le veut pas. »

Le Comité de Sûreté genérale était plus bruyant, attirait plus de monde. Assiégé jour et nuit par des familles en larmes, il les repoussait toutes avec la dureté et l'impolitesse des tyrans subalternes. On savait qu'il ne s'y fesait rien, qu'après avoir été demander l'agrément du Comité de Salut public. On ignore tout ce qui s'y passait: que de sacrifices d'argent et même de vertu s'y fesaient pour racheter les victimes. C'était un trafic atroce, infâme tout à la fois.

Le Comité de sûreté générale était le centre où venait aboutir tous les Comités révolutionnaires de France. Un Membre du Comité de Sûreté générale, dit assez haut pour être entendu: « Foutre! Citoyens, vous n'allez » pas rondément: quoi! en quinze jours, » rien que 54 arrestations! Que foutimassez-vous donc? » Il ajouta: « Si les » autres Comités révolutionnaires se con- » duisaient tous avec cette molesse, les » aristocrates auraient beau jeu. »

Le peintre David aurait pu nous envoyer

de bons matériaux pour composer l'histoire des crimes du Comité de Sûreté générale. Richelieu, dans un des plus beaux jours de sa tyrannie, ne fit pas trembler la France entière, comme un seul des Membres de ce Comité. Environnés de figures patibulaires, herissés de baïonnettes, il fallait franchir cinq ou six guichets pour parvenir à la porte du cabinet redoutable qui ouvrait à volonté ou fermait les millions de nouvelles bastilles. Des architectes n'étaient occupés qu'à présenter des plans et devis pour de nouvelles maisons d'arrêt. Quels souvenirs tout cela rappelle !

Après le 9 thermidor, car avant on ne se serait pas permis pareille témérité, un bon Citoyen s'avisa de demander à Lavicomterie, Membre du Comité de Sûreté générale : « Comment se fait-il que vous vous soyez envoyés réciproquement à la » guillotine, et que vous y ayez entraînés » des milliers d'individus? --- Ma foi, ré- » pondit Lavicomterie, avec ingénuité : » Robespierre avait un tel empire sur ses » collègues, que moi, en mon particulier, » j'hésitais pour me rendre aux assemblées » qui réunissaient le Comité de Salut public » et de Sûreté générale: plusieurs fois même » je me suis absenté, dans la crainte de me » trouver avec Robespierre. Un jour, nous

» fumes convoqués pour entendre un rap-
» port, sans nous dire sur quelle matière.
» Nous voilà tous réunis, le Comité de Salut
» public, de Sûreté générale et de Législa-
» tion. St.-Just tire de sa poche des papiers;
» quelle est notre surprise d'entendre le
» rapport contre Danton, Camille et autres,
» pour les mettre en arrestation. Le discours
» était si séduisant, S.-Just le débita avec tant
» d'ame !.... Après la lecture, on demanda
» s'il y avait quelques membres qui vou-
» lussent parler. Non ! non ! L'on mit
» aux voix, elles furent unanimes : il
» fut arrêté qu'ils seraient tous mis en
» arrestation. » Hélas ! c'est ainsi que ces tyrans lâches ont envoyé à la mort des milliers de victimes. Mais, à la bonne heure, lui répliqua le bon Citoyen, « vous pouviez
» vous guillotiner les uns les autres, mais
» encore une fois, pourquoi détruire la
» moitié de la population et incarcérer
» l'autre. Lavicomterie ne répliqua que
» d'une manière évasive; pourtant, il ajouta:
» Bon patriote ! c'est à moi que vous avez
» l'obligation de n'avoir pas été arrêté; car
» plus de trente fois l'on a proposé de lancer
» un mandat d'arrêt contre vous. --- Mais
» pourquoi ? -- Parce que vous aviez changé
» de principes, parce que vous n'avez pas
» craint de parler mal des Montagnards et

» des Jacobins. » Qu'on juge du reste, par cet échantillon ! nos arrières neveux refuseront de croire que 25 millions d'hommes se laissèrent dépouiller, incarcérer, guillotiner par une poignée de misérables réunis en Comité de Salut public et de Sûreté générale.

---

*QUELQUES anecdotes sur les factions nées à Paris, qui ont désolé la France pendant la révolution, et qui se sont réciproquement envoyées à l'échafaut; et preuve de l'ambition de Robespierre pour la dictature.*

DES Brissotins et Fédéralistes, Brissot pouvait tout au plus être chef d'opinion; il n'avait pas ce qu'il fallait pour devenir chef de parti. La faction qui porta son nom était peut-être ce qu'il y avait de plus sain dans la Convention. On y comptait quelques hommes à talens; mais aucun n'avait de supériorité assez marquée pour aller loin. Tous voulaient tâter du pouvoir, et se distribuèrent les places.

Brissot, qui se montra au premier rang des orateurs pour la guerre, était soufflé par la femme Rolland; celle-ci qui avait tout pouvoir sur lui, voyait dans la guerre

un nouvel état de chose favorable à son ambition. Son Mari, le ministre, devait jouer alors un bien plus grand rôle, et c'est tout ce qu'elle voulait. Se voir un jour l'Epouse d'un Dictateur, était sa chimère favorite. Elle brûlait de pouvoir dire : *Mon Mari gouverne la France, et Moi je gouverne mon Mari.*

L'un des hommes qui a le plus contribué à perdre Rolland, c'est Buzot, homme très-astucieux; ils lui disait souvent qu'il ne connaissait point d'homme plus probe que lui pour gouverner la France.

L'on fesait la cour à Brissot pour avoir des ambassades, ou pour être porté au ministère.

Brissot périt martyr d'une opinion qui lui était passé un moment par la tête sans s'y fixer.

Il voulut la République pour y avoir de la considération et des places, comme sous la monarchie, il n'avait aspiré par ses intrigues, qu'à extorquer des places et de la considération.

Barbaroux, ainsi que Buzot, lui parlaient des provinces méridionales de France, où les esprits, échauffés par le climat, vont beaucoup plus vîte qu'à Paris et dans les départemens du Nord. On les surprit une carte à la main, et réfléchissant sur une

ancienne opinion ; savoir, qu'une grande république, pour durer, doit devenir fédérative. Brissot et consorts n'en étaient encore qu'à la théorie ; ceux qui voulaient les perdre, en arguèrent comme d'un fait ; et delà la faction des fédéralistes, laquelle sembla vouloir un moment passer à la réalité, quand elle se vit poursuivie avec acharnement. Presque tous les partis qui commençaient à déchirer le sein de la Convention, parurent se réunir en un seul point le jugement de Louis XVI, et prouvèrent combien peu il avaient de principes, ou combien peu ils les respectaient.

Cela nous rappelle une anecdote qui mérite d'être rapportée. Notre journal des révolutions le déclara avec force et ténacité pour l'opinion la plus juste. Nous soutînmes qu'il fallait renvoyer le Roi pardevant un tribunal national, c'est-à-dire, composé de juges nommés par les départemens. Dans une conversation que nous eûmes à ce sujet avec Danton, nous lui répétâmes à haute voix. « Mais la Convention » à tort de s'obstiner à vouloir juger Louis » XVI, elle n'en a pas le droit, et les suites » peuvent en être des plus funestes. Si le par- » lement d'Angleterre a jugé Charles I[er]., » c'est que ce n'était pas une Convention,

„ les membres de l'Assemblée conven- „ tionelle ne sauraient être tout à-la-fois „ accusateurs, jurés et juges.

*Vous avez raison*, nous répliqua l'ex-Ministre de la justice, *nous ne jugerons pas non plus Louis XVI; nous le tuerons.*

Et, en effet, nous ne tardâmes pas à voir que cette réponse de Danton était l'expression des sentimens de la presque totalité de la Convention. Les Membres étaient presque tous d'accord qu'il fallait se débarrasser du Roi, non par amour pour la République, mais pour gouverner tout à leur aise, et avec toute latitude.

Dès le lendemain du jour où l'on proclama la République, Manuel ne fit-il pas à la tribune, la motion d'ordre d'une garde d'honneur pour le Président? La Convention ne s'intalla-t-elle pas tout aussitôt dans le palais des Tuileries? ne s'empara-t-elle pas tout de suite de tous les objets de luxe, sans réfléchir sur la simplitité qui devait caractériser des républicains. Une portion de l'Assemblée législative passa dans la Convention, les Brissot, les Vergniaux, et c. purent jouir les premiers d'une assez grande influence, et c'est ce qui leur valut la jalousie des Maratistes, et de presque toute la députation de Paris.

S'il y avait dans la faction des Brissotins, quelques talens, il y avoit aussi bien de la lâcheté, de l'intrigue et peu de républicanisme. Pelletier Saint-Fargeau était un franc royaliste, malgré qu'il eût voté la mort du Roi ; mais il était le protecteur de d'Orléans, qui lui promit une alliance avec sa famille, aux conditions qu'il renoncerait à son projet de voter pour l'appel au peuple, et y ferait renoncer aussi plusieurs de ses collègues auxquels il avait prêté et fait prêter le serment de ce vœu ; ce fut la violation de ce serment qui fut la cause de son assassinat.

Il y avait autant d'intrigue du côté des Brissotins que du côté de la Montagne ; ils étaient moins sanguinaires, mais ils étaient plus lâches..... Lorsque les 22 furent mis en état d'arrestation, une partie des Brissotins passèrent du côté de la Montagne, ainsi qu'une partie de *la Plaine.*

Que voulaient les Brissotins ? *règner...* distribuer les places. Qué voulaient les Montagnards ? règner et placer leurs créatures.

Quelle lâcheté ne commirent-ils pas, lorsque l'on décrèta d'arrestation les soixante-treize membres qui protestèrent contre la journée du 31 mai ?

Quarante-cinq de ces Brissotins périrent misérablement ; (*voyez le tabl. n°. 1 du tom. 2*)

mais une remarque qu'aucun historien n'a faite, c'est que dans le nombre des Brissotins qui ont péri sur l'échafaut, ou qui se sont soustraits à la mise hors de la loi, dix-sept étaient membres de l'Assemblée législative, par conséquent coupables des 2 et 3 septembre 1792, car puisqu'ils avaient eu le courage d'affronter la mort pour leur personne dans la Convention contre la Montagne, pourquoi ne s'en est-il pas trouvé un seul qui ait défendu l'humanité massacrée dans ces horribles journées ?

Ainsi ils ont fini comme ils le devaient.

Et du nombre des 73 qui protestèrent contre la journée du 31 mai, et qui ont été mis en arrestation, il y en a 20 qui étaient aussi membres de l'Assemblée législative ; pourquoi ces 20 n'ont ils rien dit alors des 2 et 3 septembre ?

Ainsi, comme on le verra, aucun des auteurs de ces affreuses journées n'a été puni pour ce crime ; mais une grande partie a péri sur l'échafaut.

Nous avons présenté ailleurs l'esprit et les intentions qui unirent par le lien commun du crime, les divers membres de cette Montagne, si fameuse par nos désastres. Voici des faits qui doivent jeter un jour nouveau sur ses principes.

Au mois de décembre 1792, à l'époque du commencement de la famosité des Montagnards, nous dîmes à l'ex-Ministre de la justice Danton, devenu législateur : ,, Mais ,, quelle est donc cette Montagne dont on ,, parle tant ? de quel nombre d'hommes ,, et de quels hommes est-elle composée, ,, ont-ils quelque mérite ?

Danton nous répondit en propres termes ( ces expressions serviront à le peindre ) :

« Non ! c'est un tas de b.... d'ignorans ,, qui ne sont patriotes que quand ils sont ,, soûls. Il nous ajouta :

,, Les Brissotins du moins se réunissent, ,, travaillent, ont un plan. Les Montagnards ,, n'ont pas le sens commun, mais ils ont des c......

Nous tînmes notes de ces aveux et de beaucoup d'autres, qui nous étaient nécesaires pour peindre un jour tous ces gens-là, d'autant plus que nous sentîmes toujours de la répugnance pour les fréquenter ; nous n'en vîmes qu'aussi peu et le moins long-tems qu'il nous fut possible.

Danton n'avait d'autre énergie que la force de ses poumons, avec quelque peu d'esprit naturel ; il était dépourvu de lumières acquises ; il était trop épicurien et

paresseux pour en acquérir. L'étude du cabinet ne lui convenait pas. Il ne méditait que par boutade et n'écrivait jamais. Les Cordeliers le regardaient comme leur oracle, et ils avaient raison. Aucun d'entr'eux ne le valait; environné, harcelé par de mauvais sujets qui le jugeaient digne d'être leur chef, il se déclara en faveur de tous les coquins révolutionnaires et meneurs de tripots. Il se mit à la tête de tous ceux qui ne virent dans la révolution qu'un patrimoine à s'adjuger. Marat regardait Danton avec pitié, comme un ignorant; mais il fesait cas de ses mouvemens, quelquefois beaux et décisifs dans certaines circonstances.

Aux talens près, Danton était, par l'audace et les effets, le Mirabeau de la Convention; bien moins dangereux que Robespierre, il était bien plus accessible, quoique beaucoup plus brusque.

Danton disait de Marat: « Ce petit b..... » est un boute-feu qui gâte tout. » De vieilles femmes, qu'il appelait des *jupons gras*, composaient la Cour de son secret antagoniste Robespierre: Danton avait la sienne formée de Marat, Legendre, Fréron, Pâris, Paré, Desforges, Robert, (le Liégeois) le naïf Camille-Desmoulins, et sur-tout le délié Fabre-d'Eglantine. Danton

était un héros révolutionnaire aux yeux de ce dernier.

Marat lui-même, à cause de son journal de l'*Ami du Peuple*, avait aussi une Cour. Tous les dénonciateurs le fêtaient pour obtenir place dans ses feuilles, où les calomnies pleuvaient de toutes parts.

Un parti fort nombreux de révolutionnaires fondait toutes ses espérances sur Danton, lors de sa nomination à la Convention. Danton aurait bien voulu concilier à-la-fois le ministère de la Justice et les fonctions de Représentant. Nous ne pouvons nous refuser à déclarer ici un fait qui nous est personnel. La fine madame Robert, femme du député, plus connue sous le nom de fille *Kéralio*, vint un jour nous engager, avec cette manière pressante qu'on lui connaît, d'émettre dans notre *Journal des Révolutions de Paris*, une opinion tendante à faire sentir la nécessité d'avoir un premier Ministre. « L'exécution des lois, » nous dit cette femme adroite, aurait son » plein et entier effet, à la vue de la seule » signature de ce premier agent du gouver- » nement. » Elle ajouta : « Et Danton est » l'homme le plus propre, par son énergie, » à remplir ce principal ministère. Cette » organisation aurait toute la vigueur né- » cessaire aux circonstances présentes. Et

„ qui empêcherait que ce patriote prononcé „ ne fût tout à la fois, comme en Angle- „ terre, membre de l'Assemblée nationale „ et principal Ministre? Le rouage politique „ n'en aurait que plus d'unité et de force. „ Nous écoutâmes patiemment l'opinion de la Dame révolutionnaire et toute Dantoniste; et dans le prochain numéro du journal des *Révolutions*, nous nous hâtâmes de démontrer tout le danger de la chose publique, qui résulterait de l'opinion qu'on desirait faire passer.

Cette première batterie n'ayant point eu de succès, on nous proposa de quitter notre poste de journaliste, en nous offrant une indemnité de cent mille francs. Cette seconde tentative ne devait pas avoir plus de faveur auprès de nous que la première. On ne se rebuta point; on revint une troisième et dernière fois à la charge. La même Citoyenne, qui a plus de ténacité que n'en comporte ordinairement son sexe, nous fit inviter à plusieurs reprises de venir grossir une réunion de patriotes qui avait lieu chez elle, de deux jours l'un; mais, sachant que l'un de ces patriotes était d'Orléans, nous n'en voulûmes pas savoir davantage. On nous pardonnera ces particularités, qui jettent quelque jour sur les événemens du tems.

La faction de la Montagne se réunissait, partie aux Cordeliers, partie aux Jacobins, et partie à la Commune. Mais, qu'arriva-t-il de cette subdivision? c'est que la Commune, que ce parti avait mis en jeu pour faire la journée du 31 mai, voulut bientôt après agir pour son propre compte. Hébert et Chaumette s'apperçurent de leurs forces; ils se dirent: « Mais, sans nous, la Mon-
» tagne était *foutue*! (Pardon, lecteur;
» c'était-là le langage habituel de ces Ma-
» gistrats.) Pourquoi n'oserions-nous pas
» quelque chose pour notre avancement? »

En conséquence, il se forma dans les Cordeliers un parti qui se sépara de Danton, Camille, Fabre, et c.: de là vint la faction des Hébertistes, composée de Chaumette, Momoro, Vincent, Ronsin, Ducroquet, et c. Ceux-ci voulant se signaler, jurèrent, sans avoir l'aveu de Danton, la perte des Brissotins et de la Gironde. Ils ne manquèrent pas de prétexte. Les Brissotins avaient osé traduire Marat au tribunal révolutionnaire: l'assassinat consommé de l'*Ami du Peuple* mit le comble au ressentiment des Hébertistes, qui ne tardèrent pas à se faire craindre de Danton lui-même. Les têtes des vingt-deux Girondins ne suffirent pas à cette Commune insatiable de sang; elle voulait encore guillotiner les soixante-treize

membres détenus. Le terme de ses vœux était hardi : elle ne se proposait rien moins que de disperser, dans un mouvement, l'Assemblée conventionnelle, pour en former une autre, dans laquelle tout le parti aurait pris place. La Commune prenait pour exemple ce qu'avaient fait les Dantonistes, à la fin du Corps législatif.

La faction des Hébertistes devenait d'autant plus redoutable, que le Comité de Salut public fesait distribuer, chaque jour, dix mille exemplaires de la feuille du *Père Duchêne*, et six mille du journal de *Rougiff-Guffroy*. Ces feuilles remplaçaient l'*Ami du Peuple*, de défunt Marat.

Tant de succès mit le comble aux projets sanguinaires des Hébertistes. Le parti d'Orléans leur portait encore quelqu'ombrage ; Hébert ne s'en cacha pas, et se crut assez fort pour dire tout haut : « Dans quinze » jours, il faut que Danton et son parti » passent à la guillotine. »

Le jour du jugement d'Hébert, nous rencontrâmes Camille-Desmoulins sur le Pont-Neuf. « Je sors, nous dit-il, de la » Mairie, pour savoir si l'on a pris les » mesures nécessaires, afin que le sup- » plice de ces scélérats d'Hébertistes ne » manque pas. » Camille nous ajouta : « Ces coquins-là ont toute la canaille pour

» eux ; mais je leur prépare un vilain tour
» pour animer le peuple contre eux ; j'ai
» donné l'idée de porter au bout d'une
» pique les fourneaux du *Père Duchêne.* »

Ce mot nous rappelle un autre fait bon à rapprocher ici. Après le 31 mai, le même Camille nous apporta une brochure qu'il venait de composer, pour prouver que les Brissotins étaient des conspirateurs. Il nous invita d'en parler dans notre Journal, en ajoutant ces propres paroles : « Cet ouvrage
» les enverra droit à la guillotine : j'en ré-
» ponds. --- Cela se peut, lui répliquâmes-
» nous avec notre sang-froid accoutumé ;
» mais tant pis pour vous-mêmes : votre
» tour aussi viendra, si vous vous laissez
» entamer. » Camille nous dit en s'en allant:
« Bah ! nous avons le peuple pour nous. »
Cette faction d'Hébert, Ronsin, Vincent, avait été d'abord toute dévouée à d'Orléans; mais elle l'abandonna dans la suite, ainsi que Robespierre, en faveur de Pache. Ils voulaient faire de ce personnage un grand juge, pour ne pas dire un dictateur.

Pache, plus fin qu'eux tous, paraissait se laisser aller à tout ce qu'on voulait de lui. Il affecta toujours la même bonhomie, et profita de tous les excès commis autour de lui, sans avoir l'air d'y prendre part. Pache connaissait la mauvaise tête de

Chaumette ; le Maire se laissa éclipser par le Procureur de la Commune, se gardant bien sur-tout deheurter l'amour-propre des Membres du comité de Salut public, il en recueillit le fruit. Quand la disgrace de Robespierre éclata sur la Commune, Pache fut garanti de la foudre : les autres perdirent la tête sur l'échafaud ; lui, il ne perdit que sa place.

Une remarque que l'on n'a pas faite sur Pache, fils du Suisse de porte du maréchal de Castres, c'est qu'il fit ses études avec le fils du Maréchal, et devint, à son mariage, le précepteur des petits-enfans du Maréchal. Il doit toute sa fortune à cette maison. Il eut l'adresse de se faire porter au ministère de la Guerre, précisément au même instant où le maréchal de Castres était à la tête d'un corps d'émigrés.

Nous avons nommé Ronsin avant la révolution : c'était un Auteur de grenier, travaillant pour vivre, et bornant sa gloire aux tréteaux des Boulevards. Alors il était humble et content de peu. Il se montra à peine les deux premières années de la révolution. Un jour, il se réveilla Général d'armée. Voici un apophtegme de cet homme. On vint lui dire : « Votre Etat-major se » conduit bien mal ; aux spectacles et par- » tout, il exerce une tyrannie exécrable :

„ il bat les femmes, met leurs bonnets en „ pièces. Votre troupe pille, viole, mas- „ sacre. „ Ronsin répondit : « Que voulez- „ vous que j'y fasse ? Je sais, comme vous, „ que c'est un ramas de brigands ; mais il „ me faut de ces coquins-là pour mon „ armée révolutionnaire : trouvez-moi des „ honnêtes gens qui veuillent faire ce métier.

Vincent était pire que Ronsin. Secrétaire-général du Ministre de la Guerre, à vingt-quatre ans, son caractère était déjà féroce. Dans des accès de colère, on le vit manger de la chair toute crue. C'était un despote infâme : il affichait le républicanisme le plus outré, et n'était dans le fond de l'ame qu'un royaliste de la première espèce. Vincent était de la faction d'Orléans. Dans la journée du 31 mai, un chef de ses bureaux lui dit : « Savez-vous que les royalistes „ espèrent beaucoup de ce mouvement ? „ Il répliqua : « Quand cela serait. „

Encore quelques traits sur ce Vincent, fils du concierge de la prison dite de la *Conciergerie*, à Paris. Il était clerc chez un avocat au Conseil, quand il se jeta dans le torrent de la révolution, qui l'emporta avec bien d'autres plus robustes que lui. Plusieurs lectures peu réfléchies des harangues de Démosthènes lui tournèrent la tête, en y développant le germe de l'ambition. Il brûlait

de se voir chef de parti. Les ouvrages du plus éloquent des Orateurs grecs étaient au-dessus de ses forces ; ne pouvant les bien comprendre, il en déchira de dépit jusqu'à quatre exemplaires successivement, les principes de Démosthènes ne cadrant pas avec les siens ; et d'ailleurs il avait été affecté d'un propos de sa maîtresse, devenue depuis sa femme : « Laisse-là tous ces livres, » lui dit-elle un jour ; avec un caractère » ardent comme le tien, ils te conduiront » à l'échaffaut. »

Vincent ne se prononça patriote qu'après le 10 août. Il devint Chef de bureaux au ministère de la Guerre, sous Pache. Chassé sous Beurnonville, l'inepte Bouchotte le fit rentrer, et lui confia le poste important de Secrétaire-général. C'est dans cette place qu'il développa ce qu'il était : il obligeait les Généraux d'armée à lui faire la cour ; il forçait tous ses subalternes à ne lui parler que chapeau bas. Il s'enivrait presque tous les jours.

Tous ces révolutionnaires ressemblaient parfaitement aux prêtres, ne fesant rien de ce qu'ils prêchaient. Ce sont eux qui firent peindre sur toutes les portes les saints noms de *liberté*, d'*égalité*, d'*humanité* ; et personne n'était plus despote, plus cruel, plus ennemi des vertus sociales et domes-

tiques. Sous prétexte de jouer pièce aux aristocrates, ils s'emparaient des sallons dorés du Palais-Royal, et s'y fesaient servir les repas les plus recherchés, tandis que les bons citoyens, les vrais patriotes, mangeaient du pain noir et buvaient de l'eau. Hassenfratz, Chaumette, Hébert, s'apitoyaient en public sur la misère du tems; et chez eux, les restaurateurs n'avaient rien d'assez friand pour leurs tables. Ils avaient retenu les noms de *Cincinnatus*, de *Brutus*, des deux *Gracches*, mais ils n'avaient garde de mener la vie frugale de ces véritables républicains. Ces tartuffes révolutionnaires savaient pourtant se contenir assez pour obtenir la popularité dont ils avaient besoin pour se permettre tout, en s'appuyant sur la multitude aveugle et confiante.

Nous répétâmes un jour à Chaumette ce que nous avions déjà dit à Camille : « vous voulez guillotiner les Brissotins; cette mesure extrême est impolitique. Et d'ailleurs, croyez-vous que les départemens vous pardonnent. »

Il nous répondit avec confiance : « La » Commune de Paris, à elle toute seule, est » plus puissante que la Convention et les » départemens ensemble. Nous tenons le » peuple de la capitale dans nos mains; » en un clin d'œil, je puis opérer une

» insurrection. N'avons-nous pas dans
» chaque section, ainsi que dans les tribunes
» de la salle d'assemblée du conseil général,
» nos affidés que nous payons bien? »

Chaumette ajouta : « Une fois Danton
» n'a-t-il pas voulu au Comité de Salut
» public, nous faire refuser l'argent que
» nous demandions pour payer nos tribu-
» nes; je lui dis alors : je ne réponds plus
» de la Convention, si l'on ne nous donne
» sur-le-champ 40,000 livres. Il fallut bien
» nous compter la somme. »

C'est le conseil de la Commune qui dirigea le pillage chez les épiciers; leurs Agens dans les sections y applaudissaient, ainsi qu'aux Jacobins et aux Cordeliers. C'est encore le conseil secret de la commune de Paris, qui fit jeter publiquement dans la rivière des morceaux de pain; ce qui donna lieu à dénoncer un agent de change : on l'accusa d'accaparement de pain pour les laisser pourrir afin d'augmenter la disette. Le prévenu fut guillotiné: d'après une visite domiciliaire faite chez lui, on lui trouva environ deux livres pesant de croûtes de pain amassées par sa cuisinière qui les destinait à la nourriture des poules d'une fruitière voisine.

Nous dîmes à ce sujet à Chaumette « Vous
» êtes tous des scélérats à cette Commune,

» vous avez inventé ce tour exécrable : » allez, vous êtes des monstres. » Le Procureur de la Commune fit un sourire et nous répondit : « Il y a des cas où il » faut feindre et faire le sacrifice de quel- » ques gouttes de sang innocent pour le » salut du peuple. »

On se plaignait à la Commune de ce ce qu'on ne fesait pas passer les pièces contre les Brissotins ; Chaumette répondit, qu'on n'avait pas besoin de pièces pour les condamner ; que quelques bons citoyens n'avaient qu'à aller sur les places publiques, avec un crayon et du papier, prendre les dépositions de tous les citoyens qui les accusent.

Ce fut encore Chaumette qui proposa de rassembler tous les jeunes gens qui ne voulaient pas partir pour les frontières, de les réunir tous à l'embouchure d'un canon à mitraille.

Ce fut lui aussi qui proposa les honneurs funèbres de Lazouski ( le massacreur des prisonniers d'Orléans ) lesquels, eurent lieu. Hebert fit rendre des honneurs à la mémoire de Chaslier, le Marat de Lyon.

Une fois, en passant sur les ponts où l'on chantait des couplets nouveaux contre les Brissotins, pour exciter la fureur populaire. Chaumette nous dit,

« Tous ces chanteurs que vous voyez
» nous coûtent six francs par jour : la
» tête des Brissotins nous remboursera. »

Nous représentâmes un jour à ce même Chaumette que notre opinion sur les Brissotins en jugement etait, qu'ils n'étaient pas plus coupables que nous.

Chaumette nous dit qu'il pensait autrement, et qu'il ne croyait d'innocent que Ducos et Boileau. Aussi, notre intention, ajouta-t-il, est de les sauver. Pendant un sejour que nous fîmes à la campagne : tous les vingt-deux, sans exception, périrent sous la hache de la guillotine. A notre retour, nous ne manquâmes pas de rappeler à Chaumette ce qu'il nous avait dit, sur les deux innocens. « Cela est vrai, nous
» dit il, et je ne les ai pas oublié ; mais
» cela aurait fait manquer le coup. Au
» reste, ce n'est que deux victimes sur
» vingt-deux. il n'y a pas là de quoi tant
» se récrier. »

Ce dernier trait mit le comble à l'horreur que toute cette horde nous inspirait déjà depuis long-tems.

Peut-on oublier la scélératesse de la Commune pour porter Henriot au commandement général. Malgré la très-grande majorité qu'avait procuré le premier dépouillement du scrutin pour Raffet, la

Commune eut l'audace de faire recommencer un deuxième scrutin dans les sections qui produisit encore, malgré cette perfidie, une grande majorité contre Henriot. Comme la Commune avait besoin d'un brigand à sa tête pour le 31 mai, elle ne trouva d'autre moyen que de faire un faux dépouillement, qui déclara Henriot Commandant général de la garde nationale de Paris.

Nous croyons devoir prévenir de la nature de nos liaisons avec ce sanguinaire Procureur de la Commune de Paris. Sur les recommandations de quelques bons citoyens de son département, nous lui rendîmes des services en 1791 ; nous l'occupâmes pendant six mois à la disposition de matériaux géographiques. A cette époque, il n'annonçait pas un caractère aussi féroce que celui qu'il développa depuis. Néanmoins, il était menteur ; il ne savait pas écrire, mais il avait quelque facilité pour improviser. Alors, il affichait des mœurs assez régulières ; il nous en imposait : car nous sûmes par la suite qu'il rendait très-malheureuse une jeune fille de son pays que le besoin seul et la crainte attachaient à sa personne. Du moment qu'il mit le pied aux Cordeliers, tout alla chez lui de mal en pis. Il se donna l'essor,

il se crut un grand homme à qui tout était permis. Enfin , il devint le plus dangereux de toute sa bande. Nous ne connaissions guère que lui à la Commune ; mais cela nous suffit pour être au courant de toutes les machinations qui s'y tramaient. Ce Chaumette qui fit sonner si haut, contre les Brissotins et la Gironde, le crime du fédéralisme, en était lui-même antiché le premier. Il nous confia son vœu , de réduire la France en plusieurs petits états : il avait l'espoir, et ne nous le dissimula point, de se voir le Pisystrate de l'une de ces Républiques fédératives. C'était là toute son ambition. C'était aussi l'opinion de Fabre d'Eglantines.

Hébert et Chaumette ne manquèrent pas une seule audience de la procédure contre Brissot et compagnie. Le Procureur de la Commune amenait avec lui un jeune dramaturge des Boullevards : il l'introduisait dans le parquet et lui fesait donner un siége en face des 22 accusés : son intention était de faire représenter les caricatures sur les tréteaux de Nicolet, et de les livrer à la risée publique, comme jadis à Rome on condamnait aux bêtes féroces , ceux qui ne plaisaient point au Gouvernement.

Ce fut Chaumette qui donna l'idée de construire un fauteuil pour y placer celui

des accusés qu'on présumait le plus criminel. Il était loin de penser alors qu'il travaillait pour lui-même.

Ce fut Chaumette qui réclama l'ancien usage de fouiller les prisonniers, et de les désarmer de couteaux, fourchettes, et autres ustenciles. Il craignait que les victimes ne lui échappassent. C'était le Robespierre de la Commune de Paris : ce fut encore lui qui fit attacher les mains des prisonniers, de même que son digne collègue, Hébert, fut celui qui le premier proposa dans la tribune des Jacobins, d'abréger les formes de jugement révolutionnaires, qui déjà pourtant étaient assez expéditives.

Ce fut encore Chaumette qui demanda de faire construire une guillotine ambulante montée sur quatre roues à la suite de l'armée révolutionnaire, pour, disait-il, verser avec profusion le sang des aristocrates, des modérés et des fédéralistes.

Une remarque historique bonne à faire, c'est que le même tribunal révolutionnaire fit guillotiner réciproquement toutes les factions, après avoir été protégé par chacune d'elles. Presque toujours Fouquier-Tinville, afin d'aller plus vite, s'adressait aux chefs des factions pour provoquer et obtenir de nouvelles lois révolutionnaires qui servirent peu de tems après à faire

justice de ceux-là mêmes qui en avaient fait la première proposition aux Jacobins et aux Cordeliers, puis à la Convention.

Chaumette qui sous main, (car il ne voulait pas passer pour un vendale) fesait, pour se populariser, détruire les monumens des arts, fit planter des quarrés de pommes-de-terre dans le jardin des Tuileries, à la place des plattes-bandes de fleurs et de buis. Tandis qu'il mangeait de la volaille à tous ses repas, il voulait reduire ses concitoyens aux pommes-de-terre pour toute nourriture. Il réunissait les goûts les plus disparates et les plus bisarres : Il avait un grand zèle pour les cimetières et pour l'Opéra, pour les nègres et pour les botanistes. Il déploya beaucoup de sévérité en public contre les courtisannes, et chez lui contre sa femme.

Chaumette demanda à la Convention le partage des terres de la Vendée, en faveur des patriotes sans propriété. Chaumette avait la prétention de passer pour protecteur des artistes et des hommes de lettres. L'abbé de Lille avait fait jadis un quatrain pour le chien de la Dubarry; on réimprima ces vers pour jouer pièce au poëte; et il n'en fallait pas davantage pour le perdre. Déjà on l'avait dénoncé à la Commune. L'abbé de Lille, tremblant, monte à l'appar-

tement de Chaumette : porte close ; il ne fesait pas jour pour lui. Quelqu'un dit à l'abbé : « Ne vous rebutez pas ; remontez ; » déclamez une tirade de votre poëme sur » l'imagination. On voudra avoir l'air de » s'y connaître et de vous protéger ; et tout » sera dit. Vous obtiendrez l'absolution, » sur-tout en promettant de substituer » au quatrain à la Dubarry un autre à » Chaumette. » Le conseil officieux fut suivi et eut plein succès : Chaumette protégea de Lille.

Un Professeur de grec au collége de France s'y prit plus gauchement : il alla pleurer sur le seuil de la porte du Procureur de la Commune : les larmes réussissaient mal à ses yeux. Chaumette refusa constamment un certificat de civisme au savant, et tenait sans cesse l'épée de Damoclès suspendue sur sa tête. Néanmoins, le Professeur gagna du tems, et en fut quitte pour la peur : la perte de son ennemi le sauva. Le chevalier de Cubières fesait sa cour à Chaumette. Il fit hommage à sa femme d'un recueil de poésies révolutionnaires, en deux volumes. Chaumette répondit : « Ma femme est une femme de lettres ; » ses œuvres sont dans le tiroir de ma » commode. » Il l'ouvrit, et lui montra des vieux bas qu'elle lui raccommodait.

Ce même Cubières , pour être porté a Corps électoral , lors du 10 août , déclara dans la tribune de la section de l'Unité que sa mère avait commis un crime en l fesant noble ; et , pour avoir la place d Secrétaire-greffier de la Commune de Paris il prétendit prouver que jamais il n'avai été noble.

Le même esprit d'ambition dictait par tout les mêmes bassesses. Nous ne citerons entre mille autres , que le marquis de *Fon vielle Rovère* , qui , pour parvenir à la Con vention , soutint et prouva qu'il était l petit-fils d'un boucher de *Ronieux*.

Chaumette s'embarrassait peu des indi vidus ; il ne cherchait à se rendre agréabl qu'à la multitude , et il n'était à son ais qu'au milieu d'elle.

Ce fut Chaumette qui dirigea la fête d la Raison , et y prononça un discours qu la Commune fit imprimer à grand nombre Un rapprochement nécessaire à faire , c'es une lettre de félicitation des clubistes d Genève à Chaumette , sur la chûte d l'église romaine ; et c'était des protestan qui écrivaient ainsi. Voilà encore une preuv non-équivoque des intrigues du protes tantisme.

Momoro ne ressemblait en rien à Hébert Mari d'une femme assez fraîche , il la menai

durement ; il en fesait sa servante : depuis, il en fit la divinité de la Raison ; et de la cuisine, il la fit passer sur le maître-autel de l'église de Saint-André-des-Arcs.

Momoro ne rêvait que lois agraires. A son retour de la Vendée, il publia un écrit sur sa mission, pour y être renvoyé une troisième fois. Il invitait les hommes de lettres à mettre, sur le théâtre, en action le dogme du partage des terres. L'égalité foncière était sa chimère.

C'eût été un premier et grand pas de fait vers cette loi agraire, si ardemment convoitée par Hébert et Momoro. Hébert la prêchait dans tous les numéros de son *Père Duchêne* (1), sans la connaître. Le misérable n'avait jamais lu ; il préférait la table à l'étude. Il se maria plutôt pour avoir l'air d'avoir fait un acte de civisme que par estime et amour pour sa femme. Néanmoins, il fesait assez bon ménage, quoi qu'elle fût laide. C'était une grande araignée sortie du couvent de l'Assomption ou de l'Annonciation : Hébert la rencontra dans la société fraternelle, hantée par les sœurs

---

(1) Et qu'on ne perde pas de vue que le Comité de salut public fesait distribuer tous les jours dix mille exemplaires de ce journal. Ainsi le *Père Duchêne* n'était que l'organe des principes de ce Comité.

des Jacobins. Un beau délire révolution-
naire s'empara du couple, et ils furent en
face du peuple, qui cria *bravo !*

Pache n'était point *in petto* de l'avis de
la loi agraire. Il avait de belles propriétés et
en Suisse et en France ; mais il laissait tout
dire. Il regardait Hébert, Chaumette et les
autres, comme des insectes étourdis qui
voltigeaient sourdement un moment avant
d'aller se brûler à un flambeau allumé. Sa
circonspection, son silence qui ressemblait
à une approbation tacite, lui valut une
sorte de vénération de la part de Chau-
mette ; ce Procureur de la Commune l'avait
adopté presque comme son mentor. Mais
ce Télémaque de nouvelle trempe se per-
mettait bien des équipées, comptant sur
l'indulgence de *papa Pache.* C'est ainsi qu'on
appelait le maire de Paris chez lui et presque
dans les conseils de la Commune.

Enfin les Dantonistes firent guillotiner
les Hébertistes et Maratistes. Dans cette
circonstance, Danton fut d'accord avec
Robespierre, pour envoyer au supplice
Hébert, Ronsin, Vincent, Momoro, Du-
croquet, et autres meneurs des Cordeliers
et des Jacobins, qui se disposaient à dé-
truire le reste de la faction Danton. *( Voyez
le tableau n°. 1, du tome Ier. ).*

Danton avait pris en grippe la faction

les Hébertistes ; il ne fesait grace qu'à Chaumette. Ce parti détruit, tout le monde croyait bien qu'on allait être délivré de l'anarchie. Les aristocrates même fesaient l'éloge de Robespierre , parce que cet autre chef de bande s'était déclaré ouvertement contre Hébert et consorts. Il les avait désignés comme des athées. Il leur en voulait sur-tout à cause de *la fête de la Raison* , pour laquelle on ne l'avait pas consulté. Il combinait dès-lors en silence sa fête à *l'Être-Suprême.*

Il résulta de tout ceci que le Comité de Salut public , vainqueur de tous ses rivaux , acquit un pouvoir sans bornes. Car les Dantonistes lui étaient encore subordonnés.

Il se crut autorisé à tirer , comme gouvernant , une ligne de démarcation entre lui et les simples individus de la Convention , qui furent obligés à faire antichambre au Comité.

Piqués de cet orgueil despotique, qui les réduisaient ouvertement au rôle de subalternes, Danton , Lacroix , Camille - Demoulins , Fabre-d'Eglantine , se mirent à la tête d'un parti secret contre l'autorité naissante du Comité qui était leur ouvrage. Ce fut pour le renverser dans l'opinion , qu'ils sappèrent sa base fondamentale , *la terreur.* Camille fut chargé de cette attaque morale , et ses

numéros du *Vieux Cordelier* parurent un moment devoir assurer le triomphe du systême de *la clémence*. Ce mot était proscrit dans l'ame de Robespierre, et la perte de Camille fut jurée. Il s'était fait encore un autre ennemi non moins féroce dans Saint-Just, qu'il perça au vif avec la pointe du ridicule. Il avait dit, dans un de ses numéros, que *Saint-Just portait sa tête comme un Saint-Sacrement*; cette plaisanterie aurait suffit pour lui coûter la vie.

Les amis de Danton voulurent le réconcilier avec Robespierre; et l'ancien locataire de ce dernier, fut chargé de donner, rue Saintonge, au Marais, un dîner de réunion; ce fut d'Aubigny, protégé de Robespierre, qui arrangea ce rapprohement entre les deux coriphées de la révolution.

Danton dit à Robespierre : « Il est » juste de comprimer les royalistes ; mais » nous devons, dans notre justice nationale, ne pas confondre l'innocent » avec le coupable ; bornons notre puissance à ne frapper que de grands coups » profitables à la République, pour cela » il ne faut pas guillotiner les républicains. » Robespierre, en fronçant le sourcil, ne répliqua que ces paroles : *Qui vous a dit que l'on avait envoyé à la mort un innocent?*

A entendre ces deux hommes, on les eût pris pour les maîtres des deux Mondes ; ils semblaient, comme Dieu, disposer de la vie des hommes.

Le diné se prolongea jusqu'à huit heures, on y sabla beaucoup de champagne. Robespierre, qui ne s'enivrait jamais, buvait cependant bien ; les convives se quittèrent sans être trop content des uns des autres. Robespierre sortit le premier ; Danton dit alors : *F...... ! il faut nous montrer, il n'y a pas un instant à perdre.* Apparemment que déjà le Comité de Salut public s'occupait de lui et de ses compagnons d'armes. En effet, quelques tems après, c'est-à-dire quinze jours, ils furent arrêtés.

St.-Just fut chargé de faire un rapport pour justifier ce coup hardi.

Voilà donc une forte partie de la faction Montagnarde, dite *Dantoniste* et *Orléaniste*, envoyé à la mort, le 16 germinal an 2, (5 avril 1794.) comme ayant voulu rétablir la royauté, et détruire le gouvernement révolutionnaire.

Et pour prouver que le Comité de Salut public avait arrêté le plan de dépopulation, ils firent guillotiner dans cette fournée, Phélippaux, pour avoir dévoilé les horreurs qui se commettaient dans la Vendée.

C'est contre cette faction que fut décrété

la mise hors des débats, elle qui avait donné naissance à cette forme de jugement. (*Voyez le tableau n°. 1, tome 2.*)

L'ambition de Robespierre fut encore une fois, satisfaite et rassurée. La lâcheté des membres de la Convention se manifesta dans cette nouvelle épreuve. Courtois, le cousin de Danton, n'eut pas le courage de faire entendre un seul mot de réclamation en faveur et à la décharge de son parent; il n'y eut que Legendre qui osa prendre sa défense. Mais le lendemain, ce boucher, couard, demanda pardon de son erreur de la veille, et dit qu'il ignorait les crimes de Danton; c'est ainsi qu'il sauva encore cette fois sa tête, en se ralliant de nouveau auprès de Robespierre. Il déclara même aux Jacobins qu'il lui ferait un rempart de son corps. Nous manquons de termes pour caractériser cette conduite infâme de Legendre. Fouquier-Tinville écrivit au Comité de Salut public pour faire mettre ces fameux prévenus hors des débats, ce qui fut décrété par la Convention le 15. On allégua pour prétexte qu'ils s'étaient révoltés; il est de fait pourtant que Danton et Camille dirent qu'ils ne parleraient que lorsque l'on aurait fait comparaître les membres du Comité de Salut public. Ce Comité n'eut garde de venir au tribunal;

comme il est facile de persuader le peuple ; il applaudit au supplice de Danton, Camille-Desmoulins, et c. ; des royalistes et même des patriotes, applaudirent aussi, croyant voir la terreur et l'anarchie disparaître par l'anéantissement de cette faction.

Robespierre, qui combinait dans le silence, voyait son pouvoir aller toujours en augmentant. La fameuse fête à l'Être Suprême lui fit des prosélites dans les ames faibles qui regrettaient les Eglises, dont la commune avait dirigé la destruction. L'adroit Robespierre avait paru affecté de l'indécence avec laquelle les sections s'affublaient des habillemens des prêtres ; il laissa passer l'ivresse : deux mois après il blâma hautement cette conduite, et fit sentir la nécessité d'un culte.

*Faction des Athéistes.* — On est surpris de lire en tête de cette faction Hébert et Chaumette, et quelques autres de leur force, en fait de sciences. Certes, si Chaumette, fils d'un cordonnier de Nevers, et qui n'avait pas reçu une éducation brillante, était athée, c'était bien sans le savoir assurément ; il n'aurait pas pu lire une page des œuvres de *Spinosa*. Hébert était encore plus ignorant. Garçon du théatre de la République, ce n'est pas dans les coulisses qu'il aurait pu embrasser une secte dont les opinions exigent une

certaine force de tête (1), et beaucoup de lumières et de lectures. Mais Chaumette avait dirigé la fête de la Raison, et cette fête n'entrait pas dans le plan de Robespierre. D'ailleurs, Chaumette et Hébert avaient les formes beaucoup plus populaires que le Dictateur de la Convention. Il y en avait de reste pour les perdre. On leur joignit l'évêque Gobet, qui, épouvanté par une scène de nuit qu'Anacharsis Cloots, David, Péraud, ex-membre du département et athée de profession, étaient venu jouer dans son appartement, se rendit à la barre de l'Assemblée nationale et à la tête de ce qu'on appelle son *état-major*, c'est-à-dire de ses grands-vicaires, pour abjurer le culte catholique. Gobet assurément n'était rien moins qu'un esprit fort. Il n'avait manifesté jusqu'alors qu'une intrigue sourde, analogue à la lévite qu'il portait.

Ce qui révolta le plus dans ces nouvelles charretées de condamnés à la guillotine, fut d'y voir deux femmes ; la veuve d'Hébert et l'intéressante Lucile, veuve de Camille.

Son crime était d'inspirer trop d'intérêt. Le prétexte de la mort de ces deux femmes, fut l'invention d'une insurrection dans les prisons du Luxembourg, pour laquelle

(1) Dit Charron, dans son livre de la Sagesse.

l'épouse de Dumoulin avait reçu, dit-on, de l'argent de la part d'Arthur-Dillon, guillotiné de compagnie avec elle.

Quant à Chaumette, outre la jalousie de metier qui fit déterminer sa perte dans l'esprit de Robespierre, celui-ci voulait composer la Commune de Paris, de bas valets à sa dévotion, tels que Payan, Fleuriot......... et c.

Voilà donc encore une faction envoyée à la mort, comme complice de la faction des Hébertistes (dite Athéiste), et pour avoir voulu anéantir la République, et donner un tyran à l'Etat. (*Voyez le tableau numéro* 1, *tom.* 2.) On observera qu'elles se sont détruites l'une par l'autre, et avec les mêmes moyens, et les membres de ces factions applaudissaient réciproquement à leurs chûtes successives. Toutes périrent accusées de crimes imaginaires. Aucune d'elles ne fut punie pour ses véritables forfaits. Au reste, elles eurent toutes le même but, la domination exclusive.

Après avoir déblayé, avec le secours de la guillotine (1), tout ce qui lui fésait ombrage, Robespierre, sous le prétexte d'un culte épuré, s'éleva à lui-même un autel, sous le nom de l'Être Suprême.

---

(1) Robespierre allait presque tous les jours se

Il fallait le voir entouré de la Convention entière placée à ses pieds pour lui faire la cour. Il fallait le voir ivre d'orgueil et de férocité, dire à la multitude ébahie : « sotte engeance, encense-moi ; après avoir rougi de ton sang le panache qui flotte sur ma tête et sur celles de mes esclaves. » Il fallait voir ce Robespierre singeant Prométhée un flambeau à la main, et attendant qu'on lui criât : « grand homme, c'est toi qui a régénéré la France, en lui administrant un baptême de sang. » Il fallait le suivre au champ de la fédération, s'élever au sommet (1) de la Montagne construite d'après les dessins de David, son peintre complaisant. Sous ces tableaux champêtres, sous ces

---

promener aux Champs-Élysées, jetait un regard de protection sur la guillotine qui dévorait l'espèce humaine.

Il dînait aussi souvent chez un des Suisses du Pont-Tournant ; il y avait adopté un cabinet qui avait la vue sur la place où était ce fatal instrument de dépopulation.

(1) On avait ménagé sur le penchant de cette Montagne plusieurs monticules un peu moins élevées que la cîme, sur laquelle il n'y avait d'espace que pour deux cents ou deux cent cinquante personnes au plus ; ce qui donna lieu à une scène aussi ridicule que caractéristique. Quand les sept cents conventionnels apperçurent le peu de place qu'offrait le sommet, c'était à qui y parviendrait

formes riantes, on eût pu, sans efforts, distinguer les crânes humains qui servaient de charpente à cette *sainte* Montagne.

Tous les membres de la Convention avaient des habits bleu-de-roi avec des culottes de peaux de Daim ; mais plusieurs en avaient de peaux d'hommes, conformes à celle qui fut envoyée à Barrère par un général de la Vendée. Robespierre, pour se distinguer de ses collègues, avait un habit bleu-violet, comme les ci-devant Rois de France, lorsqu'ils étaient en deuil.

Quelques gens simples espéraient que ce Tigre révolutionnaire, arrivé au comble de ses vœux, étancherait sa soif du sang. Il n'en fut rien. La guillotine fumante de cadavres, fut l'autel où Robespierre décernait un culte au père commun des humains. Au reste, Robespierre avait imprimé tellement son caractère sanguinaire aux autres membres du Comité de Salut public, que

---

le premier, et tous luttaient de zèle et d'ardeur à paraître de *la crête*. Couthon, mieux averti, s'y était d'avance fait transporter ; et placé sur un fauteuil, les jambes étendues sur la balustrade, il admirait avec un sourire ironique cette unanimité d'empressement montagnard à escalader le rocher ; et, en appréciant avec justesse la lâche insincérité du plus grand nombre, il dût s'écrier aussi, et avec raison : *ô homines ad servitutem natos !*

même pendant son absence, la guillotine ne chommait point de victimes. Au contraire, elles en furent plus nombreuses. On voulait apparemment se faire un mérite auprès de ce Tyran, quand il daignerait remettre le pied au Comité.

Beaucoup de membres à la Convention avaient plus de mérite que lui, sans doute; Il sut éclipser un moment tous ses collègues, et même, il ne se cacha point pour les mépriser. Voici une anecdote à ce sujet: au théâtre de la République, une loge lui était réservée comme jadis au Roi. Un jour, Gaillard, directeur de ce spectacle, à l'arrivée de Robespierre, allait d'habitude et servilement, lui-même lui ouvrir sa loge. En y entrant, Robespierre apperçoit en face de lui, de l'autre côté de la salle, plusieurs autres députés: il ne put s'empêcher de dire, assez haut pour être entendu: *Je rencontre de ces gens-là par-tout.*

A l'Opéra, il avait aussi une place distincte. Il avait fait choix d'une loge étroite, profonde et grillée. Quand on le savait entré, on éprouvait le même saisissement que l'histoire nous dit avoir affecté jadis les Français, quand il se trouvaient en présence de Louis XI. Les filles de l'Opéra, ordinairement si gaies, si folles, prenaient un air grave et réservé. On n'osait rire

dans le voisinage de Robespierre : Paix ! se disait-on. Robespierre voulait arriver au trône : toutes ses batteries étaient dressées de loin. Il fit guillotiner d'Orléans pour ôter à cette faction, aux Jacobins, et aux Cordeliers, leur idole : mais, comme les faveurs se partagèrent pour Danton et lui, il s'en défit ; une portion de la Commune et des Cordeliers se prononçait pour Pache. Il envoya encore cette autre faction à l'échaffaut.

Alors il fut maître du champ de bataille, et sa Cour n'en grossit que davantage aux Jacobins et à la Commune, après y avoir placé ses créatures, Payan et autres, ainsi que le maire Fleuriot. Quant à ses collègues de la Convention, il en était sûr d'après les basses flagorneries d'une grande partie. Boissy, même, publia des panégyriques à son honneur ; peu de jours encore avant sa chûte, il proclama ce monstre comme un nouvel Orphée qui enseignait les premiers principes de la civilisation et de la morale aux peuples encore bruts. Robespierre cependant avait alors surpassé Caligula et Néron en cruauté et en tyrannie.

*N'importe, l'ame*, dit Boissy, *était attendrie et élevée, quand Robespierre parlait de l'Être suprême, dans les idées philosophiques de la bouche du Président de la Convention*

(Robespierre) *de tout le charme de l'éloquen*
Il est vrai que Boissy avait déjà fait l'apothéc
de Marat, en qualité de membre du Comit
qui dirigea le cérémonial de l'inaugurati
du monstre dans le Panthéon français. « :
» Comité (dit le rapport signé par Boiss
» a pensé que le jour consacré à célébı
» les victoires nationales et à resserer :
» liens de la fraternité parmi les citoyen
» serait le jour où les mânes de l'A:
» du Peuple entreraient avec plus de sat
» faction dans le temple que vous av
» consacré à l'humanité. Console-toi de
» retard, PEUPLE ami de Marat. Les coı
» plots de ceux qui ne t'aimaient pas,
» ceux qui, curieux de sa gloire, sa
» imiter ses vertus, voulaient arriver à s
» immortalité sur les débris de la libeı
» renversée, ont été découverts. »

D'après cela, qu'on juge les homme
pourtant Boissy a prétendu prouver en pr
rial qu'il ne partageait pas les principes c
*Maratistes.*

L'on ne peut se rappeler sans indignati
la lâcheté de la Convention, et sa comp
cité avec Robespierre, pour toutes
charretés envoyées au supplice par le Com
de salut public, sous prétexte d'avoir voı
l'assassiner. Cinquante-trois individus
tout sexe, de tout âge, ne s'étant jam

vu ni connus, massacrés comme ayant voulu assassiner Robespierre ! En vain la fille Renaut déclara qu'elle ne voulait que voir Robespierre, n'ayant jamais vu en face un tyran. L'Admiral, celui qui voulut assassiner Collot-d'Herbois, lui répondit : « Il fallait aller à la Convention, vous » en eussiez vu de toutes les façons ; ne » voyez-vous pas que ces brigands veulent » établir leur puissance sur nos cadavres. » Il ajouta : « Pour moi je voulais débarrasser » mon pays d'un de ces scélérats, et Collot- » d'Herbois me fixa le premier. »

Fouquier-Tinville voulut lui imposer silence. Admiral lui dit : *Est-ce que vous avez le diable au corps d'accuser tout ce monde d'être mes complices, je ne les ai jamais vus ni connus.* La jeune femme de Sartine (Saint-Amarante) dit aux Juges : « Ne » croyez pas me punir, je meurs avec ma » mère et mon mari, je n'ai jamais rien » dit ni fait contre mon pays ; mais je pré- » fère la mort plutôt que de vivre avec » des tigres. » Dans le nombre de ces cinquante-quatre victimes (1) il se trouva Sombreuil père et fils, que les massa-

---

(1) Voyez le tableau n°. 5 des conspirations, tome II.

creurs de septembre reconduisirent e
triomphe chez lui.

En parcourant avec attention cet ou vrage, l'on verra que les vrais, les seu criminels de toutes ces horreurs, sont le Membres de la Convention.

Mais, avec quelle indignation n'a-t-o pas vu le supplice de ces soixante-quatorz malheureux détenus à Bicêtre, accusés d'avo *conspiré* contre le Comité de Salut publi et de sûreté générale, d'avoir projeté d'é gorger les membres les plus marquans, d leur arracher le cœur, de le faire rôtir et de le manger ; et la Convention sanc tionna par son silence une telle infamie Mais ce propos tenu ou non à Bicêtre avait l'air de s'adresser à Robespierre ; n'en fallait pas davantage pour motiver l meurtre de soixante - quatorze victime: ( *Voyez le tableau numéro 5, tome II.* )

Voici un fait que nous garantissons ; tend à prouver que Robespierre voula être Dictateur. Quelque tems avant la fêt de l'Eternel, un membre du parlemer d'Angleterre, nommé *Hocker*, fut à l légation de France à Genève. Après u long discours sur la situation du Peupl Français, cet Anglais n'ayant pu obteni de la légation que des gémissemens et de soupirs, sortit de la résidence.

Le lendemain, les nommés Comte et Vitel, Génevois, vinrent dénoncer au Résident de France une correspondance criminelle de ce même Anglais avec Robespierre, dont le résultat était : Il se forme un parti en Angleterre qui reconnaîtrait la puissance absolue de Robespierre sous une domination quelconque et aux conditions suivantes :

1°. Que Robespierre établirait en France un culte ; 2°. que les propriétaires seraient favorisés, et que l'on cesserait à leur égard les persécutions ; 3°. que le commerçant serait encouragé, et que l'on bannirait la qualification de boutiquier à leur égard ; 4°. que l'on établirait dans la constitution un ordre quelconque, séparé de la classe du Peuple qui n'a rien.

On ajoutait : Sans l'exécution stricte de ces articles, l'Angleterre est résolue de périr plutôt elle-même que de négocier avec la République ; mais si ces articles passaient, l'Angleterre reconnaîtrait toutes les formes de gouvernement.

Les deux Génevois étaient très-attachés à la France. Ils n'avaient pas de répugnance pour les quatre articles ; mais ils craignaient que la coalition n'accordât ce moyen à Robespierre pour s'emparer de la République et rétablir la royauté. Ils sommèrent

le Résident de dénoncer aux ennemis de Robespierre la correspondance criminelle de l'Anglais. Ses lettres à ce Député avaient été interceptées et remises au Résident.

Peu de jours après, les deux Génevois furent saisis et fusillés à Genève. Le rapport diplomatique que nous avons sous les yeux, les désigne comme *deux conspirateurs qui ont osé médire de Robespierre* (1), *du tribunal révolutionnaire de Paris*, *des Jacobins et des Montagnards.*

Les lettres interceptées par le Résident de France, Soulavie, furent remises par lui au représentant Meaulle, alors en mission aux portes de Genève, et l'ennemi particulier de Robespierre. Il les expédia par un courier au Comité de Sûreté générale. Robespierre averti, fit arrêter Soulavie et fit

---

(1) Lacroix, de la section de l'Unité, renfermé aux Carmes, comme accusé d'avoir commis des horreurs à Marseille, dit un jour en confidence à un détenu, qu'il savait que Robespierre serait Dictateur, qu'il n'y avait que lui qui pût gouverner la France. Le citoyen Gouget des Landes apprend ce propos, et le fait parvenir au Comité de Sûreté génerale; on ne lui fit point de réponse. Mêmes démarches auprès du Comité de Salut public. Elles sont également infructueuses; mais Lacroix fut, peu de tems après, traduit au tribunal révolutionnaire. Le citoyen Gouget fut déposer dans cette affaire, et réitéra en vain le propos tenu par Lacroix, Fouquier ne daigna même pas en tenir note.

chercher tous ses parens dans tout Paris: un Allemand de ce nom, qui habitait par hasard la France, fut incarceré et guillotiné le 5 thermidor.

Vadier, en possession de ces lettres, les montra à Robespierre qu'il attaqua de front. Il avait également en sa puissance celle d'un nommé *Chenot*, de Genève. Cette correspondance de Robespierre avec l'étranger, commença à préparer les cris libérateurs, *A bas le tyran*! Collot-d'Herbois, au 10 thermidor, tenta, à l'aide de ces lettres, de surprendre la confiance des Jacobins.

---

CRIMES *du proconsul André-Dumont, dans le département de la Somme, et c.*

La correspondance de ce Proconsul n'a point d'imitateurs parmi ses collègues en mission. Son style sanguinaire, dévastateur, dépopulateur, nous a déterminé à lui donner une place beaucoup trop considérable; mais, pour appuyer nos principes, il nous faut des exemples très-frappans; et, pour prouver que le plan horrible de démoralisation, d'extermination, dirigé par les Comités de Salut public et de Sûreté générale, sous les auspices de la Convention, n'était pas une chimère; que le

choix de ces délégués dans toute la France, prouve évidemment qu'il était arrêté par ces législateurs-bourreaux de faire disparaître de son sol une partie de ses habitans, Lecteurs ! lisez, et vous serez convaincus de la vérité de notre assertion.

André-Dumont dit : « J'avais à peine » vingt-sept ans, quand je fus nommé à » la représentation nationale du peuple » français.... Je ne m'étais jusque-là occupé » que fort légèrement des affaires publiques. » éloigné du centre, retiré à la campagne, » *les plaisirs* de la chasse (1) avaient employé » une partie de mon tems pendant les pre- » mières années de la révolution. »

C'est ainsi que, sans autre vocation que celle *des plaisirs*, à la mission si grave de réformateur d'un grand empire, il ne rougit pas d'offrir pour excuse de son effronterie à en accepter la responsabilité, ce qui précisément devait le rendre plus circonspect, une jeunesse très-dissipée et une entière inexpérience des affaires. Ne croirait-on pas entendre le comte d'Artois ? Au reste, cette excuse de Dumont, si frappante par son impudence, est sur-tout précieuse par le

---

(1) André-Dumont a prouvé sa passion pour la chasse ; car, législateur, il chassait les hommes comme les animaux.

jour qu'elle jette sur le mobile de la conduite de ce Législateur imberbe. Celui que, pendant trois années, le bruit de la foudre révolutionnaire n'avait pu distraire *de ses plaisirs*, ne devait pas manquer de s'en occuper encore au centre même des orages. Il était naturel d'attendre qu'appelé au sein d'une Convention déjà divisée en deux partis, il y chercherait moins à juger lequel était le plus sage, qu'à se réfugier auprès de celui qui, plus puissant par la terreur, promettrait plus de chances à son ambition, et à ses goûts frivoles plus de jouissances. A tous ces titres, la Montagne réclamait ce digne auxiliaire; il alla s'y placer en effet, et *défendit la cause de ce parti, qui faillit perdre la France entière.* (Ce sont ses propres aveux.)

*Il nous faut encore un* 10 *août*, écrivait alors A. Dumont; *nous l'aurons bientôt, et tout ira bien.* Cette lettre indiquait assez le 31 mai, qu'elle ne précédait que de huit jours; et si *ses plaisirs*, ou nous ne savons quels calculs, le tinrent étranger à l'invasion du Sénat, il n'en prit pas moins de part à la consommation du crime, le 2 juin; il n'en mit pas moins d'audace à célébrer les odieux triomphes de la faction, dans une proclamation qu'il fit placarder sur tous les murs d'Amiens, le 18 du même mois, ni moins

d'acharnement à poursuivre ses collègues sans défense, *Devérité*, *Condorcet*, *Petit*, *Belin*, *Lecarlier* et *Jean-de-Bry*, qu'il dénonça le 29 juin. On sait que *Condorcet* et *Devérité* furent mis hors la loi ; que le premier fut réduit à la nécessité de se tuer lui-même, et que l'autre n'échappa que par miracle à la proscription.

Tant de zèle méritait une récompense ; A. Dumont la sollicita lui-même. *Quelques mouvemens élevés*, vers le milieu du mois de juillet, *à Amiens*, *relativement aux subsistances qu'on y avait arbitrairement taxées*, lui parurent nécessiter l'envoi de Représentans ; et, sur sa demande, il fut adjoint à son collègue Chabot, *pour les aller calmer* : tels sont les termes de l'arrêté des Comités.

Missionnaires pacificateurs, ils trouvèrent à leur arrivée tout en ordre ; Dumont en convient dans son compte rendu : et quelques troubles (1), provoqués par leurs

(1) La multitude, d'abord égarée par la faim, puis calmée par l'énergie des Autorités constituées, fut, par l'arrivée de Chabot et Dumont, mise de nouveau en fermentation ; les Représentans, après de violentes déclamations contre les riches, et les promesses pompeuses de la funeste loi du *maximum*, somment les corps constitués d'armer les sans-culottes : un pillage général s'exécutait à l'instant, sans la prompte et courageuse attitude de la vraie

imprudences anarchiques, mais aussitôt appaisés qu'excités, n'empêchèrent pas Chabot de revenir, cinq à six jours après, reprendre ses fonctions de législateur. A. Dumont resta seul; et par cette prorogation volontaire de sa mission, qui bientôt s'embellit de toutes les attributions révolutionnaires, il demeure sans excuse en présence des souvenirs longs et horribles qu'elle a laissés par-tout dans les départemens de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise.

A Chabot succéda Lebon; alors se multiplièrent les *grandes mesures*. L'administration départementale, placée par une *commission* (1), presque toute composée d'étrangers à bonnets rouges, auxquels Dumont offrait cette alternative: *accepte*,

---

garde nationale, secondée par quelques braves hussards. Les Pillards sont mis en fuite; et les Proconsuls effrayés, sont réduits à des déclamations puériles contre les cloches. (Voyez leur lettre à la Convention, en date du 23 août 1793) et à quelques arrestations de *suspects* par anticipation à la fameuse loi du 17 septembre. (Voyez leur lettre du 25 août aux Jacobins de Paris).

(1) C'est cette Commission purement administrative, que l'irrégularité de son institution et l'analogie de son titre nous a fait comprendre, dans notre premier volume, au nombre des tribunaux qui ont eu ce nom *révolutionnaire*.

*ou à Bicêtre*; les portes de la ville tout-à-coup fermées ; les arrestations des *suspects* (toujours avant la loi du 17 septembre), portées en une seule fois à plus de deux cents, tels étaient dans la carrière proconsulaire ses préludes, dont il paraît que la gloire appartient à lui seul, comme il fut seul aussi à en donner avis à la Convention nationale. Ce fut même à l'occasion de ces premières opérations, qu'une mésintelligence éloigna *Lebon*, qui, seul ensuite à Arras, se montra son digne rival de terreur ; et désespérant de l'égaler dans l'art des proscriptions, le surpassa, il faut l'avouer, dans le système de dépopulation.

Abandonné à lui-même, A. Dumont se livre à la fougue de son naturel, à l'intempérance de ses caprices despotiques. Il transforma ce peuple, si recommandable par sa douceur et sa tranquillité, en vils pillards, en lâches assassins. *Arrêter*, *incarcérer*, *guillotiner*, telles sont toutes ses pensées, toutes ses menaces, suivant les lettres qu'il écrivait dès-lors à la Convention nationale ; et telles sont aussi les bases de ce systême affreux de démoralisation et de mort, que nous avons vu ensuite s'organiser dans toute la France, sous le nom de *gouvernement révolutionnaire* ; A. Dumont en fut le précurseur le plus déhonté. Voici

ce que, le 9 septembre, il écrivait d'Amiens à la Convention :

« J'ai à peine le tems de vous écrire. Je
» crois que tous les ci-devant ducs, comtes,
» vicomtes, marquis et leurs familles, sont
» dans ce pays. D'arrestation en arresta-
» tion, j'extirperai ce chancre ; et le
» département, une fois mis au vif, ne
» demandera plus que des soins.

» Soixante-quatre prêtres insermentés
» vivaient ensemble dans une superbe
» maison nationale. . . . . Je les ai fait lier
» deux à deux, et traverser ainsi la ville,
» pour les faire enfermer dans une maison
» d'arrêt. Cette nouvelle espèce de monstres
» qu'on n'avait pas encore exposés à la vue
» du peuple, a produit ici un bon effet.....
» Indiquez-moi la destination que je dois
» donner à ces cinq douzaines d'animaux,
» de bêtes noires, que j'ai fait exposer à
» la risée publique. C'étaient des comédiens
» de garde, qui étaient chargés de l'escorte.
» Dans les nouvelles arrestations, les Mailly,
» les Beuvron, les Darroust, les Deligne
» se trouvent compris ; les titres de noblesse
» sont saisis. . . . »

Trois jours auparavant, il avait écrit :
» Les arrestations des gens suspects se con-
» tinuent ; et c'est par le peuple lui-même
» que se font ces arrestation. . . . . Déjà les

» ci-devant nobles, à six lieux à la ronde,
» ont pris la fuite; par-tout on les arrête et
» constitue prisonniers : patience, et *ça ira*.»
Le 13 du même mois, il ajoutait : « Les
» complots se découvrent chaque jour; et
» plus je fais faire d'arrestations, plus je
» trouve de coupables. Desbois, évêque de
» ce département, vient d'être suspendu
» publiquement, et envoyé à la maison
» d'arrêt. Ce qui rend la chose plaisante,
» c'est que ce prêtre constitutionnel est
» aujourd'hui réuni aux prêtres réfrac-
» taires.... J'ai encore fait arrêter huit à dix
» personnes suspectes.... Je tiens un fil que
» je ne quitte pas.... Je pars demain pour
» une nouvelle expédition : *ça ira*. »
Le lendemain, en effet, il marque les
détails suivans : « En quittant Amiens, hier
» matin, je fis encore de fort heureuses
» captures : il me manquait une Maréchale;
» je l'ai trouvée. Arrivé à Doullens, j'ai
» fait battre la générale et barrer les rues,
» pour la réussite des visites domiciliaires;
» il en est résulté l'arrestation de quarante-
» neuf personnes, toutes plus suspectes les
» unes que les autres.... J'ai découvert une
» nouvelle espèce de cocardes; ce sont des
» cocardes noires : c'est-là, sans doute
» le point de ralliement des prêtres. »
Enfin, le 15 du même mois, il mandait

d'Abbeville : « Cinquante personnes, plus
» que suspectes, ont été ramassées dans ma
» dernière expédition dans cette ville... L'in-
» fâme Béthune-Charost, et c... Je pars pour
» une nouvelle opération. La joie est ici
» extrême. »

La loi du 17 septembre est adoptée : si l'absence de Dumont ne permet pas de le ranger parmi les lâches qui n'osèrent la combattre, ses lettres l'associent aux scélerats qui la provoquèrent.

Quelques dénonciations, long-tems méprisées par Dumont, puis tout-à-coup exhumées par le desir de justifier la confiance des Comités, ces dénonciations et la rivalité de terrorisme avec le voisin *Lebon*, avaient ainsi mis A. Dumont en avant.

L'arbitraire venait d'être mis tout-à-fait à l'aise par la loi *des suspects* ; mais celui qui l'avaient si hardiment dévancée, n'attendait assurément, *pour travailler*, ni les invitations révolutionnaires de ses collègues, ni quelques proscriptions particulières des Comités, ni l'appel fraternel des Jacobins *à son activité contre l'oppression . . . du modérantisme......* ( Ce sont les termes des Jacobins dans leur lettre. )

« Tous les jours ( écrivait-il d'Amiens, le
» 20 septembre ) se déchire le voile affreux
» des complots liberticides tramés dans

» ce département ; mais tous les jours aussi
» l'aristocratie a une leçon. Il existe en ce
» pays trois choses qui font trembler les
» traîtres : le tribunal révolutionnaire , la
» guillotine , et le maratiste Dumont. Votre
» décret révolutionnaire du 17 septembre
» consterne les ennemis de la République ;
» et fait triompher les sans-culottes. »

D'obscurs agens parlaient de *préparer les esprits à un grand mouvement* ; A. Dumont fait mieux : il l'opère à Boulogne-sur-Mer, à Montreuil , à Abbeville , Péronne , et c. Il ne fait que passer , et déjà tout est bouleversé.

« Arrivé à Boulogne , à dix heures du
» soir ( écrit-il de Montreuil-sur-Mer , le
» 29 septembre ) , je convoquai à l'instant
» District , Municipalité , Comité de Sur-
» veillance, Commandant temporaire de la
» garde nationale. Je requiers la clôture de
» la ville ; je la fais éclairer pendant la nuit ;
» Je fais prendre les armes , et annoncer ,
» au son du tambour , que j'ai donné
» l'ordre de tirer sur ceux des citoyens qui ,
» au mépris de ma défense , voudraient
» s'échapper. Au même instant , je con-
» voque le peuple dans la principale église :
» je l'y harangue environ pendant deux
» heures ; je l'instruis que ses fonction-
» naires m'ont dit qu'il n'existait en la

» ville aucun étranger, ni personnes sus-» pectes. Je me déchaîne contre une pa-» reille imposture...... Je requiers ensuite » des visites domiciliaires ; elles n'étaient » pas commencées d'une demi-heure, » qu'une quantité considérable d'Anglais » furent arrêtés, et plus de trois cents ci-» devants.... Le lendemain, j'apprends » au peuple que je viens de suspendre les » deux Autorités constituées : je propose » aussitôt le nom des remplaçans ; nom-» breux cris d'allégresse. »

« Je vous marquai, il y a deux jours, » (écrit-il, le surlendemain, d'Abbeville) » la criminelle gestion des Autorités consti-» tuées de Boulogne ; je vous en dis autant » de Montreuil, où j'ai usé de mon excellent » remède. Quarante-quatre charretées ont » amené devant moi les personnes que j'ai » fait arrêter. Le compte de mes opérations » dans cette ville est de nature à mériter » d'être CONNU PAR-TOUT. Environné » de décombres des Administrations que » j'avais suspendues aux acclamations du » peuple, je reçus des sans-culottes en » masse le nom des remplaçans. »

Trois jours après, il marque, toujours d'Abbeville : « Tout cela va on ne peut » mieux dans ce pays : j'espère que bientôt » les aristocrates, les modéres, les feuillans,

» y seront aussi rares que les rois (1). J'as-
» somme le fanatisme, et on applaudit ici. »

Il vole aussitôt à Péronne, d'où il écrit, le 9 octobre : « J'avais gardé Péronne pour » la bonne bouche, croyant que mon col- » lègue Delbrel l'avait électrisé ; mais, » hélas ! quelle fut ma surprise de trouver » un second Coblentz (1) ! Après avoir en » vain cherché à dégeler la glace que je » voyais par-tout, j'annonçai que, s'il » fallait, j'aurais recours à des moyens

---

(1) Lorsque le 31 août 1792, Tallien, au sujet des prêtres amoncelés dans les prisons, disait : *Sous peu de jours le sol de la liberté sera purgé de leur présence.* On vit, dans ces paroles prophétiques, la preuve de sa complicité avec les massacreurs de septembre ; mais ces mots, ces horribles mots, *aussi rares que les rois*, comment les expliquer autrement que par le systême de *dépopulation*, alors si à la mode? Dumont va lui-même compléter l'évidence. C'est encore d'Abbeville qu'il écrit quelques jours après : *Les dénonciations pleuvent ici ; l'aristocratie ne sait ou se fourrer.... Je vois que le tout prend une heureuse tournure. J'espère bientôt que le traitement des prêtres, en ce département, ne montera pas haut ; car je vais tâcher d'assommer le fanatisme, et de le faire disparaître de ce pays....* Sont-ce là des termes assez précis ? Dumont, qu'avez-vous à envier à Tallien !

(1) Pour l'intelligence de cette accusation publique de modérantisme contre *Delbrel*, il est bon de savoir que ce collègue s'était avisé précédemment de lui transmettre quelques conseils vagues et secrets sur la ville d'Amiens.

» violens. Les sans-culottes n'osaient des-
» serrer les dents ; les muscadins seuls
» voulaient faire contenance. Je dis alors
» que, la torche à la main, le poignard
» dans l'autre, je forcerais les ennemis de
» la révolution à abandonner leurs pro-
» jets.... Le lendemain, après avoir fait
» arrêter une centaine de mauvais sujets,
» je dis au peuple assemblé : *Votre ville va*
» *être* DÉCLARÉE EN ÉTAT DE REBELLION,
» *si, à l'instant même, on ne me denonce tous*
» *les traîtres, et si on ne les arrête.....* »

A Péronne, *quarante-quatre charretées* dans une ville peuplée au plus de 3000 habitans ! *quarante-quatre charretées* dans un seul repas ! tigre affamé, qu'en veux-tu faire ? De telles mesures méritaient de la part du Comité de Salut public doubles éloges et surcroît de confiance. Aussi, quatre missives promptes annoncent à A. Dumont la satisfaction générale *des succès résultés de son zèle et de ses efforts* ; le choix fait de lui *pour purger Nancy*; et sur son refus et sa demande d'un congé, la prière d'*achever dans le pays ce qu'il y a si bien commencé* ; enfin, *l'extension* de sa mission sur *Beauvais*.

Cette extension fut même décrétée à la Convention, par qui l'on venait de faire *déclarer cette ville en insurrection* : il est vrai que *Levasseur de la Sarthe* n'avait vu nulle

part cette insurrection imaginaire ; mais la sagacité de Dumont, qu'on lui adjoignait, suffisait pour la retrouver ; et, tout fier de cette confiance, voici comment, avant de partir, il essayait de la justifier :

« Nouvelle capture, écrivait-il le premier » brumaire ; d'infâmes bigots, des prêtres » réfractaires, vivaient dans des tas de » foin, dans la ci-devant abbaye du Gard. » Leurs barbes longues semblaient annon- » cer combien leur aristocratie était invé- » térée. Ces trois bêtes noires, ex-moines, » ont été découverts cachés ; et après eux, » on a trouvé un trésor en terre.... »

Ce n'est pas tout ; voici la seconde lettre du même jour :

« Pour tuer le fanatisme, JE VIENS DE » REQUÉRIR l'arrestation des prêtres qui se » permettaient de célébrer des fêtes ou » dimanches ; JE FAIS disparaître les cru- » cifix et les croix ; et bientôt je compren- » drai dans la proscription les animaux » noirs appelés *prêtres*. J'ai dissous hier la » société populaire ; et j'ai nommé un » Comité secret, chargé du scrutin épura- » toire.... Je pars pour Beauvais, que je » vais mettre au BOUILLON MAIGRE, avant » de lui faire prendre médecine. Les » départemens qui sont dans mon étendue, » vont s'élever à l'envie ; et bientôt

» l'aristocratie aux abois ne saura plus où
» se réfugier. »

Suivons-le à Beauvais, « où je vais me
» rendre, *dit-il*, parce qu'en nettoyant
» ce département, je n'en trouverai que
» plus de moyens d'extirper le chancre
» cadavereux de l'aristocratie. Patience !
» et j'en découvrirai bien d'autres. »

LE POIGNARD D'UNE MAIN, LA TORCHE DE L'AUTRE, crie-t-il au Peuple en arrivant le premier brumaire : « Ce que vous » ne pourrez poignarder, il faudra l'in» cendier. » Le Peuple, étranger à ce langage, ne sait que se taire. Soudain, destitution et remplacement de la Municipalité, consigne générale aux portes, et convocation pour le lendemain soir à la société populaire. « Il me faut, s'écrie-t-il, huit » cents coupables ; qu'ils ne croient pas » m'échapper !.... Je ferai établir une guil» lotine permanente..... Je ferai pendre » les plus forts contribuables.... ; et lorsque » vous serez las de voir guillotiner, vous » nommerez les contre-révolutionnaires. » Il trouve la société populaire en bonne tenue ! mais quelle glace, la chaleur du Midi aurait pu à peine la dégeler !........ On n'était pas fait à Beauvais aux mesures révolutionnaires. Les fonctionnaires publics ne connaissaient pas *les responsabilités*

*capitales*) aussitôt réquisition au Comité de surveillance d'indiquer et d'arrêter les personnes *suspectes*, le tout sous la responsabilité *capitale* de chacun des membres ; ordre à la Municipalité de désigner une église pour prison, de faire par-tout des visites domiciliaires, *de la cave au grenier*, de commander des patrouilles pour arrêter dans les rues tous les citoyens *munis ou non de papiers*.

Le soir même, injonction sévère à toutes les Autorités du département de traduire au tribunal criminel tout prêtre convaincu d'avoir célébré *les Fêtes et Dimanches*.

On a dû remarquer dans la lettre qui précéda l'arrivée de Dumont dans le département de l'Oise, qu'il avait déjà pris à Abbeville cette mesure : cependant il avance (pag. 55 du compte rendu), qu'à Beauvais elle n'eut lieu que par suite des ordres du Comité de Salut public. Il ajoute « après » avoir été si éloigné de vouloir infliger » des peines, un seul prêtre détenu pour » n'avoir pas voulu exécuter cet arrêté, a » été de suite relâché par mes ordres : (le » citoyen Pétra, curé de l'Evesmont.) » Il est de fait que ce Citoyen a été conduit au tribunal révolutionnaire et guillotiné *pour cause de fanatisme*.

*Levasseur* n'approuvait pas ce régime

Dumont avoue ses efforts pour éloigner ce collègue trop modéré, qui n'attendit pas, pour partir, le résultat de la dénonciation écrite par celui-ci au Comité de Salut public.

Jugeant du succès de ses inspirations révolutionnaires par le nombre des incarcérations, l'homme *aux huit cents coupables* quitta momentanément Beauvais. Il voltigeait d'une ville à l'autre, se livrant partout à ses fureurs démagogiques, fesant guerre ouverte à tous les objets du culte à peu-près comme Don Quichotte aux moulins; se battant bravement en duel avec un crucifix à *Nouvion*, courant à la tête de scélérats déguisés en militaire, enfoncer les églises, abattre les croix, arracher les images, décapiter les saints, fouler aux pieds les calices et les ciboires, cracher sur les hosties consacrées, et les jeter aux chevaux; en un mot, exaspérant toutes les passions sous le prétexte de les *occuper*; dissipant les superstitions *avec la raison des baïonnettes et des sabres*; obtenant par la persuasion des armes, de quelques femmes timorées, de prêtres vieux et infirmes, la *libre* abjuration de leur religion.

Mais écoutons de lui-même ces détails: On se rappelle et les *soixante-quatre prêtres traînés deux à deux* d'une prison

à une autre, et l'arrestation de l'évêque *Desbois*, et les *quarante-quatre charretées* emmenées de Montreuil. C'est dans cette dernière lettre qu'au sujet de deux prêtres recommandés à sa confiance, Dumont ajoute : « Je crus l'occasion favorable » pour en exiger, au milieu de plus de dix- » huit cents personnes, une profession de » foi. J'étais en chaire ; et après que j'eus » fait sentir au Peuple combien il était » dupe de ces prêtres, que c'étaient des » arlequins et des pierrots vêtus de noir, » qui escamotaient les marionnettes ; que » tout ce qu'ils fesaient, était des singeries » pour escroquer de l'argent, il y eut alors » la scène la plus plaisante : mes deux » prêtres montent en chaire, annoncent » au Peuple que j'ai dit les plus grandes » vérités...... ». Pour leur récompense, Dumont leur accorda le baiser fraternel et les fonctions d'Administrateurs républicains.

Dumont, appelé près de Paris par le cours de sa mission, annonce que « la » meilleure replique qu'il puisse faire » à ceux qui l'accusent de s'être brouillé » avec le Père-Eternel, c'est qu'à la pre- » mière réquisition, trois à quatre cents » saints d'argent viendront se présenter à » la barre, et y jurer d'aider à exterminer » les tyrans. »

Est-ce ainsi que de sages législateurs devaient s'exprimer ? et n'était-ce pas compromettre la raison que de la travestir en bouffonne ? La Convention et les principaux agens n'ont pas même su faire le bien.

Son retour dans chaque ville, s'annonçait par des bals où il insultait ses victimes en contraignant la douleur à feindre la joie, où les femmes et les filles des détenus se voyaient forcées à danser avec leurs bourreaux et à les embrasser. Ici la salle du spectacle était fermée par ses ordres, et il s'en ouvrait aussitôt une nouvelle dans une église ; « c'est là, écrivait-il en même-» tems, ce qu'on peut appeler la fête de » la Purification. » Ailleurs, les autels se transformaient en un théâtre immense où de vieilles religieuses étaient appelées à acheter leur liberté par des profanations : « Vous étiez dans l'enfer, leur disait-il ; » vous êtes maintenant dans le purga-» toire ; abjurez vos prêtres et votre reli-» gion, et vous serez dans le paradis. »

Le Proconsul qui, tout émerveillé de ses succès de terreur, écrivait, le 24 brumaire :

« Je me félicite sans cesse d'avoir le » premier, il y a trois mois, déchiré le » voile, et fait declarer a deux escamoteurs

» à Montreuil, qu'ils n'avaient été jusques-
» là avec leurs habits noirs que des arle-
» quins ou des pierrots qui endormaient
» les hommes pour vivre à leurs dépens.
» J'ai, hier, assemblé le Peuple au milieu
» de six à sept mille citoyens ; j'ai livré
» bataille aux geoliers de tous les saints et
» à leurs gardes..... »

*P. S.* « Encore un prêtre que je déprê-
» trise : la débacle devient générale.. » Et
qu'on ne pense pas que, se bornant à de
vaines clameurs, il se ralentît sur les me-
sures révolutionnaires. Dans la même
lettre, il ajoute : « Je fais journellement
» incarcérer les aristocrates. Compiègne
» renfermait encore certains Feuillans ;
» on les ramasse ; et en passant, j'ai
» nettoyé l'Administration du district et la
» Commune. Patience ! *çà ira*, et *çà va.* »

On sait que le grand ordre du jour pour
A. Dumont, c'était la destruction des
prêtres, des églises, de tous les objets de
culte ; c'était le catholicisme *de la raison* à
établir par la terreur sur les débris sanglans
de la superstition romaine.

« Le charlatanisme religieux fait nau-
» frage, écrit-il encore d'Amiens, le 11
» frimaire, (premier décembre 1793) par-
» tout où je vais, on ferme les églises ;
» on brûle les confessionaux et les saints ;

» on fait des gargousses avec les livres des
» lutrins..... Il faut néanmoins convenir
» que Messieurs les Saints étaient des per-
» sonnages bien précieux à garder; car
» j'apprends à l'instant que parmi tous
» ceux qui se rassemblent dans les salles du
» département, la seule tête de Monsieur
» Saint-Jean vaut 150,000 liv. Ils étaient
» si luxueux, ces Messieurs, qu'on avait
» fait à leurs os de petits édifices en or et en
» argent; et qu'au lieu de tuiles ou d'ardoises,
» on les avait couverts en pierreries. »

Sans doute, la Patrie pouvait réclamer pour ses besoins ces richesses mises en réserve par le fanatisme religieux; mais conquises par le vandalisme au profit de l'avarice, elles auraient dû, en assouvissant la cupidité du *Verrès* picard, amortir aussi ses fureurs haineuses et sanguinaires. Cette résignation de la peur, dans les prêtres, semblait leur donner quelques titres à la commisération; mais trop au fait de la magie des complots perfides, il imagine tout-à-coup une conspiration; il en accuse les prêtres.

Voici la lettre qu'il écrivit d'Amiens à la Convention, le 13 frimaire: « Les
» prêtres, avant d'expirer, ont voulu, à
» Amiens, tenter un mouvement. Ils ont
» à cet effet répandu avec profusion de

„ l'argent; et placés aux portes des per-
„ sonnes affidées, ils ont essayé, par des
„ injures et des calomnies, à égarer l'opi-
„ nion publique, et à diviser les patriotes;
„ ils en attendaient un mouvement violent;
„ sur lequel ils fondaient leurs folles espé-
„ rances.... Une douzaine des agens sont
„ arrêtés; et j'espère que bientôt, en sui-
„ vant le fil de cette nouvelle machination,
„ on découvrira le cabinet secret d'où
„ part le coup.... C'en est fait de la ver-
„ mine ecclésiastique; le Peuple a les yeux
„ ouverts; et les animaux noirs aujourd'hui
„ démasqués, n'ont pu trouver qu'une
„ vingtaine de pauvres diables qu'ils ont
„ enivrés. Il faut leur pardonner cette
„ dernière extravagance. Qui se sent
„ mourir, se débat! c'est chez eux le
„ délire de la mort...... Toutes les Autorités
„ constituées sont en permanence. Il faut
„ toujours prendre le mal dans sa source,
„ et l'extirper aussitôt qu'il est connu. Tels
„ sont mes principes; je n'en démordrai
„ pas. „

Tout ce bruit que fait Dumont, n'était que pour se donner de l'importance. Ce grand mouvement n'était que la demande des passeports à des hommes sortant en voiture de la ville. Dans cette voiture était A. Dumont; le malheureux sans-culotte

qui ne connaissait que sa consigne, et l'officier du poste qui l'avait donnée, apprirent aussitôt, par les grossières injures et les coups de poings du Proconsul, que les lois et les consignes ne sont faites que pour la canaille.

Cependant M. Dumont veut bien leur pardonner; il les embrasse, part pour je ne sais quelles caravannes, et revient quelques jours après, tout fier sans doute d'avoir montré tant de modération, mais encore plus étonné d'apprendre que ce n'était pas sa modération qu'on avait louée en son absence. Furieux de cette injustice, il accourut à la société populaire, *fraternellement* en grand costume de Représentant, s'empresse de donner sur l'aventure du passeport des explications peu satisfesantes pour la multitude qui sait la vérité, entend quelques improbations et fait arrêter les interrupteurs, convoque pour le lendemain une assemblée de tous les citoyens dans la principale église, y répète ses explications mensongères que démentent les témoins qu'il invoque, s'emporte contre toute la Commune qu'il menace de faire déclarer *en état de danger*, fait incarcérer tous les citoyens qui étaient de garde à la porte de Noyon lors de son indécente escapade, déclare toutes les Autorités

constituées en permanence, fait nommer une *commission extraordinaire* pour interroger les détenus de cette affaire, et en rendre à la Convention un compte détaillé, conformément à la lettre qu'il écrivit lui-même et dont nous venons de lire un extrait.

L'orgueil du Proconsul exigeait la perte des deux hommes de garde, qui avaient eu le malheur d'entrer en lutte avec lui. Ils furent réclamés avec un intérêt courageusement soutenu par la société populaire; mais ses longues instances n'obtinrent jamais de Dumont que des promesses vagues et éloignées.

L'affaire de la porte de Noyon avait donné à Dumont le goût et le besoin des conspirations. L'arbre de la liberté scié pendant la nuit du 18 frimaire à Amiens, (1) lui offrit une prompte occasion de les satisfaire.

---

(1) Il y eut aussi, quelque tems après, un autre arbre de la liberté scié à Bresles, près Beauvais. Dumont l'apprend à Amiens, et sans se donner la peine de venir sur les lieux apprécier la vérité des faits, il en rend aussitôt un compte vague à la Convention, aggrave lui-même les préventions aveugles contre les accusés, par l'insinuation perfide et publique qu'*ils appartiennent au prince de Condé*; annonce qu'*on sollicite à grands cris la punition éclatante des coupables*, et attribue leur jugement à ces ardens solliciteurs. L'effet a répondu à leurs san-

« Les rebelles de la Vendée (écrit-il aus-
» sitôt) ont ici des agens. On s'est permis
» un attentat affreux, dont j'espère dé-
» couvrir les auteurs. J'ai mis la garnison
» sur pied; 7000 hommes sont sous les
» armes. La générale bat; les visites do-
» miciliaires se font, à quelque chose mal-
» heur est bon. J'exterminerai les partisans
» de la Vendée.

» Le Représentant du peuple, pour ar-
» rêter les progrès de cette infernale cons-
» piration, fomentée par les prêtres et les
» fanatiques, arrête :

» Tout homme, ci-devant connu sous le
» nom de prêtre, bédeau, suisse, chantre
» et autre de cette espèce, trouvé dans les
» rues, après six heures du soir, ou avant

---

guinaires espérances; deux hommes ont été guillotinés, et un troisième a prévenu le même sort en se noyant.

Cet arbre, à ce qui paraît constant aujourd'hui, n'avait été enlevé que par suite d'une dispute entre paysans, sur le plus ou moins de beauté du chêne choisi.

On ne donne pas, pour l'arbre scié à Amiens, une explication aussi innocente. On prétend qu'il le fut par les ordres secrets de Dumont, pour prêter un peu de vraisemblance à son rêve de conspiration, et que sa proclamation contre cet attentat se trouvait déjà rédigée sur sa table, au moment où l'on vint le lui annoncer.

» sept heures du matin, sera conduit en
» prison. Tout homme qui tenterait de
» faire improuver les mesures révolution-
» naires, sera livré à une commission qui
» sera établie pour juger les conspirateurs.
» Tous les bons citoyens sont invités à
» exécuter eux-mêmes les premières dis-
» positions de cet article, etc.

Dumont qui, dans son compte rendu, prétend s'être, en cette occasion, borné *à lancer la foudre de sa plume sur le papier, et de sa bouche en l'air*, oublie sans doute l'envoi au tribunal révolutionnaire, de *Despalemes* et *Dangeli*, dont l'un périt de frayeur dans les prisons, et l'autre fut par hasard innocenté; il oublie, sans doute aussi, ces autres mesures actives, consignées dans une seconde lettre qu'il adressa le même jour à la Convention. « Ce
» dont je vous entretenais, il y a six heures,
» se découvre. Ce sont des étrangers qui
» fomentaient le trouble; j'ai étendu mon
» large filet, et j'y prends tout mon gibier
» de guillotine. »

Ces étrangers étaient des soldats Belges, envoyés à Amiens pour s'y rétablir et s'y recruter; il paraît que, pour cette fois, le large filet ne put retenir *ce gibier de guillotine*; et, sans doute, il ne faut pas chercher ailleurs, que dans la honte de

l'avoir laissé échapper, la cause inexplicable de l'acharnement qu'il voua par la suite à ce malheureux régiment.

« Depuis un mois (écrivit-il vers le milieu du mois de nivôse) je voyais s'élever » autour de moi un nuage épais de ca- » lomnies et d'atrocités contre tous les ré- » publicains. J'ai bien senti que le coup » partait de l'aristocratie terrassée et du » fanatisme expirant..... Au même instant, » j'attaquai tous les traîtres..... Tous, ou » grande partie, sont montés en charrette... » Huit mille Belges, bien armés, sont de- » puis un mois à Amiens ; ils avaient à » leur suite, environ 800 femmes..... Le » grand émétique a balayé ces corps.

*Le grand émétique*, c'est l'envoi à la commission militaire d'Arras, remède infaillible d'épuration. Tous ceux qui ont été livrés à cette commission, sont sortis...... pour aller à la guillotine.

On a vu la foule de lettres révolutionnaires et d'actes despotiques, par lesquels A. Dumont avait précédé et préparé *la loi du gouvernement révolutionnaire.* Elle parut enfin ; et les éloges qu'il en fit dans ses proclamations, n'offrent rien que de très-naturel. Toujours placé, moins au niveau qu'au-dessus des circonstances, il apprend que Saint-Just et Lebas, en mission près

l'armée du Nord, ont ordonné dans les départemens du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme, *l'arrestation de tous les ci-devant nobles*; piqué de se voir ainsi dévancé, et ne pouvant prétendre au mérite de l'invention, il aspire à celui de l'exagération. La mesure de Saint-Just ne frappait que sur les nobles; il imagine *d'y comprendre leurs femmes et leurs enfans*. L'ordre est aussitôt publié, il s'empresse aussi d'en demander l'insertion aux bulletins conventionnels. Soudain, dans les trois départemens soumis à ce Tyran, l'ardeur des arrestations se ranime; toutes les passions, toutes les vengeances s'exercent avec impunité, les prisons se remplissent......... Au même instant, éclatent à grand bruit dans la France la conspiration et le supplice des Hébert, etc. Cette chûte si subite, ce coup de foudre si inopiné fit trembler le plus zélé de leurs partisans, le plus effréné de leurs sectaires. Cependant la peur n'égare point sa tête, et c'est par de nouvelles atrocités qu'il songe à conquérir le pardon. Il s'empare de la nouvelle, pour se faire un mérite de l'annoncer, et un prétexte d'appel à toutes les fureurs.

« Un vaste complot a été ourdi, (écrit-il
» sur-le-champ à tous les Comités révolu-
» naires); il n'y a pas un instant à perdre...

» Il faut arrêter tous les intrigans, tous les « ennemis de la République. Ne laissez » pas un seul individu suspect en liberté. « » Le coup de massue est porté. Tous les » ennemis de la patrie doivent tomber. Circulaires sur circulaires, lettres sur lettres partent le même jour pour cent endroits, et portent par-tout les mêmes provocations au sang, à la mort. » Je vous l'ai déjà dé» claré (répète-t-il, dans de nouvelles dé» pêches du même jour); il n'y a pas un » seul instant à perdre; réincarcérez ceux » que vous avez pu renvoyer chez eux. » Plus de considérations, plus d'excep» tions. L'heure de la mort a frappé: » remplissez vos devoirs. »

Carrier lui-même, poussa-t-il jamais aussi loin l'activité d'extermination; et, s'il fit couler plus de sang que Dumont, la cause n'en est-elle pas toute entière dans la différence de position ? Supposez celui-ci, dans des départemens cernés par la guerre civile, au sein de toutes les terreurs qu'elle a mises en fermentation, de toutes les fureurs qu'elle appelle, de toutes les vengeances aveugles qu'elle semble justifier Dieux ! quelle épouventable désolation, une correspondance si pressante, des instances si répétées, si forcenées eussent organisée uniformément sur tous les points

de cette terre proscrite ! quelle exécrable simultanéité de forfaits et d'exécutions sanglantes !

Heureusement ces horribles prétextes manquaient au jeune Proconsul ; ses agens, plus lâches que féroces, savaient se conformer à ses fureurs, sans les exagérer ; on leur commandait d'arrêter, ils arrêtaient. Les victimes s'amoncelèrent de nouveau ; toutes les bastilles regorgèrent ; mais tous les crimes d'André-Dumont sont ceux de ses électeurs. Pourquoi m'a-t-on nommé, aurait-il pu dire avec raison ? André servira du moins à l'avenir de motif aux Assemblées primaires pour de meilleurs choix. Nous avons entendu plusieurs conventionnels faire ce raisonnement, qui sous une certaine face, nous paraît sans réplique. Il s'agissait de Carrier, Lebon, Billaud, Collot, André-Dumont et trop d'autres. Après tout, nous dit-on, tous ces crimes sont ceux de la nation ; que n'élisait-elle avec plus de sagesse et de lumières ; elle n'a point à se plaindre ; pourquoi ne sait-elle pas mieux placer sa confiance ?

*DEUZIÈME voyage sanguinaire à Orléans, le 15 mars 1793, par Léonard Bourdon, Représentant du peuple.*

LES massacres des cinquante-sept prisonniers de la haute Cour, les incendies, les pillages, les journées des 16, 17 septembre 1792, à Orléans, n'avait pas rassasié le Proconsul; il voulut encore boire le sang de neuf pères de familles. En outre, l'espèce d'opposition de la Municipalité pour l'exécution du plan conçu par Léonard et ses affidés dans cette ville, montrait une vengeance éclatante; mais il attendit qu'il fût revêtu de l'auguste fonction de Sénateur, et voulut tremper l'écharpe tricolore dans le sang humain! Le Parlement de Paris fit arracher les membres à Damiens, lors de l'assassinat de Louis XV; mais l'on ne fit pas mourir tous ceux qui se trouvèrent dans la cour du château, au moment où le coup fut porté; il est vrai que Louis XV n'était pas en ce moment dans un état d'ivresse. Louis XV ne fut pas provoquer les citoyens dans un café, ni les menacer de sa puissance; mais disons à la décharge de Léonard Bourdon, que le sang de ces neuf pères de famille a rejailli sur ses

collègues, comme ayant sanctionné sa conduite, et que c'était la *représentation nationale* que le Sénat voulut venger; mais elle ne fut pas heureuse dans le choix du sujet.

Léonard Bourdon profita d'une mission qui lui était confiée par la Convention nationale pour le département du Jura, et se détourna de sa route d'environ trente lieues; il vint droit à Orléans, où il arriva le 15 mars 1793, à 2 heures après midi, avec le citoyen Prost, son collègue.

Dès le matin des bruits précurseurs semèrent le trouble et l'inquiétude dans la ville; on se porta chez les boulangers en se plaignant de la cherté du pain. A peine descendu de voiture, Léonard Bourdon se rendit au Club, où il vomit les plus horribles imprécations contre les riches, les négocians et sur-tout contre cette Municipalité qui lui portait le plus d'ombrage. Déjà ses partisans avaient échoué dans un de leurs plans d'attaque; ils s'étaient flattés que des obstacles nécessaires dans l'exécution de la loi sur le recrutement, compromettraient les Magistrats chargés de la maintenir; mais sur 588 hommes qui formaient le contingent de cette commune, près de 400 s'étaient volontairement enrôlés trois jours après la publication de la loi; le

surplus allait être fourni sans qu'il fût besoin de recourir à la voix du sort, il fallut donc diriger de nouvelles batteries contre les fonctionnaires qu'on voulait perdre.

En conséquence, le lendemain de l'arrivée de Léonard Bourdon, le trouble continua ; il y eut grand dîner dans un cabaret appelée *le petit Père Noir* ; où Bourdon réunit tous ses affidés, au nombre de 30 à 40. L'heure de son départ avait, dans le principe, été fixée pour l'issue de cette orgie ; déjà les chevaux étaient à sa voiture, lorsque le nommé *Laguette*, et un jeune homme âgé d'environ 14 ans, qui passait pour l'élève et le domestique de Bourdon, se rendirent à son auberge, et les firent dételer, en annonçant qu'il était sursis au départ. La maîtresse d'Hôtel, justement inquiète de ce délai, s'empressa d'en demander la cause ; Laguette lui répondit que le Représentant du peuple voulait, avant de partir, purger l'aristocratie des cafés. Au même instant, son compagnon et lui montèrent dans la chambre de Léonard, en criant aux armes, et ils sortirent munis de sabres et de pistolets.

Cependant Bourdon venait de se rendre avec sa suite au café des Cures, ils étaient environ vingt-deux. En entrant ils demandèrent du café, puis des liqueurs et du

punch ; ensuite il prit des informations sur les compagnies de chasseurs, canonniers et grenadiers d'Orléans, ainsi que sur la cavalerie bourgeoise ; et ceux qui l'accompagnaient lui répondirent que ces divers corps n'étaient composés que de riches aristocrates et de chevaliers du poignard, sur quoi Léonard Bourdon observa que ces gens-là n'étaient que des lâches, qu'ils avaient moins de cœur que leurs chevaux, et qu'il fallait que sous trois jours ils fussent désarmés. Il affecta de s'exprimer ainsi à voix haute, pour être entendu des citoyens qui se trouvèrent dans la salle, et tâcher d'y susciter du trouble. Voyant qu'il ne pouvait pas y réussir, il fit chanter à son jeune élève un long et dégoûtant *pot-pourri*, qui fut entendu avec la même patience. Dans l'intervalle il avait envoyé deux personnes qui étaient à table avec lui, pour faire atteler une seconde fois les chevaux, attendu qu'il voulait partir ce soir-là même. Les envoyés revinrent une demi-heure après dire que les chevaux étaient prêts, et qu'il pouvait monter en voiture quand il voudrait. *Où* ? demanda Bourdon avec le sourire perfide qu'on lui connaît. Ceux-ci ne l'ayant pas compris ; *où donc, je vous demande? où?* répéta-t-il plusieurs fois du même ton. Enfin, impatienté, il dit à ceux qui étaient à ses

côtés : *Ils n'entendent pas ce que je veux leur dire; qu'ils viennent donc prendre chacun un verre de liqueur.* Puis ils sortirent très-peu de tems après.

On crut généralement être enfin délivré de son odieuse présence ; mais au lieu de se rendre à sa voiture, il prit avec sa suite le chemin de la société populaire; en traversant la place, il dit assez haut à ceux qui l'entouraient, *qu'il était impossible qu'une Municipalité composée comme elle l'était, subsistât plus long-tems, et qu'il fallait chercher tous les moyens de l'anéantir.*

Ce propos n'était que le prélude des discours incendiaires qu'il tint ensuite à la société. Là, vomissant le crime et le vin, il ne garda plus aucune mesure, provoquant ouvertement la résistance à la loi, et la rebellion aux Autorités constituées, disant que les seuls Montagnards étaient les Représentans du peuple ; que si en leur absence la Plaine fesait rendre quelques décrets liberticides, il fallait les méconnaître et les rejeter, comme n'étant pas émanés des fidèles Représentans de la Nation ; que la Municipalité était composée d'aristocrates, qu'il fallait les forcer dans leurs repairs, s'assurer de leurs armes et de leurs canons, les chasser et avoir de nouveaux Magistrats avant le lever du soleil.

Il prit ensuite un nouveau testament, et rappelant quelques principes de pauvreté, il en conclut que les gens aisés ne s'étaient enrichi qu'aux dépens des pauvres ; que pour suivre cette maxime : *Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers*, il fallait de suite que les pauvres demandassent la loi agraire, et que si elle n'était pas rendue, la force et la résistance à l'oppression étaient les plus saints des devoirs pour des républicains. Alors des furieux des deux sexes se livrant à leur joie féroces, s'enviaient l'atroce plaisir du pillage, et demandaient à grands cris à se porter à la Maison commune pour y massacrer les Officiers municipaux et les canonniers de garde.

C'est au sortir de cet infernal repaire, au moment ou Bourdon et les siens traversaient, sur les huit heures et demi du soir, la place de la Municipalité, que fut suscité, par un des hommes de sa suite, cette rixe fatale, qui a fait couler sur l'échafaut le sang des neuf malheureux pères de famille. Bourdon passait suivi d'une troupe de brigands ivres et forcenés. L'un de ces misérables, ayant pris querelle avec un factionnaire, fit partir un coup de pistolet ; Bourdon s'avance pour lui prêter main-forte ; il paraît qu'alors il fut maltraité par une

garde qui se croyant forcée, court en foule, et dans un désordre encore augmenté par les ténèbres de la nuit.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les secours et de tous les soins qui lui furent prodigués, dès que le calme se fut rétabli. L'opinion des gens de bien, depuis long-tems fixée sur toutes les circonstances de cette malheureuse affaire, nous en dispense. Quelques traits ajoutés au tableau, parce qu'ils sont moins connus, achèveront de peindre un homme qui, jeune encore, a comblé la mesure de tous les crimes.

Peu de jours après ce fatal évènement, quelques fonctionnaires publics, qui, sans partager ses affreux principes, avaient eu des occasions fréquentes de l'approcher, et paraissaient même jouir auprès de lui d'une certaine confiance, effrayés des malheurs dont la ville d'Orléans paraissait menacée, se réunirent entre eux pour l'aller voir. Ils résolurent d'épuiser tous les moyens d'appaiser sa colère, et de désarmer sa vengeance. Pour y réussir mieux, ils se firent accompagner du chirurgien qui le soignait. Admis en sa présence, ils plaidèrent avec force la cause de la justice et de l'humanité ; ils lui mirent même sous les yeux son intérêt propre ; mais tous leurs efforts furent infructueux. Bourdon alors se fesait panser

le bras. Pendant qu'il bassinait sa blessure avec de l'huile et du vin, il prononça cet oracle terrible : « Benoît, tu vois cette » petite saignée, elle ne peut être guérie » que par une grande ; je veux que vingt-» cinq têtes orléanaises roulent sur l'écha-» faud, ou je perds mon nom, foi de » Léonard-Bourdon. » Ceux qui l'étaient venu voir restèrent hors d'état de répondre un mot, et se retirèrent en frémissant.

Au moment de son départ, il chargea la Municipalité de lui procurer une berline ; deux Officiers municipaux en choisirent une chez un sellier, moyennant 1,800 liv., qu'ils ont été ensuite contraints de payer de leurs deniers, parce que Bourdon a jugé à propos de se l'approprier.

C'est, comme on l'a vu, par le vol d'un grand nombre d'effets et de bijoux que Léonard-Bourdon s'est annoncé la première fois à Orléans, et c'est par le larcin d'une voiture qu'il a signalé en dernier lieu son départ.

A son retour, le 17 mars, sur son rapport, la Convention ordonna au Ministre de la justice d'informer *contre les auteurs de l'insulte faite à Léonard Bourdon, Représentant du peuple*, et d'envoyer trois Commissaires de son choix à Orléans, avec pouvoir de décerner des mandats d'amener. La Convention décréta de suite la ville d'Orléans

en état de rebellion, jusqu'à ce que l'on eût livré les *coupables*. Le Ministre de la justice ne manqua pas d'y envoyer des commissaires Jacobins, qui avaient grand intérêt de trouver des coupables, sur-tout Léonard Bourdon, qui avait été l'ame des chevilles ouvrières du 2 septembre : l'on arrêta beaucoup de monde, en partie les plus riches négocians. Plusieurs ne se trouvant pas à Orléans, lors que l'on décerna des mandats d'arrêts, pénétrés de leur innocence, se rendirent à Paris au tribunal révolutionnaire.

L'acte d'accusation, rédigé par Fouquier-Tinville, commençe par ces mots : « Depuis » le mois de septembre dernier, les enne- » mis de la République, dans la ville » d'Orléans, ont formé une conjuration » contre la liberté et l'égalité, et ont cher- » ché à anéantir la société populaire. »

Il faut remarquer que l'Accusateur public date du mois de septembre, époque de l'assassinat des cinquante-sept prisonniers, auquel la Municipalité voulut s'opposer ; ainsi qu'au pillage des 17, 18 septembre. Certainement c'était un grand *crime* pour les partisans de ce systême.

L'instruction de la procédure dura jusqu'au 12 juillet. Dès le 31 mai, le triomphe de la Montagne était complet, il n'était plus

possible de résister à cette horde de brigands. Sur quarante personnes arrêtées, neuf des plus riches furent condamnées à mort, et exécutées en chemise rouge (*Voyez le tableau n°. 3, tome II.*)

Il est impossible de peindre l'intérêt que ces neuf pères de famille inspiraient. L'un d'eux, Gillet du Viviers, était veuf et père de cinq enfans; l'aîné, fille de 10 ans, eut le courage, la constance, pendant trois mois, de faire toutes les courses pour solliciter les juges, et un grand nombre de députés; tous ceux à qui elle parlait, ne pouvaient l'entendre sans verser des larmes. Elle fut au moins vingt fois chez Léonard Bourdon, rien ne put le fléchir, la nature n'ayant aucun empire sur lui. Enfin, le 13 au matin, jour où devaient être exécutés les neuf pères de famille, toutes les femmes et les enfans éplorés, vont à la Convention.... Il fallait voir ce spectacle; des enfans de tous les âges, les mères moribondes, des frères, des oncles, des amis, tous se présentent à la barre; un d'eux dit : « Législateurs, c'est » au nom de l'humanité, c'est au nom de » la justice, que nous nous présentons » devant vous; nos pères, nos frères, nos » enfans, marchent au supplice; l'un d'eux » est père de dix-neuf enfans, dont quatre » sont aux frontières; nous demandons un

» sursis qui donne à nos malheureux parens
» les moyens de prouver leur innocence... »
Léonard Bourdon, dans l'attitude d'un tigre, contemplant sa proie, semblait dire à ses collègues, point de délais, j'ai soif de leur sang. Effectivement, la Convention malgré les sanglots et les cris perçans de *grace* ! *grace* ! la Convention passa à l'ordre du jour. Jean-Bon Saint-André, le président donna l'ordre de faire retirer les pétitionnaires.

La petite fille avait rencontré dans les couloirs le tigre Léonard Bourdon ; elle lui baisait les pieds, fondait en larmes, lui disait des choses même au-dessus de son âge. Rien ne put le fléchir.

Il était juste de condamner à mort ceux qui étaient soupçonnés d'avoir dit que Léonard Bourdon était un scélérat, et qui le connaissaient d'autant mieux, qu'il était d'Orléans, où il avait toute sa famille.

Léonard Bourdon est une espèce de crâne, sans talent, quoique se mêlant d'écrire. S'étant fait adjuger la rédaction du recueil des actions héroïques par pure spéculation de typographe avide. Il avait levé une imprimerie dans la maison de la ci-devant Abbaye de Saint-Martin-des-Champs : c'est là aussi qu'on lui avait confié l'éducation d'un certain nombre d'orphelins, de défenseurs de la

Patrie. Ce recueil des belles actions enfanté par la révolution , est écrit dans le style de la Gazette de France. Rien de plus décharné ; il n'y a point d'enthousiasme.

Léonard était poëte aussi ; du moins , il rimait à la glace. Si le règne de la terreur eût duré quelques mois de plus encore , le théâtre de l'Opéra allait être condamné à jouer un drame révolutionnire de la façon de Léonard Bourdon. Le poëme fut imprimé aux dépens de la République. En voici le sujet : l'Auteur y a mis son cachet ; il s'y est peint. Il s'agit , dans cet opéra , de représenter la superstition religieuse. Le théâtre devait offrir un temple , dont les colonnes étaient composées de crânes d'hommes ; dans le sanctuaire , coulait une fontaine de sang humain ; dans les chapelles latérales , l'Auteur fesait violer une fille par un prêtre sur les degrés d'un confessional. Tout ce drame lyrique est plein de ces gentillesses. Les actrices qui ne sont point des bégueles , comme on sait , allaient aux répétitions de cette pièce comme au supplice. Leurs rôles leur donnaient des nausées ; mais il fallait jouer et chanter. Léonard Bourdon les assiégeait dans les coulisses , et les menaçait de faire dresser une guillotine sur l'avant scène du théâtre de l'Opéra , si les

artistes ne se hâtaient de représenter ce chef-d'œuvre dégoûtant. Malgré ses menaces, les répétitions allant mal, Léonard se proposait de faire jouer sa pièce chez lui par ses élèves. Déjà il avait, de son autorité proconsulaire, fait venir quantité de décorations et de riches tapis qui servaient au petit théâtre domestique de la Reine, à Versailles. Son gymnase n'était pas mieux tenu que son imprimerie; il n'y avait point d'ordre, point de règle; tout y était gaspillé; encore un peu de tems, et cette maison fût devenu un séminaire de petits Léonard Bourdon.

---

## RÉFLEXIONS *sur le régime intérieur des prisons pendant le règne de la Montagne.*

LE systême des prisons fut l'ouvrage des Comités de Salut public et Sûreté générale. Un demi-million d'hommes furent privés de leur liberté sur le sol de la France. Le régime affreux sous lequel ils gémissaient, tendait à leur faire désirer la mort par les privations de tout genre, même les plus nécessaires à l'existence, et par les traitemens les plus barbares. Ces vexations n'épargnaient ni l'âge ni le sexe. L'insur-

rection qui devait naître du désespoir où l'on cherchait à les plonger, fournissait aux Décemvirs de la Convention, un moyen spécieux pour les envoyer à la mort, sans crainte d'exciter la sensibilité du Peuple. Depuis long-tems on s'était étudié à l'étouffer sous l'appât des dépouilles des nobles, des prêtres et des riches, dont le supplice les rendrait possesseurs.

Les subalternes avaient ordre de traiter les détenus avec beaucoup d'inhumanité. On verra par la suite qu'elle était portée au point que la plupart des détenus desiraient la mort, en hâtaient l'instant en imaginant des conspirations, et en se livrant aux espions chargés de leur tendre des piéges:

On visait sur-tout à se défaire des femmes enceintes, dans l'intention de détruire la population. Le Comité avait calculé la mort d'un tiers des Français, sur le vain motif que la France ne produisait pas assez de blé pour la subsistance de tant d'individus. Une femme, dans la société des Cordeliers, instruite sans doute de ces funestes combinaisons, fit la motion de tuer tous les individus au-dessus de 30 ans (1). Une

---

(1) Ce plan s'exécutait en partie indistinctement sur la masse des citoyens; car l'on a assassiné vingt fois plus d'individus de la classe du peuple que de nobles et prêtres.

République, selon elle, ne pouvait s'établir qu'avec une génération dans la fleur et dans la force de l'âge. La destruction qui s'opérait dans la Vendée, était conforme à ce plan. La postérité en croira difficilement l'existence. Par suite de ce projet, on avait résolu le massacre des prisons avant le 9 thermidor. Une conspiration générale devait en être le prétexte. L'intéressante femme de Camille-Desmoulins en fut victime; et bientôt on vit une foule d'individus, tous indistinctement tirés des différentes prisons de Paris, marcher par fournées au supplice sous le sceau réprobatif de ce crime chimérique.

La dépopulation s'opérait sous différens modes. Lyon, Toulon tombaient sous le marteau destructeur; Bedouin s'effaçait sous les flammes; l'on exterminait tout dans la Vendée; la famine tourmentait les citoyens et les armées, et la réquisition conduisait à la boucherie une jeunesse que l'inexpérience ou l'éloignement pour le métier des armes précipitaient au-devant des coups de l'ennemi. Un million d'hommes qui ne fait que paraître devant cette foule de commissions militaires créées par les Comités de gouvernement, montent sans relâche sur l'échafaud, et disparaissent pour jamais du nombre des vivans.

---

Les prisons étaient sans-contredit l'endroit le plus sûr où la tyrannie put exercer ses vues effrénées. A Paris, sous les yeux de la Convention, par les ordres de ses Comités, l'on établit trente-quatre maisons d'arrêt (1) ; chaque Comité révolutionnaire avait en outre son cachot ; la Commune avait aussi sa chambre d'arrêt. Quatre cents individus furent reçus dans une salle humide de la Mairie. Le Comité de Salut public et celui de Sûreté générale eurent chacun leur geole, et l'on a compté jusqu'à 18,000 détenus dans les différentes maisons d'arrêt de Paris. Ainsi, le calcul est aisé à faire dans toute la France. Quarante-quatre mille

(1) Tout était contradiction dans la conduite des tyrans ; mais, par un rafinement de barbarie, ces contradictions étaient autant d'outrages à la liberté.

Dans toutes les prisons, on forçait les captifs à se réunir autour d'un arbre de *liberté*, pour entonner des hymnes à cette divinité inconnue ; *Deo ignoto* ; et son nom, ses emblêmes, s'offraient partout aux malheureux en contraste avec leurs chaînes, exprès pour les rendre plus pesantes et plus douloureuses.

Au dehors et à la porte même des cachots, s'élevait aussi un arbre de *liberté*, mais le malheureux prisonnier qui eût osé le fixer trop attentivement à travers les barreaux de fer de ses fenêtres, entendait à l'instant l'ordre impérieux de se retirer, voyait un fusil dirigé sur sa tête, comme pour réprimer cet élan téméraire et trop naturel vers la liberté, comme pour enchaîner et punir en lui jusqu'à la liberté des yeux !

Comités révolutionnaires, *quarnnte-quatre mille chambres d'arrêt.* Quatre mille municipalités pouvaient décerner des mandats d'arrêts ; cinq cent cinquante-six districts jouissaient des mêmes prérogatives ainsi que quatre-vingt-quatre administrations départementales ; ce qui pouvait produire, y compris Paris, quarante-huit mille sept cent vingt-quatre prisons dans vingt-six mille huit cent quatre-vingt-seize lieues quarrées que comporte la France. L'on frémira, en songeant que plusieurs fois l'on eut envie de renouveler les horribles journées de septembre 1792, plan exécrable qui aurait pu exterminer dans un même instant un million de détenus.

En Angelterre le célèbre Anglais Howart intéressait alors l'humanité par ses recherches pour procurer aux prisonniers les soins et les aisances que l'on doit au malheur : en France, les Décemvirs accumulaient sur la tête de ceux qu'ils avaient proscrits, tous les fléaux dont les vénéneuses combinaisons peuvent entraîner la mort, air pestiféré, nourriture dégoûtante, traitement révoltant. Voici la consigne donnée aux hommes de la geole, et ce régime a entraîné dans le tombeau plus de trente mille individus, parmi lesquels on a la douleur de voir plus de 5000 femmes enceintes. Quel

épouvantable tableau, Convention! Convention! quel compte tu as à rendre au tribunal de la postérité!

Nous nous bornons à donner un historique très-succint du régime des principales principales prisons, ce régime de la plupart des maisons d'arrêt des départemens se trouve dans la narration des crimes commis sur les lieux.

## *Prison de la tour du Temple.*

Nous n'avons point attendu ce moment pour recommander le respect dû au malheur, et pour nous élever contre ces Magistrats ultra-révolutionnaires qui ont souillé la liberté, dont ils se disaient les organes, en commettant en son honneur des atrocités. Ils n'étaient pas républicains, ces êtres qui, abusant de leur pouvoir, ont insulté gratuitement à la famille du Roi, détenue dans les tours du Temple. Assez d'autres ont donné la description de ces lieux. Nous nous attacherons à consigner ici des faits qu'on ne trouve nulle part encore.

Louis XVI était bon géographe; il possédait la topographie de la France, et particulièrement celle de Paris. Est-ce à cause de cela qu'on le mit en détention dans la tour du Temple? Ce lieu pouvait lui rappeler

des anecdotes royales, dont il n'était plus tems pour lui de faire son profit. C'est au Temple, qu'un roi d'Angleterre, Henri III, donna un superbe repas à Saint-Louis et à toute sa Cour. La fête fut des plus brillantes. C'est dans le palais du Temple que Philippe-le-Bel venait loger quelquefois; et c'est dans la grosse tour qu'il mettait son trésor en sûreté.

A l'un des angles du mur d'enclos du Temple, on voit encore les restes d'une échelle patibulaire, pour indiquer la haute justice; et ces murs représentèrent longtems une boucherie privilégiée.

Ces petits détails historiques ne pouvaient manquer de faire impression sur l'esprit d'un prisonnier tel que Louis XVI. Cependant, nous aimons à croire que le choix de sa prison tomba sur la tour du Temple, uniquement parce qu'elle était regardée comme l'une des plus fortes constructions qu'il y eut en France.

Le républicanisme ne consiste pas à fouler aux pieds les principes de l'humanité; il n'exige pas un ton dur, rebutant: troubler le repos d'un détenu, n'est pas une preuve de civisme.

La Commune de Paris chaque jour imaginait un nouveau régime, pour éprouver la patience des détenus du Temple. Nous avons été témoins plusieurs fois que ceux

qui montaient la garde dans la tour, affectaient, la nuit, de chanter à gorge déployée, la chanson de *Madame Veto*. Nous nous en plaignîmes alors dans notre Journal des Révolutions.

On avait choisi pour guichetier un homme à longues moustaches : c'était un ours qui avait les mœurs du tigre, parlait aux prisonniers comme à des chiens. Le prêtre Roux, un jour, dit au Roi, qui se plaignait d'un grand mal de dents, et lui demandait de lui procurer un dentiste : *Ce n'est pas la peine, sous peu vos dents seront réparées*; en ajoutant un geste qui indiquait la guillotine. Louis XVI lui répondit : *Monsieur, si vous éprouviez les douleurs que je ressens, vous me plaindriez.--Bah, bah*, répondit le prêtre Roux, *il faut s'accoutumer à tout*. C'est ce même prêtre qui lui dit, lorsqu'il fut au supplice, et qu'il le priait de remettre une bague à sa femme : *Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échaffaud*. Ce Prêtre infâme a fini comme il le méritait ; enfermé à Bicêtre, il s'est donné des coups de couteau dans le ventre.

A la mort du Roi, la tyrannie redoubla envers sa femme et sa sœur. On leur donna à manger par une espèce de tour ; on les réduisit à se servir elles-mêmes jusques dans les détails les plus rebutans.

Hébert dit que la Reine ayant témoigné de l'amour pour lui, il avait répondu à cette femme : *Je n'aime pas les putains.*

Chaumette, parmi les livres que le Roi demanda dans la prison, glissa une vieille chronique de Flandres remplie d'estampes ; le Procureur de la Commune eut soin de faire une corne à l'un des feuillets où était représenté le supplice de quelques anciens Comtes ; on y voyait un instrument de mort presqu'en tout semblable à la guillotine. Chaumette ne se contenta pas de cette sournoisie. Parmi les jouets d'enfant qu'il fit passer au Dauphin, il se trouva une petite guillotine, semblable à celle que des bateleurs, par ordre de la police, fesaient jouer sur les places publiques. Un Officier municipal, plus timoré, jeta au feu la guillotine en miniature, au risque de déplaire à Chaumette.

On pourrait former un volume de tous les propos indécens et ironiques qu'on prit à tâche de tenir au Roi et à sa famille : le jour de sa mort ne fut que le dernier de son supplice.

La Reine et la Princesse sa belle-sœur furent réduites à balayer elles-mêmes leurs appartemens. On affecta de choisir, pour gouverneur de l'Enfant, Simon, l'homme

le plus grossier et le plus crapuleux. Sa consigne était d'accoutumer le Dauphin à parler à sa mère avec mépris. Le projet de ceux qui avaient confié son éducation à ce Simon (1), était d'abrutir cet enfant, et de lui faire contracter les plus ignobles habitudes, afin d'entretenir la multitude dans sa haine pour cette famille royale, et de la mettre en contraste avec les fils du duc d'Orléans, élevés avec tant de soins : car ; la faction orléaniste parut par-tout dans la révolution. Simon apporta un jour au Dauphin une guimbarde, l'instrument favori des Savoyards : « Tiens, petit jean f......, » lui dit-il, ta garce de mère, ta putain de » tante, jouent du clavecin ; il faut que tu » les accompagnes avec la guimbarde : » cela fera un beau tintamarre. »

La Reine lui dit un jour : « Je desirerais » bien manger des fraises. --- Au foutre !... » des haricots : c'est assez bon pour vous » et votre foutue famille. »

On réduisit sa table à la soupe et au bouilli. « Madame, lui dit-on, c'est pour » vous apprendre que nous sommes tous » égaux. » Et l'on notera que la plupart

(1) Ce Simon était cordonnier de son métier. Il a été guillotiné le 10 thermidor an II, avec Robespierre. (Voyez le tableau n°. 2, tome II.).

des commissaires nommés pour aller faire le service au Temple, avaient une table des plus splendides.

Les Municipaux n'étaient pas des républicains ; car, l'on peut détester la monarchie et son despotisme, et avoir pour les individus la pitié que l'on doit à tout ce qui tient le nom d'hommes. Nous n'avons pas craint, dans le tems, de dire, en francs républicains, que ces Magistrats n'étaient autre chose que des monstres, des tyrans plus exécrables que les tyrans couronnés.

Qu'avaient fait les enfans pour éprouver un pareil traitement ? Qu'en est-il arrivé ? c'est que les Parisiens ont passé chez tous les peuples pour des antropophages. Le Roi d'Angleterre ne fut pas traité ainsi : mais le Parlement d'Angleterre n'était pas aussi mal composé que la Convention ; il n'avait pas confié à la Commune de Londres la surveillance du Prince. On eut pour lui, jusqu'au dernier moment, les plus grands égards.

Est-il invention plus infernale que celle d'Hébert, quand il accusa la Reine d'avoir couché avec le Dauphin ? Il fit usage de cette sublime idée, dont il se vanta, pour indisposer les femmes contre Antoinette, et empêcher qu'on ne s'appitoyât sur son supplice. Il nous dit : « J'avais envie

„ d'ajouter que, plusieurs, fois on avait „ vu la Reine avec son fils. . . . . . . . . . „ Nous n'acheverons pas.

Comme la police du Temple appartenait au Procureur de la Commune, David dit à Chaumette, après la mort du Roi: « Je „ voudrais bien voir madame Elisabeth. — „ Volontiers, lui dit Chaumette; je te pré- „ viendrai. „ Le jour arrivé, Chaumette entre dans la chambre d'Elisabeth avec David. Chaumette lui fait quelques questions: elle répondait avec gravité. Chaumette, qui avait un peu dîné, lui dit: « Madame, baissez un peu le ton; vous „ êtes devant votre Magistrat; laissez de „ côté vos arrogances de Cour. „ Madame Elisabeth connaissait David; il tenait à sa main sa tabatière; elle lui dit: « Monsieur „ David, voulez-vous me donner une prise „ de tabac? je suis bien enrhumée du „ cerveau; „ et de suite avance ses doigts pour en prendre. Mais David lui dit: « Vous „ n'êtes pas faite pour mettre vos doigts „ dans ma tabatière; „ et en conséquence, le ci-devant peintre du Roi versa sur le creux que forme le pouce, du tabac, qu'il offrit à la sœur de Louis XVI. Ce qu'il y a de plus original, c'est que David s'est vanté de cette action comme d'une preuve de son républicanisme.

CHAMBRE D'ARRÊT DE LA MAIRIE, A PARIS.

C'est dans cette maison où pleuvaient sans cesse les détenus arrêtés par les 48 comités révolutionnaires. Les filoux et vagabonds y étaient également déposés en attendant qu'on prononçât sur leur sort. Une chambre longue et étroite recevait indistinctement les uns et les autres. Une police fraternelle était établie dans cette maison ; elle avait son président. C'était un ancien Procureur dont l'arrestation avait été marquée au coin du plus inepte despotisme. Quelques besoins pressans l'avaient forcé de s'arrêter dans une rue détournée ; il s'était muni d'un lambeau de placard : un Membre d'un Comité révolutionnaire rodait aux environs, il l'apperçut et attendit qu'il eût fini de se soulager pour l'arrêter. Alors le saisissant au collet, il le força à le suivre au Comité, ayant sa culotte sur ses talons, et tenant à la main le fatal papier impregné d'une matière qui attestait sa propreté et la turpitude de son satellite. Cette pièce de conviction fut mise sous les yeux des membres du Comité : malheureusement elle provenait des débris d'une affiche apologiste des journées du 31 mai. C'en fut assez pour le faire condamner à la détention.





Ce Président, à l'arrivée de chaque prisonnier, s'avançait vers eux, les exhortait à la patience et les invitait à payer leur bienvenue : ensuite il les questionnait adroitement sur leurs opinions politiques et les inscrivait sur un des registres destinés, soit pour les aristocrates, soit pour les patriotes : il y avait des *moutons*.

Des planches étaient les seuls lits, il n'y avait même pas de place pour tous; on se levait pendant la nuit pour céder la portion de son lit à ceux qui cherchaient le repos sur l'étroite surface d'un banc.

Cette maison qui n'était qu'un entrepôt passager, nous fournit peu de faits dignes de captiver l'attention. Il suffit de dire que les Administrateurs de police (1), qui

(1) On ne saurait peindre ici l'impudence, la grossièreté et la marche inquisitoriale de ces Administrateurs de police. Magistrats du Peuple, ils le déshonoraient par leur immoralité; et l'écharpe était avilie par la plus crasse ignorance. La suspicion d'aristocratie devenait entre leurs mains un vaste filet dans lequel les citoyens se trouvaient enveloppés, sous des prétextes insignifians. On a entendu un de ces imbéciles faire un crime à un citoyen, parce qu'il était poudré, et qu'il portait du linge blanc. Cette mise propre et décente, ignorée par ces crapuleux Magistrats, était, à leur avis, la livrée de la contre-révolution; et pourtant plusieurs d'entr'eux ne prêchaient pas d'exemple.

siégeaient dans ce bâtiment, visitaient fréquemment les détenus: et là, comme partout ailleurs, fesaient mille questions auxquelles ils ne se donnaient pas la peine de répondre. Quand au Concierge, avide autant que ses confrères, il se fesait payer largement des prétendus services qu'il rendait aux détenus, et les rançonnait sur la nourriture qui était essentielle. Par suite ce Concierge a été guillotiné.

*Maison de la Force, à Paris.*

Malheur à celui qui arrivait dans cette maison, au moment des repas du Concierge et de sa séquelle. Qu'on le f.... à la sourricière, était l'ordre qui sortait de la bouche de ce Gouverneur en chef de la force. Cette sourricière est un cachot des plus obscurs et des plus incommodes. Il fallait attendre dans ce triste local qu'il plût au Concierge de vous faire appeler devant lui, afin de vous transférer dans un autre local.

La loi du 17 septembre sur les suspects, la remplit bientôt d'une foule de citoyens de tous rangs et de tout âge. On y remarquait le ci-devant duc de Villeroi: une grande circonspection ne le garantit point des atteintes de la tyrannie. Ses domestiques avaient reçu l'ordre de ne plus le servir;

mais de faire exactement le service dans la garde nationale : il continuait à ces conditions de les nourrir, les loger et les habiller. Ils l'accompagnèrent tous, les larmes aux yeux, et ne le quittèrent que lorsque les verroux l'eurent enlevé à leurs regards.

On vit arriver le fils de Sombreuil; une femme adorable, dont il était aimé venait le voir souvent. Elle le trouve un jour dans un accès de fièvre affreux : aussitôt elle se dépouille des habits de son sexe, se couvre de ceux de son amant, et pendant trois jours et trois nuits, elle lui donne tous les soins qu'exigeait sa maladie.

Le baron de Trenck, si célèbre par sa longue détention dans la Prusse, en venant sur la terre de la liberté retrouva à la Force de nouvelles chaînes que l'échafaud seul brisa. Quand on voit ce Trenck, Cloots, Thomas Payne et tant d'autres étrangers, frappés en France de la hache révolutionnaire, on est tenté de croire que le despotisme avait lancé à dessein sur la France ces ennemis de son autorité, pour les livrer à la Convention, vil instrument de sa politique : et par le supplice de ces hommes dès long-tems partisans de son systême, elle resserrait les nations autour du trône de leurs Souverains.

Adam Lux, député Mayençais, chargé de fers à cause de son amour pour l'étonnante Corday, reçut à la Force son acte d'accusation; il le lut et haussa les épaules. « Voilà, dit-il mon arrêt de mort. » Ce tissu d'absurdités conduit à l'échaffaud » le représentant d'une ville qui m'envoyait » pour se livrer à vous: et si j'ai mérité la » mort, ce n'est pas au milieu des Français » que je devais la recevoir. » Ce jeune homme déjeûna le lendemain avec appétit, et partit pour le tribunal avec la plus stoïque tranquillité.

La cour, où il était permis de respirer l'air pendant le jour, était partagée par un mur élevé, et qui séparait les hommes d'avec les femmes. Un égoût formait l'unique communication de ces deux cours. C'était là où les époux, les pères, les frères échangeaient leurs tendres sentimens contre ceux que leur entremettait l'écho de la voûte infecte. C'est là que le jeune Fomaud, fils de la citoyenne Kolly, qui depuis a été guillotinée, venait apprendre tous les matins, par l'organe de son plus jeune frère, âgé de trois ans, des nouvelles de sa mère. « Maman a moins pleuré cette nuit, disait » ce charmant enfant, elle a un peu reposé » et te souhaite le bon jour; c'est Lolo » qui t'aime bien, qui te dit cela. » Cet

égoût fut la seule voie par où cette mère infortunée lui fit tenir sa belle chevelure, avant d'aller à la mort, comme le seul héritage dont il lui fut permis de disposer.

Lorsque les deux Comités de gouvernement furent parvenus au plus haut point de leur puissance, on priva, par leurs ordres, les détenus de la faculté de voir leurs parens et leurs amis. La consternation devint alors générale, les guichetiers se promenaient au milieu des prisonniers; armés de gros bâtons, et leurs manches retroussées, ils rappellaientt les massacres du 2 septembre, dont ils avaient été temoins. Les Emissaires des Comités parcouraient les prisons et marquaient leurs victimes. Maillard, ce président du tribunal sanguinaire de la Force, venait souvent désigner les siennes, et accompagné de son collègue Héron, il allait à la place de la Révolution voir tomber les têtes qu'il avait dévouées au farouche tribunal.

## MAISON D'ARRÊT BLANCHARD, A PICPUS, PRÈS PARIS.

Le citoyen Blanchard, concierge de cette maison, fut toujours doux et humain envers les détenus, que l'on commença à transférer dans cette maison à l'époque du 26 frimaire (16 décembre 1793.) L'un des commissionnaires de cette maison, nommé *Chappuy*, donnait également le spectacle de l'honnêteté et du désintéressement, au point qu'il refusait presque toujours ce qu'on lui offrait pour ses commissions. Gardez, citoyen, ce que vous m'offrez, disait-il; un prisonnier n'a jamais trop d'argent, les services que vous me demandez ne me coûtent rien, je trouve ma récompense en vous les rendant.

Un évènement singulier faillit causer la perte de l'honnête Blanchard. Un jeune homme, condamné à un an de prison, y arrive enveloppé d'un manteau; on le conduit dans sa chambre; c'était un local très-humide, et qu'on venait de réparer à neuf. C'est ici qu'on veut me loger, dit-il, il m'est impossible d'y demeurer. Il tâte le mur, et dit du plus grand sang-froid; je n'y resterai pas, cela est certain; il y a de quoi mourir avec ces plâtres. Il dépose

alors son manteau et s'évade sans le moindre obstacle. Cette évasion occasionna à Blanchard une détention de trois mois.

L'Administrateur de police, Dupomier, était chargé de surveiller cette maison. Comme il y fesait la visite, il entre dans la chambre d'un prisonnier qui s'occupait à lire. Qu'est-ce que tu fais là ; lui dit-il ? --- Vous le voyez ? --- Ce n'est pas ainsi qu'il faut répondre ? --- Je lis. -- Mais encore ? quoi ? Ici le prisonnier lui présente le livre. L'administrateur, qui ne savait pas lire, cacha son ignorance par des emportemens. ---Tu es un insolent, ajouta-t-il, réponds-moi f... ? sans cela... ces b.... sont si insolens, qu'on aura bien de la peine à venir à bout d'eux. --- Je lis --- Montagne. --- Oh ! puisque c'est de la Montagne ! continue ; voilà ce qu'il faut f... un livre fait par la Montagne ! *Bravo*, *bravo* !

## MAISON d'arrêt, dite TALARU.

Cet hôtel, situé rue de Richelieu, avait été construit par l'ex-marquis de Talaru. Sa fortune se trouvant réduite par les circonstances, il fut contraint de se retirer dans le petit corps de logis qui en dépendait, et loua le grand corps de bâtiment à un nommé *Geme*, restaurateur. Celui-ci

s'était d'abord proposé d'en faire un hôtel garni ; mais il jugea qu'il serait plus avantageux de l'offrir au Comité révolutionnaire de la section Lepelletier, au moment où les arrestations nombreuses nécessitaient l'augmentation des maisons d'arrêt. Cette offre fut acceptée, et le vieux Talaru ne fut pas exempt de venir l'habiter en qualité de détenu. Son grand âge et ses infirmités lui firent obtenir une chambre à lui seul, dont on lui fit payer la location à raison de 18 livres par jour, prix qui surpassait la valeur annuelle qu'il retirait du loyer de l'hôtel entier : un Allemand, du nom de Schmidt, y fut placé en qualité de concierge, et par ses manières dures, il se rendit digne du choix qu'on avait fait de lui.

Cette maison ne fut pas, comme les autres prisons, le vestibule du tribunal révolutionnaire ; les appartemens y étaient magnifiques ; la vue d'un superbe jardin adoucissait la situation des détenus. Mais on leur fesait payer bien cher ces légers plaisirs, par la cherté des loyers. Un seul salon rapportait 320 livres par décade. Il fallait bien se garder d'en murmurer. Citoyens, disait-on, vous êtes libres de ne pas rester ici, et si cela vous fait plaisir, on va vous transférer ailleurs. Ce petit colloque,

qui ressemblait assez à une menace, fesait taire les murmureurs, et tous se résignaient à payer.

Le régime de la maison prit cependant une teinte plus sombre ; plus de communication au-dehors ; interdiction de papiers publics, et privation au-dedans de différentes choses que l'usage, jusqu'alors continuel, rendait indispensables. Les journaux sur-tout n'y circulèrent plus ; les colporteurs même ne se fesaient plus entendre aux environs. Le citoyen Dutilleul, chef du bureau à la liquidation, apportait cependant quelques papiers publics à ses compagnons d'infortune. Incarcéré dans cette maison, le commissaire de Normandie avait obtenu qu'on le conduirait à son bureau, toutes les fois que le service public l'exigerait ; et à sa rentrée, il trouvait toujours les moyens de faire circuler les papiers-nouvelles dans la maison. Le 9 thermidor au soir, dans la crainte qu'il ne donna quelques renseignemens aux prisonniers, le Concierge lui fit traverser précipitamment la cour, et le renferma dans sa chambre. Chacun l'attendait cependant avec impatience. Il n'avait pas été à son bureau la veille. Des mouvemens qui avaient éclaté dans Paris, avaient excité une curiosité générale. Enfin, un prisonnier que quelques

besoins conduisit dans la cour, sur les onze heures du soir, entendit un colporteur crier la grande arrestation de Catilina Robespierre et ses complices. En vain le factionnaire voulut lui imposer silence; va te faire f..... dit-il, il y a des malheureux là-dedans, il faut qu'ils sachent ce qui se passe. Cette heureuse nouvelle fut bientôt répandue dans toute la maison, et les 10 et 11 virent arriver des prisonniers, dont les sentimens dans cet écueil politique, contrastaient singulièrement avec les anciens detenus. Une Citoyenne enthousiaste extravagante de Robespierre, et la femme de Couthon, vinrent également y cacher leur honte et leurs remords.

Tels sont les évènemens qui ont eu lieu dans cette maison, presque ignorée du tribunal de Fouquier. Les citoyens Talaru, Boutin et Laborde furent les seuls qu'il arracha des bras de leurs tristes compagnons. Un rapport de Barrère, deux jours avant l'époque du 9 thermidor, avait glacé leurs ames par son projet sur les maisons d'arrêt, dont il avait développé les funestes articles a la tribune de la Convention.

*MAISON d'arrêt des Anglaises, à Paris.*

Cette maison de réclusion était gouvernée par Bertrand; la physionomie de ce

concierge était rebutante, et son ton des plus dur; son caractère y répondait parfaitement. Ami du sang, il répétait avec Hébert qu'il fallait encore un 31 mai. Les ravages de la guillotine et les journées de septembre, applaudis par lui, glaçaient l'ame des détenus.

Tous les moyens lui étaient propres pour tourmenter ceux que le systême de dépopulation livrait à sa garde. Sous différens prétextes, il introduisait ses amis, ses connaissances dans l'intérieur de la prison, sous une dénomination imposante.

Il vint un jour accompagné du blanchisseur, qu'il qualifia d'Administrateur de police. Ce dernier, embarrassé d'un tel rôle, se réduisit modestement à la simple qualité d'inspecteur. Bertrand, appuyé de ces fantômes de fonctionnaires, fit mettre aux fers, et au secret, un prisonnier dont le crime consistait dans quelques mauvais vers de sa composition.

Les détenus s'informaient un jour, à ce même Bertrand, des travaux de la commission populaire. « Mes enfans, dit-il, je » dois vous dire avec la plus légale frater- » nité, qu'il y en a eu cent-vingt de guillo- » tinés depuis deux jours; le Luxembourg » est vide.

Il était défendu aux prisonniers de regarder

à travers les barreaux des fenêtres ; un détenu s'était fait un jour apostropher par un factionnaire. Bertrand sort sur ces entrefaites, il apprend ce qui vient d'arriver : « Tire dessus, dit-il, ce sont des » scélérats, des aristocrates, du gibier de » guillotine ; ils y passeront tous, je te » donnerai du petit plomb, tu ne les » tueras pas. »

Une sentinelle fut mise aux arrêts pendant trois jours, pour avoir dit bon soir à une femme habitant la maison voisine des Anglaises.

Les détenus, menacés d'être renfermés dans leurs chambres, avaient encore la douleur de voir que tous était disposé pour barricader les croisées de l'intérieur : *Jusqu'à présent*, disait Bertrand, *je les ai traités à peu-près comme des hommes* ; *désormais je les traiterai comme des scélérats.*

On avait arrêté, comme émigrée, une jeune personne âgée de 16 ans, qui revenait de l'Angleterre, où ses parens l'avait envoyé pour son éducation. Son Père étant parvenu à obtenir sa liberté, en remit l'ordre à Bertrand. Celui-ci monte aussitôt à la chambre de la prisonnière : *Ramasse tes effets*, dit-il. La jeune fille, intimidée, veut en demander la raison : *Allons, allons*, reprend-il, *les gendarmes n'ont pas le tems*

*d'attendre* ; tandis qu'il l'effrayait par un pareil discours, il passait sa main autour du cou pour lui donner à entendre qu'elle allait être guillotinée.

Les Administrateurs de police enchérissaient sur les vexations qu'éprouvaient déjà les détenus. Dans la nuit du 18 floréal an 2 (7 mai 1794), ils entrent dans cette maison, précédés par l'appareil terrible d'une force armée imposante. Les factionnaires placés avec profusion, interrompent toute communication, les femmes tremblantes se retirent, et tous attendent le dénouement d'une irruption qui paraissait annoncer l'apposition de la guillotine dans la cour ; enfin, un Administrateur paraît : tout cet appareil était seulement pour effrayer, et faire passer un mauvais quart-d'heure.

On recevait journellement quelques visites de l'un d'entre eux, parmi lesquels on comptait un Crépin, un Wiltcheritz, un Beaurieu, un Benoît et un Dumoutier. Ce dernier, intime ami de Lazouski, l'avait accompagné dans les exécutions de septembre, et avait coopéré à Versailles au massacre des prisonniers d'Orléans.

Une détenue peignant un jour, à l'un de ces Administrateurs, l'ennui qu'elle éprouvait, lui dit : *Faites-moi guillotiner.* --- *Tu n'a qu'un mot à dire*, lui répondit-il gaiement.

Un autre Administrateur s'emporte, parce que des prisonniers ont mangé un melon : *Que je ne voye plus*, dit-il, *de ces choses-là ici.*

Wiltcheritz était plus impudent encore ; les détenus lui parlaient de la mauvaise nourriture qu'on leur donnait ; et on lui présentait comme une preuve irrésistible, un fromage qui fourmillait de vers. Cet Administrateur emploie une logique des plus plaisantes, ils soutient que le fromage est excellent : *Les vers que vous voyez sont dans vos yeux*, répond-il.

Quelques projets sinistres menaçaient les prisons ; on avait peint en noir les barreaux du dehors, les portes des chambres étaient en couleur de sang. Un vieillard, âgé de 80 ans, dit au peintre que l'odeur de sa peinture les suffoquerait la nuit, et les exposerait à périr. Cet ouvrier le traita de conspirateur, et courut avertir Bertrand ; le Concierge accourt en fureur dans le jardin, s'empare du malheureux vieillard, le chasse devant lui en le chargeant de coup de poing, le traite de motionnaire, et le précipite dans un cachot. Le soir il fait sa ronde, et ferme toutes les portes que quelques détenus avaient laissés ouvertes pour ne pas être incommodés par l'odeur de cette peinture. Un prisonnier lui observe avec douceur que le défaut d'air peut leur

être nuisible : *Que m'importe*, répond Bertrand, *pourvu que je te rende mort ; je serai déchargé.*

La dénociation était alors parvenue à un point si redoutable, que les victimes de cet affreux systême, trouvèrent encore dans les chaînes des monstres qui, sous l'espoir de recouvrer leur liberté, les livrèrent aux fers assassins.

La femme Saint-Amarante, avait feint de ne pas reconnaître un nommé *Annaud*, scélérat consommé, il fut piqué ; et pour se venger, par ses rapports affreux, il la fait comprendre dans la conspiration des assassins de Collot-d'Herbois et de Robespierre.

Destinée pour la conciergerie, elle seule ignore son sort. On éloigne d'elle jusqu'au moindre pressentiment d'une si fâcheuse nouvelle. On lui soupçonnait une délicatesse de tempéramment qui ne lui permettait pas de suporter un coup si terrible. Malgré tant de précautions, son arrêt parvient à ses oreilles, et on n'apperçoit pas sur son visage la plus légère émotion ; elle tourne seulement ses regards sur ses deux enfans, la douleur d'en être bientôt séparée, se prononce par un soupir qu'elle cherche en vain à étouffer. Ces deux enfans, pleins de tendresse pour leur mère, la consolent ;

par le vif desir qu'ils expriment de partager son sort. Cependant ils attendaient à chaque instant la fatale voiture ; toutes celles dont le bruit retentissait dans la prison, semblaient devoir être pour cette malheureuse mère un coup de poignard. Enfin, le troisième jour, à onze heures du soir, on appela la mère et les enfans. Quelle joie pour ces deux infortunés d'être portés sur cette liste de mort ! Ah maman ! disaient-ils en lui sautant au col, nous allons mourir avec toi. Plusieurs détenus, malgré la barbarie des guichetiers, reçurent leurs derniers embrassemens ; il fallut enfin se séparer.

On notera que ce Bertrand, qui n'avait pas de chemises en entrant en fonctions aux Anglaises, en sortit nippé de tout, et dans l'opulence. Ci-devant commissionnaire du coin, et garçon menuisier, sans ouvrage, c'était l'intime de Gency.

Il avait placé dans la prison un certain prince Charles, dans un cabinet tout en face de celui des commodités. Le Prisonnier, de tems à autre, mettait le nez à la fenêtre pour respirer un air plus pur. Bertrand le surprend un jour, et d'en bas lui crie : *Eh ! veux-tu bien rentrer, sacré enfant de Marseille* (1), *si tu me fais monter.....* en

(1) Le Prince Charles avait les cheveux ronds et crépus comme les galériens.

lui montrant un bâton. Le prince Charles fut pourtant retiré de sa cellule infecte, qui fut occupé immédiatement après lui par Pache.

Une jeune fille alla pour voir sa mère ; on l'avait prévenu sur la brutalité de Bertrand. Elle se munit d'une belle cravatte de soie pour l'adoucir ; mais elle eut l'indiscrétion de la lui offrir devant du monde. *Garde tes affaires*, lui dit le Geolier, *je n'en ai que faire.* Enfin, elle parvint à voir sa mère, qui lui dit : *Laisse-moi ta cravatte, Bertrand l'acceptera quand il sera sans témoin.*

Bertrand était d'autant plus brutal, qu'il était habituellement ivre. Il fesait mourir de faim les prisonniers ; mais non pas de soif, grace à un puits. Le 9 thermidor, des Commissaires vinrent visiter la prison. Les détenus lui assurèrent tous que très-souvent Bertrand ne leur fesait distribuer qu'un œuf pourri par repas, et pour deux.

*MAISON d'arrêt des Madelonettes, à Paris.*

Le décret sur les suspects convertit cette maison, jusqu'alors séjour du vice, en maison d'arrêt. Elle ne fut pas, comme tant d'autres, en butte aux formes acerbes des agens subalternes de la tyrannie qui pesait sur toute la France. Son concierge,

Vaubertrand, ferme dans les devoirs rigoureux de son emploi, ne laissait cependant pas d'adoucir le sort des détenus, autant qu'il était en son pouvoir. C'est sa sensibilité qui d'abord lui fit rejeter les crèches construites dans les chambres, pour servir de lits aux prisonniers. Ces crèches longues de six pieds et demi, sur une largeur d'un et demi, étaient accrochées de trois en trois contre le mur. Leur usage fut donc proscrit, et des bois de lits les remplacèrent.

Ce Concierge avait un enfant de quatre ans; il annonçait déjà le bon naturel du père.

Deux jeunes femmes, les larmes aux yeux, demandaient avec instance la permission de voir leurs époux détenus. Ce jeune enfant se présente, l'une d'elle le prend dans ses bras, et le prie d'intercéder pour elles auprès du geolier; aussitôt cet aimable enfant se jette à ses pieds, en lui disant, je t'en prie laisse entrer les citoyennes. La posture de cet enfant, les graces naïves qu'il déploye en fesant cette demande, ne purent rien sur le geolier, comprimé par la terreur.

On l'entendit dans une autre circonstance dire à sa mère : Maman, nous ne voyons personne, allons rendre visite à nos

pigeoniers ; sous ce nom, il désignait les détenus. Eh bien ! mon fils , allons-y. ---- Maman , il faut leur ouvrir les portes ; ils n'ont point fait de mal ! oh non, je t'en assure ! ils n'en ont point fait. ---- Mon ami, tu veux donc me faire guillotiner ? --- Non Maman. --- Ce n'est pas moi qui ai les clefs , ce sont les gardiens. ---- Oh ! bien, si tu veux , je vais les amuser , et pendant ce tems - là tu les prendras , et nous leur ouvrirons les portes. Ces propos rendaient ce jeune enfant précieux aux détenus. Les guichetiers écartèrent un jour avec un air épouventable la fille de Fleury , auteur du théâtre français. Cette jeune enfant âgée aussi de quatre ans, avait apperçu son père à travers les barreaux de sa fenêtre , elle l'appelle , lui tend les bras. Le ton dur dont s'arme le geolier , ne l'empêche pas de tourner , à plusieurs reprises , ses yeux inondés de pleurs , vers l'Auteur de ses jours. Mais le porte - clef mit bientôt fin à cette scène attendrissante.

Marino, administrateur de police , vint un jour visiter cette prison avec ses collègues. Marino, connu de tous les détenus , comme un des bourreaux qui avait coopéré à la destruction de Lyon , se présenta avec toute la morgue municipale de ce tems-là. Les prisonniers l'entourent, lui

présentent des requêtes pour hâter leur élargissement ; un accueil insolent et froid est sa réponse. Il entre dans la chambre occupée par les citoyens de sa section ; c'était d'après ses dénonciations qu'ils avaient été arrêtés. Il les outrage lâchement tour-à-tour.

Un détenu demandait l'ouverture du jardin pour y respirer l'air. *Patience*, bons citoyens, repondit le brigand en echarpe avec une ironie féroce : on établit de belles maisons d'arrêt à Picpus, à Port-Libre, etc. Ceux qui auront le bonheur d'y aller, y trouveront des jardins où ils pourront, si toute fois ils ne vont à la guillotine auparavant, se promener.

Un autre détenu lui fit une observation sur son écrou ; il porte, dit-il, que je suis *suspecté d'être suspect d'incivisme*. J'aimerais mieux, lui répliqua froidement l'Administrateur, être accusé d'avoir volé quatre chevaux, ou bien même assassiné que d'être suspecté ainsi.

Il accueillit bien différemment la pétition d'un grand hussard à longues moustaches. Monsieur, disait-il à Marino, en le suivant respectueusement ; ---parles en républicain ; je tutoie tout le monde : point de Monsieur, mais Citoyen, et tutoie-moi. --- Eh bien, par la s.... d'un dieu !

fais-moi sortir d'ici et donne-moi la liberté.
Au bout de trois jours il l'obtint.

Quelque tems après, le même Administrateur rendit une seconde visite dans cette maison d'arrêt. L'institution des tables communes en était l'objet. D'abord, il voulait, pour établir plus régulièrement les lois de l'égalité, que les *pailleux*, composés de criminels, vinssent prendre le lit des suspects ; quelques observations firent avorter ce projet. Cependant, toujours entiché de sa chimère d'égalité, il dit aux citoyens de Crosne et Villemain, qu'il enverrait chercher les matelats qui étaient chez eux pour les distribuer aux pailleux. Il avait chargé le premier de ces deux citoyens de défrayer la chambre où étaient détenus les citoyens de la section de la Montagne. Il le fit venir dans leur chambre, et lui tint les propos suivans : « Tiens,
» mon fils, voilà des hommes de ma sec-
» tion ; il faut que tu en ayes soin,
» entends-tu.--- Oui Citoyen. — Assied-toi
» là.—Oui Citoyen.--- Tu paieras le fricot,
» continue-t-il en le flattant sur la joue.---
» Oui Citoyen. --- La chambre, les frais,
» le vin ?-- Oui Citoyen. --- Tiens, voilà
» le Président, en lui désignant le Citoyen
» Jusseraud ; il fera la carte de toute la
» dépense, entends-tu ? Oui Citoyen.---

„ Tu as de la fortune , il n'en a pas ; c'est „ à toi à payer , entends-tu ? --- Oui Ci- „ toyen. --- N'y manques pas ? --- Non Ci- „ toyen. --- Et tu leur donneras des pommes „ de terres , la salade et le gigot à l'ail. --- „ Oui Citoyen. „

Cet ordre intimé d'une manière aussi comique , se termina par le petit soufflet sur la joue.

Il distribua aux citoyens les plus riches des tables à fournir , et dit en s'en allant , aux acteurs du théâtre français , je vous enverrai un fermier-général pour vous nourrir.

Dazincourt qui était dans cette maison d'arrêt avec la plupart de ses camarades , égayait la société.

Deux détenus se disputaient fort pour entrer dans une chambre où il y avait une place vacante : St.-Prix l'habitait. Dazincourt , au milieu de la dispute , s'écria , je suis bien persuadé qu'il ne s'éleverait pas une pareille crise , s'il s'agissait d'entrer dans la mienne , moi qui ne suis qu'un pauvre valet. Il vaut mieux entrer dans la chambre d'un Empereur ; St.-Prix lui-même, malgré son sang - froid , se permettait quelques facéties. Malheureux Empereur , s'écria-t-il , un jour qu'il était occupé à balayer sa chambre , qui eût jamais pensé , que tu dûs un jour faire ce métier !

« N'est-il pas étonnant, disait Dazin-
» court une autre fois, de me trouver
» ici ? Qu'on y retienne des empereurs,
» des rois, des ducs, des marquis, cela
» se conçoit ; mais que j'y sois en leur
» compagnie, moi qui ne suis qu'un pauvre
» valet sans culotte. Ah ! certes ! il y a de
» l'injustice. »

Un Américain, ci-devant chevalier, du nom de *Bussey*, y fut incarcéré ; un détenu, nommé *St.-Hilaire*, que ses dénonciations avaient fait arrêter, le reconnut. Il y a donc une justice humaine, s'écria-t-il, en l'appercevant ; cette apostrophe fixa l'attention de tout le monde. Cet homme est un monstre, c'est un espion, ajouta Saint-Hilaire ; il a employé les moyens les plus infâmes pour me faire arrêter. Le ci-devant chevalier pâlit ; on l'entoure, on l'interroge. Son silence d'abord, et quelques propos assez gauches qu'il débite pour sa défense, lui attirent une grêle de sarcasmes. Il est obligé de fuir cette société, mais le mot était donné, et dans chaque chambre les huées l'accompagnaient par-tout. Tous le repoussent ; un gardien attiré par le bruit arrive, le conduit vers les pailleux. Ceux-ci déjà instruits refusent de l'admettre parmi eux ; on ne lui trouva d'autre gîte que la loge aux porcs.

Bernard, commissaire civil de la section de la Montagne, trop fameux parmi ses co-sectionnaires, par ses dénonciations et ses brigandages, est conduit à cette prison d'arrêt. On lui demande au guichet le nom de sa section, il la décline; et on lui indique le numéro 12 du troisième étage. Bernard hésite à se transporter dans cette chambre, il s'arrête au premier et au deuxième. Les différentes questions qu'il adresse à plusieurs détenus, donnent une idée assez avantageuse sur sa moralité. Enfin, on le conduisit à la chambre de ses camarades qui le reçurent avec tout le mépris que méritait l'Auteur de leur infortune. Le citoyen Rolland, qu'il avait fait arrêter au palais Égalité, comme assassin de Lepelletier donne sur lui de nouveaux éclaircissemens peu favorables. Une indignation générale le poursuit jusqu'au premier étage, où il est aussi mal accueilli. Un gardien vient ironiquement lui dire : « Monsieur, suivez-moi, je vais » vous loger, vous êtes trop honnête pour » rester avec ces citoyens. » Il est conduit aux pailleux : ceux-ci avertis de l'arrivée de ce nouvel hôte, par les cris convenus, *au chat*, *au chat*, feignant de prendre quelqu'intérêt à sa situation, l'interrogent et apprennent de lui ; que dans le dépouillement des églises, il avait fait transporter chez

lui quelques chasubles et autres ornemens et vases assez précieux ; que son intention était de les représenter, et qu'il ne s'en était jusqu'ici regardé que comme le dépositaire. Passant ensuite à sa vie politique, il fait l'étalage de son patriotisme. Ses nouveaux compagnons le consolent, et pour l'égayer proposent différens petits jeux. On choisit de préférence celui de tailleur : pour cet effet, on met une couverture sur deux tables rapprochées ; un des pailleux se met dans l'attitude d'un tailleur, finit par prendre la mesure de Bernard. Il est invité à répéter ce petit jeu ; et alors, à un signal on le renverse, et chacun des assistans, armé d'une forte poignée de verges, le flagelle d'importance. Bernard n'était pas encore au bout: un des pailleux portant une forte provision puisée dans les baquets, en remplit le haut de chausse du commissaire ; ensuite on le fait sauter sur la couverture. Il pousse des cris perçans, les guichetiers accourrent, Vaubertrand est à leur tête. Les pailleux l'entendent, éteignent leurs lumières et se dispersent. Vaubertrand emmène le patient et le loge dans une chambre à part.

Les Autorités constituées, créées en partie dans la fange du 2 septembre, ne devaient pas voir de bon œil ceux qui avaient mis une digue à leurs désastreux projets. Ainsi,

on ne sera pas étonné de trouver parmi les détenus de cette maison, le citoyen Grappin, célèbre dans ces mêmes journées du 2 septembre pour avoir arraché du fer des bourreaux près de soixante victimes. Le citoyen Cahier, défenseur officieux, était de ce nombre. Son ministère bienfaisant l'appelait souvent dans les prisons pour s'y charger de la défense de quelques honnêtes sans-culottes. Grappin s'offre à ses regards; tous deux restent immobiles d'attendrissement : ils se précipitent dans les bras l'un de l'autre : Eh! brave homme! s'écrie Cahier, pourquoi donc te trouvai-je ici. Grappin, revenu de son saisissement, lui raconte le motif de sa détention. Cahier, heureux d'une si belle occasion, promit à son ami de ne rien négliger pour obtenir sa liberté. Ses soins furent sans doute inutiles : car la seule résolution du 10 thermidor rendit cet honnête citoyen, à la société.

Cependant la maison se peuplait tous les jours ; le citoyen Blanchard, commissaire général des guerres y fut accueilli avec tous les égards dûs à la considération qu'il s'était acquise dans sa place, et cette sensibilité qui est commune chez tous les malheureux. Il fut invité à soulager son cœur, en racontant le sujet de son arrestation.

Ce ne fut pas sans verser des larmes amères qu'il fit ce triste récit : des souvenirs bien chers à son cœur l'interrompaient à chaque instant. Son épouse et ses deux filles remplissaient son cœur et occupaient toutes ses pensées. « Philippine et Amélie, s'écriait-il dans le délire de sa plus profonde douleur, vous êtes donc, pour jamais, perdues pour moi !... Pour jamais! » répétait-il d'une voix tremblante. Son chien poussa des hurlemens affreux, quand il fallut le séparer de son maître. Ce Citoyen fut compris dans la conspiration de St.-Lazare, et guillotiné.

## *Maison d'arrêt de Ste.-Pélagie, à Paris.*

Cette maison, sous l'ancien régime, destinée à la réclusion du vice, conserva ses anciennes formes. Trois cent cinquante individus, entassés dans d'étroites cellules où l'air pénétrait à peine, se trouvaient encore infectés par leurs déjections, étant privés de la liberté d'aller satisfaire ailleurs aux besoins de la nature.

Les guichetiers dont la dureté fut utile pour comprimer les coupables que la justice soumettait à leur surveillance, ne s'adoucirent pas à l'égard des hommes que le tourbillon révolutionnaite entraînait dans ses abîmes ; prejugés morts pour la société, leur fortune devenait l'objet des plus

avides spéculations. As-tu des sonnètes? disaient les geoliers aux arrivans? Sur une réponse affirmative, le prisonnier recevait une cuvette, un pot-à-l'eau, et quelques plats fêlés qu'on lui fesait payer le triple de sa valeur; mais, malheur à celui dont le porte-feuille était dégarni: Ma foi! lui disait-on, tant pis pour toi; ici on n'a rien pour rien. Alors, il fallait faire les plus grands sacrifices pour se procurer les objets de première nécessité: et c'était encore les guichetiers seuls qu'on pouvait charger de la vente des effets et bijoux, dont tant de privations nécessitaient la vente. Fidèles dans leurs principes de brigandages, ils remettaient à peine le dixième de leur valeur.

Jusqu'à l'instant où l'on organisa les tables publiques, les pauvres ne reçurent pour se substanter, qu'une livre et demie de mauvais pain avec un plat d'haricots mal cuits etaccommodés avec de la mauvaise graisse ou du suif: nourriture aussi dégoûtante que mal saine, qui ruinait le plus fort tempérament.

A l'arrivée de Marino, frappé lui-même d'un mandat d'arrêt, le corridor devint une espèce de club, dont l'ex-administrateur de police fut élu président. En élevant un peu la voix, les prisonniers au secret,

purent communiquer entr'eux; ils se fesaient mutuellement part des nouvelles qu'ils parvenaient à surprendre à leurs gardiens. Ils avaient néanmoins la précaution d'user d'expressions qui ne pussent pas les compromettre auprès des sentinelles vigilantes qui les entouraient. Les nouveaux venus étaient interrogés sur leur arrestation, et si la suspicion seule d'incivisme en était le motif, ils étaient proclamés membres de la société. Par suite, l'Administrateur de police leur ayant laissé la faculté de se promener dans les corridors, quatre heures par jour, ils n'eurent plus besoin d'user de paraboles pour se confier leurs secrets. il en résulta quelques liaisons assez intimes.

Du corridor des détenus, on voyait la ci-devant princesse de Monaco. L'épicier Cortey lui fesait des signaux, et lui envoyait sans cesse des baisers. L'ex-marquis de Pons lui dit un jour avec hauteur: il faut que vous soyez bien mal élevé, M. Cortey, pour vous familiariser ainsi avec une personne de ce rang-là; il n'est pas étonnant qu'on veuille vous guillotiner avec nous, puisque vous nous traitez en égal.

Les trasfèremens de cette maison à celles de Port-Libre et du Plessis furent assez fréquens pour inquiéter ceux qui restaient

sur le sort de leurs anciens compagnons d'infortune. La citoyenne Lachabeaussière en avait été enlevée : sa fille aussi révoltée de cette séparation que ces malheureuses mères du sein desquelles on arrachait leurs enfans avant de les conduire au supplice, fut enfin rapprochée de sa mère.

Les événemens du 9 thermidor furent annoncés aux détenus par l'arrivée de Lavalette, Dumas, un aide-de-camp d'Henriot et autres affidés et complices de Robespierre. Cette détention, pronostic certain de la chûte que venait d'éprouver ces hommes dont la puissance pesait naguères sur la France et sur-tout sur les prisonniers, donna lieu à diverses conjectures qu'on ne put vérifier. Le silence farouche qu'ils s'obstinèrent de garder, et les mouvemens de rage qu'ils laissaient éclater en se trouvant au milieu même de leurs victimes, servaient de prétexte aux détenus pour s'égayer à leurs dépens. Voilà, disait-on, le confident intime du Doge, et le Magistrat suprême de la République. ils sont parmi nous, et nous n'avons rien à craindre. Il serait beau de voir arriver le Doge lui-même; en ce cas, nous ne pourrions nous dispenser de lui envoyer une nombreuse députation pour lui rendre tous les honneurs qu'il mérite. Il serait

même de notre devoir de lui donner une garde nombreuse pour son escorte, dans le cas où le médecin Sanson viendrait chercher sa sérénissime seigneurie pour lui faire la petite opération qu'il nous fesait espérer. Ce fut avec de pareilles plaisanteries qu'ils furent assaillis jusqu'au moment où la voix d'un guichetier fit entendre ces mots : *Vas te coucher*, *Robespierre* ; c'était à son dogue qu'il adressait ces paroles. Une pareille apostrophe surprit les détenus et piqua leur curiosité. Le tocsin se fit entendre, ainsi que la générale ; un instant après arriva la famille Dupleix. Je vous annonce, dit un prisonnier, le ganimède de Robespierre et son premier ministre. Leur arrivée jette encore plus d'étonnement ; et par les différentes questions qu'on leur fit, on apprit toutes les circonstances des projets et de la chûte du Tyran. Le lendemain, quelques femmes apperçurent ces deux prisonniers parmi les autres, et s'écrièrent : Vous êtes avec vos bourreaux, vous devriez assommer ces gueux-là !

On apprit que la femme Dupleix s'était pendue dans la nuit. Un citoyen vint publier cette nouvelle, en disant : Je vous annonce que la Reine douairière vient de se porter à un excès un peu fâcheux. Qu'est-il donc arrivé, s'écriaient

les deux Dupleix ? C'est un grand jour de deuil, reprit ce citoyen avec un sang-froid des plus plaisans : nous n'avons plus de Princesse ; Dupleix fils, qui ne soupçonnait pas ce qui venait d'arriver, paya plusieurs fois un guichetier pour lui donner des nouvelles de sa mère ; ce qui fut exécuté de la part de celui-ci avec toute la précaution qu'exigeait le gain produit par les commissaires supposés.

*MAISONS d'arrêt de la rue de Sèvres, à Paris.*

La section dite du Bonnet-Rouge avait, dans cette rue, deux prisons ; l'une était l'ancienne caserne des Gardes-Françaises ; et l'autre, le bâtiment situé à l'extrémité de la même rue, à l'encoignure du Boulevard, connue dans les derniers tems par le nom de *Maison des Oiseaux*. Le Comité révolutionnaire de cette section était composé de laquais, de savetiers, de commissionnaires, de jardiniers, d'intendans de maisons ; à eux seuls appartenaient la surveillance de ces deux maisons d'arrêt. Il n'y a pas d'atrocités, de vexations qu'ils n'exercèrent envers les femmes incarcérées de cette section, sans égard aux services qu'elles avaient rendus à plusieurs de ces membres qui avaient été à leur service. Les arrestations furent un objet de spéculation dans

le tems où l'on promenait solennellement le buste de Marat (1).

Le Comité n'oublia pas de fêter ce nouveau Saint dont chacun des membres s'honorait d'être le disciple et l'imitateur. Le cortège passa sous les fenêtres de la prison, et s'y arrêta. Deux forges ambulantes qui entraient dans le détail de la cérémonie, forgèrent une pique et des chaînes en insultant aux détenus, et les menaçant de l'arme meurtrière qu'ils venaient de fabriquer.

Les membres du Comité, ivres et insolens, montrèrent les détenus du doigt, en criant : *À la guillotine* ! Cette scène se termina par une danse exécutée au son de la *Carmagnole*, qu'ils parodièrent de la manière la plus outrageante pour les prisonniers.

Le Comité jugea, par la suite, à propos de faire transférer les détenus dans d'autres maisons : il prit pour motif la plus infâme calomnie. Il prétendit que ceux des prisonniers dont le transfèrement eut lieu, avaient déterminé cette opération par le projet qu'ils avaient formé d'assassiner les autres détenus.

(1) Une partie des Membres furent condamnés aux fers pour vols et spoliation, etc.; mais ils profitèrent de la loi sur l'amnistie.

Quant à l'autre maison de détention, sise à l'encoignure du Boulevard, elle fut, pour ainsi dire, oubliée jusqu'au mois de thermidor. Jusqu'alors, si l'on en excepte les privations et les dilapidations d'usage, les détenus n'eurent qu'à se louer du local choisi par leurs persécuteurs pour les priver de leur liberté : un air sain, une promenade agréable, une vue riante transformaient les cachots de cette maison en simples retraites propres à nos anciens anachorètes.

Le 7 de ce mois, à 5 heures du soir, un huissier du tribunal arrive avec une de ses bièrres ambulantes. La cloche sonne ; tous les détenus en bas, s'écrie le farouche huissier. L'aspect du charriot les avait déjà épouvantés : cet ordre les glace d'effroi. Ils descendent en tremblant ; et rangés sur une même ligne, leur rang s'éclaircit par onze détenus frappés par autant d'actes d'accusation. A peine sont-ils nommés, qu'une ligne de démarcation les sépare de leurs compagnons.

Le citoyen Kerouent descend dans la cour comme l'huissier l'appelait. Eh bien ! mes amis, dit-il, vous m'avez reproché que je voyais tout en noir : il me semble que ce n'est pas couleur de rose. La citoyenne Raimond Narbonne était du

nombre des victimes; avant de passer le ruisseau qui était le fatal point de séparation, elle voulut embrasser sa fille âgée de dix ans. L'huissier s'opposa à ce dernier élan de la tendresse maternelle. On la lui arrache des bras. A peine a-t-elle le tems de la recommander à la duchesse de Choiseuil.

Le citoyen Clermont-Tonnerre, âgé de 72 ans, évêque d'Agde, se trouvait compris parmis des décrétés d'accusation. L'huissier, non content de l'impression qu'une pareille nouvelle pouvait opérer sur lui, se permit de lui donner avec un sourire ironique tous les titres attachés à son ancien pontificat. Enfin, le charriot part, et un gendarme achève d'ajouter à cette scène effrayante, en disant hautement que le charriot reviendrait le lendemain.

Le lendemain, en effet, on l'entendit rouler dans la cour. Le son de la cloche avertit les détenus qu'ils sont attendus. D'un pas lent et chancelant, ils s'acheminent vers l'huissier. Le Concierge l'avait en vain invité à épargner aux détenus un tableau aussi déchirant que celui de la veille. Non, reprit cet homme, il faut que tous descendent, afin que ceci leur serve d'exemple. Ils le contemplent tous les uns après les autres, jouir de leur

frayeur ; et élevant la voix, il nomme la citoyenne Maillé. Elle s'avance ; mais réfléchissant au prénom qui n'est pas le sien, elle observe à l'huissier que ce n'est pas elle qui est désignée, mais bien sa belle-sœur. Sur la demande qui lui fut faite de l'endroit où elle était, elle feignit de l'ignorer, et se sacrifia généreusement pour elle. Les détenus attentifs au moindre mouvement de l'huissier, attendaient quel serait le nom qu'allait prononcer sa voix sépulchrale, lorsque mettant fin à leur incertitude prolongée à dessein, il leur annonça qu'il ne demandait plus personne pour aujourd'hui, et se retira.

*MAISON d'arrêt, dite le Port-Libre, à Paris.*

Cette maison de détention placée à une des extrémités de Paris, semble devoir à l'éloignement des autorités, le calme dont elle a joui jusqu'à l'instant où, comme les autres, elle est devenue l'entrepôt du tribunal révolutionnaire. Elle fut régie par le concierge Haly, dur à l'excès, ne répondant aux détenus qu'en les menaçant de les faire conduire à Bicêtre en vertu de sa place. Pourtant on lui accorde un naturel assez bon. Les détenus jouissaient d'une liberté inconnue ailleurs, si on en excepte les petites rapines des guichetiers et la

nourriture rebutante que fournissait le traiteur ordinaire de la maison. Le plus grand ordre y régnait ; les riches et les pauvres mangeaient à même table. A l'arrivée de Malesherbes et de sa famille, les prisonniers frémirent pour leur destinée. Ils s'efforcèrent de distraire ce vieillard respectable en lui rendant tous les hommages. On l'invita à prendre la place la plus distinguée. Cette place, dit-il, appartient à cet autre vieillard que j'aperçois ; car il me semble plus âgé que moi. Après lui, on remarquait sur-tout Madame Rosambo sa fille ; le jour qu'ils furent enlevés de Port-Libre, elle aperçoit la fille Sombreuil : Vous avez eu la gloire, lui dit-elle, de sauver votre père du fer des assassins de septembre, et moi j'ai la douce consolation d'accompagner aujourd'hui le mien à l'échafaud. Ce Vieillard, à la tête de sa famille, fut conduit à la Conciergerie. Un détenu l'aperçoit à l'infirmerie. Le respect et la reconnaisance le précipitent à ses pieds. Malesherbes le relève : Vous voyez, dit-il, je me suis avisé, sur mes vieux ans, d'être mauvais sujet, je me suis fait mettre en prison.

Son acte d'accusation lui est apporté. Il le lit, hausse les épaules, et dit en riant à ceux qui l'entouraient : Si cela du moins

avait le sens commun ! Enfin, il monte au tribunal accompagné de sa sœur, de sa fille et de son gendre, avec d'autres détenus. En descendant l'escalier, il fait un faux pas : c'est de très-mauvais augure, dit-il, un Romain rentrerait chez lui ; cette présence d'esprit l'accompagna jusqu'à l'échafaud.

La citoyenne Lachabeaussière, connue par plusieurs ouvrages de littérature, était au secret dans cette maison. D'abord renfermée dans une chambre destinée aux gardiens, elle y supporta pendant quatre jours les exhalaisons infectes que produisait la présence d'une chienne et de ses petits. A force d'instances, elle obtint qu'on la débarrasserait de cette compagnie.

La citoyenne Malezi fixait tous les regards ; ses graces et plus encore la profonde affliction que lui causait la séparation de sa mère, la rendait de plus en plus intéressante. Sa sensibilité en était tellement affectée, que sa raison par intervalle en parut aliénée. On la vit tout-à-coup quitter son ouvrage et les cheveux épars, vers le cachot de sa mère, prêter l'oreille ; mais au milieu de son délire, elle n'oublie pas de se priver d'une partie des alimens qui lui sont destinés pour les porter à sa mère. La dureté des geoliers, leurs propos

grossiers ne la rebutaient pas ; elle vient un jour les inviter à ouvrir le cachot de sa mère ; elle tenait l'assiette où était les alimens qu'elle lui destinait : elle les conjura de lui ouvrir la porte du cachot de sa mère. Les guichetiers étaient alors à dîner ; qu'elle attende, dit l'un d'eux, nous ne sommes pas ses valets. Cette réponse la rend immobile ; debout, devant eux, elle attend qu'ils aient achevé leur repas. Quelques larmes innondent son visage. Tu pleures, lui dit l'un d'eux : je veux bien me déranger à deux conditions ; la première de goûter de notre dîner ; et la seconde, de boire dans mon verre. Leur repas consistait en un civet de chat. Elle eut beau alléguer qu'elle était enceinte, il lui fallut vaincre sa répugnance pour obtenir la faveur tant desirée.

Madame de Bussi, âgée de 18 ans, avait accompagné son père dans cette prison. Nullement écrouée, elle ne voulut pas sortir malgré ses vives instances. Elle avait juré qu'elle ne le quitterait pas. Elle se loua beaucoup du Concierge qui voulut bien lui permettre de rester.

La privation de la liberté causa parmi les détenus différens effets plus funestes les uns que les autres. Un ancien capitaine des grenadiers, nommé *Bazelaire*, tomba en

démence. Dans les excès de sa folie, il courait en chemise dans les corridors; quelqusfois il cherchait à se vêtir; et dans son extravagance, ces vêtemens étaient employés de la manière la plus bisarre.

Cuni, valet de chambre de l'ex-duc de Coigny, était arrivé à Port-Libre depuis deux jours. Sans cesse rêveur et mélancolique, il était indifférent à tout ce qu'on pouvait lui dire de consolant. Sa résolution pour terminer ses jours était tellement invariable qu'il s'était occupé à affiler le couteau dont il se servit pour se couper la gorge; dessein qu'il exécuta dans un cabinet attenant au cloître. Il mourut 28 heures après s'être frappé.

Les Administrateurs de police venaient de tems à autre exercer leur tyrannie. L'un d'eux, par un jeu atroce, s'était plu à crayonner sur les nouvelles palissades, *rue de la liberté* : Dupommier, si redouté dans les prisons par ses barbares persécutions, voulait un jour qu'un détenu nommé *Gérard*, lui dévoilât quelques faits particuliers; mais celui-ci prétendait ne s'ouvrir qu'aux Comités. En vain Dupommier insiste, l'autre lui résiste. Alors l'Administrateur appelle le Concierge et lui dit : « Cet » homme est fou, il faut le traiter comme » tel : s'il ne l'était pas, il ne refuserait

„ pas de dire à un Administrateur de police,
„ ce qu'il a à communiquer au Gouverne-
„ ment. Je verrai ce soir Robespierre, je
„ lui en parlerai : en attendant, tenez-le au
„ secret, dans la loge des fous, et si cet
„ ordre n'est pas exécuté rigoureusement,
„ je vous ferai mettre en état d'arrestation
„ comme suspect. „ Gérard fut effectivement jeté dans un cachot, dans le quartier des fous.

Nous terminerons cet article par l'interrogatoire de huit religieuses ; elles furent par la suite guillotinées. Peut-être, dûrent-elles leur mort à la fermeté qu'elles déployèrent. D'abord, elles refusèrent de prêter le serment civique, en disant qu'elles ne vivaient point sous le règne de la liberté, puisqu'elles étaient prisonnières ; ni sous celui de l'égalité, puisque celui qui les interrogeait avait un air si arrogant dans ses interpellations. Ménacées du tribunal révolutionnaire, elles répondent qu'elles y iront avec plaisir. — Renoncez-vous à votre pension ? — Non, parce qu'elle représente les biens qu'on nous a pris. — La loi défend de payer ceux ou celles qui refusent de lui obéir, et comment vivez-vous ? — La providence y pourvoit. — La providence ne vous donne pas de pain ? — Nous ne demandons rien à personne.

--- Comme la République ne souffre pas d'ennemis dans son sein, on vous déportera ; où voulez-vous aller ? — En France qui est notre patrie.

Le ci-devant Président du grand conseil, Nicolaï, était à table quand un gendarme vint le chercher. « C'est bon, dit-il. Je sais ce que c'est ; qu'il attende. » Il acheva de dîner, prit un verre de liqueur, se rendit au greffe en disant : « ce n'est rien, ce ne sera qu'une levée de scellé. » Le gendarme lui ayant demandé s'il n'emportait rien ; ce n'est pas la peine, répliqua-t-il. Il ressentait depuis huit jours une douleur à l'épaule, on l'engageait à consulter un médecin : cela n'est pas nécessaire, ajouta-t-il, le mal est trop près de la tête, l'une emportera l'autre.

Quand on vint chercher l'ex-marquis de la Valette, le guichetier dit à son épouse d'appeler son mari. --- Pourquoi faire ? --- pour aller au tribunal. A cette nouvelle, elle tomba sans connaissance : revenue à elle, elle court vers son mari, s'attache à son cou, entrelasse ses jambes dans les siennes, et prie le guichetier de la laisser partir avec lui. Les spectateurs étaient attendris ; le seul guichetier, d'un ton dur accompagné de gestes menaçans, sépara ces deux malheureux époux.

L'ex-constituant Broglie, informé de son départ pour le tribunal, venait de faire achever son portrait pour une de ses amies. Le citoyen Vigée était chez lui occupé a lui lire quelques-uns de ses ouvrages. Broglie se montre et dit : « L'heure approche, je
» ne sais si j'aurai le tems de vous entendre
» jusqu'à la fin ; mais, n'importe, conti-
» nuez toujours jusqu'à ce qu'on vienne
» me chercher. »

Le 7 thermidor, 25 juillet, 1794, les prisonniers de Port-Libre entendent le bruit des charrettes s'arrêter à la porte : le soupçon étend ses sombres voiles, et l'appel de quarante-cinq détenus dessine l'affligeant tableau d'une douloureuse séparation. Ces malheureux entassés dans ces charriots, parcourent les rues de Paris, sans connaître leur destination. La marche est interrompue et ils sont déposés aux Carmes. Une écurie leur sert de cachot pendant plusieurs heures. Après une attente qui leur parut bien longue, on les distribua dans différens corridors et cachots dont l'humidité s'imprégna tellement sur leurs habits, qu'il fallut les tordre le lendemain. Il est inutile de peindre ici combien était cruelle pour eux la différence de cette prison avec celle qu'ils venaient de quitter. Point de jardins, respirant sans cesse un air méphitisé par le voisinage

des latrines ; privés de leur société, et surtout de celle de cette foule de femmes célèbres et charmantes, qui par leur fermeté et la douceur de leurs entretiens, allégèrent leurs chaînes, ils ont encore la fatale perspective des meurtres du 2 septembre, dont les traces étaient imprimées sur les murs de cette maison.

Dans la nuit du 9 au 10 therm., le tocsin, la générale, semblaient annoncer une catastrophe aussi désastreuse : les cachots fermés de bonne heure ajoutaient à ce triste pressentiment. Pendant deux fois, ils entendirent les portes mugir sur leurs gonds et se refermer avec un égal fracas. Le féroce Crépin, administrateur de police, attendait à la tête d'une troupe de scélérats, le signal du carnage. Robespierre est renversé, ce monstre et ses satellites restent interdits. Il n'a plus d'asyle que les cachots, dans lesquels, il n'y a qu'un instant, il croyait s'abreuver de sang. Les détenus instruits le repoussent. Lâche comme le crime, il pleure. C'est malgré lui dit-il, qu'il a été promu à la place de municipal. Vaines et tardives défaites, dont l'indignation générale se venge par le silence et le mépris.

MAISON D'ARRÊT DU LUXEMBOURG.

Il n'appartenait qu'à une puissance décemvirale de changer en prison les palais et les jardins. Le Luxembourg, long-tems appelé *le Palais d'Orléans*, en est la preuve. Il fut le séjour de plusieurs Reines et l'un des monumens les plus beaux et le plus agréable de Paris. Le sceptre de plomb et de fer du Comité de Salut public en fit une vallée de larmes, et un enfer anticipé. Sous la Convention, rien de plus hideux en dehors, rien de plus affreux en dedans que le Luxembourg. Une enceinte de planches de batteaux interceptait toute communication entre les jardins et le palais. Une seconde enceinte de cordes en éloignait encore les passans et les promeneurs. On fesait dire à chaque arbre, dans une inscription en style barbare : « Citoyens ! » passez vîte votre chemin, sans lever les » yeux sur les fenêtres de cette maison » d'arrêt. »

Et cet ordre de la tyrannie la plus brutale était adressé principalement aux parens des détenus. L'enfant était chassé, l'épouse était arrêtée et traînée au corps de garde, quand ils cédaient à la voix de la douleur et de la nature : Henriot leur ordonnait de se taire. Il est étonnant que le Com-

mandant de Paris n'ait pas enjoint à ses soldats de bander la vue à tous ceux qui traversaient les jardins du Luxembourg. Il en fit du moins fermer les portes aussi long-tems qu'il crut pouvoir le faire sans trop révolter. Que de soupirs on étouffait en passant sous ces arbres qu'on vient de punir d'avoit été les complices de la plus infâme scélératesse ! Ils sont tous abattus indistinctement, emblême de la révolution. Comme on se joue, et des hommes et des choses ! Les palais deviennent des cachots ; les cachots redeviennent des palais. Quand donc le crime, à son tour, cédera-t-il la place à la vertu ?

Benoît, septuagénaire, d'abord concierge de cette maison, mérita la reconnaissance de tous les détenus, par son humanité envers eux. Un homme de ce caractère ne pouvait convenir aux hommes féroces qui ordonnaient et surveillaient ces arrestations. Aussi fut-il remplacé dans la suite par l'homicide Guiard, qui avait fait ses premières armes sous le sanguinaire Couthon, dans *la cave* dite *des morts*, à Lyon.

Cinquante suspects de la section de Grenelle, de tout âge et de tout sexe, furent les premiers qui, en cette qualité, perdirent leur liberté. Quelques Anglais et Anglaises les avaient précédés. Ils égayèrent

leur captivité ; les tyrans crurent qu'on les narguait ; de là les ordres de plus en plus vexatoires, et les propos grossiers qui en assaisonnaient l'exécution. Marino, Administrateur de police, connu par ses expéditions sanglantes à Lyon, et depuis renfermé à Sainte-Pélagie et guillotiné, dit un jour au cercle assemblé : « Savez-vous ce qu'on répand dans le public ?... que le Luxembourg est le premier b..... de Paris ; que vous êtes ici un tas de p..... qui f..... ; et que c'est nous qui vous servons de m..... » En conséquence de ce discours, les deux sexes furent aussitôt séparés (1).

(1) Ce Marino avait l'inspection des filles publiques : sous ce prétexte, il arrêtait toutes les femmes qui lui plaisaient, enceintes ou vierges encore, et les entraînait dans son cabinet pour en faire la visite : c'était-là ses fonctions ; mais il ne s'en montrait jaloux que pour satisfaire ses appétits ciniques et libertins. Enfermé avec chacune d'elles en particulier, il les obligeait à violer elles-mêmes la pudeur. Mais, citoyen, disaient-elles, vous vous méprenez ; nous sommes des femmes honnêtes.

Bégueules, leur répliquait-il, ne faites point de façon. Alors ce petit Sultan s'asseyait sur un fauteuil ; et il fallait, à ses regards de satyre, mettre bas mouchoirs et jupes. Tous les voiles, jusqu'au dernier vêtement, tombaient devant lui. Alors.... l'honnêteté nous dit de nous arrêter ici. Beaucoup de ces infortunées en furent malades le reste de

La première fois que le nommé *Wiltcheritz*, autre administrateur, Polonais d'origine, et savetier de profession, parut dans la prison, ce fut pour procéder au dépouillement des détenus. Ce brigandage, qui fut général dans les prisons de Paris, présageait par-tout quelques projets sinistres.

Le joug municipal qui pesa sur toute la France, se fit sentir principalement dans les maisons de détention, par des exactions continuelles en forme de contributions qui entretenaient le luxe et les débauches de ces *Magistrats* du Peuple..

Le vol exercé au Luxembourg fut précédé de tout l'appareil du pouvoir. Dès le matin, des sentinelles placées aux portes des chambres, consignèrent les détenus avec rigueur. L'incertitude de ce qui se passait au-dehors et dans l'intérieur les glaçait d'effroi. Un nouveau 2 septembre fut la désespérante idée qui frappa tous les esprits;

---

leur vie, surprises dans des jours critiques qui demandent tant de ménagemens.

Ce même Marino fut président de la commission temporaire à Lyon. ( Voyez l'article de cette ville trop fameuse dans l'histoire de la Révolution ).

Il fut guillotiné. Le jour de son supplice, sa femme, établie au palais Égalité, disait à ses voisins : « C'est un monstre qui mérite son sort; » on ne sait pas tout ce dont il est capable ».

Enfin, peu à peu le mot de l'énigme est expliqué ; le terrible Wiltcheritz avait déclaré une guerre ouverte aux bijoux et à l'or. Cette inquisition, qui dura trois jours, attira quelques sarcasmes à l'Administrateur.

Le général Ohara, après s'être laissé gaiement dépouiller, demanda en grace au voleur par excellence, qu'aucun Français n'entrât dans sa chambre. C'est le même qui, comparant la liberté des deux peuples, disait : « Nous autres Anglais, nous pouvons dire, le roi Georges est fol : mais vous ne pouvez pas écrire, Robespierre est un tigre ».

Un Citoyen avait donné d'assez bonne grace son porte-feuille ; on exige sa bague ; « quoi ! dit-il, vous donnez aussi dans la jouaillerie ? » Il avait encore des boutons de manches, une boucle de col, des boucles à jarretières et à souliers, dont on le dévalisa : « vous auriez eu plutôt fait de me deshabiller ».

Citoyen, la justice est *juste*, répondit Wiltcheritz, tout cela te sera rendu à la paix, je t'en réponds.

Parisot, auteur et acteur des boulevards, le reçut d'une manière plus plaisante encore. » Citoyen, dit-il, je suis désolé, vous arrivez trop tard ; j'avais bien 300 liv.

mais l'on vous a devancé. Fasse le Ciel que vous soyez plus heureux ailleurs. Cependant, comme l'on m'a dit que vous laissiez 50 liv. à chacun, et que je n'en ai que 25, s'il vous plaisait de parfaire la somme ; vous me rendriez vraiment un service signalé. --- Oh ! non Citoyen.---J'entends ; vous ne venez que pour prendre. Je suis au désespoir qu'il y ait eu des gens plus actifs que vous. Au surplus, vous n'y perdrez rien ; je le vois par le sage parti que vous prenez ; vous êtes un océan auquel vont se joindre les petites rivières. »

Ce ton d'ironie eut son effet. Le Polonais le remercia de son honnêteté, en l'assurant néanmoins que ce n'était pas des complimens dont il était en recherche dans ce moment.

Dans une chambre, les préposés à la prison veulent enlever une cafetière d'argent. Le propriétaire, pour se la conserver, avança qu'elle était d'un métal anglais, et qu'il l'avait eue d'occasion. --- C'est possible, répliqua un des Administrateurs, car j'en ai une pareille à la maison. — Qui vous est venue d'occasion, répartit le détenu. --- Que vous importe ? répliqua l'Administrateur en rougissant.--- Ne vous fâchez pas, vous ne seriez pas le premier homme en place qui auriez eu des faiblesses.

Notre Polonais répondait un jour aux détenus qui lui demandaient un peu plus de liberté : « Patience ! la justice est *juste* ; » ce *durement* ne peut pas toujours durer ; » patience ! » --- Patience ! lui répliqua-t-on. --- Mais c'est la vertu des ânes, et non celles des hommes. --- « Tu n'es donc pas « Républicain, reprit le spirituel Polo» nais? » Un quiproquo aussi plaisant causa des éclats de rire, que Wiltcheritz regarda comme l'effet de l'heureuse saillie qu'il venait de laisser échapper.

Des faits plus graves se présentent naturellement sous la plume. Une prison, où l'on déposait tout ce que l'on appelait contre-révolutionnaires dangereux (expression toute-puissante alors sur l'esprit de la multitude, et mise en avant pour l'aigrir), une prison, à côté de laquelle étaient casernés les Gendarmes, dignes sbires de la tyrannie, fesant éclater leur joie jusqu'aux oreilles des prisonniers, ne présentait à ces malheureux qu'un séjour d'horreur ; tout paraissait se réunir pour leur causer de longues et douloureuses angoisses ; tandis qu'une audacieuse et insolente troupe de délateurs choisissait, à volonté, ses victimes, qu'elle conduisait elle-même en triomphe au pied de son terrible tribunal. Des colporteurs venaient

aussi tous les soirs crier à haute voix, sous les fenêtres du Luxembourg, la liste des cinquante, soixante, et c., gagnans à la loterie de la guillotine du Luxembourg. Ce n'était là que les accessoires. Presque chaque jour le sort de quelques malheureux compagnons d'infortune est décidé; on se sépare en versant des larmes amères; et l'on veut en vain éloigner en frémissant le spectacle de l'échafaud qui attend chacun à son tour. Le lendemain, le son funèbre de la trompette annonce le départ des Gendarmes commandés pour protéger ces massacres; on entend le bruit des charrettes. Ceux qui restent se transportent en idée sur la place de la mort; ils y voient leurs malheureux amis monter à l'échafaud, au milieu des huées d'une foule d'antropophages; ils comptent les coups du fatal couteau. Mais la trompette s'est fait de nouveau entendre, les satellites de la mort sont de retour, c'en est fait, leurs compagnons d'infortune ne sont plus.

Au milieu de ces crises, qui se renouvellent à chaque instant, de nouvelles persécutions, fruit d'un génie infernal, se multiplient; toutes communications avec le dehors sont supprimées; les infortunés détenus n'ont plus d'amis, ni de parens; et pour mettre le comble à leur désespoir,

ils voient s'élever de nouvelles barrières, inventées par un raffinement de barbarie ; ils en mesurent la hauteur qui les éloigne tout-à-fait de la nature entière : ce sont les barrières de la mort......

Ces funestes précautions ne laissent pour ressource aux détenus que le mince et détestable repas qui leur est réservé aux tables communes : l'humanité sembla présider à leur institution ; mais l'avide cupidité la changea en une source empoisonnée, qui attaquait celle de la vie. C'est à Wiltcheritz à qui l'on porte ses plaintes ; on lui présente même les mets, tous les plats en sont dégoûtans ; ils causent des nausées dès le premier abord ; la vue craint de s'y fixer. Mais, Wiltcheritz et ses compagnons, n'accueillirent ces plaintes qu'avec des menaces d'un traitement encore plus affreux. Les détenus furent donc forcés au silence. D'ailleurs, tout leur devint bientôt indifférent. La hache, suspendue sur leur tête, ne tint plus qu'à un fil.

Vincent semblait n'être sorti triomphant de cette maison, que pour y rentrer quelque tems après. Cet homme s'était emporté comme un énergumène contre le général Ohara, et d'autres prisonniers de marque ; tant Anglais qu'Espagnols. Il voulait les frapper ; la contenance de ces militaires, et

les efforts des gendarmes l'empêchèrent de se livrer à ses emportemens. Hébert, et plusieurs Membres des Comités révolutionnaires, lui rendaient de fréquentes visites. Son épouse, qui entrait librement, l'entretenait un jour de quelques affaires particulières ; sans doute elle lui racontait quelques traits de ses ennemis à son égard ; Vincent saute aussitôt à bas du lit, prend un couteau, coupe une tranche d'un gigot crud et saignant suspendu à sa fenêtre, la dévore, en disant : « Que ne puis-je ainsi » manger la chair de mes ennemis. » A sa sortie, qui fut un triomphe pour son parti, il laissa dans la prison un nommé Savard, qui reçut à bras ouverts les Grammont, Lapalu et Duret. L'exécration publique poursuivait ces êtres. Grammont, comédien, avait concouru à l'assassinat des prisonniers de Versailles, et se vantait d'avoir bu dans le crâne de l'un d'eux. Duret, adjudant-général de l'armée révolutionnaire, de concert avec Lapalu, avait fait périr, de son aveu, dans les lieux circonvoisins de Lyon, plus de sept mille hommes. Ce n'était cependant, à son avis, qu'une mince exécution. Quatre cent mille fédéralistes, dit-il, étaient en ma puissance : si j'eusse été avide de verser du sang, je pouvais facilement faire rouler leurs têtes, car j'étais

à-la-fois dénonciateur, témoin, juge et juré.

Son caractère ne se démentit pas un seul instant. Il composa des listes avec ses dignes collègues ; déjà quarante pères de famille, entraînés à la Conciergerie par l'effet de ces rapports, font trembler tous les détenus, qu'il menace ouvertement. Plusieurs de ceux dont il avait fait opérer le transfèrement étant de retour au Luxembourg, soit à cause de leurs maladies, ou que la Conciergerie fût trop encombrée, vinrent à mourir. A cette nouvelle, il s'écria : *Tant pis !.... C'est autant de moins pour la guillotine*, ajoute-t-il avec son air farouche, car il ne trouvait jamais assez de victimes à son gré ; il en cherche par-tout, en supposant qu'on veut l'assassiner ; il invective tout le monde, afin que cette inculpation ait un air de vraisemblance, en provoquant par-tout le trouble et les disputes.

Grammont fils était digne de son père. En jouant dans la cour, il se laissait aller à dessein sur les nobles et les vieillards ; et la secousse qu'il leur donnait était si violente, qu'il les renversait par terre. Se voyant applaudir par ses dignes consorts, il redoublait d'audace. Cependant, le citoyen Lamarelle père voulut lui faire quelques remontrances sur sa brutalité ; Grammont

se mit à lui rire au nez, et lui tourna le dos. Un de ses associés s'écria : « S'ils ne sont » pas contens, on les transférera à Bicêtre.»

La police débarrassa bientôt le Luxembourg de ces scélérats ; ils allèrent exercer leur talent à la maison de Saint-Lazare.

Tandis que cette tourbe exécrable mettait à chaque instant les détenus à deux doigts de leur tombe, l'amitié, l'amour et la tendresse conjugale usaient des moyens qu'une tendre industrie suggérait pour verser quelques gouttes d'un baume consolateur dans des cœurs si profondément ulcérés. Ces innocentes ruses mirent souvent en défaut ces Cerbères. L'amant trouvait dans le bec d'un pigeon un billet de sa maîtresse adorée : un chien, habitué dans cette prison, pénétrait jusqu'à la chambre de son maître. Cet animal lui parut un jour plus joyeux, plus caressant encore qu'à l'ordinaire. Il examine avec attention ; enfin sous son collier, il découvre une lettre de sa femme. Ce messager fidèle entretint pendant longtems une correspondance suivie entre ces deux époux. Il semblait sentir toute l'importance de sa mission ; il eût plutôt étranglé les guichetiers que de souffrir qu'ils portassent la main sur lui.

Cependant, comme le char révolutionnaire accrochait dans ses écarts rapides,

ceux qui avaient coopéré à sa meurtrière vélocité. On vit arriver successivement, les Lhuillier, les Danton, les Hébert et les Chaumette. Ce fut une jouissance pour les détenus de voir ces puissans moteurs des formes acerbes, enveloppés de leurs propres filets; et ce qu'il y avait de plus humiliant pour les nouveaux venus, c'était de se trouver au milieu de ceux sur lesquels ils avaient exercé leur féroce pouvoir.

Chaumette avait perdu toute son énergie, en quittant la tribune municipale; et honteux d'avoir été la dupe de ses ennemis, il tenait la tête basse et l'œil triste. Il avait perdu sa voix foudroyante : des mots supplians sortaient de sa bouche. Dès qu'il fut possible de pénétrer dans le corridor où il avait été renfermé, on fut en députation saluer ce redoutable Procureur de la Commune. Chacun lui fit son compliment ironique : l'un des orateurs détenus, empruntant une gravité qui ajoutait singulièrement à ses paroles : « Sublime Agent national, lui dit-» il, après une profonde inclination ; » conformément à ton immortel réquisi-» toire, je suis suspect, tu es suspect. » Montrant ensuite un de ses camarades : « Il est suspect, nous sommes suspects, » vous êtes suspects, ils sont suspects. » Une seconde inclination, répétée avec un

respect simulé par tous les assistans, termina cette singulière ambassade.

Chaumette étourdi par ces traits d'une raillerie piquante, ne se décida qu'avec peine à se présenter dans la cour. Pour l'y déterminer, on lui avait persuadé qu'il n'aurait que quelques froides plaisanteries à essuyer, auxquels un homme d'esprit comme lui ne serait pas embarrassé de répondre.

Dans les conversations qui s'élevèrent à son sujet, on lui reprocha encore son réquisitoire sur les suspects, qui avait arraché tant de pères de famille des bras de leurs enfans. Ses motifs de défense respiraient une sensibilité qui ne pouvait pas s'allier facilement avec le zèle infatigable qu'il avait employé pour faire mettre son réquisitoire à exécution. On lui parla encore de cet autre fameux réquisitoire contre la jeunesse française et qui ne tendait qu'à l'exciter à la révolte avant d'aller combattre dans la Vendée. Il en rejeta le vice sur l'erreur où l'avaient entraînés quelques malveillans exagérés. « Au surplus, ajouta-» t-il, j'ai bien réparé mon erreur, car » c'est moi qui ai le plus contribué à faire » juger et innocenter les jeunes gens arrêtés » aux Champs-Élysées, et si j'ai en effet » affligé la jeunesse parisienne, si j'ai, sans

„ le vouloir, compromis son honneur, „ je lui en demande un pardon solennel. „ Eh ! mes amis, quelle est celui qui ne „ se trompe pas quelquefois. „

Lhuillier parut à son tour : quarante personnes de sa section, arrêtées par ses perfides manœuvres, déposaient certainement contre la prétendue humanité de ce patelain. Il vantait sans cesse les services rendus à la patrie, et prétendait ne pas devoir rester six heures en prison; cependant il y passa plusieurs jours à s'enivrer et à verser des larmes.

Robespierre à qui il écrivit nombre de lettres, ne daigna pas lui faire réponse : il n'avait sans doute plus besoin de son ministère pour élever sa puissance sur les débris des factions qu'il avait renversées généralement méprisé, Lhuillier quitta le Luxembourg et fut transféré à Pélagie là, au milieu des accès de son fougueux désespoir, il se poignarda.

Un Président de Comité révolutionnaire du nom de *Kalmer*, Juif, et Allemand d'origine, vint grossir le nombre des détenus

Cet homme connu par ses vols et ses exactions qui montaient à plusieurs millions, fit dès son entrée une ridicule parade de pauvreté qui n'en imposa à personne. Affublé d'un méchant bonnet rouge, et couvert de

haillons, il voulait d'abord se nourrir avec lésinerie ; mais voyant que personne n'était dupe de cette hypocrisie, on vit arriver tous les jours un âne chargé de provisions de toutes espèces pour satisfaire à ses appétits gloutons. Cependant son Comité pour lui faire sa cour, fit conduire dans la même prison celui qui l'avait dénoncé. Kalmer ressentit une joie infinie, en voyant son ennemi partager son sort ; mais un arrêté du Comité de Sûreté générale, fit sortir ce citoyen. Kalmer fut par la suite guillotiné, comme convaincu d'intelligence avec les ennemis de la République.

Benoît, ce concierge si cher aux prisonniers, avait été traduit au tribunal révolutionnaire. Cet événement avait causé une douleur générale. On apprit qu'il fut acquitté : chacun s'attendait à le voir rentrer dans ses fonctions, lorsqu'il fut déstitué et remplacé par ce Guyard dont nous avons déjà parlé. Ce dernier avait un jeune enfant si familiarisé avec la mort, que rappelant les mitraillades de Lyon, il disait aux détenus en riant : « C'était une chose plai- » sante de les voir, ils tombaient par » terre comme des capucins de carte. » Ce malheureux enfant avait appris à l'école de son père à se jouer ainsi de la vie des hommes. Sous son régime, les prisonniers

se virent resserrés plus étroitement : les sentinelles étaient multipliées, les lettres ne circulaient plus.

Les détenus souffraient en silence. La commission populaire qui était alors en exercice, paraissait agir avec une justice qui leur laissait quelques lueurs d'espérance.

Guyard fesant la paye dit hautement : « Oh ! la première fois, il y en aura deux » cents de moins à payer. » Funeste pronostic de l'enlèvement de cent cinquante-neuf individus, en une seule nuit. La consternation était générale, les femmes éplorées, courraient avec précipitation pour donner à leurs époux les dernières marques de tendresse, et le lendemain un sinistre silence annonça la terreur que cette scène désastreuse avait causée.

Boyaval dont il est question à l'article, du tribunal révolutionnaire, fesait traduire arbitrairement tous ceux qui avaient le malheur de lui déplaire. L'amitié de Fouquier Tinville, dont il se vantait, glaçait d'effroi: toutes les têtes du Luxembourg, disait-il, sont à ma disposition. A l'en croire, les Comités de Gouvernement l'avaient mis en réquisition pour connaître les conspirateurs. Il prétendit un jour avoit été insulté par les sectionnaires des amis de la patrie, et les menaça de les faire tous

guillotiner. Ces menaces ne furent malheureusement que trop effectuées. Parmi ces infortunés, on compte un nommé *Peret*, qui depuis 1789 entretenait cinq volontaires sur nos frontières, et qui était obligé de recourir à l'emprunt, pour acquitter une dette aussi sacrée.

Fénélon, inscrit sur la liste des conspirations, est transféré à la Conciergerie. Un guichetier nommé *Joseph*, Savoyard d'origine, apprend que celui qui avait accueilli son enfance dans Paris, que son père nourricier, allait être enlevé, court se précipiter dans ses bras, et le baigne de ses larmes. Il voulait s'opposer à son enlèvement en retenant les pas du gendarme. Les noms de père et de bienfaiteur étaient sans cesse sur ses lèvres. « Console - toi,
» lui disait le bon vieillard, la vie n'est
» plus un bien pour celui qui ne peut en
» faire. Ta sensibilité est en ce moment
» une bien douce récompense pour moi.
» Adieu, mon ami ! Adieu Joseph, pense
» quelquefois à moi ! --- Ah ! je ne vous
» oublierai jamais, » reprenait le bon Joseph, et ses larmes coulèrent avec plus d'abondance. Guyard, averti de la sensibilité que Joseph avait fait éclater ; lui dit : « Tu es un contre-révolutionnaire ;
» je te chasse d'ici. »

Enfin, le 9 thermidor rendit cette maison de force, moins horrible pour les détenus.

*MAISON d'arrêt de Saint-Lazare.*

La maison Lazare fut une de celles où s'exerça le régime le plus rigoureux. Des gardiens féroces privèrent les détenus des objets les plus nécessaires pour leur subsistance : Des mères de famille ne purent en obtenir du lait pour alimenter leurs nourrissons. Outre une nourriture dégoûtante et des outrages continuels, l'infortuné captif avait encore à souffrir l'arrogance des délateurs à gage, et à craindre que le moindre mouvement d'indignation ne fît inscrire son nom sur leur liste. Les charriots de la mort venaient souvent chercher les victimes que les espions avaient désignées pour ce tribunal. Quelques croisées donnaient sur la rue du Paradis : les détenus communiquaient avec leurs parens ou leurs amis ; mais le Gouvernement leur envia par la suite cette consolation. Les Sbires de la police arrêtaient impitoyablement ceux qu'un intérêt humain y conduisait. Des satellites armés de bâtons noueux, assaillaient ceux qui avaient le courage de passer dans la rue du Paradis pour saluer quelques-uns des détenus, et traînaient devant le Comité révolutionnaire

de la section Poissonnière, les épouses et les enfans que la trop longue absence de leurs parens ou de leurs époux, conduisaient auprès de cette prison, pour jouir de leur vue.

Le concierge Sémé, et l'administrateur Begot, dont il sera question plus bas, arrêtèrent dans le même instant, au milieu d'une orgie, que les parens et amis des prisonniers qui, du seuil de la porte, pouvaient quelquefois les entrevoir, seraient chassés, et que l'on fermerait la porte de la rue. Il ne fut permis qu'à des individus de la dernière classe du peuple de s'approcher, mais seulement pour insulter au malheur, par leurs prophéties atroces, qu'ils accompagnaient toujours d'un geste expressif. On a remarqué dans ces tems-là, un commissionnaire qui ne quittait presque point cet endroit, et qui passant continuellement sa main sur le col, leur présageait le triste sort que plusieurs subirent.

Parmi les délateurs communs dans cette maison, on remarquait Pepin des Grouettes, jadis président du tribunal du 10 août; il avait pour collègue dans cette exécrable mission, entre vingt autres moins fameux, les nommés *Manini* et *Coquerie*. Ce dernier se louait hautement, d'avoir reçu beaucoup

d'assignats de vingt - cinq livres de la part de Vergennes, pour porter des lettres à sa femme, dont il retirait encore du bénéfice; mais que cela ne l'avait pas empêché de les faire guillotiner : telles étaient ses expressions.

Ces scélérats, dénonciateurs et témoins, allaient au tribunal, toutes les fois qu'il s'agissait de certifier la réalité des faits dont ils avaient chargés les détenus. Un dîner préparé à la buvette, par les ordres de Fouquier-Tinville, était le prélude d'une plus grande récompense.

Dans une séance du tribunal où plusieurs prétendus conspirateurs de la maison Lazare étaient mis en jugement, Pepin des Grouettes interrogé s'il connaissait les accusés : après les avoir lorgné les uns après les autres, dit aux jurés: « Je ne vois aucuns patriotes parmi ces gens là, ce sont tous aristocrates. »

Interpellé de déclarer s'il y avait eu une conspiration à St.-Lazare, il affirma que oui.

Tels sont les individus qui ont causé la mort à quatre-vingt détenus, en leur prêtant une complicité dans une de ces conspirations, qui ont fait verser tant de sang innocent. Coquerie observait si peu les apparences, qu'il se contentait de prendre les numéros des chambres et les noms des détenus. Tous

tremblaient à son aspect, et se renfermaient précipitament dans leurs cellules. On a vu ces impudens menacer du tribunal révolutionnaire un citoyen qui avait refusé de leur donner une somme de deux cents livres : leurs menaces furent effectuées. Accusé de conspiration, quelque tems après, il fut mis à mort.

Ils trouvèrent aussi une conspiration dans la conduite que tint le jeune Maillé âgé de seize ans. On lui présentait un hareng tellement pourri qu'il fourmillait d'insectes. Ce refus si naturel servit de motif à ces brigands, pour le dévouer à la mort.

L'arrogance de ces infâmes agens subalternes, les vexations cruelles qu'ils fesaient essuyer aux détenus, la terreur qu'ils inspiraient, épouvantèrent le citoyen Vauserre, Belge réfugié, au point qu'il se précipita d'un troisième étage, et par cette funeste résolution, il parvint a terminer une vie qui lui était devenue à charge.

*Dupommier*, administrateur de police, sembla se multiplier dans les maisons de détention pour jeter le désespoir parmi les détenus. « Je voudrais voir, disait-il » un jour aux détenus, une guillotine » permanente à la porte de chaque prison, » je me ferais un plaisir de vous y attacher » tous avec mon écharpe. »

Cet Administrateur sait trouver les moyens d'aggraver la triste situation des captifs. Il chasse les commissaires, consigne les pourvoyeurs et les cuisiniers, de manière qu'il n'entre dans la prison d'autre nourriture que des salaisons pourries, et quelques herbages.

Nous n'essaierons pas de peindre l'indécence qu'il employait envers les femmes, pour leur enlever leur argent et leurs bijoux, et sur-tout son impudence, après les avoir ainsi dépouillées : il alla porter à Bicêtre ses fureurs, et laissa son poste à Dumoutier. Ce nouveau surveillant ne laissa aucun instrument tranchant aux détenus : il poussa le ridicule jusqu'à ôter les épingles aux femmes, menaçant du tribunal révolutionnaire celles à qui il en trouverait par la suite.

Il s'agissait d'une translation de femmes aux Anglaises. Dumoutier se présente avec un charriot à quatre heures du matin; parmi celles désignées pour ce funeste voyage, il en était une qui touchait au moment d'être mère. Eveillée en sursaut, la commotion et les douleurs qu'elle éprouve hâtent l'instant des couches. Elle demande un sursis de quelques jours ; l'humanité l'exigeait. Son état était sacré, ses réclamations sont attribuées à la feinte; en vain ses

compagnes joignent leurs instances, en attestant son état critique, elle est forcée à venir joindre les autres, soutenue par quelques hommes : la douleur lui arrache les cris les plus aigus. Elle est à peine parvenue au seuil de la porte, que la crise redouble ; une chambre voisine lui sert d'asyle, elle tombe aussitôt sur un lit qui s'y trouvait, et accouche en présence de ce bourreau et de ses satellites.

L'humanité outragée de toute part, sourit néanmoins, en voyant quelques traits de bienfaisance exercés dans la maison dont elle était si cruellement éloignée et repoussée. C'est elle qui a décerné une couronne à un commissionnaire de cette maison. Quelle délicatesse ne met-il pas dans les secours qu'il donne à une honnête famille, dont le chef est détenu. La femme éplorée craint pour la vie de son époux ; inquiète, elle gémit sur le sort futur de ses enfans. *Cange* (ainsi s'appelle le commissionnaire) la console et lui remet 50 liv. C'est, dit-il, un ami de votre mari qui les lui a remis en prison, je vous les apporte. Arrivé vers le père, il lui donne des nouvelles consolantes de sa famille, et lui remet également 50 livres, en lui disant que c'était un prêt fait à son épouse par une de ses voisines. Mais ce qui met le

comble à cet acte bienfaisant, c'est la générosité avec laquelle Cange refuse leurs offres, lorsque le 9 thermidor eut mis fin au régime de la terreur. Il se dérobe aux témoignages de leur reconnoisance, trouvant la récompense de son bienfait dans le souvenir du bienfait même.

Le premier concierge de cette maison fut le nommé *Naudet*. Le gouvernement, qui ne fesait alors que l'essai de sa tyrannie, n'employa pas dans les premiers tems, à la garde des prisons, des préposés aussi féroces que ceux que son audace révolutionnaire lui fit employer par la suite. Ainsi, *Naudet* qui était aimé de tous les détenus, fut destitué. *Sémé* le remplaça, et l'on peut dire qu'il se conduisit au-delà des vœux de ceux qui l'avaient placé.

Un nouveau 2 septembre était tellement à l'ordre du jour, qu'Henriot lui-même s'en vantait publiquement; et le régime adopté envers les détenus tendait assez visiblement à ce but, à la maison Lazare surtout. Ce projet parut assuré, lorsque les administrateurs de police *Gagnant* et *Cailleux* y conduisirent près de trois cents prisonniers de Bicêtre, parmi lesquels on comptait à peine soixante détenus comme suspects; le reste était une troupe de brigands suant le crime, qui furent jetés

dans le rez-de-chaussée sur un peu de paille avec des gens purement *suspects*. La nuit fut pleine de trouble. Ces bandits volèrent les porte-feuilles, brisèrent les poëles et boiseries, y mirent le feu, et enfoncèrent une voûte de cave ; quelques-uns même parvinrent à s'échapper. Les suspects furent insultés et menacés par eux ; et à les croire, il ne s'agissait rien moins que de massacrer les autres détenus.

Naudet qui était alors concierge, obtint, à force de représentations auprès de la police, le nouveau transfèrement de ces forçats, soit que le projet de septembriser fut échoué, soit qu'il eût été remis à un autre tems.

Cependant il faut avouer que tout tendait à donner aux prisonniers de Saint-Lazare un pressentiment de ce qui se préméditait contre eux. Les journaux, le lendemain, cherchèrent même à irriter les esprits, et à les préparer à ce nouveau massacre, en publiant à dessein l'insurrection supposée des détenus de Lazare ; on les accusa de tout le dégât qu'avaient occasionné les forçats de Bicêtre ; et l'évasion ne fut pas omise pour les rendre encore plus odieux et plus coupables aux yeux du peuple.

A cette nouvelle, le Général avec un

empressement simulé, conduit une force imposante dans cette prison, distribue des cartouches à sa troupe, et lui parle en ces termes : « Mes Amis, mes Compagnons, je » vous recommande la plus grande surveil- » lance envers les scélérats qui sont dans » cette maison, car ils n'attendent que la » mort qu'ils ont méritée. » Ici les amateurs des massacres de septembre applaudirent, mais en petit nombre, au discours du Général; le plus grand nombre lui répondit par des huées, ce qui le força d'ajouter, comme par amandement : « Si cependant » il s'en trouve parmi eux quelques vic- » times, vous leur devez égard et protec- » tion. »

C'est en vain qu'on eût voulu écarter de sa pensée ce soupçon d'une nouvelle septembrisation, dans un instant sur-tout où les esprits étaient profondément affectés des horreurs de la première. Mais, malheureusement tout concourait à constater la certitude de cet horrible projet; la rebellion des prisons qu'on ne cessait d'exciter par les privations de tout genre, par tous les traitemens propres à enfanter le désespoir; ce mêlange bisarre d'hommes proscrits à juste titre de la société avec ceux qu'elle pleurait tous les jours; les propos sanguinaires du Général, et sur-tout ses

motions violentes dans une orgie pour déblayer les prisons, en employant encore la *bûche nationale*. Nous dirons aussi que *Ronsin* et *Vincent* vinrent à cette époque visiter leurs bons amis *Pereyra* et *Desfieux*, détenus ; et qu'au milieu d'un dîner splendide, il fut fait une liste de trente hommes, à qui l'on promit protection et liberté. Ces individus montrèrent alors un front audacieux. Sans cesse exaltant leur patriotisme, fiers de la protection de *Ronsin* et *Vincent*, ils menaçaient sans cesse les détenus, et disaient qu'un tiers d'entre eux serait bûché, l'autre guillotiné et le reste noyé, selon la motion de Carrier. Ainsi l'on avait remis entre les mains de ces trente brigands le sort de tous les détenus, qu'un hasard avait arraché aux scélérats de Bicêtre ; mais revenons au Général.

Henriot, Robespierre, et dix ou douze autres de leurs complices étaient à souper du côté de Charenton. Le vin avait échauffé les têtes. Robespierre seul, à son ordinaire, avait conservé son sang-froid ; leur politique, selon leur digne usage, roulait sur les victimes à venir et sur celles existantes. Henriot dit hautement qu'il n'y avait qu'un massacre général qui pût sauver la France ; il agitait son sabre avec fureur ; il jurait par cette arme assassine, qu'il porterait

les premiers coups, et qu'il présiderait courageusement à cette horrible boucherie. Une résolution si conforme au caractère de ces cannibales, ne fut cependant pas unanimement accueillie.

On parlait alors d'une commission populaire, chacun avait beaucoup de confiance dans ce tribunal, qui devait sans doute épurer les prisons, et briser les fers de l'innocence. Tous l'attendaient impatiemment, lorsqu'un matin, à sept heures, de nombreuses patrouilles, tant à pied qu'à cheval, investirent la maison de Saint-Lazare. Une force armée imposante fut introduite dans les corridors; on intima aux détenus l'ordre de se renfermer dans leurs chambres, où ils furent consignés. Etait-ce les membres de la commission qui allaient entrer en fonctions? Cet appareil, ces précautions sévères, n'annonçaient pas les hommes du peuple, les hommes que le peuple regardait comme ses protecteurs. Enfin, l'incertitude cessa; il ne s'agissait que d'un dépouillement général, et l'administrateur *Bergot*, qui était à la tête de cette opération, s'en acquitta avec autant de précision que ses collègues. Pendant trois jours que dura cette fouille, il s'empara des couteaux, ciseaux, canifs, mais surtout de l'or, des assignats et des bijoux

des prisonniers (1). Ces derniers ne gagnèrent dans cette visite que la confiance de la force armée, qui, indisposée contre eux, d'après les faux rapports qui circulaient dans le public, reconnut par elle-même que la tranquillité et la résignation imperturbable n'avait cessé de règner dans cette maison.

Cependant cette fameuse commission, attendue avec tant d'intérêt, s'installa à Saint-Lazare. L'indécence de leurs interpellations, la manière dérisoire avec laquelle ils écoutaient les détenus, ne fit regarder cette institution que comme un moyen plus propre à fasciner les esprits, qu'à verser quelques consolations dans les cœurs.

Le moment arrivait où cette prison,

---

(1) Pendant qu'on volait ainsi les prisonniers, et le jour même où l'un d'eux s'était vu enlever un rouleau de cent louis, mis en réserve pour ses besoins, sa fille reçut chez elle, rue St.-Louis, au Marais, la visite d'un Membre du Comité révolutionnaire, qui après une perquisition longue et inutile, lui cria : *f....., tu dois avoir de l'or caché?* et se jettant en même tems sur elle, et fouillant à-la-fois dans ses poches et dans son sein, il sentit un rouleau suspendu en un endroit qu'on ne doit désigner; et écartant avec violence les obstacles, il eut l'infâme audace d'arracher les derniers 25 louis qui restaient à cette famille infortunée.

comme tant d'autres, devait éprouver des secousses d'un autre genre. En vain on y avait organisé l'insurrection, ce projet avait été déjoué par la prudence. Les Tyrans cherchèrent un autre motif de proscription, et ils le trouvèrent dans un prétendu projet d'évasion de la part des détenus. *Selles* fut détaché du Luxembourg, où il avait donné des preuves de son habileté dans l'art d'inventer ces prétendus crimes. Un nommé *Jeaubert*, *Maniny* et l'Italien dont il a déjà été parlé, et le serrurier *Coquery*, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour l'accréditer ; ce bruit causa autant de surprise que d'effroi, on supposait que les détenus avaient pris la résolution d'assassiner *Robespierre*.

Les partisans du systême de ce Tyran, soutinrent leur rôle jusqu'à la fin. Sur la dénonciation qu'ils firent à cet effet, Herman, juré du tribunal révolutionnaire, fut envoyé en qualité de commissaire, pour faire des informations. Les espions Jeaubert, Maniny, Coquery, Allain, Selles et Gauthier, furent appelés pour déposer sur ce double complot. Le Commissaire Herman, au fait de toutes ces conjurations illusoires, se contenta de demander à ces six dénonciateurs ce qu'ils pensaient de Robespierre.

Ainsi, quelque légère que soit cette

circonstance, on ne saurait se dispenser de la réunir au faisceau des preuves matérielles qui s'élèvent de toutes parts sur l'ambition de ce chef d'accusation dévastatrice.

La scène changea de face le 5 thermidor ( 23 juillet 1794 ) ; les enlèvemens pour le tribunal révolutionnaire, tant de fois prédits, furent réitérés le matin avec un ton d'assurance vraiment alarmant. En effet, sur les quatre heures après midi, on vit pour la première fois arriver deux charriots escortés par quatorze gendarmes. Ce triste convoi frappa tous les esprits de terreur ; vingt-six prisonniers sont enlevés au milieu de leurs compagnons désolés, et conduits à la conciergerie. Le lendemain 6, ils furent tous condamnés à mort, et exécutés ; le projet d'évasion fut la base de leur accusation ; l'assasinat des Membres du Comité de Salut public, et la dissolution de la Représentation nationale, en furent les accessoires. Les dénonciateurs attestèrent ce fait sur leur honneur ; et Coquery, le serrurier dont il a déjà été parlé, affirma qu'il lui avait été proposé une somme de neuf mille livres, pour scier un barreau de fer d'une croisée du second, par laquelle les détenus devaient s'échapper.

Ce fut Pepin Desgrouettes, ainsi que

Coquery et les autres, qui achevèrent d'épouvanter les détenus, en parlant de listes de proscriptions, et en répétant que les charriots devaient revenir le sur-lendemain; ces listes de proscriptions ne laissèrent plus aux détenus aucun doute sur la destinée qui les attendait : un morne silence règnait dans cette maison. Ce fut au milieu d'une désolation générale, que l'huissier arriva; pendant trois heures les charriots restèrent dans la cour; par cette barbare affectation, il prolongea l'agonie des détenus. Enfin, vingt-six victimes, entassées sur ces chars mortuaires, s'acheminèrent vers la conciergerie.

Le baron de Trenck, ce prussien si célèbre par sa longue détention dans sa patrie, était venu en France pour y trouver, au nom d'une liberté illusoire, les chaînes qu'il venait de quitter, et la mort qu'il avait souvent invoquée pour terminer ses longues souffrances.

Jobert, qui semblait avoir acquis un droit de vie et de mort sur les détenus, arrêtait dans des conciliabules secrets avec Pepin et autres, les listes de proscriptions. Un nommé Robinet était le secrétaire de cette nouvelle chambre ardente; Herman venait tous les matins marquer ceux qui étaient désignés pour les séances du tribunal.

Le 7 thermidor au matin, les délateurs à gage annoncèrent, avec un air de triomphe, que les charriots reviendraient dans l'après-midi. Dervilly, épicier rue Mouffetard, père d'une nombreuse famille, reçut, avant le départ, Pepin, assez scélérat pour accepter une tasse de café de la main de celui qu'il envoyait à l'échafaud. Vingt-huit détenus furent ce jour-là enlevés des bras de leurs infortunés compagnons, ce qui augmenta l'audace des Jobert et société. *Gagnant*, l'un d'eux, fesait éclater sa joie en annonçant la mort de Loiserolles père, son ennemi. Pepin, orgueilleux de son crédit auprès de Fouquier-Tinville, dont il vantait le patriotisme, disait hautement que ses dépositions suffisaient pour absoudre ou faire condamner les détenus.

Un autre genre de concussion vint à l'appui des vexations que l'on exerçait envers les prisonniers. L'Administrateur *Gagnant*, qui avait succédé à l'inflexible *Michel*, sollicita un ordre de la police pour l'établissement d'un réfectoire commun. Cet arrêté fut affiché avec solemnité dans toute la maison; et Gagnant, après avoir consigné les détenus dans leurs chambres, dont les portes furent fermées aux verroux, s'introduisit dans chacune d'elles, pour recevoir les soumissions des sommes que

chacun pourrait fournir. Il fit plus; il imposa arbitrairement, et menaça de Bicêtre ceux qui lui feraient quelques réclamations. Les tables n'eurent cependant pas lieu à cette époque.

Enfin, tant de secousses, tant d'angoisses cessèrent dans l'instant où ils s'attendaient à porter leur tête sur l'échaffaud qui s'élevait; et peut-être que le triomphe de la tyrannie eût armé son bras de cette bûche de septembre, dont ils étaient depuis si long-tems menacés, sans cette révolution soudaine et imprévue, qui, le 9 thermidor, rendit à la justice et à l'humanité leurs droits, si outrageusement foulés aux pieds.

Tout ce qui était de rigueur était exécuté avec tant d'ardeur, qu'après l'ordre d'Henriot, qui recommandait aux sentinelles la plus grande surveillance, comme nous l'avons vu plus haut, un de ces soldats du bataillon de Bonne-Nouvelle, ayant entendu pendant la nuit un détenu ouvrant la croisée de sa chambre, pour en renouveler l'air, lui ordonna, en l'insultant, de la fermer; et, comme il ne se diligentait pas assez vîte à son gré, il lui lâcha un coup de fusil, dont il ne fut heureusement pas atteint.

## RÉGIME DE L'HOSPICE D'ARRÊT A L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

La plus impudente hypocrisie éleva ce temple dérisoire à l'humanité. La Conciergerie était tellement encombrée de prisonniers, qu'elle menaçait de la peste. Barrère lui-même en convint dans un rapport. On fut obligé de livrer aux flammes jusqu'aux paillasses. Il fallut déblayer promptement ce lieu détestable. Le décret qui ordonna la translation des malades à l'Evêché, fut précédé d'un considérant qui respirait le saint amour de l'humanité; mais l'amour de l'humanité, en ces tems-là, signifiait un moyen plus expéditif de se défaire de la population des prisons. On se rappelle ces motions atroces de faire périr les détenus, en jetant du vert-de-gris dans leur potage; d'autres voulaient simplement qu'on laissât le bouillon assez long-tems dans les vases de cuivre, pour qu'il devînt poison. Une timide scélératesse laissa à l'inanition et aux alimens corrompus, le soin d'opérer la destruction. Mais, à l'hospice, une perfide pharmacie déploya ses ressources. Pénétrons dans cet asyle de misère et d'horreur. Interrogeons ces malheureux, hier pleins de santé, et qui, le lendemain de leur entrée, éprouvent déjà les douleurs

les plus aiguës ; une soif ardente les dévore. Les garçons de service s'amusent de leurs tourmens ; et s'ils ne leur tiennent pas des propos aussi durs que les porte-clefs des maisons d'arrêt , leur conduite est la même.

Le médecin en chef n'assassine pas seulement ses malades par l'administration de ses remèdes, nommés vulgairement *selle à tous chevaux* ; les détenus confiés à ses soins sont des hommes sacrifiés ; il en est le bourreau. Tout ce que l'art et une longue expérience fournit d'inventions utiles pour le soulagement de l'humanité souffrante, est employé en raison inverse : médicamens, saignées , tout est mortel par ses ordres. Les malades les plus robustes ne peuvent échapper aux fatales ordonnances. L'arrêt est porté , il faut le subir : quatre hommes vigoureux saisissent le condamné , l'attachent fortement ; on le saigne jusqu'à épuisement total. On a peine à croire à de pareilles atrocités. Nous sommes fâchés d'ignorer le nom de ce docteur de la Faculté , assassin politique , habile dans l'art de se défaire de ses malades.

Quinquet était le pharmacien de cet hospice ; c'était lui qui effectuait les ordonnances du médecin. Ses drogues étaient si pernicieuses , qu'un officier de santé, appelé

*Bayard*, et cher à tous les malades, défendait à ceux qui étaient de son département, d'en faire usage avant qu'il ne les eût examinées. Quelques officiers de santé s'entretenaient avec Quinquet de son apothicairerie ; « il lui manque, leur dit-il, » beaucoup de choses ; mais j'espère qu'on » fera guillotiner quelques apothicaires : » alors, je prendrai chez eux ce qui me » manque ici. »

Bayard fut renvoyé de l'hospice par l'effet de quelques menées odieuses de ses collègues. Cet homme généreux, à qui la plupart des prisonniers durent leur salut, causa une consternation générale par son absence. Une fois renvoyé de l'hospice, cette maison reprit son régime de mort. On vit le nombre des agonisans augmenter chaque jour. On ne put douter de l'intention de dépeupler les prisons, de façon ou d'autre. Une négligence criminelle augmenta encore le fluide pestilentiel dans cette maison, d'où on ne s'empressait pas d'enlever les cadavres. Les femmes enceintes et celles accouchées depuis 24 heures respiraient les miasmes mortels qui s'exhalaient de ces corps. Les maladies putrides qui les avaient privés de la vie, et les chaleurs de l'été, triplèrent le nombre des mourans. Le tribunal révolutionnaire, ajoutant à tant

de fléaux réunis, y sème ses actes d'accusation ; et des civières reçoivent les malades, qui échappent à un genre de supplice, pour se précipiter dans un autre.

L'honnête Bayard, réintégré dans sa place à plusieurs reprises, se conduisit dans ces enlèvemens avec un courage qui mérite d'être connu. Dix-sept pères de famille, de la commune de Sedan (1), avaient été condamnés à mort. Le Procureur de la Commune de cette ville était alors à l'hospice. Le tribunal l'avait compris dans sa liste sanglante : on l'avait envoyé chercher nombre de fois. Enfin, la civière était au pied de son lit. Bayard arrive, ne veut point livrer son malade, et s'écrie, entraîné par une juste indignation : *Si l'on est si altéré de sang, qu'on me guillotine moi-même.*

Il ne montra pas moins de zèle dans une autre circonstance. On procédait à l'enlèvement de quelques femmes enceintes. Pour pallier cet acte de barbarie, les jannissaires chargés de ce transport, ne manquaient pas de dire que c'était une feinte de la part de ce sexe, que la dissimulation caractérise, afin d'éviter le juste châtiment

(1) Ces Citoyens furent traduits à Paris pour avoir signés une protestation contre les journées du 20 juin, d'après les insinuations de Lafayette.

dû à ses menées contre-révolutionnaires; ainsi le crime couvrait ses victimes de son manteau. Bayard s'oppose, avec sa fermeté ordinaire, à cet enlèvement. Il court au Conseil pour plaider la cause de ces infortunées. Il prouve que tout l'art de la médecine ne pouvait prononcer définitivement sur la grossesse d'une femme qu'après cinq mois révolus; et qu'avant ce terme, une femme seule pouvait juger de son état et être crue sur sa parole. Le Conseil, vaincu par la force de ses raisonnemens, ou n'osant passer outre, rapporte son arrêté, et Bayard triomphant, revint rassurer ces malheureuses tremblantes et incertaines du succès de sa démarche.

Une femme enceinte était condamnée à mort. Les bourreaux n'attendaient que l'instant où elle aurait donné le jour à l'innocente créature qu'elle portait dans ses entrailles pour lui tarir les sources de la vie, en les ravissant à sa malheureuse mère. Bayard cache son fruit, et parvient à prolonger les jours de cette mère, jusqu'à ce qu'il eût été éliminé de cet hospice par les calomnies de ceux dont il entravait la cruauté. Celle que l'on qualifiait si improprement d'infirmière dénonça cette pieuse ruse, et l'échafaud ajouta encore un orphelin au nombre incalculable gissant dans

la misère et l'oprobre sur tous les points de la France.

La retraite de Bayard laissa encore une fois les malades à la disposition de leurs bourreaux. Theri, compatriote et intime de Robespierre, lui succéda. Bientôt promu à la place de secrétaire du Comité, l'hospice en conçut la plus grande joie. Ils se rappelaient avec effroi que pendant les deux mois de sa gestion, presque tous ses malades étaient morts; remplacés aussitôt par d'autres tirés des diverses prisons de Paris, ils fournissaient à cet officier de la mort, de nouvelles victimes à offrir à son protecteur. Il fut remplacé par un nommé *Naury*. Cet intime ami de Fouquier ne laissa rien à desirer à cet exterminateur, dans le poste qu'il lui confia. Son digne émule, il marche à grand pas par une autre route à la destruction de ses semblables. Le nommé *Enguchard*, autre créature de Fouquier, ce nouveau coupe-jarret, chassé de plusieurs hôpitaux, et notamment de celui de Compiègne, mit à l'hospice le poison et la saignée à l'ordre du jour. Parmi ceux que son art sacrifia à la politique de nos proscripteurs, le citoyen Blamont, fourrier d'un bataillon, en garnison à Landrecies, fut un des martyrs de la scélératesse, et réalisa par ses souffrances pendant le cours

de son agonie et les suites funestes qui en résultèrent, les soupçons que chacun se fesait sur l'usage du poison qu'on se permettait à l'égard des détenus. Déjà frappé du sceau assassin du tribunal, avant d'être transféré à l'hospice, ce militaire avait, par une espèce de miracle, échappé à une maladie des plus graves : cependant les plaies qui résultaient des vésicatoires appliqués sur ses jambes ne guérissaient point faute de remèdes. Il en démanda hautement. Aussitôt une potion est ordonnée, et le replonge de nouveau dans les convulsions de la mort. Une soif ardente le dévorait ; on lui refusait toutes boissons. Revenu à peine de cet état affreux, aux crises violentes qu'il avait déjà essuyé, succédèrent des attaques d'épilepsie plus terribles et plus redoutables que la mort.

Enguchard et Naury étaient chargés spécialement de la visite des femmes qui, après leur condamnation, se déclaraient enceintes. Après leur avoir fait subir cet examen humiliant et pénible, ils les livraient froidement au messager de la mort. Une fille de dix-sept ans, après sa déclaration, fut taxée d'imposture et renvoyée aux égorgeurs.

Une jeune Princesse polonaise reconnue grosse, furieuse de la barbarie qu'on exerçait



envers les malades, ne peut retenir son ressentiment. Elle leur reproche avec force leurs crimes et les assassinats qu'ils commettaient tous les jours sous le voile de l'humanité. « Monstres, leur disait-elle, je le vois, vous frémissez de rage. Votre œil a déjà fixé sur mon sein la place que votre poignard doit ensanglanter. Eh bien! achevez votre ouvrage; massacrez à la fois les mères et leurs fruits; ne m'épargnez pas; n'épargnez pas non plus l'infortuné que je porte dans mes flancs: comme moi il rougirait un jour de vous devoir son existence; allez trouver vos chefs, et dites-leur qu'une jeune étrangère leur demande par grace la mort, et qu'elle ne saurait vivre plus long-tems dans ce pays qu'ils souillent de leur présence odieuse. »

Les horreurs de la captivité auraient pu faire excuser ces propos, sur-tout de la part d'une jeune femme étrangère. L'Accusateur public fut averti: au bout de vingt-quatre heures elle n'était plus.

Huit femmes également intéressantes, sont condamnées dans les journées des 7 et 8 thermidor. Elles se déclarent enceintes. Le crime préjugeant la fin de son règne, s'empressait de multiplier les hécatombes. Sept sont jugées coupables de vouloir en imposer à la vengeance dite

nationale. Dans l'après-midi, elles furent suppliciées. La ci-devant princesse de Monaco était de ce nombre. Elle se retourna vers le guichetier qui l'entraînait vers la fatale voiture. J'ai, lui dit-elle, une grace à te demander; me promets-tu de me l'accorder? Ce guichetier y consent. Elle tira de son sein un paquet de ses cheveux, et le pria de les faire tenir à son fils dont l'adresse était sur l'enveloppe. *J'ose implorer cette faveur de ta pitié*, reprit-elle; je te la réclame en mon nom et au nom de tous ceux qui m'entendent. Jure-moi en présence de ces honnêtes gens que le même sort attend, que tu t'acquitteras de cette commission. Le guichetier le lui promit. Elle s'avança alors vers le char mortuaire en se tournant vers une de ses femmes de chambre qui allait partager son sort, mais dont l'abbattement était frappant. « Du » courage, *ma chère amie*, lui dit-elle! » du courage! il n'y a que le crime qui » puisse montrer de la faiblesse. »

La citoyenne Quetineau, dont le mari avait été guillotiné, venait de faire une fausse couche; douze ou quinze heures après, elle suivit son mari à l'échafaud.

## Maison d'arrêt du Plessis, a Paris.

Cette maison, ainsi que la conciergerie, destinée à recevoir les victimes réservées pour le tribunal, fut soumise, comme cette dernière, au régime le plus dur. Haly appelé de la prison de la Bourbe pour la gouverner, éteignit tout-à-coup cette lueur d'humanité qu'il avait fait précédemment éclater de momens à autres. Les égards, les soins quelques légers qu'ils fussent, lui parurent inutiles vis-à-vis des hommes sacrifiés d'avance. Les détenus eurent sans cesse le tableau mouvant de ces charriots, que les ministres de Fouquier-Tinville encombraient fréquemment de leurs malheureux compagnons. Le drapeau mortuaire y frappait à chaque instant les regards épouvantés. Si le sommeil des détenus n'était pas interrompu pour recevoir leur acte d'accusation, leurs jours étaient menacés par les maladies pestilentielles qui infestaient cette triste demeure, occasionnées par le défaut d'air, et l'ordre rigoureux de ne laisser entrer aucune espèce d'alimens pour les détenus. Par suite de cette barbare précaution, combien de mères de familles eurent la douleur de voir périr sous leurs yeux leurs tendres nourrissons.

Le *Rapiotage*, ce terme d'ergot, usité

parmi les guichetiers pour désigner le dépouillement des détenus, s'y exerçait avec une audace des plus criantes. Les femmes qui tombaient sous leur puissance, étaient debout devant ces monstres. Après s'être emparé de tout ce que la cupidité leur offrait, leur lubricité jetait l'effroi parmi ces femmes et ces vierges timides. Rien n'échappait aux regards impudiques de ces monstres, qui ajoutaient encore l'ironie la plus grossière.

Une jeune femme, avant d'entrer dans cette maison d'arrêt, était parvenue à intéresser un gendarme; un médaillon et des cheveux étaient l'objet de sa tendre inquiétude. Elle les lui confie. Elle n'est pas plutôt débarrassée des guichetiers, que cet honnête militaire s'approche d'elle, et lui remet ces gages précieux. Ce service méritait une récompense; la jeune prisonnière la lui offre avec ingénuité : non; Madame, dit-il, je trouve un plaisir trop pur à vous rendre en secret, ce qui peut alléger vos peines; que je serais malheureux, si je ne pouvais par fois être utile à l'infortune! prenez, et je m'éloigne. Le gendarme paya cher cette générosité; le concierge l'avait vu converser avec cette femme; il crie aussitôt à la conspiration; le gendarme s'emporte, une foule de gardiens accourt, la querelle

s'échauffe, le soldat s'arme de son sabre pour se défendre; mais assailli par le nombre, il est désarmé et précipité dans un cachot.

Cent quatorze individus, de tout âge et de tout sexe, arrivés de Neuilly, venaient encombrer la prison du Plessis. Debout dans les cachots, leurs corps affaissés par le sommeil et la douleur ployaient sous leurs jambes tremblantes. A force d'instances, un grand nombre obtint du Concierge la liberté de passer la nuit dans la cour, n'ayant pour lit que le pavé, couvert en partie d'immondices et de débris de bouteilles brisées.

Un jeune enfant gissait à côté de son père, succombant sous le poids de la douleur et de la lassitude, le sommeil commençait à venir à son secours; couvert d'un léger vêtement, le froid agit sur ses membres délicats, il cherche à concentrer sa chaleur, en se ramassant et se poussant contre le sein de son père, qui, attentif sur ses moindres mouvemens, et craignant pour la santé de cet enfant chéri, devenu encore plus intéressant par le sort qu'il éprouve, l'enveloppe de son manteau et se promène jusqu'au jour, déchiré entre les réflexions amères de ses propres maux et la tendresse paternelle.

Parmi ces cent quatorze individus, plusieurs avaient été forcés de quitter Paris d'après la loi du 8 floréal, qui chassait de cette ville tous les nobles et tous les étrangers. La Municipalité de Neuilly les avait accueilli, elle les proscrivit pour se conformer aux vues des sanguinaires despotes de ce tems. Les vengeances et les haines particulières complétèrent cette énorme liste; tous étaient destinés pour le tribunal révolutionnaire. Une femme des plus aimables, qui avait eu le malheur de connaître Robespierre, comprise dans cette arrestation générale, fut ménagée dans le premier accès d'une fièvre brûlante, occasionnée par la petite vérole. Le lendemain, jour destiné pour l'égorgement de tous ces malheureux, on fut la chercher à Neuilly; mais bravant les dangers de sa maladie, elle échappe à ses gardes par une fuite précipitée.

Cependant, au jour désigné, à minuit, une voix terrible se fait entendre dans les corridors. « Tous les prisonniers de Neuilly » au tribunal, qu'on s'habille; point de » paquets, ils n'en ont pas besoin! » Quel triste réveil! tous se rassemblent, tous se résignent à la vue d'une mort prochaine, et de la joie barbare des guichetiers. L'amitié s'excite à soutenir ce coup funeste par ses

embrassemens et ses adieux. De jeunes enfans entourent leur mère, la pressent, essuient ses larmes, la consolent et lui promettent de marcher à l'échafaud sans faiblesse. Moins heureuse, une autre mère regrette avant de mourir l'absence des tendres fruits de son hymen ; en vain on s'empresse à verser dans son ame un baume consolateur. Ah ! laissez-moi, s'écrie-t-elle douloureusement ! laissez-moi tarir mes pleurs, je les dois à la nature ; j'appartiens encore à mes enfans, à mon époux ! tout à l'heure je serai à moi ; tout à l'heure je serai à l'honneur, et je saurai vous accompagner au supplice.

L'attente des voitures causait une incertitude cruelle. Enfin, le jour parut, et on apprend que le Luxembourg avait fourni quatre-vingt détenus pour les sacrifices journaliers du tribunal révolutionnaire.

Le Luxembourg était tellement encombré, que les détenus avaient peine à y trouver place pour y coucher. L'air intercepté par la hauteur des abats-jours, y occasionna des maladies épidémiques qui enlevèrent nombre de victimes à la hache du bourreau. Cet autre moyen de destruction provoqué à dessein, était indifférent aux agens de la faction populicide. Ce n'était pas des victimes qu'une mort accidentelle leur enlevait,

*c'était*, pour se servir de leurs expressions, *autant de fait*, et un plus prompt acheminement au grand ouvrage du déblaiement qui s'exécutait par toute la France ; avec une activité que la peste seule pouvait égaler. Les geoliers et guichetiers, dignes valets de pareils maîtres, étaient sourds aux gémissemens de la douleur, et voyaient d'un œil sec les mouvemens convulsifs de l'agonie.

Le jeune Barillon atteint d'une fièvre épidémique, était couché à côté de son père ; d'un tempérament des plus vigoureux, il lutte pendant trois jours contre la violence du mal. Ce malheureux père qui voit à chaque instant son fils avancer au bord de sa fosse, interroge la pitié des geoliers pour obtenir quelques secours ; vaines prières. L'état de son fils devient à chaque instant plus alarmant. Il n'hésite pas de renouveller ses tentatives ; un refus désespérant accompagné de menaces, fut le triste succès de tant de démarches. Pendant ces débats entre la tendresse paternelle, et l'inhumanité des geoliers, le jeune Barillon expire. Ce père infortuné fut trop heureux de ne pas être précipité au fond d'un cachot. Sa présence offrait aux yeux des geoliers le spectacle de la nature qu'ils avaient outragée.

La citoyenne Dérée, abandonnée des hommes et de la nature, succombe également, assassinée par la misère et l'ardeur de la fièvre.

Le désespoir où ce dénuement pouvait jeter les individus attaqués de cette fièvre, causa un jour un accident si terrible, qu'il ne s'effacera jamais de la mémoire des détenus. Une citoyenne, indignée de la conduite révoltante des geoliers, dans ces tristes circonstances où ils insultaient constamment à l'humanité, n'eut pas plutôt ressenti les premiers accès d'une fièvre maligne, qu'elle préféra prévenir par une prompte mort, les tourmens éprouvés dans un nouveau supplice qu'ils lui préparaient. Elle se précipite en conséquence de la chambre élevé qu'elle habitait, et tombe dans la cour aux pieds des détenus. Son corps est brisé; et sa tête couverte de sang, et des débris de son crâne, laisse à peine entrevoir quelques traits d'une figure humaine.

Ces horribles effets d'inhumanité des geoliers, ne fit qu'endurcir leurs cœurs féroces. Un ancien capitaine de cavalerie, dangereusement malade, et étendu sur son grabat, attendait vainement que leur pitié se réveillât en sa faveur, ils sont sourds à ses demandes. Cet infortuné croit fléchir leur cruauté, en s'offrant à leurs regards :

il ramasse le peu de force qui lui reste, et se traîne en chemise au milieu de la cour. La présence de ce squelette ambulant, ployant à chaque pas sous le poids de la douleur, les sons lugubres qu'articulaient avec peine ses lèvres livides et tremblantes, rien ne peut exciter le moindre mouvement de sensibilité dans le cœur des geoliers, ils le précipitèrent au fond d'un cachot. Sequestré de la nature entière, il expira au milieu des plus horribles angoisses. L'insouciance des guichetiers ne s'en tint pas là; ce cadavre y fut oublié. Quelques femmes de la Normandie, conduites au Plessis, sont déposées dans ce même cachot; quelques-unes allaitaient leurs enfans; elles parcourent leurs sombres demeures, et trouvent ce cadavre; une profonde horreur les saisit, leur sang se glace d'épouvante. Les mets apprêtés dans cette prison étaient détestables; la viande en était toujours gâtée, le salé était couvert de vermine. Quand les détenus s'en plaignaient, Haly riait aux éclats, en appelant ces viandes des plats de ci-devant. Plus d'une fois, comme à Saint-Lazare, on leur servit de la luzerne en guise d'épinards.

Les prisonniers perdus pour la société, sous l'administration d'Haly, n'avaient pour perspective que l'échafaud.

Les hommes allaient chercher de l'eau dans le lieu habité par les femmes. L'époux, l'amant s'y acheminaient avec joie, dans l'espoir d'y rencontrer l'objet de leur tendresse. Les guichetiers, implacables surveillans, leur enviaient jusqu'à ces cruels devoirs; ils hâtaient leur départ par leur menaces et leurs injures. Le citoyen Mougnio, bon mari, bon père, se présentait toujours pour cette corvée; sa fille était du nombre des détenues; c'était toujours avec les yeux humides qu'il revenait de cette course. Haly le surprit un jour, baisant à travers les barreaux la main de sa fille. Haly l'accabla d'outrages, et prit le parti de faire construire un aqueduc dans la cour des hommes, et par ce moyen il interceptait toutes communications.

Que d'époux! que de pères, depuis ce malheureux jour, ont marché au supplice, incertains du sort de ce qu'ils avaient de plus cher!

C'était au moment où l'air, se rafraîchissant à l'approche de la nuit, permettait aux détenus, étouffés dans le courant du jour par une chaleur concentrée, de jouir de son haleine bienfaisante, que les messagers de la mort arrivaient. On entendait de loin le bruit des charriots : quel effroi mortel régnait alors dans l'ame des

détenus. Sur qui tombera la foudre ? chacun craint pour soi et ses amis. Enfin, l'huissier est introduit ; il prononce le nom de ses victimes, les enlève et laisse leurs malheureux compagnons dans la consternation et le funeste espoir de ne leur survivre que peu d'instans. Les ombres de la nuit ne les mettaient pas à l'abri de ces enlèvemens. Souvent leur sommeil était interrompu par la voix lugubre des guichetiers, qui réveillaient en sursaut ceux qu'un nouvel ordre appelait à la Conciergerie. Une jeune mère de famille goûtait quelques repos auprès de ses enfans en bas âge, qu'on lui avait permis de garder auprès d'elle. A minuit les verroux de son cachot retentissent avec fracas : *Au tribunal !* crie une voix sinistre. Cette malheureuse mère éperdue, jette un long regard sur ses enfans ; elle les embrasse, en les arrosant de ses larmes : « Quoi ! dit-elle, ces enfans » à qui je donnai la vie, je vais la perdre » aujourd'hui, et par ma mort les en» traîner dans le néant !.... Déjà leur père » infortuné a expiré sous le fer destruc» teur.... Enfans, triste image d'un époux » chéri !.... qui soutiendra désormais votre » existence ? Mais les tigres, dit-elle avec » force, ne veulent donc couvrir notre » malheureuse patrie que de tombeaux et

» de cendre ?... » On l'arracha de sa triste demeure, et l'échafaud termina son désespoir. La femme Grimaldi reçut son acte d'accusation; chacun s'empressa de lui témoigner combien il était affecté de son sort. Elle reçut ces tristes consolations avec une présence d'esprit étonnante; elle disposa tout avant son départ, comme s'il se fût agi d'un simple voyage. Le peu qui lui restait fut distribué aux indigens qu'elle nourrissait tous les jours : elle fit ses adieux à sa femme de chambre, salua les détenus, et se livra entre les mains de ses bourreaux.

Ce fut par suite de ce courageux dévouement, qui électrisait tous les cœurs, qu'on vit la princesse Monaco, après avoir entendu prononcer son arrêt de mort, chercher à éloigner le coup fatal, en se supposant enceinte; mais rougissant de devoir son existence à de pareils monstres, à l'aide de ce mensonge, elle écrivit le 8 thermidor à Fouquier-Tinville, qu'il voulût bien l'envoyer chercher pour la faire assassiner par ses bourreaux. Quelques heures de plus, et cette femme intéressante était rendue à la société.

Plus heureux qu'elle, un colonel d'hussard, fils d'un marchand drapier de Besançon, sut en imposer par son audace à la horde sanguinaire. Appelé pour grossir le

nombre des victimes, il se présenta avec une noble assurance; il croyait trouver ses compagnons d'armes avec lesquels il avait été renfermé au Plessis. Il ne les apperçoit pas, son étonnement se manifeste aussitôt, en disant à haute voix que c'était par erreur qu'on l'avait demandé. Il ne s'agissait point avec ce brave militaire de se servir de ces lieux communs usités: *Qu'importe, autant aujourd'hui que demain.* Armé d'un bâton ferré qui se trouve sur sa main, il repousse et terrasse les satellites de la mort. La valeur qu'il déploie dans ce petit combat, en impose à ces forcenés; les voitures partent sans lui, on se contente de le mettre au cachot, où il reste ignoré pendant trois jours, au bout duquel le 10 thermidor lui rendit la liberté et la vie.

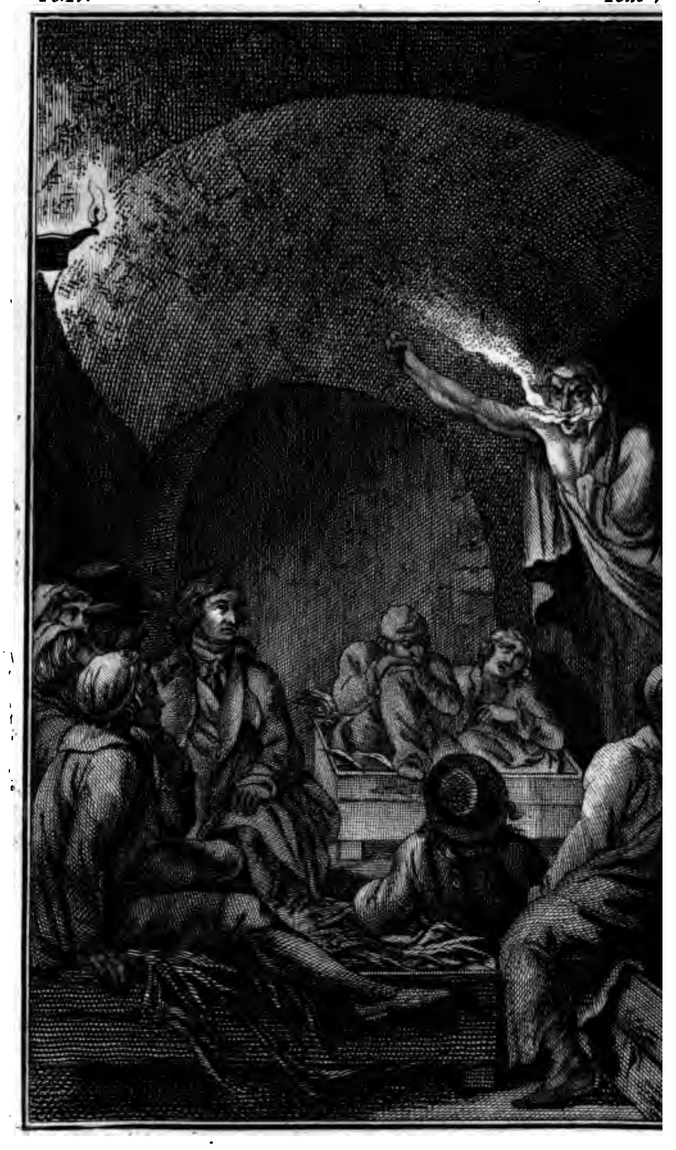
## PRISON de la Concièrgerie à Paris.

Le lecteur ne s'attend pas sans doute à trouver dans cette prison rien qui puisse annoncer qu'elle fût habitée par des hommes que le malheur et l'injustice semblait devoir rendre encore plus chers à leurs semblables. Destinés pour les jeux sanglans du tribunal, les détenus se voient ravir jusqu'à l'illusion de l'espérance. Par des souvenirs douloureux, par le spectacle des scènes sanglantes qui se succèdent avec une

effrayante progression, et par la perspective d'un avenir plus effrayant encore, leur imagination va s'égarer dans la nuit des tombeaux. Le silence horrible qui les environne n'est interrompu que par le fracas des portes et des verroux qui s'ouvrent pour appeler les holocaustes immolés chaque jour à un fantôme de liberté, ou pour y introduire leurs infortunés successeurs. La mort plane sur toutes les têtes; elle a flétri tout....

Le myrté de l'amour, et les guirlandes de l'hymen, se métamorphosent en cyprès; la cloche funèbre fait sans cesse retentir ses sons de mort; l'effroi, le désespoir ont détruit tous les enchantemens, mais le désespoir appele la folle gaîté; sûrs de confondre les époux en menaçant leurs destinées, et les amans, assis sur le même banc, oublient leurs maux et l'univers pour lesquels ils n'existent dejà plus. Combien est vive et attendrissante l'effusion de leurs sentimens!

Des Philosophes, des Sages, des Législateurs, des Citoyens vertueux arrachés à leurs affections les plus chères, entassés par milliers dans des cachots, ont su jouer avec leurs fers; et comme le cygne, célébrer en chantant leur propre trépas. Les uns, comme Socrate, trouvaient le bonheur dans leurs



derniers momens, en épanchant toutes les plus tendres affections de leur ame, au sein de l'amitié douce et tranquille ; les autres, en s'asseyant pour la dernière fois au dernier banquet de la vie, au milieu de leurs tristes compagnons d'infortunes, qu'ils se plaisaient à consoler, et leur offraient en mant leurs adieux éternels.

D'autres enfin, libres sous les verroux mêmes, et pendant l'horreur de la nuit et le silence des guichets, trompaient la douleur et l'insomnie, en jetant des fleurs sur leur grabat. Là, plusieurs victimes condamnées, étroitement resserées, en attendant le retour du jour, qui allait terminer leurs souffrances, et fermer leurs yeux à la lumière, rappelaient leur courage et leur gaîté. Les amusemens de leur enfance présidaient à leur agonie.

Quelquefois on les vit singer leurs bourreaux, que mille caricatures rendaient reconnaissables ; tantôt juges, tantôt victimes, ils apprenaient à marcher à l'échafaud ; et poussant la fermeté jusqu'à jouer avec le fer sanglant qui allait frapper leurs têtes, ils jouissaient d'une tranquillité d'ame qui fuyait loin du cœur de leurs assassins.

Mais par une suite nécessaire de leurs jeux, le juge parricide, accusé à son tour, payait de sa tête coupable le sang innocent

qu'il avait versé. Son ombre errante, couverte d'un linceuil sépulcral, apparaissait à la lueur d'une bougie, dont la lumière pâle et tremblante n'éclairait qu'une partie de la scène, et laissait le surplus dans l'ombre et les ténèbres : alors le spectre, grossissant sa voix éteinte, annonçait ses remords et ses tourmens ; il peignait les enfers avec des traits de feu ; le souffre et la flamme sortaient de sa bouche et de ses narines ; ses yeux roulaient avec fureur dans sa tête : « Malheur, s'écriait-il, mal» heur aux juges iniques ! aux jurés sacri» lèges ! des brâsiers ardens, des cages de » fer rouge les attendent ; leurs mains » meurtrières seront mordues par les têtes » qu'ils ont abattues ; leurs entrailles seront » déchirées par les mains de leurs victimes ; » mille haches tranchantes tomberont con» tinuellement sur toutes les parties de » leurs corps ; leur sang impur coulera » goutte à goutte de leurs cadavres putré» fiés ; leurs membres séparés avec vio» lence se réuniront à tout moment pour » en être séparés de nouveau ; les carreaux » embrâsés écraseront et foudroieront » leurs corps, ignominieusement traînés » sur des crânes et dans la poussière des » cimetières ».

Tels étaient ces jeux terribles et pro-

phétiques qui occupaient les derniers instans de ces martyrs courageux, qui n'étaient interrompus que par l'arrivée des sombres guichetiers, annonçant par le tocsin effrayant de leurs énormes clefs, et le fracas de leurs verroux épouvantables, que les bourreaux ivres de sang attendaient avec impatience, les victimes marquées la veille pour la boucherie du jour.

Ces hommes qui avaient mis la mort à l'ordre du jour, n'enviaient cependant pas la barbare satisfaction du supplice de leurs victimes. Insensés! dans leur politique absurde, que leur importait par quels moyens leur systême homicide se réaliserait; et combien tous ceux qui s'avilirent au point de se rendre les auxiliaires de ces furieux empyriques, concoururent à semer le deuil et le désespoir!

Si l'on jette un coup-d'œil dans ces tristes cachots décorés du titre imposant d'infirmerie; on y voit, comme dans toutes les maisons d'arrêt, le moribond placé près d'un cadavre, en respirer le méphitisme; pressé par les mêmes besoins qui ont rendu l'autre inanimé, le mourant sentir ses forces s'éteindre peu à peu, son sang se réfroidit, et tout son corps attaqué des convulsions de son malheureux compagnon qui vient d'expirer; quelques guichetiers se pré-

sentent ; il veut leur peindre sa situation ; *quelques boissons rafraîchissantes , voilà ce qu'il demande....* Leur privation a creusé la fosse de ce corps gissant inanimé sur le grabat. Il le leur montra de l'œil. La pitié ne toucha jamais les cœurs des bourreaux: *Crèves si tu veux*, lui disent-ils en s'éloignant. Les monstres ! ils ont assassiné la nature. Cet homme fort, et dans la vigueur de la jeunesse , un verre de tisanne eût rendu à la patrie cet excellent citoyen, ce militaire expérimenté ; il eût conduit nos phalanges à la victoire ; cet ami des arts et de l'industrie , par ses fabriques et son commerce, eût versé l'aisance dans le sein de mille familles ; ce philosophe aimable, par sa douce morale , eût fait aimer la vertu. La vertu ! Que dis-je ? les tyrans la détestent.

Eh quoi ! dira-t-on , abreuvée de dégoûts, rongée par les noirs chagrins, l'innocence, sur ce lit de mort, manquait des plus légers secours ! Pas un homme de l'art !.... Ah ! Français , le tribunal avait ses juges , ses jurés , ses formes , pour assassiner. L'infirmerie avait ses Médecins et ses Apothicaires pour empoisonner ; suivons-les pas à pas , et jugeons par les faits.

Le Médecin de la Conciergerie avait une

ou deux tisannes qu'il administrait sans distinction aux citoyens attaqués de différentes maladies, et visitait les malheureux avec un dédain, un ton de suffisance vraiment révoltant : un jour il s'approche d'un lit, et tâte le pouls du malade. *Ah!* dit-il, *Il est mieux qu'hier. --- Oui, citoyen Docteur, il est beaucoup mieux, mais ce n'est pas le même; le malade d'hier est mort. --- Ah! c'est différent*, répliqua-t-il, *qu'on fasse de la tisanne.*

Nous devons citer l'épouvantable agonie du nommé *Mauger*, commissaire du Pouvoir exécutif dans le département de la Meurthe. Le prénom de Marat, qu'il avait adopté, suffit pour donner une idée de son caractère. Accusé de vexations en tout genre et de dilapidations énormes, il avait enfin obtenu de la justice un mandat d'arrêt. Il était à l'article de la mort; dans ce terrible moment, le souvenir de ses crimes achevèrent d'effrayer son imagination. Dans les accès du délire, d'affreuses convulsions le tourmentent; son corps se ployait en tous sens, et son visage déjà défiguré par les atteintes d'une mort violente, devient encore plus hideux. Au milieu de ses agitations, on l'entendait articuler, d'une voix forte : *Voyez-vous dans les ombres de ces voûtes la main de mon frère?*

*Il écrit en lettres de sang* : TU AS MÉRITÉ LA MORT...... *Quels spectres épouvantables se promènent autour de moi !..... Je les entends s'écrier* : MONSTRE, C'EST TOI QUI NOUS A ASSASSINÉ !... TU AS ... MÉRITÉ LA MORT !... Ce fut au milieu de ces affreux transports qu'il rendit le dernier soupir.

Si les amertumes, le défaut d'espérance fit périr quelques détenus au milieu des angoisses d'une mort cruelle, on vit le dégoût de la vie en exciter d'autres à hâter leur dernier moment. Un pauvre marchand de serre-têtes, ennuyé de sa triste existence, chercha à s'en débarrasser. Il écrivit à ce sujet une lettre à l'accusateur public, datée *de l'an 2 de la persécution*. D'abord il y peint le tribunal sous les couleurs les plus atroces, le voue à l'exécration, et finit par lui dire qu'*il faut un Roi et des Prêtres*. Appelé à un interrogatoire secret, sur l'interpellation qui lui fut faite, si cette lettre était de lui; il l'affirma, en présentant la copie de cette même lettre comme une preuve irréfragable. Ses vœux furent exaucés; il périt le lendemain.

Ronsin avait fait traduire dans les prisons de la Conciergerie, un hussard de Berchini, comme prévenu d'émigration; ce prisonnier, âgé de vingt-sept ans, avait un tel dégoût pour la vie, qu'il parlait sans cesse

du desir qu'il avait de mourir. Cette frénésie ne fut même pas adoucie par les tendres soins d'une jeune fille charmante, qui après avoir rendu ses soins à un oncle asthmatique, venait passer régulièrement trois ou quatre heures auprès de son cher prisonnier. Elle ne manquait pas de lui donner tout ce qui pouvait l'aider à alléger ses chaînes. Ses prévenances mêmes allaient au point de lui fournir pécuniairement les moyens de satisfaire à toutes ses fantaisies. Sensible à tant de génerosité, Gosnay promettait à cette aimable fille de se marier avec elle dès qu'il serait en liberté. Cependant il nourrissait toujours dans son cœur le desir de mourir. Enfin il reçut son acte d'accusation : le premier usage qu'il en fit fut de le rouler dans sa main, et aussitôt il s'en sert pour allumer sa pipe. On lui observe cependant qu'il devait prendre connaissance de ce dont il était accusé, parce qu'avec des moyens aussi puissans que les siens, il devait sortir victorieux du tribunal révolutionnaire. Gosnay feignit de céder à leurs instances. Le lendemain il mangea des huitres, but du vin blanc avec ses camarades, parla beaucoup du néant; et lorsqu'on vint le chercher pour monter au tribunal, *ce n'est pas tout*, leur dit-il, *nous avons bien déjeûné; il me faudrait l'adresse*

*du traiteur de l'autre monde, je vous y ferais préparer à souper à votre arrivée.* Au tribunal, il entendit froidement la lecture de son acte d'accusation, et affirma que tout était absolument vrai. Son défenseur officieux observa qu'il n'avait pas la tête à lui. *Jamais ma tête n'a plus été à moi que dans ce moment-ci*, répondit-il, *quoique je sois à la veille de la perdre : toi, Défenseur officieux, je te défends de me défendre, et qu'on me conduise à la guillotine.* Il entendit prononcer son jugement avec gaîté, salua tous ses compagnons en traversant la cour de la prison, et dîna copieusement avant d'aller à l'échaffaud.

Etant dans la cour du Palais, il apperçut, en montant sur la charrette, un guichetier avec lequel il était le plus familier : *Mon ami Rivière*, lui dit-il, *il faut que nous buvions un verre de kirschewaser dans ta tasse, sans quoi je t'en voudrai jusqu'à la mort.* Rivière apporta la liqueur, qu'il but avec plaisir. La voiture était, selon la coutume, escortée de cette tourbe effrénée, que l'argent des corrupteurs aveuglait au point d'applaudir à ces massacres. Gosnay fut assailli par leurs huées. *F..... lâches que vous êtes*, leur répondit-il, *vous m'insultez! iriez-vous à la mort avec autant de courage que moi?* La voiture part et arrive au pied de l'échaffaud, il s'écria : « Voilà où

» j'en voulais venir.» Après ce peu de mots, il attendit avec tranquillité que la hache lui fît perdre la tête et la vie.

On trouve plus d'un exemple de ce libre sacrifice d'une vie qui était à charge aux détenus. Par les rapprochemens de l'histoire, sans doute on les comparera aux Caton et aux Socrate. Mais, comment l'homme si avide de jouissance, et si fertile en espérances chimériques, pourra-t-il concilier ce dévouement qui paraît tenir de l'héroïsme, à la faiblesse de ses organes qui s'irritent naturellement au moindre soupçon de sa destruction, sur-tout lorsqu'il jouit de la plénitude de sa santé ?

Le citoyen Ducourneaux, jeune homme de Bordeaux, fit briller dans ces derniers instans, l'esprit le plus jovial et le plus aimable. Les étincelles sont comme de nouvelles fleurs dont il couvre sa tombe. Ses adieux à la société impriment dans les cœurs un attendrissement qui devance, par les larmes qu'il excite, le deuil qui doit suivre sa mort. Sa muse exerce ses doux accens sur tous ceux qui composent la société; un vieillard arrive, Ducourneaux lui improvise un couplet à son sujet, et l'étonne par l'alégresse libre, et par l'espèce de bravoure naturelle qui règne dans ses derniers momens.

*Ducos* ne donna pas moins d'agrément à la société. Tout le monde connaît ses pots-pourris sur sa translation de Provins à la Conciergerie. *Fonfrède*, son frère, *Gensonné*, *Valazé*, *Vergniaud* et leurs collègues avaient reçu leurs actes d'accusation. Ils étaient bien éloignés de s'attendre à voir leur innocence triompher de l'injustice de leurs puissans persécuteurs. Ils prévoyaient déjà leur jugement : *Si on nous permét de parler*, disait Vergniaud à ses camarades de chambre à la Force, *nous nous reverrons; sinon, adieu pour toujours.*

Ils s'attendaient à la mort, et ils avaient fait depuis long-tems le sacrifice de la vie; mais leur résignation stoïque se brisait quelquefois, au nom de leurs familles. Fonfrède versait un jour des larmes à ces noms si chers. *Qu'as-tu donc?* lui dit Ducos en l'appercevant. --- *Pardon, mon ami*, reprend Fonfrède, *ces larmes appartiennent à ma femme et à mes enfans.*

Valazé semblait annoncer d'avance la résolution de garantir sa liberté, par une mort prématurée. Il ne parlait que de la gloire qu'il en retirerait. Avant de monter au tribunal, il remit à un détenu une paire de ciseaux qu'il avait : *c'est une arme dangereuse*, ajouta-t-il, *on craint que nous n'attentions sur nos jours.* Ce peu de mots

furent prononcés avec un sourire qui ne permettait pas à qui que ce soit de démêler ses vrais sentimens. Mais il conservait précieusement un poignard qu'il tenait caché sous son manteau. Vergniaud voulut laisser à ses assassins toute l'horreur de consommer leur crime. Il jeta du poison qu'il avait jusqu'alors conservé.

La nuit qui précéda leur supplice, se passa en chants civiques, et en réflexions sur le sort de leur patrie. Ces discours intéressans, soutenus par les traits de cette éloquence déjà perdue pour l'univers, que Vergniaud fesait entendre de momens à autres, étaient quelquefois interrompus par quelques heureuses saillies de Ducos. Les détenus présens à cette scène, étaient partagés entre l'attendrissement et l'admiration.

Danton excitait des sentimens bien différens. Son entrée au Luxembourg avait été remarquable par ses rires affectés. « Quand » les hommes font des sottises, *dit-il*, il » faut savoir en rire. Je vous plains tous » si la raison ne revient pas promptement. » Vous n'avez encore vu que des roses. » Il s'adressa avec le même ton à Thomas Paine : « Ce que tu as fait pour le bonheur » de ton pays, j'ai en vain essayé de le » faire pour le mien; j'ai été moins heu- » reux, mais non pas plus coupable.......

„ On m'envoie à l'échafaud ; eh bien ! mes
„ amis, j'irai gaiement. „

Il se trouvait logé à côté de Lacroix. Leur conversation fut entendue de quelques voisins. « Oh ! si j'avais su qu'ils voulaient „ m'arrêter, *s'écria Lacroix.* --- Je le savais, „ *repliqua Danton* ; on m'en avait prévenu, „ et je n'avais pu le croire. --- Quoi ! „ Danton était prévenu, et Danton s'est „ laissé arrêter, *repliqua Lacroix* ; c'est bien „ ta nonchalance et ta molesse qui t'ont „ perdu. Combien te l'a-t-on prédit de „ fois ! „

Leur acte d'accusation qu'on leur apporta, produisit différentes sensations. Danton revint en riant, et dit à Lacroix : « Eh bien ! qu'en dis-tu ? --- Que je vais „ me couper les cheveux pour que Sanson „ n'y touche pas. Ce sera bien une autre „ cérémonie, quand il nous démentibulera „ les vertèbres du cou. --- Je pense qu'il „ ne faut rien répondre qu'en présence des „ deux Comités. --- Tu as raison ; il faut „ tâcher d'émouvoir le Peuple. „ Camille-Desmoulins monta, en écumant de rage, dans la chambre, où il se renferma. Quant à Phélipeaux, il se contentait de soupirer en joignant les mains et d'invoquer le Ciel, comme un témoin de son innocence. « Je vais à l'échafaud, *dit Camille*,

„ en partant, pour avoir versé quelques „ larmes sur le sort des malheureux. „

Ils arrivèrent à la Conciergerie d'un air embarrassé, principalement Danton et Lacroix, dont les discours de ces deux hommes avaient le plus contribué à l'érection des échafauds sur tous les points de la France. Lacroix feignait, à la vue de ce qui se passait dans cette prison, un étonnement qui n'en imposa à personne. *Mais pourquoi cette foule de jeunes filles dans les fers*, s'écriait-il? Le mode assassin du tribunal lui devenait également un motif de surprise. *A quoi bon tant de prisonniers! et pourquoi les traiter si durement*, disait-il dans d'autres instans? Un détenu lui demanda s'il n'avait jamais rencontré sur ses pas des charretées de victimes. *C'était assez*, lui disait-on, *pour savoir qu'il existait dans Paris une boucherie d'hommes*. Il assura l'avoir ignoré jusqu'alors. Ensuite il paraissait s'attendrir sur le sort de tant d'hommes innocens. Cette affectation ne fit qu'exciter l'indignation générale.

Danton à l'œil sombre et farouche, et dont le front se rembrunissait encore par la honte qu'il ressentait d'avoir été la dupe de Robespierre, cherchait à exciter l'attention des détenus par des propos qui furent trouvés assez étonnans dans sa bouche.

« C'est à pareil jour, *disait-il*, que j'ai

» fait instituer le tribunal révolutionnaire ;
» mais j'en demande pardon à Dieu et aux
» hommes : ce n'était pas pour qu'il fût
» le fléau de l'humanité, c'était pour pré-
» venir le renouvellement des massacres
» du 2 septembre. »

« Je laisse tout dans un gachis épou-
» vantable : il n'y en a pas un qui s'entende
» en gouvernement. Au milieu de tant de
» fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir
» attaché mon nom à quelques décrets qui
» feront voir que je ne les partageais pas ».

« Si je laissais mes jambes à Couthon, et
» mes c.... à Robespierre, on pourrait
» encore aller quelque tems au Comité
» de Salut public. »

» Il vaut mieux être un pauvre pêcheur
» que de gouverner les hommes. »

» Les f..... bêtes ! ils crieront tous :
» *Vive la République* ! en me voyant passer. »

Ces phrases entrecoupées étaient accom-pagnées de juremens, d'expressions triviales qui annonçaient la grossièreté de son ame.

Danton, Hébert, Chaumette, Robespierre, habitèrent à la Conciergerie le même cachot. Cette singularité est assez frappante par elle-même. Hébert, ce misérable factieux, implorait à chaque instant la mort. Humilié par l'instruction de son

procès, où il n'avait été question que de chemises et d'effets volés, on le vit tomber plusieurs fois en faiblesse dans son cachot. *C'est le Père Duchesne qui est b........ mal à son aise*, disait-on de toutes parts...... *Il sera b........ mal en colère contre Sanson, qui va lui faire siffler la linotte.*

Robespierre, d'un air stupéfait, examinait sa triste demeure. Les guichetiers le froissaient de toute manière. Il desirait écrire; en conséquence, il fit signe à un d'eux pour lui apporter du papier et de l'encre : *Qu'en veux-tu faire?* lui repliqua-t-il : *Est-ce pour écrire à ton Etre suprême? Dans le moment tu vas l'aller voir.* Quand il sortit de son cachot pour aller au supplice, les détenus obstruaient son passage en le chargeant d'outrages. *Place, place donc*, s'écriait le guichetier; *place à Monsieur l'incorruptible.*

L'apparution de Manuel à la Conciergerie inspira une horreur générale. Tous le regardaient comme un des principaux moteurs des massacres du 2 septembre. Les gendarmes qui l'entouraient pour le conduire au tribunal, furent écartés par un groupe de prisonniers, et on le poussa vers un pilier encore teint du sang des victimes assassinées lors de ces événemens. *Vois, malheureux, le sang que tu as fait répandre!* s'écria un détenu d'une voix

forte : *il s'élève contre toi.* Condamné à mort, il repassa par la même cour, et tous les détenus firent entendre des *bravo*, et applaudirent à plusieurs reprises.

Le général Biron montra le même courage qu'il avait déployé à la tête des armées; il salua tout le monde, en leur disant: *Ma foi, mes amis, c'est fini, je m'en vais.*

Bailly, cet homme célèbre par ses lumières, et les honneurs prodigieux qu'on avait cumulés sur sa tête, descendait du tribunal; son jugement avait été remis à une autre séance. Comme on s'intéressait à son sort, on lui demanda s'il avait été jugé. Il répondit, en se frottant les mains: *Petit bonhomme vit encore.*

On sait que ses assassins avaient fait construire son échafaud au Champ-de-Mars, sous prétexte de l'y faire expier par son sang celui qu'il y avait fait verser en déployant le drapeau rouge contre une multitude ameutée autour de l'autel de la la patrie.

Bailly, pendant la longue route de la Conciergerie au Champ-de-Mars, reçut sur le corps une pluie froide qui tombait en abondance. La populace lui cracha au visage et le couvrit de boue. Un des Chefs de l'état-major de l'armée révolutionnaire lui en lançait aussi avec la pointe de son

fouet. Arrivé au lieu du supplice, il fut obligé d'attendre qu'on eût brûlé devant lui le drapeau rouge, après quoi on lui fit faire encore le tour du Champ-de-Mars; mais tout-à-coup, par un raffinement de barbarie sans exemple, on exigea que l'échafaud fût enlevé et placé sur le bord de la Seine. Le malheureux Bailly fut contraint d'aider à porter les instrumens de son supplice: il succomba sous le poids de tant souffrances, et perdit connaissance un instant. Revenu à lui, il demanda fièrement et avec sang-froid le terme de tant d'outrages; et la populace ne lui répondait que par des outrages nouveaux et en lui crachant au visage. *Tu trembles*, *Bailly*, lui dit quelqu'un qui voyait s'agiter ses membres affaiblis par l'âge et percés par la pluie la plus violente et la plus continue: *Mon ami*, reprit-il avec calme, *c'est de froid*. Enfin, le fatal échafaud termina sa longue et douloureuse agonie.

Lamourette, évêque de Lyon, était à table quand on lui apporta son acte d'accusation. Pendant le cours du souper, il tint seul la conversation. L'immortalité de l'ame en fut le sujet. Il traita cette matière avec tant de feu, ses regards étaient tellement animés qu'il laissa tous les convives pénétrés de sa profonde érudition. La triste

destinée qui l'attendait parut en attendrir quelques-uns. *Faut-il*, leur dit-il, *s'étonner d'un pareil événement ? La mort n'est-elle pas accidentelle ? Qu'est-ce que la guillotine ? Une chiquenode sur le cou.* Il était accusé de fédéralisme.

Parmi cette foule d'hommes que les détenus honorèrent de leur profond regret, on distingue Girey-Dupré, connu par son courage et ses talens, dans la rédaction du *Patriote Français*. Il arrivait de Bordeaux tout meurtri de ses fers, et son corps brisé de la gêne qu'il avait éprouvée pendant cette longue route. Ce jeune homme qui donnait déjà de si belles espérances, fut moissonné à la fleur de son âge. Son sort qu'il entrevoyait, et une longue détention, n'avaient altéré ni sa santé, ni son caractère franc et enjoué. Tous les détenus l'accueillirent avec intérêt et le serrèrent dans leurs bras. Il parut à l'interrogatoire ayant le cou de sa chemise ouvert. Il leur offrait ainsi la victime toute prête. Son grand crime était d'avoir connu Brissot.

Parmi les hachis d'hommes qui s'opéraient, l'on se plaisait à adosser ensemble des hommes différens d'opinions et de partis ; cependant ils étaient inculpés des mêmes faits. Ce fut dans une de ces circonstances, que Chapellier prêt de partir

pour l'échafaud, à côté de Despréménil, dit à ce dernier : « Monsieur Despréménil, » on nous donne dans nos derniers mo- » mens un terrible problême à résoudre. — » Quel problême ? — C'est de savoir quand » nous serons sur la charrette, à qui de » nous deux s'adresseront les huées. — A » tous deux, *répondit Despréménil.*

Clavière, originaire de Genève, ex-ministre des finances, avait reçu son acte d'accusation, et à la lueur d'une lampe funéraire, placée au fond d'un corridor, il s'occupait à lire le nom de ses témoins ; tous étaient ses plus cruels ennemis. Un détenu qui était dans son intimité, arrive. *Ce sont des assassins*, dit-il, *il faut me dérober à leur fureur.*

La conversation ne roula que sur les moyens les plus prompts pour arriver au trépas. Il marque de la pointe de son couteau la place qu'il doit frapper. Après ce colloque, prélude de l'action qu'il méditait, il s'enferme dans sa chambre et se poignarde.

Barnave reçut également son acte d'accusation sur lequel étaient inscrits les noms de ses témoins : *connoissez-vous ces hommes*. dit-il, à un détenu nouvellement arrivé des colonies ( ces témoins étaient composés de ces scélérats qui avaient causé leur bouleversement ) ; ce colon lui répondit ; *vous*

*vous les avez sauvés de l'échafaud.* Barnave ne put s'empêcher de verser quelques larmes. *Oh ! je suis fort*, ajouta-t-il , *je vais faire connoître au tribunal les ennemis de la France.* Barnave le pouvait , sa défense était des plus lumineuses , le tribunal le sentit et ferma les débats. *Barnave* , en descendant du tribunal après sa condamnation , passa près de *Camille-Desmoulins* qu'il apostropha vivement ainsi : « Camille une poignée » de main , je me souviens toujours de » notre ancienne AMITIÉ. --- Je fus votre » ami ? (reprit Camille interdit) --- tant que » vous avez été patriote , mais mon amitié » vous a quitté quand vous avez quitté la » patrie. »

*Rabaud de St.-Etienne* , comme Barnave, membre de l'Assemblée constituante , venait d'entendre prononcer son arrêt de mort ; il entre dans la chambre où l'on déposait les condamnés. « Le voilà donc , *criait-il*, » ce tribunal de sang , ces juges impies, » ces bourreaux qui vont ensanglanter la » République. *Les Gendarmes lui disent :* » Tais-toi , fais comme ce jeune homme » qui est condamné et qui se soumet. » Ils voulaient parler d'un détenu qu'on avait mis pour un moment dans cet endroit , et qui venait simplement d'être interrogé. Cet homme commence à dire qu'il n'était

pas encore jugé : « Eh ! mon ami, ( dit » Rabaud en l'interrompant) on ne se donnera bientôt plus la peine d'entendre » les accusés, nous sommes entre les » mains des assassins. » Cependant ce détenu était déjà conduit dans la dernière demeure des condamnés ; on s'apprêtait même à lui couper les cheveux, malgré ses réclamations. Rabaud enfin se joignit à lui pour attester qu'il n'avait pas encore paru au tribunal ; un guichetier s'empressa également d'affirmer ce fait. Les fatales ciseaux tombent, et il évite la mort. Rabaud, qui avait déclamé fortement contre ce crime prêt à se commettre, se calma tout-à-coup, et témoigna sa joie d'avoir pu l'empêcher, en embrassant ce prisonnier avec la plus vive tendresse.

Ladmiral, cet assassin de Collot-d'Herbois, fut conduit dans la prison. Chacun des guichetiers se permettait de lui faire des reproches et différentes questions ; mais méprisant également leurs injures et leurs demandes, il leur répondit avec beaucoup de fermeté ; que quand même il leur dirait les motifs qui l'avaient porté à exécuter son dessein, ils ne l'entendraient pas. En vain, la police du tribunal employa des espions pour connaître quels étaient les moteurs et les complices de

cet assassinat ; un galérien fut à cet effet placé dans son cachot en qualité de *Mouton*, toutes ses réponses se réduisirent dans ce peu de mots : qu'il avait voulu servir sa patrie.

A son interrogatoire, il apperçut une trentaine d'individus avec lesquels on le confrontait : « Que de braves gens, *s'écria-t-il*, » compromis pour moi ! c'est le plus grand » chagrin que je puisse ressentir....... J'ai » seul conçu ce projet, *répétait-il* ; il n'est » rien de plus aisé à entendre ; la raison » en est facile à comprendre ; ne sont-ce » pas des tyrans ? » Il sortit de cet interrogatoire en chantant d'une voix forte :

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

Ce qui dut augmenter sa douleur en voyant tant d'innocens condamnés avec lui pour un fait qui lui était totalement personnel, ce fut de voir au nombre de cette foule de victimes, une jeune revendeuse qui lui avait acheté des meubles depuis quatre mois ; depuis cette époque, nulle relation n'avait existée entre eux. Ce trait tout barbare qu'il est étonnera encore davantage, lorsqu'on saura que cette femme était entièrement dévouée à Robespierre. Mais la tyrannie ne connoît pas de distinction dans son délire sanguinaire.

La fille *Renaud* et cinquante-deux autres individus, de tout âge et de tout sexe le suivaient au supplice. (*Voyez ce que nous avons dit page 57 de ce volume, et le tableau N°. 5 des conspirations, tome II.*)

Nous avons vu développer un grand caractère parmi les hommes que le tribunal a moissonnés. Les femmes vont nous offrir des traits aussi étonnans.

Les subalternes du tribunal, la tourbe des huissiers, des commis-greffiers et des guichetiers, ne ménagent ni leur délicatesse ni leur pudeur. Une femme reçoit un acte d'accusation au haut duquel est écrit, en gros caractère : *tête à guillotiner*. C'est en s'enivrant dans la loge des guichetiers qu'ils fabriquent souvent leurs actes d'accusation : c'est au milieu des plaisanteries et des rires qu'ils dictent les chefs qui en font la base ; voyent-ils passer une malheureuse femme dont l'époux est destiné pour la séance du lendemain ? *joignons cella-là à son mari*, disent-ils. Si le crime préside à la rédaction de ces actes, une négligençe non moins meurtrière en dirige la distribution. La ci-devant duchesse de Biron monta au tribunal avec un acte destiné pour son homme d'affaire.

Gosnay, comme nous l'avons vu, desirait la mort; par l'effet d'une franchise inconce-

vable, une femme vient elle-même s'offrir au couteau des bourreaux ; frappée par la loi qui chassait tous les nobles de Paris, privée par la révolution des moyens qui pouvaient lui faciliter son éloignement, elle avait été forcé d'errer inconnue dans Paris. L'ouvrage de ses mains lui avait jusqu'alors fourni une subsistance insuffisante ; mais cette abstinence forcée avait aliéné ses esprits. Sans pain, et sans ressource, elle ne trouva d'autres remèdes à tant de misères que la mort. Elle vint en conséquence se dénoncer elle-même comme réfractaire à la loi. Cette démarche lui eût sans doute acquise la commisération d'hommes sensibles ; mais les cannibales s'en saisirent et comblèrent ses vœux. Il ne lui manquait peut-être, pour augmenter son affliction, que d'apprendre que son mari avait été massacré. Sur son acte d'accusation, elle vit qu'elle était veuve ; elle versa une larme. Ah ! s'il elle eût appris plutôt qu'il avait succombé sous le fer révolutionnaire, que d'angoisses lui eût épargné cette horrible certitude ! maintenant du moins il ne lui reste rien à regretter dans le monde. Triste consolation qui la conduit a l'échafaud avec la plus grande sérénité !

Camille-Desmoulins, en voyant l'acharnement de ses juges, pressentait que son

épouse serait enveloppé dans la proscription dont il était victime. En effet, cette épouse, intéressante par ses charmes autant que par ses malheurs, ne tarda pas à remplacer son mari à la Conciergerie. La douleur avait égaré ses esprits, sans altérer sa sensibilité. Son séjour dans cette prison fut une suite de pleurs qui n'étaient que les regrets de la tendresse conjugale; et la perte de la vie fut moins pour elle un sacrifice qu'un triomphe.

Vingt-deux femmes du Poitou, la plupart enceintes, dont les époux avaient été égorgés sous leurs yeux, offrent à la mémoire effrayée le spectacle le plus épouvantable. Etendues sur le pavé de la Conciergerie, enchaînées et chargées de colliers de fers, qui comprimaient les muscles de leur col, et arrêtaient leur respiration; plusieurs allaitaient leur enfans, arrachaient des larmes d'attendrissement et de pitié : des geoliers riaient de leur douleur. L'un d'eux ose lever une main sacrilège sur l'une de ses victimes, et veut ravir de son sein l'enfant qu'elle allaitait: *Pour la dernière fois*, s'écrie cette infortunée mère, *arrêtez, retardez encore un instant l'heure fatale, qui va nous séparer pour jamais; permettez au moins qu'une partie de ce sang, qui bientôt va rougir la terre, passe dans les veines de mon fils, c'est la*

*dernière faveur que j'implore* !... Mais le cannibale, sans écouter ses gémissemens et ses cris douloureux, arrache l'enfant de ses bras, et l'emporte. ( *Voyez la lettre* G *de la gravure du t. I, p. première, du discours préliminaire, et le tableau n°. 4, à la fin du t. II.* )

Plus loin, une autre victime sexagénaire, épargnée par le fer et le feu des assassins de la Vendée, lève sa tête mourante, et jette des regards inquiets; elle cherche sa fille âgée de dix-sept ans, sa triste compagne d'infortune, étendue comme elle sur le carreau brûlant de la Cour. « Adélaïde !
» ma chère Adélaïde !... respire-tu encore ?
» --- Oui, ma tendre mère, je survis à
» tant de maux; mais mon sort n'a rien
» qui m'épouvante, je suis jeune et assez
» forte pour le supporter; mais vous, votre
» âge, vos malheurs, tout me fait craindre
» pour vos jours précieux. Attendez, nous
» mourrons ensemble..... Tes vœux seront
» exaucés ma chère fille, reprit cette res-
» pectable mère; déjà l'échafaud se dresse,
» et la mort nous attend; bientôt nous
» rejoindrons ton jeune frère, ton père
» et mon époux !... » En effet, on les détache, elles se précipitent dans les bras de l'une de l'autre; on les sépare, et elles marchent au supplice.

Quatorze femmes de Verdun, dont cinq

plus jeunes et plus intéressantes les unes que les autres, avaient été choisies pour présenter un bouquet au roi de Prusse, lorsqu'il se rendit maître de cette place; elles furent conduites à la conciergerie pour y expier par un jugement cette démarche innocente. Traînées et précipitées dans l'horreur des cachots, leurs chastes oreilles furent mille fois frappées du langage sale et grossier des guichetiers ivres et insolens; leurs bouches dégoûtantes et empoisonnées, cherchèrent souvent une jouissance forcée sur leurs lèvres de roses, et sur leur pudique sein; leurs mains trop faibles pour résister à des bras nerveux, tombaient meurtries par les attouchemens de ces brutaux: elles appelaient en vain la mort à leur secours; mais trop lente à frapper, elle les laissait au pouvoir de leurs hideux bourreaux; cependant elle se montre exorable: elles furent, ainsi que vingt citoyens, dont le plus grand nombre leur était allié, condamnées par le tribunal révolutionnaire, comme convaincues d'intelligence avec l'ennemi pour lui livrer la ville. Deux d'entre elles échappèrent à leurs Juges, que la loi obligea de respecter leur grande jeunesse; leur peine fut commuée en 20 années de détention; mais à la lecture de ce fatal arrêt, elles réclament et

demandent en vain la même faveur que leurs compagnes d'infortunes.

Des filles, des enfans, des vierges, coupables de manœuvres et de trahisons envers leurs pays !.... O comble d'extravagance et de cruauté !..... ( *Voyez le tableau n°. 3, à la fin du tome II.* )

Une femme autant célèbre par les graces de sa figure que par les agrémens de son esprit, la femme du ministre Rolland, vint à son tour figurer pour quelques instans dans cet horrible séjour. Une longue détention, l'absence de son mari que la proscription poursuivait; les souvenirs d'une fille chérie, avait un peu altérée sa figure; mais son caractère avait conservé toute sa vigueur. Cette femme, doué du plus grand mérite, mais ambitieuse, avait un organe des plus séduisans. Les détenus la contemplaient avec admiration; ses moindres gestes, ses moindres paroles, toujours accompagnées de graces peu communes, excitaient la plus grande attention. Cependant, renfermée dans sa chambre, où elle payait le tribut à la nature, elle restait des heures entières appuyée sur sa fenêtre; et fondant en larmes : elle reçut enfin son acte d'accusation; mais comme elle ne s'était jamais dissimulé son sort, elle ne se donna pas la peine de le lire : *C'est mon arrêt de mort*, dit-elle, *peu importe en quels termes il est conçu.*

Le lendemain elle arrive au tribunal, vêtue de blanc, symbole de la pureté de son ame. Son interrogatoire fut des plus ignominieux. Le tribunal craignait sans doute son influence sur l'esprit des spectateurs, il chercha à l'altérer en attaquant son honneur. De pareils outrages, si sensibles chez une femme honnête, accablèrent tout à fait la femme Rolland. Le souvenir de cette scène révoltante lui fesait encore verser des larmes à son entrée dans la prison ; mais rejetant l'horreur de ces inculpations sur les êtres vils qui en étaient les auteurs, elle rappela toute sa fermeté pour faire aux détenus un signe démonstratif qui leur annonça qu'elle était condamnée. On la mit dans la chambre du dépôt où se trouvait le condamné Lamarche, dont le courage paraissait abattu. Elle parvint à le tirer peu à peu de la stupeur où le jetait son sort. Enfin il osa envisager de sang-froid l'échafaud ; ce fut même par plusieurs sourires, qu'il annonça à son aimable vainqueur qu'il était parvenu à surmonter l'horreur que lui inspirait ce terrible instant.

Comment l'œil pourrait-il s'arrêter sur une série si continue de crimes, sans la consolation qu'on éprouve à rencontrer quelquefois des traits de vertus sublimes qui en effacent un instant l'horreur ?

L'amour conjugal, la tendresse paternelle, la piété filiale se disputaient à l'envie la palme du plus généreux dévouement.

La jeune Bois - Beranger, dont le père, la mère et la sœur avaient reçu leur acte d'accusation au Luxembourg, semblait avoir été oubliée des bourreaux de sa famille. Combien cette funeste préférence lui causa de larmes! *Dieux!* s'écriait-elle dans son désespoir, en s'arrachant les cheveux, *je suis donc condamnée à vous survivre!... Barbares! à quel pénible existence me condamnez-vous?* Elle se jetait alternativement au col de son père, de sa mère et de sa sœur; elle les arrosait de ses larmes. *Nous ne mourrons donc pas ensemble*, disait-elle, *nous ne mourrons pas ensemble!* Sa douleur était si vive, qu'on eût cru qu'elle seule était destinée pour le tribunal. Enfin l'acte d'accusation si desiré arrive. Ses larmes se tarissent; elle fait éclater les transports de sa joie. Son affliction cesse, pour la laisser toute entière au plaisir douloureux de consoler ses parens. Elle leur donne l'exemple de la plus grande résignation, en se coupant elle-même les cheveux et en mangeant avec son appétit ordinaire. A leur départ pour la conciergerie, elle tenait étroitement embrassée son infortunée mère, dont l'abbattement se lisait visiblement sur sa

figure. A la Conciergerie, elle ne la quittait pas, elle l'encourageait pas ses discours et par ses exemples ; enfin elle soutint son courage affaibli jusqu'au pied de l'échafaud : *Consolez-vous, ma bonne maman*, lui disait-elle sans cesse ; *consolez-vous, c'est le terme de vos maux ; vos vertus vont recevoir la récompense qu'elles méritent.... Que vous êtes heureuse !* lui disait-elle, *vous n'emportez pas le moindre regret dans le tombeau ; toute votre famille vous accompagne ; elle se serrera contre vous, et votre bonheur sera incalculable dans le séjour de la paix et l'innocence.*

La citoyenne Malezey, remarquable par les graces de la figure la plus séduisante, remplit ce triste devoir aupres de son père, avec tout le sentiment à qui la piété et la tendresse donnent cette teinte d'héroïsme qui enchaîne le respect des mortels : *C'est une couronne que donne la vertu, mon bon père, vous êtes si honnête homme, le Dieu de la justice vous l'apprête. J'ai tant de confiance dans vos belles qualités, que ce Dieu bienfesant me recevra dans son sein avec vous.*

On vit aussi de jeunes femmes de chambre ne pas vouloir survivre à leurs maîtresses. Elles excitaient la délation et l'espionnage à les charger de leurs chaînes ; elles se précipitaient ainsi généreusement entre les mains sanglantes des bourreaux, et offraient

à l'observateur humain le sublime exemple d'un attachement et d'une générosité sans bornes.

Où trouver des expressions assez fortes pour caractériser les insensibles témoins de tant de vertus généreuses, les féroces provocateurs de tant d'iniques tortures? Tyrans dévorateurs d'un peuple qui leur avait donné la mission auguste de le rendre heureux, ils l'assassinent jusque dans les sources toujours sacrées de la vie et de la reproduction. Les jeunes vierges, les mères allaitant encore, les femmes enceintes, gémissent amoncelées comme un vil troupeau dans les cachots d'une prison, qui sont pour elles le vestibule de la mort.

Une de ces infortunées avait perdu connaissance dans la géole; un énorme chien, accoutumé à signaler les arrivans, avait été excité à la flairer. Il s'approche de ce corps inanimé, étendu sur le pavé; sa bruyante haleine et les secousses qu'il lui fait éprouver la tirent peu à peu de son évanouissement. Elle entr'ouvre l'œil; l'aspect de cet animal, dont l'énorme tête couvrait la sienne, l'odeur infecte qu'une degoûtante nourriture exhalait de ses poumons, la pénétrèrent d'effroi; un cri aigu se fait entendre, et au milieu de l'horreur dont elle est saisie, les douleurs de l'enfan-

tement se déclarent, et son accouchement s'opère en leur présence !...

La citoyenne *Laviolette* ( de Courtray), femme respectable par ses vertus domestiques et sociales, s'était constamment distinguée depuis la révolution, par ses sacrifices pour la patrie. Soldats, Généraux, Commissaires, Députés, tous avaient reçu chez elle l'accueil le plus flatteur. Après ces égards, qu'elle se plaisait à rendre à nos défenseurs, l'humanité la conduisit plus d'une fois dans les camps, où elle pansait de ses propres mains les blessures des Français. C'est dans le sein de cette patrie qu'elle avait adoptée, c'est au nom de ces lois, auxquelles elle avait juré une soumission éternelle, qu'elle est livrée au tribunal de mort. Tant de services signalés, la douceur de son caractère, ne désarmèrent pas ses jurés ivres; elle entendit prononcer son arrêt, et revint à la prison avec le calme de l'innocence. « La source » de mes larmes est tarie, dit-elle à un » détenu; il ne m'en est pas échappé une » depuis hier soir. La plus sensible des » femmes n'est plus susceptible d'aucun » sentiment. Les affections qui ont fait le » bonheur de ma vie, ont perdu toute leur » force. Je ne regrette rien. Je vois avec » indifférence le moment de ma mort.

„ Regardez-moi, ajouta-t-elle, je suis tran-
„ quille ; assurez vos camarades que je
„ meurs digne d'eux. „

Cette femme accusait son mari d'être cause de son supplice. Elle s'était fait peindre appuyée sur une tête de mort, et lui avait envoyé cette esquisse allégorique quelques jours avant son jugement. Quel aspect pour ce mari furieux ! quels fantômes l'ont poursuivis jusques dans l'ombre de la nuit ! Une tête de mort !..... c'est celle de sa femme, de cette épouse jadis si adorée ! Que dis-je ? ce n'est plus pour lui qu'une tête de furie, acharnée à la vengeance, c'est le vautour inévitable de Prométhée, et le cœur du barbare époux renaît sans cesse sous le remords qui le déchire, pour de nouveaux et d'éternels tourmens !

---

## *QUELQUES DÉTAILS SUR LES CRIMES DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS, dirigé par Fouquier-Tinville, accusateur public, et sous l'inspection du Comité de Salut public et de Sûreté générale.*

FOUQUIER-TINVILLE avait été, en 1793, juré au tribunal révolutionnaire ; c'est-là que, dès le principe, ses éternelles déclamations contre l'indulgence de ses collègues,

e firent remarquer par les chefs de la :yrannie : il leur parut propre à servir leurs projets sanguinaires, et dans cette confiance, ls lui donnèrent aussitôt la place d'accusateur public. La loi sur l'organisation de ce tribunal porte essentiellement que les urés seront choisis dans les départemens ; nais à peine est-il installé, qu'à l'exemple le Cromwel qui vivait d'intimité avec le bourreau, Robespierre remplit le tribunal le ses créatures. Dupleix son hôte, Nicolas son imprimeur, son tailleur, son cordonnier, son perruquier, sont les instrumens le la jurisprudence sanguinaire.

La massue de septembre avait épargné e crime ; plus de cinq cents femmes élargies de la Salpêtrière, de la Force et de a Conciergerie, redeviennent entre les mains de leurs libérateurs, le fléau de la Société : ces harpies révolutionnaires se distribuent par-tout où l'homme de sang fait entendre ses croassemens impurs ; à a Convention, aux Jacobins et à la Commune, les tribunes sont assiégées par ces mégères. Par-tout, leurs vociférations et leurs applaudissemens, soutiennent la doctrine des féroces Montagnards, des Robespierre, des Chaumette et des Hébert. Au tribunal révolutionnaire, elles continuent à être l'écho mensonger de l'opinion

publique : les mots d'aristocrates, de conspirateurs, de contre-révolutionnaires frappent les oreilles des prévenus. *A bas les traîtres ! à la guillotine !* telles sont les clameurs qui remplissent la salle d'audience. Elles occupent les marches du Palais, attendent que les funestes voitures partent ; alors, avec mille cris de fureur et d'alégresse, elles accompagnent les victimes jusqu'à l'échaffaud, et cette cohorte infernale les entoure pour s'abreuver de la dernière goutte de leur sang. Nourries dans le crime, et soldées par le crime, c'est au milieu de ce bataillon de furies, que flotte le nouvel étendart de la justice.

Ce n'est pas que le tribunal eût besoin de ces clameurs continuelles pour le forcer à s'acquitter de son emploi au gré des gouvernans : il fallait chercher seulement à éblouir la France et l'Europe en leur persuadant que ces exécutions se fesaient avec l'assentiment des habitans de Paris : car, jurés, juges et témoins, tous allaient de concert pour détruire la patrie dont ils se disaient les protecteurs ; pour nous en convaincre, suivons la marche que les uns et les autres ont tenus dans cette foule de jugemens rendus avec autant de célérité que d'injustice.

Les actes d'accusation, bases du procès

que l'on intentait aux détenus, étaient dans les mains de Fouquier, l'arme la plus terrible. Quelle perfidie dans la rédaction ! les moindres faits sont entourés des circonstances les plus aggravantes, et prennent le caractère des délits révolutionnaires : s'il n'existe contre les détenus aucune charge, Fouquier trouve toujours le moyen de les envelopper dans ses filets, soit en leur prêtant des crimes particuliers, soit en les englobant dans ces conspirations inventées à dessein, pour précipiter l'innocence dans les tombeaux de la tyrannie. Funestes amalgames où l'on vit des individus substitués pour d'autres, porter à l'échaffaud, une tête que la loi n'avait même pas désignée : on vit, par suite de ces erreurs criminelles, remettre en jugement un citoyen jugé depuis près d'un mois, qui sur le procès-verbal d'audience, recouvre la parole, décline son nom et ses qualités.

Un nommé *Morin* est mis en jugement: l'Accusateur public dit: « Morin ici présent, » n'est pas celui porté dans l'acte d'accusa- » tion, mais j'accuse celui-ci d'avoir enfoui » de l'argenterie, *je m'en empare* ; et *Morin* » fut guillotiné. »

Un nommé *Gamache*, détenu à la Bourbe, est mis en jugement : l'Huissier

observe que le prénom porté sur les mandats indiquait que ce n'était pas le Gamache demandé. *C'est égal*, dit Fouquier, *amène toujours*. Cet infortuné paraît à l'audience : cependant l'Huisssier, après quelques perquisitions, trouve à la conciergerie celui que désignait l'acte d'accusation : aussitôt il vient annoncer à Fouquier qu'il a trouvé le citoyen que frappait son acte. Cet Accusateur le fait également mettre en jugement, et tous deux sont condamnés et guillotinés le même jour.

Lorsque ces erreurs étaient reconnues, bien loin de laisser la vie à ces infortunées victimes, on les accablait des propos les plus barbares. La citoyenne Maillet, mise en jugement à la place de la veuve Maillé, est condamnée. On lui dit : *ce n'est pas vous qu'on voulait juger ; mais c'est autant de foutu ; autant vaut-il aujourd'hui que demain.*

Parmi les victimes que cette négligence criminelle livre à la hache du bourreau, on remarque le citoyen Loiserolle père : l'acte d'accusation frappait son fils, jeune homme de vingt-deux ans. A l'audience, on prononce le nom de Loiserolle fils, et un vieillard couvert de cheveux blancs se présente. Ces juges aveuglés par le crime ne virent pas la différence qui existe entre un vieillard et un jeune homme : le

vertueux père condamné, charmé de verser son sang pour son fils, tint ce discours à un de ses amis qui partageait ses fers : « Ces gens-là sont si bêtes, ils vont si vîte » en besogne, qu'ils n'ont pas le tems » de regarder derrière eux : il ne leur » faut que des têtes, peu importe lesquelles » pourvu qu'ils aient leur compte : Au » surplus, je ne fais pas tort à mon » fils, tout le bien est à sa mère. Si, au » milieu de ce tourbillon d'orages, il ar- » rive un jour serein, mon fils est jeune, » il en profitera : je persiste dans ma » résolution. »

Voici encore une victime aussi intéressante par sa jeunesse que le cit. Loiserolle l'était par son généreux dévouement pour son fils. Mellet, âgé d'environ 16 ans, s'entendit appeler dans la cour du Luxembourg. Ce jeune enfant interdit, entendant son nom, monte dans la chambre d'un détenu ami de sa famille : *hélas!* dit-il les larmes aux yeux, et se laissant aller dans ses bras, *ils m'appellent, que leur ai-je fait?* Un second appel l'arrache des bras de l'amitié : livré à son désespoir, il va joindre les compagnons de son triste sort. Une erreur de nom cause encore le supplice de ce jeune enfant. C'était un nommé *Bellay* âgé de 80 ans, que portait la liste de proscription:

le jeune homme arrive en présence du tribunal ; on lui demande son âge , il répond qu'il n'a que seize ans. *Tu en as bien quatre-vingt pour le crime*, réplique le sanguinaire Président. Cette réflexion qui blessait à la fois les lois et la nature, suffit pour inspirer les jurés. Il fut condamné à mort, et cet aimable adolescent ne put obtenir d'embrasser les auteurs de ses jours. Telle est l'esquisse des assassinats occasionnés par l'imposture qui dictait les actes d'accusations qui étaient en général les avant-coureurs de la mort distribuée avec une barbare gaîté. Les geoliers poussèrent la dérision jusqu'à traiter de *Journal du soir et appel aux hommes de bonne volonté*, ces notes informes où la justice et la vertu trouvaient leurs tombeaux. L'Huissier chargé de la distribution se plaisait à jouir de l'embarras des détenus. Il semblait les menacer tous de la foudre révolutionnaire. Il choisissait enfin ses victimes avec le sourire d'un antropophage. Il se permit plusieurs fois de raturer les noms des détenus pour en substituer d'autres à son choix ou pris au hasard.

Ce n'était pas le seul écueil que les détenus avaient à fuir. Leur sort était confié aux vagues de l'iniquité et de la perfidie.

L'audition de témoins ne diffère en rien de l'astuce révolutionnaire avec laquelle ce tribunal s'est familiarisé. Fouquier-Tinville lui-même, n'en veut pas à moins qu'ils ne soient de son choix. Il ne faut pas de témoins, écrit-il un jour à ses agens, il a oublié de faire assigner ceux qu'il avait à produire. Il recommande sur-tout qu'on fasse tout ce qu'on pourra pour que les accusés soient mis hors des débats.

Servir de témoin au tribunal révolutionnaire, était un métier pour certains individus à qui les taxes journalières procuraient les moyens de subsister. Plusieurs mêmes ayant quelques affaires qui les appelaient à Paris, cherchaient à se faire assigner par le tribunal : alors leur voyage et leur séjour dans cette capitale, n'étant point à leurs frais, il était naturel qu'ils fussent dévoués aux intérêts de ceux qui les défrayaient.

Le tribunal trouvait en outre dans les prisons des êtres assez vils pour accepter cette horrible mission. L'espoir d'une prochaine délivrance, les soins que leur prodiguait la police, en ordonnant qu'ils fussent logés et nourris le mieux possible, la considération, attirèrent quelques prosélytes à ce tribunal créé dans la fange

ensanglantée du 2 septembre ; et à la honte du nom français, l'administrateur de police Dupomier à Bicêtre, fait mettre en gros caractères, au-dessus de leurs chambres : *Les amis de la Patrie.*

Parmi les témoins que fournissaient les prisons, on comptait un *Boyenval*, un *Benoît*, un *Valagnose*, un *Beausire*, et *Pepin - Desgrouettes*. Benoît d'abord peu au fait de ce genre d'opération, demandait un jour la parole au Président pour certifier un fait qu'un accusé citait en sa faveur: *Tais-toi*, lui cria le Président : Fouquier lui dit alors à demi-voix : « Si tu as à » déposer contre l'accusé, tu peux parler ; » mais garde le silence si ce que tu as à dire » est en sa faveur : dans tous les cas, ajouta » Fouquier, tu n'auras qu'à me regarder, » et tu liras dans mes yeux, si tu dois » parler ou te taire. »

Boyenval joue un rôle plus affreux : le citoyen Gout, dénoncé par lui, fut enlevé avec les 159 détenus au Luxembourg. Il va par ses dépositions hâter la perte de sa victime, et par l'effet de la plus monstrueuse atrocité, tandis que l'on traîne cet époux infortuné au supplice, Boyenval, le front tout couvert du sang de cet innocent, ose venir chanter les douceurs de l'amour aux pieds de la femme épouvantée.

Louis Lejeune, porte-clef de la maison du Luxembourg, interrogé au tribunal sur les conspirations, avait déclaré qu'il n'en avait aucune connaissance, si ce n'est par les papiers publics : d'ailleurs, les prisonniers lui avaient toujours paru très- tranquilles. Cette déposition dictée par la stricte vérité, lui mérita de la part du président Dumas, le reproche de complicité ; et, sur le réquisitoire de Fouquier, le tribunal rendit le jugement suivant. « Attendu » qu'il est constant, qu'il a existé dans » la maison du Luxembourg une cons- » piration contre la sûreté du peuple, » et tendant à égorger la Convention na- » tionale, et qu'il résulte de la déposition » du témoin, *qu'il est impossible qu'il n'ait* » *pas eu connaissance de cette conspiration*, » l'Accusateur public requiert et le tribunal » ordonne que Lejeune sera arrêté. »

Nicolas Stral, suisse du Luxembourg, et portier de cette maison d'arrêt, fut assigné dans le procès des Noailles. Interrogé sur le nombre des prisonniers qui étaient dans les grands appartemens, s'il était possible de les entendre au dehors: Stral dit qu'ils étaient dix à douze dans chaque chambre, et que rien ne pouvait y communiquer du dehors ; continuant de répondre aux différentes demandes qui

lui sont faites, il ajoute que les détenus étaient très-tranquilles, qu'il n'y avait pas eu de conspiration. Ces éclaircissemens qui embarrassaient la marche du tribunal furent reçus du Président avec le ton le plus furieux : Stral fut traité de fourbe, et renvoyé au Luxembourg, où on l'assura qu'il était sur la liste. Ainsi ce tribunal qui ne permit jamais aux accusés de faire assigner des témoins à décharge, sévit contre ceux dont la loyauté trahit leur attente.

N'a-t-on pas vu dans un procès où les faits avancés par les témoins paraissaient insuffisans, un juré quitter son siège, pour venir déposer contre un accusé ? Bois-Marie, âgé de 17 ans, était en jugement : Renaudin se range parmi les témoins, charge l'accusé, lui reproche sur-tout ses liaisons avec Gorsas, et un instant après, il prononce, en son ame et conscience qu'il est convaincu. Et cet attentat contre les formes judiciaires, inconnu même dans la législation révolutionnaire, fit conduire cet enfant à l'échafaud.

On ne sera pas étonné de ce trait de la part de Renaudin, lorsqu'on saura qu'il fut l'ami intime de Robespierre ; il l'accompagnait par-tout, et lorsqu'il le vit en danger, il veillait à sa conservation armé

de pistolets et de poignards. Il était du nombre des jurés que l'on appelait les *solides*.

Plusieurs d'entre ces jurés traitaient les prêtres et les nobles comme des gibiers de guillotine. A la place de l'Accusateur public, disait l'un d'eux, je ferais saigner les accusés avant leur exécution pour affaisser leur maintien courageux. Celui-ci, se vante de n'avoir jamais voté que pour la mort, et celui-là, ne siégeait jamais qu'en état d'ivresse. S'il n'y avait pas de délit contre un accusé, il fallait en imaginer; telle était l'opinion de l'un d'eux. En général, ils n'avaient pas besoin d'examiner les pièces pour procéder au jugement, ce qui devenait d'ailleurs très-inutile pour plusieurs qui ne savaient pas lire. Quelques nombreux que fussent les accusés, on voyait ces jurés rentrer souvent au bout de cinq à six minutes, et déclarer en leur ame et conscience qu'ils étaient convaincus. Cette légèreté dans leurs opinions, le mépris qu'ils fesaient des pièces à la décharge des accusés, sur lesquelles ils étaient bien éloignés de jeter les yeux, les convertirent en autant de martyrs.

Bien qu'ils fussent décidés par caractère à faire verser le sang, et qu'il fût inutile de les influencer pour les soutenir dans

cet état constant d'insensibilité, on a cependant remarqué que les étrangers s'insinuaient facilement dans leur chambre, malgré les lois qui leur interdisaient toute communication. Ils prononçaient ensuite sur le sort d'une foule d'hommes contre lesquels ils n'avaient d'autres notes que leur acte d'accusation informe, et d'autres renseignemens que ceux que leur fournissaient des témoins, dont la déposition utile pour la perte des accusés, trouvait sa récompense dans leurs dépouilles. Mais souvent ils ont émis leur opinion *en leur ame et conscience*, sans connaître les motifs du procès, sans audition de témoins, et même sans qu'on eût procédé à l'interrogatoire des accusés. Cet abus inoui de tous les principes était le sujet de leur dérision. Un nombre de citoyens allait à l'échafaud, Fouquier rencontre les jurés, et leur demande sur quel délit ils ont prononcé; *nous n'en savons rien*, répondirent-ils, *au surplus il n'y a qu'à courir après les condamnés pour le savoir.* Tous se mirent à rire en disant, *c'est autant de moins.*

*Leroi*, dit *Dix-Août*, malgré sa surdité, siégeait parmi les jurés. Prieur employait l'ironie pendant le cours de ses séances: *celui-ci*, disait-il, *c'est de l'anisette de Bordeaux*; *celui-là*, *c'est de la liqueur de*

*Madame Anfoux*. Pendant les débats, il dessinait la tête des accusés qu'il se plaisait à peindre ensanglantée. Nous croyons devoir transcrire ici la défense de ce bourreau du premier ordre, lors de son procès. ---J'étais *un des jurés*, dit-il, *qui mettait le plus d'attention aux débats*, *et qui écrivait le plus de notes*. Pendant les lacunes de la procédure, je marquais quelquefois sur une planche des *cochoneries*, des petites bêtises; quand j'avais acquitté quelqu'un, je fesais son portrait. »

Châtelet s'amusait également à dessiner les têtes des accusés; il les entourait de caricatures les plus dérisoires; le nom de ceux qu'il voulait condamner était précédé de la lettre f.... Toute sa défense fut qu'il avait jugé selon sa conscience, quoiqu'il fût bien prouvé qu'il se contentait de voir la première lettre du nom des accusés, et que cela seul suffisait pour l'éclairer.

François Gérard s'attachait avec un acharnement inconcevable contre ceux dont il avait juré la perte. Le curé de Chaillot était accusé d'avoir fréquenté des ci-devant baronnes, comtesses et marquises. Gérard en fesait l'énumération. La suspicion du crime plane autour de la tête de ce malheureux curé! en vain il objecte que ses liaisons n'avaient pour but qu'une

collecte qu'il fesait pour les pauvres. Ses vertus, son âge respectable ne le sauvèrent pas de la mort.

Mais voici un trait plus caractéristique ; Gérard, pour perdre un banquier, emploie volontiers le langage si connu, du loup de la fable, à l'égard de l'agneau. Le citoyen Bézard était accusé d'intelligence avec les ennemis de la patrie, et de leur avoir fait passer des fonds ; mais en sa qualité de banquier, comme il fut prouvé dans le cours de l'instruction, les lois l'autorisaient à cette opération de commerce, que sa maison n'avait pas interrompu depuis 30 ans. Son innocence était tellement démontrée, que Gérard vit l'instant où sa victime allait lui échapper : « Tu es connu, » lui dit-il, dans ta section pour un » mauvais citoyen, un aristocrate. — J'ai » fait tout le bien que j'ai pu faire, ré- » pond l'accusé, et j'ai toujours donné » plus qu'on ne m'a demandé.--- Tu as un » frère commandant dans la garde natio- » nale, qui est connu pour un déterminé » aristocrate.-----Je n'ai point de frère » portant mon nom, répond avec douceur » Bézard. --- Si ce n'est toi ni ton frère, » c'est ton père, reprit le furieux Gérard, » outré de dépit, et frappant avec vio- » lence sur la table. »

Des débats si scandaleux, où le venin de la haine se distillait avec tant de vélocité, ne fit dans ces tems malheureux aucun effet sur des juges et un auditoire corrompu, et l'arrêt de mort fut prononcé.

Le juré Trinchard, qui était un des *solides*, fut promu à la place de Président de la commission populaire séante au Muséum ; se trouvant un jour avec ses anciens collègues qui lui demandaient si la commission s'apprêtait à leur envoyer des accusés. « Les nobles et les prêtres, *dit* » *Trinchard*, vont vous être expédiés sous » peu de jours, et j'espère que vous en ferez » bonne justice..... Tu peux y compter, » *s'écrièrent unanimement les jurés.* » Un d'entr'eux voulut s'informer du sort que l'on réservait aux accusés condamnés à la déportation ; il était d'ailleurs à craindre que dans un tems de guerre on exposât les vaisseaux de la République. *Il est bon* ! lui répliqua en ricanant un des jurés : *exposer des vaisseaux ! on les embarquera aux îles Ste.-Marguerite, et puis à une demi-lieue de-là..... ils boiront ! ! !*

Villate, prêtre, natif d'Ahun, département de la Creuse, connu par la publicité de ses causes secrètes sur les événemens du 9 thermidor, a rempli sa place de juré avec

une atrocité réfléchie digne des plus grands scélérats. *En révolution*, disait-il, *tous ceux qui sont traduits devant le tribunal, doivent périr.* Ferme dans ce principe, il avançait n'être jamais embarrassé, attendu qu'il était toujours convaincu. Le peu de tems qu'on donnait aux accusés pour leurs défenses, lui paraissait inutile. Sa prévention et son impatience se dénotaient dans le cours des débats par ses gestes, ses propos et une posture indécente. On entendit même un jour cet imprudent juré, dire à haute voix au Président : *Les accusés sont doublement convaincus* ; *car dans ce moment ils conspirent contre mon ventre.* Conservant toujours son caractère d'insouciant, il se dispensait de suivre ses collègues dans la chambre des délibérations, et se contentait de rentrer à l'audience pour donner son assentiment à la conviction. Telle était la conduite de Villate, qui osa dire que *l'enthousiasme seul de la vertu et du bonheur de ses semblables l'avaient égaré.* Quel horrible blasphême !

Tels étaient les hommes qu'une loi autorisa par la suite à prononcer sur la preuve morale, nommée *preuve par excellence.*

Lavoisier, le plus savant chymiste de nos jours, l'homme le plus estimable par ses qualités morales, entend prononcer son

jugement. Il demande que sa mort soit retardée de quinze jours, afin de pouvoir composer une expérience de chymie qu'il croit utile à la République. *Elle n'a pas besoin de chymistes*, répondit le barbare Dumas; et Lavoisier périt.

Durand-Pierre Puy-Verrine, âgé de 69 ans, vieillard, sourd, aveugle, en enfance, est traduit au tribunal sous le nom seul de Durand. *Es-tu noble?* lui demande le Président. Il ne répond pas. *As-tu conspiré?* continue le Président. On observe qu'il est sourd et aveugle. Qu'importe, reprend Fouquier, *il a conspiré sourdement.*

Un autre vieillard, paralysé de la langue, ne répondait pas aux différentes interrogations qui lui étaient faites. Fouquier instruit du motif de son silence, s'écrie: *Ce n'est pas la langue, mais c'est la tête qu'il nous faut.*

Un Cordonnier, entre plusieurs autres Sans-Culottes, est amené devant le tribunal. On lui demande s'il a conspiré contre le Peuple: « Moi, *répond-il avec naïveté*; mais » je suis peuple, et je conspirerais contre » moi-même. C'est plutôt vous qui ne le » ménagez pas plus que les Nobles. C'est » Dix-Août que j'accuse d'avoir conspiré » contre le Peuple, en me disant, il y a » quinze jours, qu'il y avait trop de monde, » qu'il fallait en faire disparaître une bonne

›› partie par la guillotine. ›› Le juré Dix-Août l'interrompt pour demander qu'il soit mis hors des débats, comme insultant à la justice. Dumas ajoute : *Tu n'as plus la parole.* Le Cordonnier fut, comme les autres, impitoyablement condamné.

Un Magistrat était accusé de ne pas avoir fait séquestrer dans le tems les biens des émigrés. De-là s'élève contre lui les soupçons de complots contre la liberté, et de manœuvres contre-révolutionnaires. Ecoutons la réponse de ce Magistrat. ‹‹ La loi, ›› *dit-il*, qui consacrait le principe de ›› séquestration se réservait de statuer sur ›› le mode à prendre : or moi, Magistrat, ›› organe passif de la loi, je ne pouvais ›› déterminer un mode que les Législateurs ›› se réservaient d'indiquer. Je dus donc ›› ne provoquer cette séquestration qu'à ›› l'époque où la loi me l'ordonnait. — Le ›› salut du Peuple, *reprend l'Accusateur* ›› *public*, est la loi suprême ; en révolution, ›› tous tes efforts, avec la loi, devaient ›› tendre à ruiner la race conspiratrice. ››

Cette indécente sortie n'étonna point cet accusé, homme à principes. ‹‹ Le salut du ›› Peuple, *reprit-il avec énergie*, est essen- ›› tiellement dans l'exécution des lois ; et ›› si jamais il faut sauver le Peuple par ›› l'infraction des lois, c'est au Peuple à se

„ sauver lui-même ; le droit d'insurrection „ lui appartient : il est interdit aux Ma„ gistrats par les principes et par nos lois „ républicaines. „ Un des jurés dit : *Président*, *si nous nous amusons à écouter des beaux parleurs*, *tout est foutu*, et il fut condamné à mort.

Un accusé, dans un écrit antérieur aux lois révolutionnaires, entraîné par son humanité, s'emportait sur les mesures spoliatrices et sanguinaires. Pourquoi, lui demande-t-on, avez-vous montré de l'horreur pour les mesures spoliatrices et sanguinaires ? Parce que je les abhorre, répond-il, et que j'aime à rendre ma plume interprête de mon cœur. --- Mais pourquoi avez-vous épanché sur le papier ce qui était dans votre cœur? -- Lorsque l'action est essentiellement belle et bonne, je ne dois compte à personne de mes motifs. --- Accusé, je vous somme, au nom de la loi, de répondre pourquoi vous avez professé de l'horreur pour les mesures spoliatrices et sanguinaires? -- Pour élever un monument à ma gloire. Fouquier lui dit : Peut-être que vos opinions changeront après votre voyage chez l'Eternel.

Dans la séance du 22 messidor, an 2, (10 juillet 1794) quarante-cinq accusés montent au tribunal. Scellier présidait. Il demande à Dorival s'il connaissait la

conspiration du Luxembourg. — Non. Je m'attendais bien que les accusés ferait cette réponse; mais elle ne fera pas fortune. As-tu été commissaire au Châtelet? — Oui. A un autre. A Vathier, laboureur: Connais-tu la conspiration? --- Non. A Laminière, accusé d'aristocratie par les témoins: As-tu été noble? --- Oui. A Champigny qui voulait parler: Tu n'as pas la parole; à un autre. A Duvernay: Tu es convaincu d'émigration. A Parizot: As-tu travaillé à un journal? --- Oui, dans celui de Gorsas. A Bardoux: Connais-tu la conspiration? --- Non. A Goussaut: Es-tu noble? --- Je suis fils de laboureur. A Guedreville: Es-tu prêtre? --- Oui. A Caradeuc: N'as-tu pas été procureur-général du Parlement de Bretagne? --- Oui. A Perignon: As-tu été prêtre? — Oui. A Guerpet: Toi aussi, et de plus aristocrate et ex-noble? A Gondrecourt: N'as-tu pas ton beau-père au Luxembourg? n'est-tu pas ex-noble? --- Oui. A Menil: N'as-tu pas été domestique de Menou, ex-constituant? --- Oui. A Bourmont-Fleury: N'es-tu pas banquier et commissaire pour les biens nationaux? --- Oui. A Rochefort: N'es-tu pas ex-noble? --- Oui. A Machet-Vely: N'as-tu pas été architecte de Madame? --- Oui; mais j'ai été disgracié en 1788. A

Durfort : N'étais-tu pas Garde-du-Corps ? --- Oui. A Adam Marin : As-tu connu la conspiration ? ---- Non. A Louvatière : N'as-tu pas été traduit au tribunal du 17 août, accusé de t'être revêtu de l'épaulette d'aide-de-camp et de l'écharpe municipale ? --- Oui ; mais je fus acquitté.

Un des jurés dit : *Président, tu ne vois pas que tous ces coquins-là nous endorment avec leurs sornettes* ? Et ils furent tous envoyés au supplice. ( *Voyez le tableau*, *n°. 5 du tom* 2. )

En vertu d'un arrêté du député Maure, en mission dans les départemens de Seine et Marne, vingt-huit individus des deux sexes, de Coulomiers et du canton de Rozai, sont conduits dans les prisons de Paris. Le 19 pluviôse, an 2, ( 7 février 1794 ) un arrêté du Comité de Sûreté générale, sanctionné par la Convention, les traduit au tribunal révolutionnaire. Ils furent tous, dans les journées des 29 décembre 1793, 31 janvier, 2 mars 1794, mis à mort, comme convaincus de complots et conspiration dans le district de Rozai, et autres faits toujours amenés à ces accusations bannales. ( *Voyez le tableau n°*. 3, *tome* 2. )

Vingt-six individus du département de la Moselle, incarcérés à Paris, par ordre du député Faure, en mission dans ce

département, sont décrétés d'accusation par la Convention nationale, envoyés à la mort, le 25 février, 6 et 15 mai 1794. ( *Voyez le tableau*, *n°. 3 du tome 2.* )

Les députés de la Nièvre dépêchent à ce redoutable tribunal, quinze citoyens de Clamecy. Ils sont condamnés à mort, et exécutés, le 16 mars 1794. ( *Voyez le tableau*, *n°. 3*, *tome 2.* )

Comme l'on voit, les Proconsuls étaient chargé de fournir de la *besogne* au tribunal sanguinaire. Ils avaient en outre le choix du supplice de leurs victimes, soit par le fer ou l'eau; mais traduire leurs victimes à Paris, c'était le moyen le plus sûr de se faire remarquer des Comités du Gouvernement, Il fallait ensanglanter la route des honneurs pour y parvenir.

Soixante-dix-sept membres des départemens de Paris et de Toulouse sont condamnés et exécutés, le 20 avril, 14 juin, et 6 juillet 1794, en vertu d'un arrêté du Comité de Sûreté générale, sanctionné par la Convention.

Cette foule d'accusés avaient été égorgés en masse et avec beaucoup de rapidité. Ce tribunal se trouvait infiniment à l'aise depuis qu'une loi l'autorisait à mettre à volonté hors des débats. Cette mesure provoquée pour perdre plus facilement *Lacroix*,

*Danton* et autres, favorisait infiniment les vues sanguinaires du tribunal, en interrompant les accusés dont la justification pouvait émouvoir l'auditoire.

Fouquier dit en vain dans sa défense, qu'il était forcé par les Comités de gouvernement d'ensanglanter son ministère; son cœur ne respirait que barbarie, et jamais la sensibilité n'a été pour lui qu'un outrage.

Louvatière et Laminière, cherchant à faire leurs derniers adieux à Nicolaï père, sortant du tribunal où il venait de recevoir son arrêt de mort, ne leur fit-il pas un crime de leur sensibilité, au point de les faire incarcérer et de les faire mettre le lendemain en jugement? N'a-t-il pas, dans une autre circonstance, juré, foi d'Accusateur public, que le *scélérat Fréteau*, d'abord acquitté, serait remis en jugement, ajoutant qu'une fois sous sa griffe, il ne lui échaperait plus? Mais, poursuivons les funestes travaux de ce tribunal. Nous avons déjà parlé de vingt citoyens de Verdun, cinq femmes, dix jeunes filles. Ils sont, par jugement du tribunal criminel du département de la Meurthe, traduits au tribunal révolutionnaire de Paris, qui les condamne à mort le 24 avril 1794. Deux jeunes filles, âgées de dix-sept ans, sont

condamnées à vingt années de détention. Trois sœurs d'une part, nommées *Cordière*, et trois autres, nommées *Vatrin*, donnèrent au public un spectacle bien attendrissant; elles semblaient posséder la même ame; elles formèrent deux groupes au même instant: leurs embrassemens, leurs adieux furent si touchans, leur contenance était si assurée, que ces infortunées auraient fait verser des torrens de larmes à un auditoire composé autrement que de ces furies de jacobines et d'hommes ne respirant que le sang.

(*Voyez le tableau n°. 3, tome 2.*)

Le conventionnel Bernard, envoyé dans le département de la Côte-d'Or, expédia à Fouquier dix-neuf individus, qui furent condamnés à mort le 20 avril et 6 mai 1794. (*Voyez le tableau n°. 3, tome 2.*)

Trente-quatre fermiers-généraux sont guillotinés, par ordre de la Convention, les 8, 10, 14 mai 1794. (*Voyez le tableau n°. 3, tome 2.*) Les arts et l'humanité pleurent tous les jours le célèbre Lavoisier.

Un arrêté du Comité de Sûreté générale traduit à Paris vingt-huit Municipaux de Sedan. Ils portèrent leurs têtes sur l'échafaud, le 3 juin 1794. (*Voyez le tableau n°. 3, tome 2.*)

Onze citoyens de Pamiers, victimes des

manœuvres criminelles de Vadier, membre du Comité de Sûreté générale, qui leur avait voué depuis long-tems une haine homicide, l'expièrent par leur supplice; le 11 juin 1794. (*Voyez le tableau n°. 3, tome 2.*)

Voici un court extrait des lettres écrites par Vadier à son ami Fouquier-Tinville, contre ces malheureux; elles suffiront pour prouver le vif intérêt que cet homme *aux soixante ans de vertu* mettait fraternellement à leur prompte et sûre expédition.

« Je t'envoie, Citoyen, lui marque-t-il le
» 16 germ., an 2, une délibération prise par
» le Comité Révolutionnaire de Pamiers,
» au sujet des conspirateurs de cette ville.
» Veuille bien ne les mettre en jugement
» que lorsque les pièces promises à charge
» nous seront parvenues. »

« Je t'envoie, écrit-il le 4 prairial, les
» pièces que j'ai reçues; on nous en
» annonce encore de plus concluantes, si
» celles-ci ne suffisent pas. Je t'assure, foi
» de républicain, qu'il n'est pas un de ces
» scélérats qui ne soit l'ennemi de son pays,
» de la liberté et de la Convention...... Je
» t'observe qu'il en est encore quelques-uns,
» non traduits encore, qui sont, s'il se
» peut, plus coupables...... Je te recom-
» mande vivement cette affaire; je t'engage

» à la conduire à fin avec le zèle, l'activité
» et le discernement qui te caractérisent.
» Je suis assuré de ton courage et de ton
» adresse dans l'investigation de leurs
» crimes et de leur conduite. »

« Je t'envoie, ajoute-t-il, le 7 prairial;
» un cahier de déclarations prises par le
» le Comité Révolutionnaire de Pamiers
» contre les scélérats....... Si elles ne suffi-
» saient pas, il serait facile d'ajouter des
» preuves supplémentaires; mais j'ai lieu
» de croire que ceci suffira. »

Une dernière lettre porte: « Il est impos-
» sible, mon cher Fouquier, de me rendre
» au tribunal demain matin. Je t'ai envoyé
» tout ce que nous avions. Je t'avais dit
» qu'on se procurerait de nouvelles preuves,
» s'il en était besoin: tout ce que je puis
» te dire, en vrai républicain, c'est qu'il
» n'en est pas un qui ne soit l'ennemi for-
» cené de la révolution; et je te répète que
» ce serait UNE CALAMITÉ PUBLIQUE, s'il
» pouvait en échapper un seul au glaive
» de la loi. »

Le 29 prairial (17 juin 1794), cinquante-quatre individus, accusés de la fameuse conspiration de Batz, sont traînés à la barrière du Trône, où ils périssent. Admiral, convaincu de l'assassinat de Collot, ne se dément pas sur ce fait; mais il est étonné

de voir avec lui cette foule d'accusés, qu'il n'a jamais vus, partager son sort. Il atteste que seul il a tenté cet assassinat, et que seul il doit périr. La fille Renaud, de son côté, se plaint auprès du tribunal de la proscription qu'éprouve sa famille : elle demande pardon à ses père, tante et frère de la triste situation où elle les réduit ; elle invite le tribunal à ne pas lui donner avant sa mort le spectacle déchirant du massacre des auteurs de ses jours, dont elle atteste l'innocence : vaines réclamations. « Je vou-
» lais, dit-elle alors, voir quelle était la
» physionomie d'un tyran, quand je cher-
» chais à m'introduire auprès de Robes-
» pierre ; mais je n'avais qu'à me trans-
» porter dans cette enceinte, j'aurais été
» plus aisément satisfaite, car chacun de
» vous porte sur son front l'empreinte de la
» tyrannie la plus exécrable. »

Fouquier était présent au départ de ce cortège ; il fut indigné de la fermeté avec laquelle Madame Ste.-Amarante allait au supplice. « Voyez, *dit-il*, comme elles sont
» effrontées ; il faut que j'aille les voir
» monter sur l'échafaud, pour m'assurer
» si elles conserveront ce caractère, dussé-
» je me passer de dîner.

L'ex-comte de Fleury sollicita lui-même sa mort dans cette journée, en envoyant à

à Dumas le billet suivant : « Homme de
» sang ! égorgeur ! cannibale ! monstre,
» scélérat ! tu as fait périr ma famille ;
» tu vas envoyer à l'échafaud ceux qui
» paroissent aujourd'hui au tribunal, tu
» peux me faire subir le même sort ; car
» je te déclare que je partage leurs opinions
» et leurs sentimens. *Signé*, le comte de
» FLEURY. »

Fouquier entra dans le cabinet de Dumas lorsqu'il lisait ce billet : *Voici*, lui dit-il, *un petit billet doux, lis-le. — Ce monsieur-là me paraît bien pressé*, dit Fouquier, *je vais l'envoyer chercher*. Fleury paraît ensuite sur les gradins, et deux heures après il accompagne les autres au supplice. (*Voyez le tableau n°. 4, tome 2.*)

Il ne nous reste plus qu'à continuer notre affreuse tâche. Dix-sept citoyens du Port-Malo, dix épouses, trois jeunes filles sont traînés à la boucherie, le 10 juillet 1794 ; l'une des dernières, dans le peu d'instans que lui avait laissé le Président pour répondre à ses interpellations, le fit avec tant de candeur, qu'un des jurés l'apostrophant, lui dit qu'elle avait beau mettre de l'hypocrisie dans sa défense ; mais qu'il était convaincu, ainsi que ses collègues. « J'ai toujours eu, *dit-elle*, l'hypocrisie en » horreur, et à Dieu ne plaise que je

„ ternisse la fin d'une vie sans reproche,
„ en employant quelques détours pour
„ devoir mon salut à des hommes étran-
„ gers à la nature. Elle périt ainsi que
„ ses compagnes. (*Voyez le tableau n°. 3.*
„ *tom. 2.*)

Soixante-quatre prisonniers de la maison d'arrêt de Bicêtre, sont condamnés à mort, le 16 prairial (2 juin 1794) par ordre du Comité de Salut public, sous prétexte d'une conspiration tendante à égorger les membres des Comités de Salut public et de Sûreté générale. (*Voyez le tableau n°. 5 tom. 2*). Et les motifs de leur condamnation suffiront pour prouver que tous les moyens commençaient à s'épuiser. Pour parvenir à l'exécution du plan de dépopulation, du nombre de ses victimes était le député Osselin qui, pour se soustraire à la rage de ses ennemis, s'était enfoncé un clou dans la poitrine; il se mourrait au milieu des tourmens les plus aigus; on le traîna dans cet état au tribunal (1).

Les 7, 9, 10 et 22 juillet 1794 (messid. an 2) cent soixante-dix-huit individus,

---

(1) Osselin fut le rapporteur de la loi terrible pour les émigrés, et en fut l'une des premières victimes par ses liaisons avec la jeune et jolie femme Charry. (*Voyez le tome 2.*)

dont 19 femmes, détenus au Luxembourg, furent traduits au tribunal révolutionnaire par ordre du Comité de Salut public, sous prétexte d'avoir conspiré dans leur prison (*Voyez le tableau n°. 5 du tom. 2.*) Dans le nombre de ces victimes, le citoyen Rossy avait tellement intimidé et frappé les juges de son innocence, qu'il allait être élargi, lorsqu'on apporta sa montre qu'il avait oubliée dans la prison. Dans la ciselure étaient trois fleurs de lys; le tribunal les apperçut, et le tribunal le condamna.

La société eut à regretter ce jour là le bon, le sensible Fénelon, ce digne héritier d'un nom qui retrace toutes les vertus; il avait, pendant quatre-vingt ans, employé ses soins généreux envers ces jeunes enfans qui viennent à Paris exercer les métiers de ramoneurs, de porteurs d'eau et de décroteurs; il leur fournissait les ustenciles nécessaires à leur industrie; subvenait à leurs besoins dans des tems malheureux ou dans le cours de leurs maladies. Il est arrêté comme suspect; en vain ses enfans vont pleurer auprès des Comités la perte de leur père, de leur protecteur; en vain ils conjurent la Convention de lui rendre la liberté; ces tigres inexorables repoussent les larmes de l'innocence réclamant la vertu; Fénelon fut guillotiné.

Parmi ces infortunés, on remarque Dorival, ex-hermite. Ce n'était pas la première fois qu'il paraissait au tribunal; mais jusque-là il avait évité l'échafaud en feignant d'être imbécille. Pépin-Desgrouettes, dont nous avons parlé plus haut, attesta que cet accusé jouissait de sa raison, et que c'était pour tromper le tribunal qu'il avait jusqu'alors simulé l'imbécillité.

Maché-Vely venait de gagner un procès considérable, malgré les chicanes d'un nommé Vigier, ancien procureur au Parlement, qu'il accusait fortement de son incarcération; à cette agréable nouvelle, succéda le funeste acte d'accusation qui le conduisit à la mort. Buffon, le fils, fut de cette fournée; héritier d'un grand nom, d'un nom à jamais célèbre dans les fastes de l'humanité, le tribunal qui avait dit à Lavoisier que la République n'avait pas besoin de chimiste, n'eut pas plus d'égard au rejeton du plus grand des naturalistes...

En germinal, floréal, prairial, messidor, en (mai, juin, juillet 1794) le tribunal révolutionnaire fit périr sur l'échafaud plus de cent quarante femmes, dont la plupart jeunes et mères de famille. (*Voyez le tableau n°. 4 et 5 du tome 2.*)

Dans la fournée envoyée à la mort le 21 floréal (10 mai 1794) il n'y eut que

la Sœur du dernier Roi qui fut interrogée ; les autres accusés avaient beau se plaindre de ne l'être pas, Dumas et Fouquier dirent, *cela suffit. A la mort.*

Les Membres des Comités de Salut public, ne bornèrent pas leur surveillance à la maison d'arrêt du Luxembourg et de Bicêtre. Quarante-six individus détenus dans la maison des Carmes, viennent alimenter leur soif de sang. Le 5 thermidor an 2, ( 23 juillet 1794 ) le tribunal révolutionnaire les fit exécuter...., pour avoir conspiré dans leur chambre. *( Voyez le tableau n°. 5 du tome 2. )*

Hélas !.... encore soixante-quatre individus, dont douze femmes détenues dans la maison d'arrêt de St.-Lazare, envoyés à la mort d'après les ordres du Comité de Salut public, les 6, 7, 8 thermidor, ( 24, 25, 26 juillet 1794 ), sous prétexte d'avoir conspiré dans leur prison. *( Voyez le tableau n°. 5, tome 2. )*

Le citoyen Dhervilly, qui était de ce nombre, avançait un fait pour sa justification, le président le révoque en doute. « Ce que je dis, *ajouta Dhervilly* est aussi » vrai qu'il l'est, que dans deux heures » je ne serai plus. --- Leroi, dit *Dix-* » *Août* reprit alors : il faut donc que l'ac- » cusé se trouve bien coupable, puisqu'il

„ présume son jugement ; par cela même, „ en mon ame et conscience, je le déclare „ convaincu, et je le condamne. „

La femme Cambon avait pour témoin Pépin-Desgrouettes, dont voici la déposition : « Il faut l'avouer, c'est une femme „ charitable, elle donne ses soins aux „ malheureux, elle les assiste de sa bourse „ et des secours ; mais elle n'en est pas „ moins une aristocrate enragée. „ Une conséquence aussi atroce révolta cette femme : « Comment, dit-elle, pouvez-vous allier „ les vertus que vous me donnez, avec „ le crime que vous me prêtez, et qui „ suppose un ennemi déclaré du peuple ? „ c'est vous montrer évidemment les en- „ nemis de tous les principes et les bour- „ reaux de notre malheureux pays. „ Dumas, le président lui dit en voilà assez, je vous ôte la parole.

Enfin, le 8 thermidor, (26 juillet 1794) trente détenus s'acheminent encore vers la fatale barrière du fauxbourg Antoine. Dans le nombre, comme nous l'avons dit, il y avait huit jeunes femmes ou filles. La révolution du 9 s'approchait : l'on disait le fauxbourg Antoine en insurrection. L'Exécuteur vint trouver Fouquier, et lui fit part de ses craintes. « Vous avez, *dit-il*, une force „ armée suffisante pour protéger l'exécu-

„ tion. Rien ne doit arrêter le cours de la „ justice ; ainsi partez ! „ Hélas ! le faux-bourg Antoine était tranquille ; il s'était habitué à voir passer toutes les victimes, comme l'avait fait le quartier Honoré. Le Comité de Salut public voulut s'assurer de la totalité des habitansde Paris, pour continuer sans obstacle à inonder de sang jusqu'au moindre pavé de cette ville proscrite.

Ici, 9 thermidort, an 2 (27 juillet 1794), finissent les travaux affreux de ces égorgeurs, après avoir envoyé à la mort 4,200 individus, dont près de 1200 femmes.

L'humanité commença à faire entendre ses plaintes. La tendresse filiale s'éleva contre ces monstres, et leur offrit la masse épouvantable des victimes qu'elle déplorait tous les jours. La justice trop lente livra à la hache du bourreau ces monstres tout couverts du sang de leurs concitoyens. Que de crimes à punir ! que d'orphelins, que de veuves à venger ! Tous entourent la voiture qui traîne Fouquier à l'échafaud ; tous l'accusent et lui redemandent des amis, des frères, des épouses, des enfans ou des parens. Tel est l'empressement, de toutes les familles autour du bourreau, que sa marche est arrêtée. Ces cris perçans de l'humanité soulagée augmentent sa rage, prolongent son supplice. Enfin, il arrive

à l'échafaud au milieu des imprécations d'une foule de citoyens, qui ne cessèrent qu'après la mort de cet homme dont le nom seul rappelle l'assemblage de tous les crimes.

Voici le précis du jugement rendu le 17 floréal, an 3, (9 mai 1794) contre Fouquier et une partie des juges et jurés de ce tribunal de sang.

« Vu par le tribunal la déclaratiou du jury portant : 1°. que Fouquier-Tinville est convaincu de manœuvres et complots tendans à favoriser les projets liberticides des ennemis du Peuple et de la République, à provoquer la dissolution de la Représentation nationale, le renversement du régime républicain, et à exciter l'armement des citoyens les uns contre les autres, notamment en fesant périr, sous la forme déguisée d'un jugement, une foule innombrable de Français de tout âge et de tout sexe, en imaginant, à cet effet, des projets de conspirations dans les diverses maisons d'arrêt de Paris, en dressant et fesant dresser dans ces différentes maisons des listes de proscription, et c., et d'avoir agi avec de mauvaises intentions.

» 2°. Que Foucault, Scellier, Garnier-Delaunay, Leroi, dit *Dix-Août*, Renaudin, Villate, Prieur, Châtelet, Gérard, Boyenval,

Benoît, Lanne, Verney, Dupommier, Hermann, sont convaincus d'être complices de ces manœuvres et complots, et d'avoir agi avec de mauvaises intentions, le tribunal les a condamnés à la peine de mort. »

Mais tous ces hommes-là étaient moins coupables que la Convention et ses Comités : car, en jetant un coup d'œil attentif sur les cinq tableaux du tom. II, la plupart des martyrs de ces boucheries furent désignés par les Comités de Salut public et de Sûreté générale, et par les Proconsuls dans les départemens.

---

## *Maison d'arrêt de Toulouse.*

Le commerce seul pouvait vivifier Toulouse. Cette grande Commune, de tems immémorial, ne fesait que languir, graces aux Nobles, aux Prêtres et au Capitoulat. Le préjugé de la naissance, et le fanatisme religieux formaient l'esprit public à Toulouse à l'époque de 1789.

La révolution fut un coup de foudre pour quantité de familles : elles protestèrent ; on les menaça ; beaucoup prirent le parti de l'émigration ; beaucoup de jeunes gens du tiers-état destinés au bareau suivirent leurs patrons. Cette ville perdit la moitié de sa population, et la Municipalité

n'était pas composée d'hommes capables de tenir tête à ce désordre. Les intrigans seuls se firent nommer Magistrats du Peuple. L'homme de mérite craignit ou dédaigna les places.

Le séjour de Toulouse était devenu un enfer anticipé ; ordres arbitraires, portes de la ville fermées sous le plus léger prétexte, visites domiciliaires inquisitoriales, vols domestiques faits aux gens suspects jetés dans les cachots par centaines, et traités avec inhumanité et insolence.

Toutes les prisons de Toulouse se trouvèrent encombrées. On y entassait des pères de famille, des mères de dix enfans, et le Maire de la ville (Dercey) mettait le comble à leurs maux par son despotisme et ses rapines. Il appelait la maison de justice de la Commune *sa ménagerie et sa basse-cour*.

A l'époque du 22 août 1793, les prisons ordinaires n'étaient pas assez vastes. Il fallut recourir aux couvens. Vers la fin des Décemvirs, on redoubla de barbarie : plus de communication de l'intérieur au dehors ; on alla même jusqu'à fermer les couloirs où les détenus, deux fois par décades, pouvaient se voir et se consoler. On intercepta presque tous les jours ; on ne laissa aux prisonniers que la quantité d'air indispensable pour ne pas mourir tout

de suite. Une prison, disaient les Administrateurs, ne doit pas ressembler à une maison de plaisir; jusqu'aux trous de serrures, toutes les ouvertures furent bouchées: l'un des motifs était d'empêcher les détenus de surprendre les infidélités journalières, les abus de confiance que l'on commettait à leur égard. On leur dérobait toujours quelque chose sur les alimens qui leur étaient envoyés de dehors. On ne leur laissait parvenir que les billets qu'on voulait bien. Avant d'en venir à la suppression de toute correspondance écrite, on avait réglé le nombre de lignes qu'il était permis à une femme d'écrire à son mari; à une mère, d'écrire à ses filles. A ces petits moyens vexatoires, on joignait les menaces les plus barbares: « Faut-il donc tant de précautions » avec des gens qui n'ont que quelques » journées à vivre. Messieurs les scélérats, » vous en verrez bien d'autres jusqu'au » moment où le couperet de la guillotine » vous raccourcira et retranchera de vos » anciens airs. »

La révolution serait le plus grand des forfaits, si elle n'avait pour ses apôtres que des patriotes de cette trempe. De vrais républicains punissent le crime en respectant le malheur. Des prisonniers osèrent se plaindre un jour de ce qu'on

interceptait les alimens qui leur étaient envoyés par leur famille.

« Taisez-vous, leur répondait-on ! Du » pain et de l'eau doivent vous suffire ; le » surplus, nous en avons disposé en faveur » des hôpitaux. »

Il n'y avait pas grand'chose à répliquer à cela, s'il était vrai que les malades en profitassent ; mais les Administrateurs et les Geoliers seuls s'appliquaient ces secours et les partageaient avec des soldats.

Les détenus septuagénaires avaient eu d'abord la permission d'avoir près d'eux une personne pour les soigner. Le club des Jacobins, abusant indignement du principe sacré de l'égalité, fit rendre un règlement par lequel les prisonniers seraient tenus à faire eux-mêmes leur cuisine, et que si du pain et de l'eau ne leur suffisaient pas, ils laboureraient eux-mêmes le jardin de la maison pour y faire venir des légumes.

Un prisonnier cita une loi : « Ah ! tu » parles de lois. Vas ! sois tranquille, nous » t'en ferons des lois ; qu'à cela ne tienne. »

Un membre de la société populaire dit à à un vieil Ecclésiastique tout cassé : « Ta » Bible ne dit-elle pas que tu gagneras ton » pain à la sueur de ton front ? Crois-tu » que nous te garderons ici sans travailler ? » Si tu veux manger, gratte la terre. »

Plusieurs malheureux se réunirent pour faire des représentations. Le carnaval approchait. On leur dit : « Voyez comme » nous sommes bons ! Nous voulons bien » ne punir votre révolte que pour vous » obliger à ne pas manger autre chose que » du pain et de l'eau pendant le dimanche, » le lundi et le mardi-gras. Coquins ! bé- » nissez notre clémence. En sortant d'ici, » vous aurez une vertu que vous n'aviez » pas, la frugalité. Nous vous dégraissons. » Vous seriez péris de gras-fondu. C'est un » service que nous vous rendons, ingrats ! »

On les abreuvait ainsi de sarcasmes ; mais ils n'en étaient pas quittes pour cela. Sous prétexte de soulager nos armées qui manquaient de tout, on enlevait aux détenus manteaux et chaussures. « Restez au lit, leur » disait-on ; un prisonnier n'a pas besoin » de marcher. » Et tous ces effets passaient dans la garde-robe des employés au régime des prisons. Les soldats de la République n'avaient rien.

Quatre individus s'échappent dans la nuit. Six cents hommes arrivent avec trois Municipaux. *Bergès*, l'un de ces derniers, dit tout haut, en se tournant vers les soldats : « Si on avait mis tous ces gueux-là » dans une église, et qu'on y eût jeté, » comme je le voulais, trois ou quatre

„ barils de poudre ou quelques bombes, „ ceci ne serait pas arrivé. „

Un garde jouant aux quilles dans le jardin sous les fenêtres d'un prisonnier, s'interrompt ; et lui montrant son sabre, lui crie : « Il faut mettre tous ces j... f..... „ d'un côté, les prendre, l'un après l'autre, „ par les cheveux, leur couper la tête ; et „ jetant le cadavre dehors, jouer aux „ quilles avec la tête. „

La caisse se fait entendre, et sur-le-champ un détachement de gens armés parcourt les chambres, et en fait descendre les détenus au jardin. On les conduit en face des soldats sous les armes et sur trois rangs. C'est en ce moment qu'on entendit ce propos : « Ah ! qu'un canon à mitrailles „ pour exterminer tous ces b......-là, ferait „ bien l'affaire ! „ Commence l'appel nominal ; chacun répond, et prouve qu'il ne manque que les quatre fugitifs. Cette opération était souvent interrompue par ces cris répétés de tous côtés : « Les voilà ! Ils „ sont du nombre des quarante-deux qui „ vont aller à Paris pour être raccourcis. „ Allez, allez, on vous arrangera ! „ Ces paroles furent bientôt confirmées par ce qui arriva aux quarante-deux membres du parlement qui, dès leur arrivée à Paris, montèrent à la guillotine.

Le tour d'un prisonnier était-il venu d'aller au tribunal révolutionnaire, les commissaires venaient le chercher en ne lui disant autre chose que ces paroles: *Le cochon est assez gras, il faut le saigner.*

Pour tourmenter les prisonniers, on fit circuler parmi eux qu'un creux immense qui va s'ouvrir dans le jardin pour recevoir les matières des fosses d'aisance, est destiné à contenir les cadavres des victimes proscrites.

Les alimens de mauvaise qualité firent mourir plusieurs détenus. On leur refusait de rendre les derniers soupirs dans le sein de leur famille. Un de ces moribonds, sur le certificat des officiers de santé, obtint à grands frais de retourner parmi les siens; mais visité par d'autres officiers aux gages de la société populaire, sur leur barbare attestation, le malheureux fut obligé de rentrer dans sa prison où la frayeur hâta sa fin.

Les Jacobins de Toulouse qui s'étaient établis commissaires à la porte des prisons, interceptaient les plaintes des détenus, et fixaient des jours pour le passage des fruits. Cependant l'entrée libre avait été permise par une proclamation du représentant Dartigoëte.

Dans la maison de détention de Saint-

Cernin, la tyrannie des gardiens était uniforme aux autres prisons ; beaucoup de mères de familles y furent incarcérées ; plusieurs périrent sur l'échafaud. La citoyenne Cassan fut sacrifiée à une vengeance particulière. On vit arriver dans cette prison la femme Hébrard Rouzet, mère de quatre enfans. Cette respectable femme n'avait commis d'autre crime que d'être l'épouse du député Rouzet, l'un de ceux qui se prononcèrent contre la journée du 31 mai ; et il en fut la victime.

---

## *MAISON d'arrêt de Brives, département de la Corrèze.*

BRIVES, comme beaucoup d'autres Communes de la République, vit l'autorité populaire passer dans les mains d'hommes immoraux et cruels ; c'était au milieu des orgies qu'ils dressaient leurs tables de proscription, et qu'ils lançaient les mandats d'arrêt qui portaient le deuil, la misère et le déshonneur dans le sein des familles.

Parmi les victimes de ces agens de la tyrannie, on nomme Pascher et Perny. Le premier arrivait récemment de l'Amérique, avec une fortune immense, fruit de ses travaux. Il s'était rendu de Bordeaux

dans cette Commune, pour recueillir la succession de son frère. Ces deux circonstances suffirent pour ordonner sa détention, malgré la régularité de ses passeports.

Le citoyen Perny avait, depuis dix ans, quitté cette Commune. L'amitié l'avait fixé aux environs de Tours. Des sentimens plus tendres pour une aimable et riche héritière, le déterminèrent à faire le voyage de Brives, afin de prendre des arrangemens avec sa famille, avant de consommer son mariage. Després, membre du Comité, le rencontre dans la rue, et lui dit : *Mon ami, ta figure me déplaît; je t'enverrai ce soir à la maison d'arrêt.* Cette menace eut son effet le même jour. Le citoyen Perny réclame vainement la loi sur les passeports.

Le citoyen Salviat, érudit, qui jouissait dans cette Commune d'une estime générale, avait, dans ce même Després, un ennemi mortel. Il arrivait de Paris, où il avait essuyé une maladie grave. Ce n'était même pas sans difficultés qu'il s'était fait transporter, à cheval, de Limoges à Brives. Sa santé était si délabrée, que les gens de l'art, en le visitant, désespérèrent de ses jours. Une heure s'était à peine écoulée depuis son retour, que son ennemi vient chez lui, accompagné de quatre fusiliers, dans l'intention de le traduire à la maison

d'arrêt. *Une bête*, lui dit-il, t'a bien porté de Limoges ici; *quatre hommes te porteront bien de chez toi à Sainte-Ursule.*

La translation allait être opérée, si le moribond, rappelant toutes ses forces, n'eût exigé qu'il lui montrât ses pouvoirs et son mandat d'arrêt, le menaçant de crier à l'assassin, s'il n'en justifiait. Étonné d'une question aussi imprévue, Després voile ce défaut de formalité par une autre encore plus vaine, et abandonne sa proie. Mais cinq semaines après, il revient à la la charge, ayant tout prévu pour réussir. Salviat, pouvant à peine se soutenir, est traîné à la maison d'arrêt. Tourmenté d'une fièvre des plus ardente, et privé de tout secours, il ne put même pas se faire apporter le linge à son usage. Sa situation amusa beaucoup ses persécuteurs. Ils ne se bornèrent pas là, Després sur-tout.

Le Comité dressait la liste de ceux qu'il destinait pour le tribunal révolutionnaire, et procédait d'abord à leur interrogatoire dans la salle. Salviat y paraît le premier : c'est encore Després qui l'interroge. Qu'as-tu fait de ton argenterie ?

Salviat : La majeure partie a été vendue depuis la suspension des rentes; ma femme a sans doute été obligée de se défaire du du reste, depuis mon arrestation.

Que sont devenus ta cafetière et tes flambeaux d'argent ?

Salviat : Les objets dont on me parle ne sont que d'argent haché.

Ne me mens pas, répétait Després, tu sais le sort que je te prépare : ta tête sautera ainsi que celle de ta femme, et tes enfans iront à l'hôpital : et tes jetons, sont-ils encore d'argent haché ?

Ces jetons provenaient de l'académie d'agriculture de Paris, à laquelle il était associé. Il entendit donner l'ordre d'arrêter son épouse.

Eh ! que pouvait-on attendre de ces hommes, qui, sur la réprésentation d'un détenu, que le défaut d'air enfanterait la contagion dans la prison, et par suite deviendrait funeste à la ville. « Que nous » importe la peste ! lui répliqua-t-on, » pourvu que vous soyez bien gardé. »

Il s'agissait de faire payer aux détenus, à qui on avait déjà tout enlevé, les frais de garde de la prison. En vain on objecte de toutes parts l'impossibilité d'y satisfaire ; Treillard, agent du Comité, après les avoir accablé d'invectives, dit à l'un d'eux : « Si » tu ne payes, je te ferai subir un sort » pareil à celui de ta femme et de ta fille. » J'ai ordonné qu'on les enfermât dans un » drap, après les avoir bien fustigées, et

„ qu'on les jetât ensuite par la croisée,
„ comme un paquet de linge sale. „

Cependant il insiste pour que la garde soit payée : et d'après un second refus, appuyé du même motif, quatre fusillés reçoivent l'injonction de conduire les débiteurs à la Maison de justice. Le Tyran croit devoir néanmoins suspendre cet ordre ; il craint que le Peuple ne s'échappe en murmures ; mais cette suspension faillit être bien funeste aux détenus par l'affreuse résolution que Treillard prit sur-le-champ, et qu'il voulut faire exécuter sans délais : « Soldats, s'écrit-il, plongez vos baïon-
„ nettes dans les flancs de ceux qui refusent
„ votre solde ; tirez sur eux comme sur
„ des lapins, leur sang ne vaut pas la
„ peine d'être menagé. „ Ces terribles paroles portaient l'effroi dans l'ame des détenus. Un seul d'entre eux, le citoyen Lajugie, osa élever la voix.

La concussion avait toujours présidé à cette taxe. *Lidon*, membre du Comité, sergent de poste à la prison, voulut qu'on payât, à raison de 3 livres par garde, non-seulement quatre jours de dûs, mais encore quatre autres acquittés selon l'arrêté du directoire, à raison de 40 sols. Il enjoignait aux geoliers de ne rien laisser entrer dans la prison, pas même des

alimens, qu'après la solde entière de cette somme.

Bourzeat, dans une circonstance pareille, avait annoncé aux frères Lausades que s'ils ne payaient, leur maison serait pillée. Leur argenterie par la suite a été enlevée.

Le citoyen Maledent âgé de 98 ans, et en outre atteint d'une maladie grave depuis un an, fut arraché du sein de sa famille. Conduit à la maison d'arrêt, tous les secours lui sont refusés ; enfin, étant à la dernière extrémité, on lui donne deux gardes, qui, par leur négligence, le laissent tomber de son lit ; cette chûte hâte sa fin. Il la sent approcher, et demande au commissaire Bourzeat, à jouir pour la dernière fois de l'embrassement de ses filles ; elles ne quittaient point les portes de la prison depuis qu'elles avaient appris le triste état de leur père. Bourzeat ne fut pas plus émus des instances de ce vieillard mourant, que du désespoir de ses enfans ; un garde ne pouvant supporter ce tableau déchirant, les introduit dans l'intérieur de la prison. Le Père sort aussitôt de son lit, à l'aide de quelques détenus. Les pas précipités de ses enfans, et leurs sanglots étouffés, annoncent leur approche : elles paraissent ; il les voit, il veut leur tendre les bras ; la violente commotion qu'il éprouve

fait qu'il chancelle, son bâton lui échappe des mains..... il expire !....

Aux cris aigus de ces malheureux enfans, les geoliers prévoyent ce qui vient de se passer. Ils arrivent, et insensibles au spectacle attendrissant de ces deux filles, pressées sur le corps de leur père, ils les repoussent et les forcent de laisser la vénérable dépouille de l'auteur de leurs jours, à la merci de ses bourreaux.

La chaleur de ce cadavre n'était pas encore éteinte, qu'ils lui passent une corde aux pieds, et le traînent le long de l'escalier, pour le déposer dans la cour. Pendant ce trajet, sa tête s'appesantit sur chaque marche, se déchire et décrit, en caractère de sang, les traces d'un outrage révoltant à la nature.

Le citoyen Orcueil, après avoir fait retentir pendant cinq jours, la prison de ses cris perçans, expire au milieu des tous les tourmens les plus affreux. Ces enfans, accourus au premier bruit de sa maladie, ne purent se faire ouvrir la maison d'arrêt, tant que dura la terrible agonie de leur père. Le visage collé contre la porte, ils furent les échos fidèles de ses accens lugubres, qui frappaient leurs oreilles. Le Peuple attendri versa des larmes pendant cette triste communication entre les enfans et le père,

qui ne cessa qu'après le dernier soupir de ce vieillard.

Ce ne furent pas les seuls vieillards qui expirèrent sous la verge de fer de ces impitoyables geoliers. Desroches, homme de loi, âgé de 75 ans, meurt faute d'un médicament, seul préservatif de l'épidémie qui infestait la prison.

Le lecteur sera fort étonné de voir au nombre des détenus, deux citoyens aveugles. La barbarie de Bourzeat précipita l'un d'eux, au bout de trois jours, dans le tombeau. L'autre, nommé *Martignac Verdier*, après un jeûne de quarante-huit heures, obtint enfin du lait, seule nourriture dont il usait. Ce dernier n'était point sorti de sa chambre depuis nombre d'années.

La prison n'était pas le seul théâtre des atrocités du Comité. Dans l'hospice expirait le citoyen Lagrave, désigné pour être fusillé par Bernical, l'un de ses agens ; il avait été si malheureusement atteint des coups de feu, que son corps mutilé de toutes parts, lui fit éprouver pendant trois jours tout ce que la dissolution de l'existence humaine a de plus terrible. Revenons à la Maison d'arrêt.

Le citoyen Chaumond, détenu, était tellement tourmenté par la goutte, qu'il ne pouvait remuer de son siège. Verlhac, juge

de paix du lieu, vient pour l'interroger; il exige qu'il descende d'un second étage. Chaumont lui représente, à plusieurs reprises, que sa goutte le met dans l'impuissance d'agir. Verlhac insiste, le traite de rebelle à la loi, le menace de toute sa rigueur, s'il ne se rend promptement auprès de lui. Ce juge de paix était dans un état d'ivresse si dégoûtant, qu'il ne put procéder à l'interrogatoire de cet infortuné, que deux gendarmes transportèrent devant lui.

Tandis qu'on le traitait ainsi, on incendiait, on pillait, on ravageait les biens et maisons appartenant à trois orphelins en bas âge, qui étaient ses petits-fils.

La nourriture des prisons de Brives était des plus mal-saine; pour surcroît d'infâmie, un garde se permit un jour de cracher dans un plat de potage. Les détenus trouvèrent dans un autre des ordures qui les dégoûtèrent tellement, qu'aucun d'eux n'eut le courage d'y goûter, malgré la faim qui les pressait. Quelques-uns se firent alors apporter des vivres de chez eux; mais l'Inspecteur des prisons en disposait souvent à son gré. Le commissaire Rozier dépeça et distribua deux poulets en présence de celui pour qui ils étaient destinés, sans lui en réserver la moindre portion. Le prêtre Farges, se vit également

enlever un jour la majeure partie de son dîner par l'inspecteur Amat : comme il se plaignait d'un procédé si injuste, il lui fut répondu que ce qui restait suffisait pour un homme destiné à la guillotine.

Les malades n'étaient pas plus heureux ; le citoyen Lajubernie était de ce nombre ; son épouse lui portait, avec l'agrément du Comité, un bouillon. Bourzeat voulant vérifier si elle suivait ponctuellement la permission qu'on lui avait donnée, découvre le vase qui contenait ce bouillon, il y apperçoit du pain ; à cette vue il lui adresse les propos les plus indécens, et lui reproche l'infraction de l'ordre qui lui avait été prescrit. Cette femme interdite, s'empresse de lever le pain avec la lame de son couteau ; cette satisfaction ne réussissait pas au gré de Bourzeat, qui avait déjà donné l'ordre à deux fusiliers de la conduire à la Maison d'arrêt, et qui fut dans une maison voisine, pour extraire jusqu'à la dernière mie de pain. Ces détails peignent les mœurs du tems.

De même Bourzeat se transporte à la Maison d'arrêt des femmes. Il arrive assez tôt pour s'opposer a ce que l'épouse du citoyen Maillard, accouchée de la veille, ne mangeât une soupe qu'on lui apportait.

Le citoyen Maillard était à la Maison

d'arrêt lorsqu'il apprit la détention de son épouse. Cette arrestation, vu sa grossesse, etait un viol manifeste des lois; il s'agissait de présenter une pétition pour demander sa liberté : cet époux était dénué d'encre et de papier; mais sa tendresse y pourvut; ce fut avec son sang, et sur trois cartes, qu'il écrivit ses réclamations. Qui pourrait nous reprocher ces touchantes particularités ?

Lascaux, de la commune d'Allassac, membre du Comité, avait pour agent dans le pays, le nommé Reyjal de St.-Viance. Cet intrigant, dénoncé au jury pour ses forfaits, évita le châtiment par les menaces de ses dignes collègues; les jurés intimidés, déclarent qu'il n'y a pas lieu à accusation. Triomphant, il vient à la Maison d'arrêt, se présente aux détenus d'Allassac; là il exhale sa rage contr'eux, et les menace de sa vengeance : l'occasion ne tarda pas.

La jeune Bonnelie, d'Allassac, âgée de 13 ans, venait de la part de sa mère porter quelques hardes à son père, détenu à Brives, avcc le reste de sa famille. Elle avait aussi une lettre qui ne contenait que quelques détails de famille. Elle la remet avec le paquet; mais le commandant du poste crut devoir se saisir de la lettre. Desprez, qui arrive sur ces entrefaites, la lit, et fait

conduire cette jeune personne au Comité.

Reyjal et autres, sur le vu de cette lettre, imaginèrent le tour infâme qu'on va lire : Duchamp, administrateur du district, écrit à la mère que son mari s'est évadé de la prison, qu'il a besoin d'argent pour fuir, qu'il la prie de partir sur-le-champ pour Brives, avec tout ce qu'elle pourrait apporter. La jeune fille signe la lettre, contrainte par les baïonnettes. Un commissionnaire affidé part sur-le-champ pour Allassac avec cette lettre. La femme Bonnelie, à cette nouvelle, se met en chemin avec une parente et un voisin, marche toute la nuit, et arrive à Brives. Arrivés dans cette Commune, ils vont dans l'auberge où le mari, disait-on, devait les joindre. Quatre fusiliers les arrêtent, et les conduisent au corps-de-garde, où étaient déjà quelques Membres du Comité, parmi lesquels se distinguait Reyjal ; Desprez manquait : il arrive, et débute comme à son ordinaire, par des injures ; il reproche à cette femme sa crédulité, en employant l'ironie la plus sanglante. Il finit par les faire tous fouiller ; on leur enlève tout ce qu'ils possédaient, puis on prononce contr'eux un arrêt de détention.

Brives n'offrait pas à ces monstres un champ assez vaste pour exercer leur génie

malfaisant. Par leur ordre, la Commune de Murat leur livre les frères Lausade, dont il a été parlé plus haut, et les laisse entraîner, malgré les certificats de civisme dont elle les avait honorés. Ce premier succès ne met plus de borne à leur fureur; elle s'étend jusqu'à Rouen et à Paris. De la première de ces deux villes, ils font traduire dans les prisons de Tulles, la famille de Dubois-St.-Hilaire; dans la seconde, ils font incarcérer les familles Coru, Labastille et Mélez-Meynard, dont le fils, âgé de dix-sept ans, a péri sous la hache décemvirale, par une funeste méprise de nom.

Le citoyen Chignac, ci-devant lieutenant-général d'Userches, retiré à Agen depuis un an, et qui n'avait jamais habité Brives, est aussi traduit dans les prisons de Brives. Le gendarme l'avait d'abord déposé à la maison ds justice; le Comité ordonna de le conduire auprès de lui. Desprez, infatigable Président, après un déluge d'invectives les plus grossières, ajouta qu'il avait été arrêté comme vagabond, et qu'il était destiné pour le tribunal révolutionnaire de Paris. Le gendarme l'entraîne ensuite à la maison de justice, et on affecte de lui faire faire le tour de la place, en criant, *voilà Chaignac*

*d'Userches.* Quelques individus, dignes affidés du Comité, criaient derrière lui, qu'ils se chargeaient de l'expédier, et de lui servir de bourreaux, si on voulait le leur livrer.

De retour à la maison de justice, il eut à essuyer les railleries sanglantes de Desprez qui s'occupait en même tems à s'emparer de tout ce qu'il avait; argent, bijoux, tout fut saisi; on trouve dans ses poches du chocolat, il lui est enlevé, il n'était pas fait pour le manger; le pain des prisons n'était que trop bon pour lui. On lui prend également quelques cahiers de papiers de Hollande; Desprez dit qu'ils serviraient à faire les expéditions nécessaires pour l'envoyer au tribunal. Pour mettre le comble à tant d'outrages, il fut résolu qu'il serait attaché à la barre dans le cachot destiné aux plus grands scélérats. Heureusement elle n'était pas en état; enfin on choisit les fers les plus durs. Durieux, membre des Comités, voulut avoir la gloire de donner le premier coup de marteau pour river ses chaînes.

Deux serruriers étaient requis pour fabriquer douze colliers, soixante menottes et six paires de serre-pouces; Desprez qui pressait cette ouvrage devint furieux, en voyant qu'on laissait des anneaux aux fers pour y appliquer un cadenat, son intention

était qu'on les rivât à bouts perdus ; il ne voulut pas non plus qu'on les polît en dedans ; à son avis, la peau des détenus suffirait pour les limer.

Le Représentant Lanot, entouré de tous les brigands de ce pays, était entré à Brives précédé de la guillotine et du bourreau. Dès son arrivée, la dévastation s'opère par ses agens et par lui-même. Le tribunal qu'il influence, prononce des sentences de mort. Parmi ceux qu'il a fait ainsi périr, on remarque un vieillard, père de onze enfans, dont il voulut que le cadavre fût exposé pendant vingt-quatre heures sur l'échafaud.

La terreur qui se prononçait avec cette activité dévoratrice, fut tout-à-coup arrêtée dans ses projets par la révolution du 9 thermidor ; et le crime se vit chargé des mêmes chaînes qu'il avait forgées pour les proscrits.

---

## *PRÉCIS historique des crimes commis à Troyes.*

TROYES, livrée aux brigands révolutionnaires, ne connut d'autre repos que celui que lui procura le voyage de quelques Membres de son comité révolutionnaire à

Paris. Et ce repos ne dura qu'un moment, il fut bientôt suivi de toutes les tempêtes. Les révolutionnaires avaient peint leur commune sous les couleurs les plus noires, et demandaient à grands cris un missionnaire énergique pour les élever à la hauteur de la révolution. Le Comité leur accorde leur demande ; il leur envoie, en qualité de commissaire civil, un jeune homme de vingt ans, nommé *Alexandre Rousselin.*

A son arrivée, le commissaire Rousselin trouve un comité central-révolutionnaire établi. Ce comité avait été composé par le Représentant du peuple *Garnier* (de l'Aube) son prédécesseur. Rousselin devait se défier extrêmement des choix faits par le crapuleux *Garnier*. Point du tout; il s'abandonne complaisamment aux mains des révolutiontionnaires : il écoute, il accueille, il seconde les vœux de leurs fureurs. Il était à 20 ans revêtu de pouvoirs illimités pour mettre une ville à la *hauteur* de la *révolution*. Il eût dû frémir de la seule idée de cette puissance suprême de vie et de mort. Il s'en ennivre, il boit à longs traits dans la coupe du pouvoir, et bientôt il donne à l'accusateur public l'ordre suivant : « Le » citoyen Sevestre voudra bien sur-le-champ » faire dresser une guillotine sur la place

» ci-devant *St.-Pierre*, dite aujourd'hui *la*
» *Liberté.* »

Cet ordre exécrable épouvanta des citoyens naturellement timides.

Rousselin n'était cependant pas un Sans-culotte sans principes et sans éducation; il fut connu de Danton, et Danton l'entraîna avec lui dans le tourbillon révolutionnaire.

Rousselin admirait les formes robustes et athlétiques de son mentor, qui le poussa dans les routes égarées de la révolution.

Nous ne répéterons pas une foule de propos, pleins de jactance révolutionnaire, qu'on lui reproche avec raison, ivre de son énorme pouvoir. Ce jeune homme croit se justifier en disant que le sang des Troyens ne coula point, et que l'effroi de la guillotine, toujours en permanence sur la place publique, le dispensait d'envoyer des victimes à Paris, où la guillotine étoit toujours en activité.

Cependant, le comité central, à la discrétion duquel le mettait son ignorance des localités, s'abandonnait à toute l'intempérance de son zèle révolutionnaire; il obtint de Rousselin une taxe de quinze millions sur la ville, et ce fut sur-tout dans la répartition de cette taxe, et dans l'exaction des sommes, que s'exercèrent

impunément les injustices les plus révoltantes, et les animosités personnelles les plus odieuses.

Rousselin, lié par toutes les dispositions de son esprit à la faction dite *Danton*, (qui ne tarda pas à devenir suspecte à Robespierre) fut rappelé à Paris pour rendre compte de sa mission. A sa place, le Représentant Bô fut chargé d'entretenir l'énergie révolutionnaire dans le département de l'Aube; et Bô s'empressa de donner aux principes de son prédécesseur et aux actes des diverses autorités révolutionnaires, la sanction de son approbation; on le croyait envoyé pour détruire ce qu'avait fait Rousselin, et sur-le-champ on vint lui porter contre ce dernier une foule de plaintes sur des délits d'exécution que celui-ci n'avait ni examiné, ni connu; Bô prévint toute réaction en refusant de rien entendre. Un jour, un brave militaire, Dussaussay-Mely, se présente pour réclamer contre un abus d'autorité; sa réclamation est accueillie par des injures: on lui propose un combat au pistolet, en même-tems qu'on lui intime l'ordre de rejoindre sur-le-champ son corps, quoiqu'il fût porteur d'un congé que lui avait accordé le Représentant Laurent. Il se retire, et bientôt son épouse et sa fille se présentent pour obtenir

un délai de 24 heures. Bô s'arme d'un chandelier, et chasse ainsi ces infortunées suppliantes.

Fort de ce nouvel appui, le comité révolutionnaire continuait ses vexations ; et l'on vit tout-à-coup, par l'ordre qu'ils firent signer à Bô, quarante citoyens paisibles conduits en criminels d'état dans la commune de Brienne, sous l'escorte de cent hommes de l'armée révolutionnaire, et de huit gendarmes, à chacun desquels on avait delivré six cartouches.

Deux cents individus sont jetés dans les cachots. Bô ne tarda pas à s'éloigner de Troyes ; mais il y laissait le comité révolutionnaire, qui n'avait pas besoin de guide dans les sentiers de la terreur et de la tyrannie. Un ex-prêtre, digne apostat, s'acharne contre les détenus, et propose d'incarcérer leurs épouses qui peuvent encore leur porter quelque consolation.

Le comité aggrave encore le sort des prisonniers. Ils avaient déjà été mis aux fers ; on commença à les priver de la viande ; et sous prétexte que l'égalité voulait que la nourriture et la boisson fussent la même, on versait dans un tonneau toutes les boissons qui venaient du dehors.

Un nommé *Sergent* revint alors de la Vendée pour grossir le parti des terro-

ristes. L'épouvante fut générale, lorsqu'on l'entendit dire hautement : « Les citoyens » détenus ne sont que l'avant-garde des » aristocrates qu'on doit enchaîner ; le » corps d'armée va les suivre. » Il désignait les rues qu'il prétendait habitées par ces *aristocrates*. Les maisons d'un des principaux quartiers devaient être évacuées pour loger les sans-culottes.

Les meneurs parlaient d'un nouveau septembre ; et, pour cette expédition, il s'agissait de braquer le canon à mitraille sur la prison.

Pour mettre à exécution ce projet affreux, il ne fallait qu'une occasion au comité révolutionnaire, qui voulait aussi avoir à Troyes ses conspirations de prisons, comme à Paris ; les meneurs fesaient sans cesse crier leur insurrection par toutes les rues de la ville, et ne négligeaient aucune manœuvre pour y exciter un soulèvement.

Un nommé *Meunier*, capitaine de la garde soldée de la prison, avait failli réussir dans ce projet ; il avait fait diriger nombre de fois les baïonnettes sur les détenus. On l'entendait aussi vociférer sans cesse contre eux, à la tribune de la société populaire, les motions les plus homicides, pour l'exécution desquelles il offrait son bras, en affectant le mépris le plus marqué

pour les ordres de la Municipalité, qui ne s'alliaient pas avec son caractère féroce. A la fin de floréal an 2 (25 mai 1794), il avait fait dresser procès-verbal d'une prétendue révolte à la prison, et surpris, par abus, la signature de deux de ses soldats. La Municipalité crut devoir s'assurer des faits ; la vérité triompha en présence des commissaires municipaux, et le massacre des prisonniers fut ajourné.

Pendant que ces choses se passaient à Troyes, depuis le retour de Rousselin, celui-ci est arrêté en pleine séance des Jacobins, sur la motion de Robespierre et de Couthon, comme agent du ministre Paré, et comme rejeton principal de la faction Danton. Robespierre accuse Rousselin d'avoir, par un discours insidieux, cherché dans le tems *à détourner le glaive de dessus la tête du scélérat Danton.* (Voyez le *Moniteur* du 8 prairial an 2.)

Les détenus de Troyes voyant écrouler à Paris la puissance de Rousselin, croient le moment arrivé d'obtenir vengeance ou justice des persécutions qu'il leur avait fait endurer. Un des leurs, Guélon, accuse nominativement Rousselin, et dirige son accusation dans le sens de celle que Robespierre lui avait intentée aux Jacobins. Les membres du comité révolutionnaire de

Troyes sont arrêtés : ils sont conduits à la Conciergerie de Paris, et traduits au tribunal révolutionnaire avec Rousselin.

Ici, on s'attend à voir succomber Rousselin sous l'accusation intentée par Robespierre et Couthon. Jusqu'ici les coups de ces deux décemvirs ont été des coups certains ; et toutes les victimes qu'ils ont désignées par un geste ou par une parole, ont péri sur l'échafaud.

La scène change ; Rousselin, dénoncé par Robespierre et Couthon, est acquitté par le tribunal révolutionnaire de Paris, qu'on sait n'avoir jamais acquitté personne. Le jugement qui acquitta Alexandre Rousselin fut alors regardé comme un miracle, et comme un premier soupir du 9 thermidor ; il doit être considéré comme une de ces époques de l'histoire dont il ést précieux de retenir les fils, comme indiquant les causes conductrices qui mènent à l'explication des événemens les plus remarquables.

Le soir du jugement prononcé par le tribunal révolutionnaire en faveur de Rousselin, Robespierre déclama avec fureur contre cet acquittement. Plein de rage, il demandait où *était donc sa puissance*, lui qui *n'avait pu faire tomber sous le glaive* des lois *la tête d'un complice de Danton*. Deux jours après Rousselin fut réarrêté par Amar

le 9 thermidor le trouva dans les cachots, et il fut délivré par son ami Legendre, l'ami de Danton.

Mais si l'expérience des persécutions éprouvées par le jeune Rousselin a pu l'éclairer sur ses erreurs révolutionnaires, elle ne l'a point corrigé de son faible et de sa tendresse pour les *Paré*, les *Garat* et les *Danton*. Danton est toujours l'objet de ses chères affections. On l'a entendu l'appeler son *Pélopidas*, et Rousselin est l'un des amans fidèles de la légion sacrée. Il en est demeuré épris comme ce Romain qui disait que *Tiberius Gracchus ne pouvait commander une action injuste, et que par cette raison il aurait mis le feu au Capitole si Gracchus le lui avait ordonné.* Espérons qu'un gouvernement irréfléchi ne confiera plus les torches révolutionnaires aux mains des jeunes gens, et que le terrible exemple du système de terreur servira de leçon aux générations futures.

*PRÉCIS historique des crimes commis dans le département de la Vienne, sous le règne décemviral et proconsulaire.*

LES Représentans du peuple Piorry, prêtre, et Ingrand, établirent à Poitiers le siège de leur tyrannie, et organisèrent la société populaire de cette ville, de telle sorte que ce n'était plus qu'un assemblage de brigands à leur dévotion. Piorry d'abord seul proconsul, avait écrit à cette société populaire de Poitiers :

« Vous nous avez paru desirer dans » votre sein un bon b.... de Représentant » qui n'ait jamais dévié des principes, un » véritable Montagnard; vous posséderez » le citoyen Ingrand parmi vous.

» Songez, braves Sans-culottes, qu'avec » le patriote Ingrand, vous pouvez tout » faire, tout obtenir, tout casser, tout bri» ser, tout enfermer, tout juger, tout » déporter, tout guillotiner, et tout » régénérer. »

Ingrand établi à Poitiers, écrivit à la Convention pour l'établissement d'un tribunal révolutionnaire dans cette Commune.

Il y avait long-tems que Piorry travaillait

aux progrès de l'esprit public : il mandait à un de ses amis, le 6 septembre 1792 :
« On a massacré depuis sept à huit jours
» tous les bandits, scélérats et contre-ré-
» volutionnaires qui étaient dans les prisons
» de Paris : le nombre s'élève à sept ou huit
» mille hommes. Cet exemple terrible doit,
» dit-on, se propager dans toutes les
» villes du royaume. »

On apprit cependant à Poitiers qu'Ingrand le digne coopérateur de Piorry, allait être envoyé à l'armée de l'Ouest, et remplacé dans le département de la Vienne, par *Brival* son collègue. Le Comité de Salut public conserva les pouvoirs d'*Ingrand* dans ce département. *Brival* s'y rendit pour agir de concert avec lui et fut indigné de l'audace et du despotisme de quelques hommes : il prit un arrêté pour distinguer les innocens des coupables. Il parla de justice, d'humanité : dès-lors on l'accusa de modérantisme. Il fut improuvé par une lettre du Comité de Salut public, datée du 6 nivôse (16 décembre 1793), dont voici l'extrait...... « Ton arrêté est contraire » à nos principes ; tu dois arrêter, mais » tu ne peux élargir. Il ne faut point » d'humanité en révolution. » Brival fut récompensé de sa franchise et de sa modération par son rappel.

*Ingrand* alors cassa toutes les opérations de *Brival*, et par un arrêté du 23 ventôse (13 mars 1794), il ordonna la réintégration dans les maisons d'arrêt, de toutes les personnes suspectes, et même de celles que Brival avait concouru à élargir avec son Collègue.

Plusieurs calomnies, dès le premier ventôse (19 février 1794), avaient été provoquées dans une séance tenue au département. *Ingrand*, dans la société populaire menaça ceux qui osaient dire qu'il y avait des oppresseurs et des opprimés.

*Motet*, accusateur public fut destitué pour avoir rendu quelques visites à *Brival* pendant qu'il était à Poitiers, malgré qu'il eût passé par toutes les épurations de la société populaire.

Lecarlier, administrateur du district de Poitiers, écrivait :

« Il ne suffit pas de faire incarcérer les » personnes suspectes : Comment va la » guillotine ? Il paraît qu'elle reste dans » l'inaction, et cependant elle ne manque » pas de gibier.... J'espère faire tomber la » tête d'un individu qui sûrement ne s'y » attend pas. Mon adresse est sous le » couvert de Piorry.

» J'ai appris qu'on poursuivait la clique » Brivardoise; c'est-à-dire, ceux qui avaient

„ osé parler au représentant *Brival*. A „ mon retour, je compte faire voyager au „ tribunal révolutionnaire deux individus „ qui, à coup sûr, ne s'en méfient pas: „ au tribunal criminel, cela serait trop „ long. „

Le Comité révolutionnaire de Lusignan avait, quoique composé de gens ignares, imaginé un moyen simple mais ingénieux de trouver des gens suspects. Il invitait les citoyens de se rendre dans son sein avec leurs certificats de civisme, les leur arrachait d'une main, et de l'autre expédiait contr'eux des mandats d'arrêt.

On se plaignit à Ingrand de toutes ces horreurs: ceux qui le firent, ne recueillirent de leur zèle que des persécutions. Les lettres anonymes ne réussirent pas mieux. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir écarté de toutes les fonctions publiques les hommes probes, d'avoir frappé tous les esprits de terreur; il fallait faire guillotiner. Dans le tems des fabuleuses conspirations des prisons de Paris, les Jacobins de Poitiers prétendirent qu'elles avaient des ramifications dans les prisons de cette Commune.

C'est Piorry qui conduisit à la mort Sabourin, Chauveau et tant d'autres. Il revisa, analysa, apostilla les pièces de leur

procès et les transmit à Fouquier-Tinville. Le jour qu'ils ont été massacrés, il siégea à côté des jurés, il les accompagna jusqu'au lieu de leur supplice. Il n'existe au procès aucune pièce, aucune déposition qui certifiait que ces citoyens aient eu aucune connaissance des projets infâmes de Folleville, évêque d'Agra, ni aucune correspondance avec ce chef des Vendéens.

Pour rendre la position de ces citoyens plus défavorable, Piorry les fit mettre en jugement le 17 messidor (5 juillet 1794), avec deux ci-devant nobles du département.

Parmi leurs dénonciateurs, était un nommé *Briquet*, qui étant devenu amoureux de la fille de la Messélière, ci-devant noble, n'ayant pas eu l'agrément du père, engagea cette fille à dénoncer son père, pour avoir caché ses titres. Sur cette atroce dénonciation, la Messélière homme vertueux et presque septuagénaire, est condamné à plusieurs années de fers; il est mort aux galères.

Ingrand n'était pas étranger à ces opérations, il en avait préparé tous les matériaux : il fesait d'ailleurs, quoique résidant à l'armée de l'Ouest, quelques comparutions à Poitiers, *pour maintenir* ce qu'il appelait *l'esprit public*.

L'insolence des dominateurs était sans

bornes : huit ou dix scélérats règnaient en despotes sur trois cent mille individus consternés ou frappés de stupeur. Sans parler de leurs dilapidations énormes au fort de la disette, et lorsque le peuple manquait de subsistances, ces Magistrats consommaient dans des orgies, les denrées qu'on avait mises en réquisitions pour lui.

Le Comité révolutionnaire enlève tous les papiers sans inventaire. Giraut et Piorry tous deux prêtres et administrateurs, supprimaient des registres de la société populaire, tous les arrêtés ou discours favorables aux citoyens dont on avait juré la perte.

Les détenus étaient entassés dans les maisons d'arrêt. La guillotine était depuis long-tems en permanence ; on avait creusé une fosse sous l'échafaud, au pied de l'arbre de la liberté: ses racines, disait-on, devaient croître et s'étendre dans le sang des coupables.

La guillotine n'allait pas assez vîte : il faut, disait *Bobis*, greffier du tribunal, *septembriser les détenus*. Il fut question entre lui et un militaire de les faire tous descendre dans le jardin le lendemain, et de les faire fusiller.

*Chenevières*, membre du Comité révolutionnaire, disait que tous ces MM. qui avaient de la fortune, devaient être guillo-

tinés, et qu'il fallait réduire le nombre des habitans de la France à huit millions. Piorry écrivait : « Tapez dur : faites tomber » les têtes, inspirez la terreur, et c. »

Les Jacobins d'abord attérés à la nouvelle du 9 thermidor (27 juillet 1794), revinrent plus audacieux et plus insolens. Ils disaient que la contre-révolution était faite, *mais que cela ne durerait pas.* On n'en sera pas étonné, lorsqu'on connaîtra la lettre que Piorry écrivait à la société populaire le 11 thermidor (16 août), dans laquelle il disait à plusieurs autres députés, en arrivant d'une guillotinade, « qu'il n'en manquait » pas une, qu'il était entraîné par un » pouvoir irrésistible vers cet instrument » de mort ; il répétait dans un dîner, » qu'il avait vu plus de 300 têtes, et » que s'il passait une charretée de con- » damnés, il laisserait la table pour aller » les voir guillotiner. »

Ingrand qui se rendait près de l'armée de l'Ouest, dit en passant à Lusignan, à son ami Villeneuve, que la révolution du 9 thermidor était un vent impur qui avait passé, et qui ne durerait que quinze jours.

C'est au retour de son dernier voyage de Paris à Niort (c'était en messidor), qu'il dit en présence du Comité de cette

ville : « Ceux qui échapperont à la dénon-
» ciation du peuple, ne se sauveront pas :
» il viendra une commission à mort qui
» rafflera le reste. »

Après les évènemens du 9 thermidor (27 juillet 1794), on arrêta en sa présence, dans la société populaire, de dénoncer la conduite des représentans Hentz et Francastel. Pourquoi, dit-il, ne l'avoir pas fait dans le tems ? --- Et toi, lui observa-t-on, qui avait connaissance de tout, tu n'en a pas informé la Convention. --- J'avais, répondit Ingrand, *ma malle à porter*, d'ailleurs ce sont mes collègues.

---

*CRIMES commis dans le département de la Gironde, particulièrement à BORDEAUX, sous le proconsulat de* Treilhard, Mathieu, Tallien, Garreau, Chaudron-Rousseau, *le prêtre* Beaudot, *le prêtre* Ysabeau, *le prêtre* Garnier (*de Saintes*) *et l'ex-moine* Peyrein d'Herval, *Commissaire du Comité de Salut public.*

LE département de la Gironde, dès le principe de la révolution, avait déployé le patriotisme le plus pur. Bordeaux qui en était le centre, se distinguait par ses lumières et son énergie. Le courage de la jeunesse de cette ville l'avait déjà fait voler

au secours des jeunes patriotes Bretons. Elle avait plus d'une fois renversé les bataillons vendéens ; son nom seul y semait l'effroi. Les rebelles savaient les apprécier, et les distinguaient sous la dénomination de *vaillans guerriers*, de cette foule de brigands qu'on leur opposa.

Bordeaux, ville populeuse, que les arts et le commerce rendaient une des plus florissantes de l'Etat, nomma à l'Assemblée législative des hommes dont les talens n'étaient pas équivoques, tels que Vergniaud, Guadet, Gensonné, Grangeneuve, Ducos, et c. Mais en passant à la Convention, ils ternirent en quelque sorte leur réputation. Ce n'est point en luttant avec opiniâtreté contre la faction Marat : ils redoutèrent ce génie qui les avaient longtems retenus dans l'asservissement. Ce fut une raison pour les proscrire sur toute la France ; et les grandes Communes qui en étaient le séjour, furent dès-lors condamnées à la destruction. L'Anglais sut flatter adroitement l'orgueil humilié des Anarchistes pour les mener à son but, en leur fesant apercevoir que leur domination serait chancelante, tant qu'elle aurait à combattre contre les lumières de ces grandes Communes dont les habitans unis par les liens de l'intérêt, présenteraient toujours

une masse imposante qui ferait échouer leurs projets.

La journée du 31 mai s'organisait; l'orage grondait; il menaçait particulièrement la députation de la Gironde. Une foule de pétitions se fabriquait de tous côtés pour demander la punition des Brissotins et des Girondins.

La France entière, et sur-tout Bordeaux, ne pouvait pas se persuader que Paris fut dès-lors le réceptacle de tout ce que la société avait de plus gangrené; que les Jacobins et la faction de la Montagne, stimulée par Marat, alimentée, dirigée par d'Orléans et Robespierre, et que la députation de Paris, sur-tout, fussent composés de scélérats. La grande majorité de la Convention, jusqu'alors prononcée contre cette poignée d'assassins, fit entrevoir aux Bordelais l'espoir de réduire au silence ce vil ramas de brigands. Voici l'extrait d'une adresse énergique qu'ils rédigèrent à la société républicaine, le 8 mai 1793 :

« Législateurs, les républicains Bordelais viennent vous tenir un langage ferme et libre; soyez attentifs, l'amour de la vérité est la première vertu d'un Peuple qui se régénère.

» Les Députés de la Gironde sont devenus les représentans de la Nation entière; toute la République voit en eux ses délégués, et quelques soient les sentimens généraux qu'ils inspirent, il

» est impossibe que nous n'éprouvions pas pour
» eux des sentimens plus intimes. Ils tiennent leurs
» pouvoirs des habitans de la Gironde, tous garans
» de leurs vertus et de leurs talens ; leur silence à
» l'égard de ces Députés, qui fut jusqu'alors celui
» de la prudence, serait dans cette occurence celui
» de la lâcheté. Nous déclarons à la Convention
» qu'ils n'ont pas cessé de mériter notre estime
» et celui de la majorité de la Convention.

» Depuis long - tems l'anarchie est à l'ordre
» du jour ; on veut l'anarchie pour usurper les
» places et voler ; on veut l'anarchie pour essayer
» si avec l'audace du crime on ne pourrait pas
» s'emparer d'un pouvoir régulateur. Enfin, c'est
» en dénonçant ceux qui veulent le règne des
» lois ; en neutralisant les autorités consti uées,
» qu'on conduit le peuple à l'anatchie, en le por-
» tant au pillage et au meurtre.

» La Représentation Nationale n'est pas libre : la
» rivalité de pouvoir de la Municipalité de Paris,
» son mépris pour les décrets, les discussions scan-
» daleuses que leur lecture excite dans ses séances,
» et finit par se déclarer en révolution, exigeant
» des millions, et refusant d'en rendre compte.
» Ce défaut de liberté tient encore à cette faiblesse
» de la Convention, qui souffre une foule de
» factieux à ses portes, qui, sous ses yeux,
» vomit contre le plus grand nombre de ses Repré-
» sentans, les plus grands outrages, les menacent ;
» et s'entourant d'une horde de massacreurs, désigne
» hautement les Législateurs qu'ils ont proscrits.
» L'impunité des scènes scandaleuses qui se renou-
» vellent à chaque instant dans son sein ; l'arro-
» gance de ces tribunes tumultueuses, qui désho-
» norent les deux partis par leur heurtement envers
» les uns, et leurs applaudissemens à l'égard des
» autres ; de prétendues sections qui viennent avec
» audace lui intimer leurs ordres, et les menace

„ d'une insurrection ; enfin, le triomphe d'un
„ homme accusé par la Nation, *dont la présence*
„ *scandaleuse dispersera les Législateurs : des hommes*
„ *flétris, des femmes ivres et dissolues, se rangeront*
„ *autour de lui dans le sactuaire des lois, et la couronne*
„ *civique recevra sur son front une souillure ineffaçable...*
„ Tels sont encore les preuves de l'asservissement
„ dans lequel gémit la majorité de la Convention.
„ Elle perd nécessairement sa force ; son autorité
„ lui échappe, le gouvernement se dissout, et
„ l'anarchie commence. L'infâme tactique des
„ crimes fut toujours de donner d'odieuses qua-
„ lifications aux vertus qui les font rougir. Si c'est
„ être Girondin que de partager les vues et les
„ déchirantes sollicitudes de la majorité de la Con-
„ vention, nous nous honorons tous d'être Giron-
„ dins ; nous le serons jusqu'au tombeau, et c. „

De si dures vérités adressées à la Montagne la mirent au comble de la rage. Cette faction était soutenue par la Commune de Paris dont tous les Membres avaient, comme elle trempé les mains dans les journées du 2 septembre. Ils se préparèrent de concert à la vengeance contre les Bordelais. La journée du 31 mai arriva, et les Bordelais crurent devoir se mettre en mesure contre la tyrannie que la Montagne victorieuse allait exercer sur la France et sur-tout contre ce département. Les expressions virulentes contenues dans l'adresse du 8 mai, avaient imprimé dans le cœur des factieux une haine que le sang seul pouvait éteindre. La présence des députés Pétion, Barbaroux,

Salles, Guadet et autres, ne fit que les affermir dans leurs résolutions. Une Commission populaire de Salut public fut aussitôt créée pour comprimer les Maratistes et les Anarchistes. Une force départementale fut également mise sur pied pour voler au secours de la Convention. Des commissaires furent envoyés à Lyon et à Marseille pour se concerter. Cette démarche effraya la Montagne. En fesant un crime de cette union aux départemens méridionaux, elle n'osa les accuser de royalisme, mais les accusa de fédéralisme.

Le 17 juin, la Convention envoya les députés Threillard et Mathieu dans les départemens de la Gironde, du Lot et de la Garonne. Ces deux commissaires n'étaient pas dangereux. Treilhard, sans caractère, quoique ne manquant pas de lumières, crut qu'il valait mieux servir les assassins que de se laisser assassiner. Arrivés à Bordeaux, ils furent surveillés et gardés par une force armée. On les considérait comme des suppôts de l'anarchie. S'étant transportés au département où étaient rassemblés les Autorités constituées, ils dirent que la Convention comptait sur cette cité pour des ressources pécuniaires, et sur-tout sur le zèle de la Jeunesse Bordelaise pour marcher à l'ennemi.

Le Président de la commission populaire leur répondit: « Que la Gironde ne reconnaissait plus une Convention qui avait cessé d'exister depuis le 2 juin; que tous les actes émanés d'elle étaient absolument nuls; que la liberté individuelle des députés et celle de la Convention entière avait été violé le 31 mai, premier et 2 juin; que l'intention du département de la Gironde et de plusieurs autres départemens était de marcher sur Paris, non pour détruire la Convention, mais pour lui rendre sa liberté et faire punir ceux qui y avaient porté atteinte. »

Les mesures dont le département fit part à ces deux Proconsuls, les étonna. Ils prétendirent prouver que la Convention n'avait cessé d'être libre. Le 27 juin, la Commission populaire leur fit dire qu'ils pouvaient partir, en leur fesant appréhender quelques dangers sur un plus long séjour, attendu que c'était pour leur sûreté qu'on leur avait donné une garde jusqu'à ce jour. Ces Proconsuls dûrent d'ailleurs être satisfaits des égards qu'on avait eu pour eux pendant leur séjour à Bordeaux. Ils en sortirent, le 29 juin, pour se rendre dans le département de la Dordogne. Ils écrivirent alors à la Convention sur ce qui s'était

passé à Bordeaux. Embarrassés sur la qualification qu'ils donneraient à cette ville, ils dirent simplement : « Que les Bordelais » paraissaient entièrement dévoués aux » intérêts de la République ; mais qu'ils » étaient trompés sur les journées des 31 » mai ; cependant que certaines personnes » tendaient au rétablissement de la royauté ». Ce qu'ils crurent prouver en alléguant le discrédit des assignats de 400 liv. Ils ajoutèrent qu'on avait même entendu crier au spectacle : *Vive Louis XVIII* (1).

En conséquence un décret (du 6 août 1793) fut rendu sur le rapport du Comité de Salut public : en voici le dispositif.

ARTICLE PREMIER.

Tous les actes faits par le rassemblement qui a pris à Bordeaux le titre de Commission populaire de Salut public, est anéanti, comme attentatoire à la souveraineté et à la liberté du Peuple français.

II. Tous les Membres qui composent ce rassemblement, ainsi que tous ceux qui ont provoqué;

---

(1) La conduite de Maignet, à Bédoin, n'est pas plus atroce. Celui-ci fit couper l'arbre de la liberté pour avoir un prétexte de détruire cette commune. Treilhard et Mathieu envoyèrent, peut-être, un de leurs mouchards, crier : *Vive Louis XVIII*, dans un spectacle, pour motiver la destruction de Bordeaux. Treilhard réussit ; car le décret des *mises hors la loi* fut rendu d'après son rapport, et voilà comme on parvint à compromettre les intérêts de la République.

concouru ou adhéré à ses actes, sont déclarés traîtres à la patrie, *et mis hors de la loi*; leurs biens sont confisqués au profit de la République.

On ne pouvait pas avec plus de perfidie généraliser ainsi la vengeance et la proscription. Pendant ce tems-là, Threillard et Mathieu parcouraient les départemens voisins, et parlant dans le sens du 31 mai, ils cherchaient à les indisposer contre la Gironde. Le Comité de Salut public trouvait ces mesures trop lentes. Ces deux proconsuls furent rappelés ; Tallien, Ysabeau, Garreau et Chaudron-Rousseau les remplacèrent. Un décret mit à prix la tête des Députés fugitifs. Le Comité de Salut public ordonna en outre de réduire Bordeaux par la force ou par la famine.

Une audace si constante étourdit les Bordelais. La Commission populaire perdit peu à peu son influence politique ; cependant Beaudot et Ysabeau, à leur entrée, furent hués par le peuple. La Municipalité ne laissa pas néanmoins de leur faire préparer un souper, d'où ils sortirent escortés d'une compagnie de grenadiers, et gardés à vue, pour les empêcher de communiquer avec la section de Franklin, la seule où il y eût des Maratistes, et quelques Jacobins de Paris. Les Proconsuls se retirèrent à la Réole, petite ville située près

Bordeaux. Le lendemain, toutes les sections députèrent auprès d'eux pour s'excuser des insultes qu'ils avaient reçues à leur entrée dans cette Commune, les rejetant sur quelques mauvais citoyens.

Ysabeau et Beaudot, dont la mission était de mettre à exécution le fameux décret de mise hors de la loi, organisèrent une armée révolutionnaire de 2000 hommes, tous paysans des environs de Bordeaux, que l'on stimulait par l'espoir du pillage. Ils étaient commandés par des Jacobins et des voleurs du département de la Gironde; c'était la politique infernale de ce Comité de Salut public. Avant l'arrivée de ces Représentans, il avait envoyé deux émissaires auprès de la section de Franklin, pour une mission importante, qui consistait à organiser la terreur. Ils se présentèrent à la Commune qui les arrêta; un Municipal, d'après leurs interrogatoires, dit hautement qu'il était sûr que ces deux individus étaient échappés des galères. Au trouble que manifesta l'un d'eux, le Magistrat se jette sur sa personne, lui arrache ses habits, et fait découvrir ses épaules aux yeux des spectateurs : On y voit l'empreinte des lettres *G A L*. Ces deux brigands furent envoyés en prison, d'où ils ne sortirent qu'à l'arrivée des députés Beaudot et Ysabeau.

L'armée révolutionnaire, organisée à la Réole, avait pour généraux Brune et Janet, l'un ami de Danton et l'autre son neveu. Vingt mille Bordelais, sans armes, vinrent au-devant d'eux au son des instrumens. Brune fut déconcerté, et dit : je ne vois dans la conduite des Bordelais que des intentions pures en faveur de la République. Prévoyant qu'il allait devenir l'instrument de Marat, il donna sa démission. Son amitié pour Danton, n'excluait pas les sentimens opposés qu'il avait voués à Marat.

Bordeaux manquait de subsistance ; la section de Franklin qui recelait dans son centre la principale artillerie, était exceptée de cette disette, vu les grands services que la Montagne en attendait. Cette préférence si marquée était bien propre à allumer le feu de la guerre civile. Son club entièrement maratiste, était tous les jours en opposition de principes avec un autre club où 4 à 500 jeunes gens s'assemblaient journellement pour contrebalancer les opinions erronées de sa première assemblée. Un grand nombre de grenadiers de la garde nationale s'étaient réunis aux jeunes gens ; ils crurent devoir députer à la section Franklin, pour aviser de concert aux moyens d'une conciliation générale. La députation

fut arrêtée. L'aigreur que le défaut de subsistance avait déjà jeté dans les esprits, se trouva à son dernier période. On crie *aux armes* de toutes parts. Le sang allait couler ; la Municipalité ayant à sa tête le maire Saige, citoyen d'un mérite reconnu, se rendit sur la place. A la vue des Magistrats, les jeunes gens baissèrent les armes ; on leur rendit leurs camarades. Le Maire profita de cette preuve de son ascendant pour les engager à dissoudre leur club, que les Jacobins désignaient sous le nom de *repaire de royalistes*, quoique son établissement fut conforme aux lois existantes. Les jeunes gens cédèrent aux invitations des Magistrats. Cette dissolution, à peine fut-elle opérée, que la section de Franklin redoubla d'audace ; et la garde nationale s'étant emparé du local où siégeait le département, les Membres de cette Administration prirent le fuite. Les deux partis étaient aux prises, c'était l'instant de soutenir la section Franklin, et de procéder à la destruction de Bordeaux, arrêtée par le Comité de Salut public.

Les proconsuls Ysabeau, Beaudot et Tallien, firent leur entrée dans cette ville accompagnés de leur armée révolutionnaire. Alors la commission populaire se dissout, la force départementale se désor-

ganise ; Beaudot et Ysabeau font un appel aux sans-culottes, et puissamment secondés par la section de Franklin, ils lèvent une petite armée de 4000 hommes, et ils répandent des assignats avec profusion.

Le premier acte d'autorité des Proconsuls, fut le désarmement des Bordelais. Ils créèrent ensuite une commission militaire, présidée par le maître de pension Lacombe, pour procéder au décret *de mise hors la loi.* Ce qu'il y avait de Jacobins fut promus aux administrations : affublés de leurs bonnets rouges, ils font placer par tout leur dieu Marat, et le portent en triomphe, décoré d'un bonnet rouge. Le peuple consterné, regardait cette procession d'Antropophages, présage sinistre ; l'on précipite dans les maisons d'arrêt les plus riches négocians et tout ce que Bordeaux avait de gens éclairés. Tous les ateliers se ferment, le crime est en puissance de la ville ; les patriotes les plus purs achèvent d'encombrer les maisons d'arrêts, où ils manquent de tout, traités par les subalternes comme de vils animaux. La misère, les maladies, les mauvais traitemens en ravissent plusieurs au fer assassin de la commission. Bah ! disaient hautement ces bourreaux, ce sont nos ménageries que tous ces aristocrates.

Les Proconsuls, très-*sans-culottes* dans leurs propos, se dépouillaient de cette qualification dans leur conduite politique, étalant un faste des plus révoltans. Dans le bâtiment de l'ancien Séminaire, une garde effrayante veillait à leur porte; l'on ne pouvait arriver à eux qu'à travers une artillerie formidable. Bordeaux était réduit à la misère, et leurs tables étaient servies avec profusion. Tout était mis en réquisition pour leurs repas; les meilleurs vins, les denrées les plus exquises des îles, étaient réservés pour exciter la sensualité de ces nouveaux Lucullus. Un citoyen nommé *Villers* venait d'acheter au marché un superbe turbot; un Membre d'un Comité révolutionnaire l'arrête, et lui dit : „ Je t'ordonne de me remettre ce poisson, je „ le mets en réquisition pour les Représentans du peuple. „ Après leurs orgies, ils se montraient en spectacle au public comme de vils charlatans (1).

Les Autorités subalternes, crééessous les

---

(1) Cette conduite était tout au plus excusable pour Tallien, jeune homme né dans l'obscurité, sans talens et sans expérience. Attaché d'abord à un marquis, copiste du député Brostaret, sous l'Assemblée constituante, et en dernier lieu employé au Moniteur à raison de 800 liv. par année, il débuta dans la révolution en 1791 par le journal *des Sans-Culottes*, (ou *l'Ami des Citoyens*), soudoyé par les Jacobins.

auspices de ces Représentans, et liés par caractère à leurs sentimens, imitèrent bientôt leur conduite.

Le maire de Bordeaux, nommé......... horloger de son métier, escroc reconnu, s'empara dès le lendemain de sa nomination, de la voiture et du cocher du cit. Saige. Il s'établit à la Maison commune; et laissant son costume de sans-culotte, et ce prétendu républicain afficha le luxe des cours. (1)

Le Gouvernement révolutionnaire déjà en activité, les contributions et les trésors des Églises et des particuliers, tous ces fruits du brigandage étaient portés chez le Maire. En sa qualité d'horloger, ses connaissances étaient utiles. Tallien, sur-tout, en fesait l'éloge : sans doute qu'il le surveillait de près, dans ces différentes opérations pour vanter de la sorte ses talens et son patriotisme. Et c'est à raison de cette espèce de correspondance journalière qui a dû nécessairement exister entr'eux, qu'il pourrait nous donner des renseigne-

---

(1) Pache, maire de Paris, était beaucoup plus politique. Il cachait sous sa redingotte sale et déchirée, son ambitieuse hypocrisie. Sa table était celle de Cincinnatus. *Papa Pache* affichait toute l'austérité des vertus républicaines : Spartiate au dehors, en dedans, c'était toute autre chose.

mens sur cette énorme quantité d'argenterie qui a été enlevée, et dont l'emploi est aujourd'hui un problême.

La Commission militaire, de son côté, fesait un objet de spéculation du droit de vie et de mort qu'elle avait sur les détenus : au moyen d'une somme plus ou moins forte, mais dont le taux s'est souvent monté jusqu'à 400,000 livres, plusieurs citoyens ont évité la mort. Les Juges, dans leurs prononcés, appliquaient un quart de la somme à des établissemens *d'utilité publique* : le reste était destiné pour les sans-culottes. Dieu sait quels établissemens publics ils ont fait ériger, et quels sans-culottes ont participé à ces sommes, prix du sang des citoyens.

Le premier que cette Commission envoya à la mort, fut l'honnête maire Saige ; le prêtre Beaudot la sollicita, et il y fut envoyé, sans subir aucun jugement. Ceux qui lui succédèrent au supplice, furent accusés de fédéralisme, ou jugés comme anti-maratistes. Le moindre propos contre la Montagne, était un outrage fait à la Représentation nationale, (1) et nombre d'individus

---

(1) Le 21 août 1793, Tallien demanda le décret d'accusation contre Saladin, pour avoir dit à un de ses collègues : « La Convention n'a pas le sens

furent conduits à l'échafaud pour avoir dit que la Montagne était composée de brigands. La Commission militaire se conformait avec scrupule au décret du 27 mars, qui mettait hors de la loi tous les aristocrates et tous les ennemis de la révolution. Cette loi fut rendue sous le règne des Girondins et des Brissotins. A ce premier décret qui offrait déjà un champ vaste aux bourreaux, se joignit celui du 6 août 1793, qui proscrivait formellement la majorité des Bordelais, sous le titre de fédéralistes. La Commission totalement libre dans sa marche pouvait envoyer à la mort tous ceux qui marquaient la moindre horreur contre le système sanguinaire qui s'élevait. Son terrible pouvoir fut encore augmenté par un nouveau décret qui mettait hors la loi, ceux qui procureraient un asyle aux *conspirateurs.* La timide amitié repoussa alors de son sein Biroteau, Grangeneuve,

---

„ commun, les scélérats perdront la France, ils „ s'empareront des biens des riches et des ci-devant, „ et quand ceux-là seront ruinés, ils en pilleront „ d'autres. „ Une fois le pied dans la voie large du crime et des vices, le jeune Tallien ne s'est point démenti. Déplorons ici la pauvre espèce humaine. Hélas ! pourquoi les hommes bronchent-ils à chaque pas dans le chemin de la vertu ; et pourquoi marchent-ils si bien dans la route des forfaits ?

Barbaroux, Guadet et Salles. Ils furent découverts et condamnés à mort. Le frère de Guadet, âgé de 30 ans, son père âgé de 70 ans, et sa tante âgée de 63 ans, furent également guillotinés. Leur crime ne se trouvait consigné que dans le dernier décret de mise hors la loi, que nous avons rapporté. Sous un autre règne, et dans quelques pays que ce fût, l'humanité les eût couronnés en donnant asyle à un neveu, à un fils et à un frère.

On accusa même Ysabeau d'avoir cherché à séduire une petite fille pour savoir la retraite de Guadet. Les particularités de cette anecdote infâme, font frémir. Le prêtre Ysabeau néglige furieusement sa réputation, comment n'a-t-il pas répondu à cette imputation ? elle en valait la peine. Son silence ferait croire, avec fondement, qu'il n'a rien à dire.

La correspondance de ces Proconsuls, dont nous allons donner l'extrait, sera pour le lecteur le véritable thermomètre de son opinion sur le caractère de ces lâches Tyrans.

Beaudot écrit de Bordeaux, le 21 juillet 1793, qu'il faut condamner à la peine de mort tous les aristocrates. Tallien, le 9 octobre, se plaint de ce que les lois révolutionnaires ne sont pas exécutées assez rapidement. Nous nous occupons, écrit Ysabeau, (le 24 pluviôse) à anéantir le fédéralisme : encore

quelques jours, et nous aurons démasqué les hypocrites, saisi les traîtres, et détrôné les fédéralistes.

Le 28 octobre, Tallien et Ysabeau apprennent à leurs correspondans que la punition des coupables commence, et ne finira que lorsque les chefs de la conspiration auront subi la peine due au plus grand des crimes. Lavauguyon, disent-ils, a été guillotiné aux acclamations d'un peuple immense : Biroteau va l'être. Le désarmement continue, les Muscadins rendent leurs armes, et leur club va être occupé par les patriotes persécutés pour la cause du Peuple.

Le 12 brumaire (2 novembre) Beaudot fait part de son triomphe sur le citoyen Saige, maire de Bordeaux. Les auteurs de la rebellion de cette ville, écrit-il, sont tombés sous le glaive de la loi. Le Maire, homme riche de 10 millions, vient d'être guillotiné. Il y a à l'Abbaye, à Paris, huit ou dix complices de la Commission populaire de Bordeaux; pour faire un exemple, il faut les renvoyer dans cette ville pour qu'ils y soient exécutés. Le 3 novembre sa correspondance porte, que plusieurs traîtres ont payé de leurs têtes leurs infâmes complots; que la commission militaire, établie à Bordeaux, agit dans les meilleurs principes; qu'il faut que le sabre soit toujours levé, et imprime une terreur salutaire.

Le 29 du même mois (19 novembre), Tallien et Ysabeau applaudissent à la marche expéditive du tribunal, dont les fonctions ont fait rentrer les aristocrates dans le néant. Les mêmes, le 2 nivôse (22 décembre), annoncent que grand nombre de conspirateurs sont dans les prisons, et que bientôt le Peuple sera vengé par leur juste supplice. En moins de six heures, après leur arrestation, disent-ils, Grangeneuve et son frère ont été exécutés, et tous les jours la Commission militaire condamne plusieurs scélérats. Par une autre lettre d'Ysabeau, du 21 ventôse

(11 mars 1794), on voit que les arrestations continuent; que ce Député a pris le parti de ne plus relâcher aucun ci-devant noble, même avec les preuves de patriotisme. Selon la loi du 17 septembre, la guillotine avait fait justice d'un prêtre assermenté; et dans l'instant où il écrit, l'échafaud se dresse pour une religieuse. Voilà la réponse qu'il fait aux modérés qui disent que la peine de mort est abolie.

Suivons maintenant pas à pas les évènemens qui se sont succédés à Bordeaux, et nous y reconnaîtrons l'Influence des Proconsuls, si bien caractérisée par leurs lettres.

Les Maratistes de la section de Franklin, comme les jacobins de Paris, criaient sans cesse contre la lenteur de la Commission sanguinaire. Ils se plaignirent même auprès du Comité de Salut public du *modérantisme* des Proconsuls Tallien et Ysabeau. Ces plaintes furent accueillies d'autant plus que ces deux proconsuls commençaient à perdre leur crédit auprès de la Montagne. Sur-tout Tallien, depuis ses liaisons avec madame Fontenay, femme divorcée et fille de Gabarus, banquier espagnol. Cette femme intéressante était parvenue à inspirer à Tallien les plus tendres sentimens, et cette belle passion tourna du moins au profit de l'humanité.

Il faut avouer que cette femme a rendu les plus grands services à Bordeaux. Elle

est parvenue à adoucir la férocité de son futur époux. A peu près comme l'on apprivoise un jeune tigre, elle eut l'art de le détourner de ses occupations sanguinaires. Elle parut desirer son portrait ; le plus fameux Artiste est chargé aussitôt de peindre ce *Souverain*. Les séances se prolongent ; c'est par cette ingénieux artifice que madame Gabarus parvint à le distraire des assassinats, au point qu'il finit par oublier l'objet de sa mission. Pendant que Tallien se livrait entièrement à ses amours, une Commune des environs de Bordeaux vint réclamer auprès de lui des subsistances et la liberté de ses Officiers Municipaux : la cour était pleine de monde qui attendait avec patience le lever de ce nouveau mandarin. Le Directeur du spectacle. ( Le Mayeur ), venait aussi lui demander ses ordres pour les pièces qu'on devait jouer, et son heure pour commencer le spectacle. Le directeur força adroitement la consigne et pénétra jusqu'à l'appartement du Proconsul. Il y trouva Tallien mollement assis dans son boudoir et partagé entre les soins qu'il donnait au peintre et les sentimens dont il était animé par la présence de madame Gabarus-Fontenay. Peuple français ! c'est ainsi qu'on t'a toujours gouverné. Mais il vaut encore mieux se faire peindre, que de verser le sang humain.

Le Comité de Salut public, fesant droit sur les plaintes portées par la section Franklin contre Tallien et Ysabeau, envoie à Bordeaux un de ses limiers qui lui fut présenté par Couthon. C'était un ex-moine charitain, de Clermont-Ferrand, nommé Peyrein-d'Herval, alors secrétaire de Couthon. Il s'était fait connaître par son caractère atroce et sanguinaire, et sa présence fit trembler Bordeaux et les Proconsuls eux-mêmes. Il haranguait les juges de la Commission militaire, et les menaçait de la guillotine, s'ils n'envoyaient pas au supplice ceux qu'il lui désignait. Son nom était si exécré dans cette Commune, qu'une femme enceinte avorta parce qu'on le prononça devant elle. Ce Peyrein-d'Herval était intime avec le président Lacombe, qui a été guillotiné ; il était étroitement lié avec le frère du député Ysabeau. Les jeunes gens de Bordeaux qui formaient à cheval le cortège des Proconsuls, les abandonnaient lorsqu'ils appercevaient cet ex-charitain.

Il vint un jour au théâtre : les femmes à son approche quittèrent l'amphitéâtre où il voulait se placer. Aussitôt il met le sabre à la main, et de son autorité, il voulait faire cesser le spectacle. On donnait la Papesse Jeanne. Il interdit cette pièce, disant qu'elle était très-immorale : le public

s'opposait à cet acte d'autorité, demandait que la pièce fût jouée à Bordeaux, puisqu'elle l'était à Paris. Le lendemain, il se vengea sur les Artistes du théâtre, de l'opposition qu'il avait éprouvé la veille, en les fesant tous incarcérer et traduire à la Commission militaire. Heureusement ils furent acquittés.

Cet ex-Moine, comme nous l'avons dit, fesait trembler les deux Proconsuls, par l'immensité des pouvoirs dont il était revêtu. Alors le dégoût s'empara d'eux, et ils se conduisirent au gré de ses desirs. rout concourait même à lui laisser la puissance entre les mains. Ysabeau homme instruit, mais insouciant et paresseux, ( son secrétaire (1) était plutôt le repré-

---

(1) Ysabeau avait pour secrétaire un nommé *Valette*, à qui il ne pouvait rien refuser. Celui-là lui fit signer un arrêté par lequel il l'autorisait à mettre en requisition, à titre d'indemnité, une énorme quantité de sucre et de café qui lui furent livré à vil prix, comme étant destiné pour la République. Ce Secrétaire une fois possesseur de ces objets, les a revendus à son profit, avec un gain considérable. Cet arrêté a été dénoncé au Comité de Salut public, comme devant compromettre Ysabeau; mais tout s'est arrangé pour le mieux.

Le secrétaire Valette s'est procuré, par cette spéculation infâme et criminelle, les moyens de soutenir un hôtel avec un bon équipage, faubourg St.-Germain, et a en outre acquis de belles et riches terres : pourtant cette homme affichait le

sentant que lui ), n'embrassa le parti de la Montague que par lâcheté. Il n'était pas naturellement sanguinaire ; il passait son tems à la table ou à la lecture, particulièrement *de l'histoire des Tyrans*. Tallien de son côte , ne s'occupait qu'à captiver le cœur de sa maîtresse.

Tallien et Ysabeau eurent cependant le courage de suspendre la Commission militaire , à l'occasion de quelques jugemens dont la scélératesse était trop visible. Ils destituèrent aussi , le 16 pluviôse , an 2 , (4 février 1794 ) le Comité révolutionnaire de surveillance de Bordeaux , présidé par Peyrein-d'Herval. Le motif de cette destitution était que les Comités révolutionnaires devant sauver la liberté et non la compromettre , protéger les bons citoyens et non les vexer , celui de « Bordeaux » était composé d'ultra-révolutionnaire » dont le but était d'anéantir la liberté ; » qu'ils ne communiquaient pas avec les » Représentans du Peuple ; et que tous les » bons citoyens réclamaient contre sa

---

sans-culotisme le plus outré. Voilà ces fameux *républicains*. On en trouvera des milliers de cette sorte , tant qu'il y aura à piller. La pauvre France est comme une vache à lait qu'on a sucé jusqu'au sang, et qu'on abandonne à son mauvais sort , quand il ne lui reste plus que la peau et les os.

„ tyrannie. En conséquence, ils arrêtèrent „ que les membres composant ce Comité, „ leurs adjoints, agens et employés se ren- „ draient sur-le-champ en état d'arrestation, „ et que les scellés seraient apposés sur tous „ les papiers. „ Ysabeau et Tallien expédièrent au Comité de Salut public une copie de cet arrêté qui semble dicté par la justice. Par la réponse du Comité de Salut public, on verra pour la millième fois que ces Régulateurs suprêmes dirigeaient le massacre des Français.

Elle portait en substance : *Que s'il est des circons- où l'humanité réclame quelques égards, elles ne doivent jamais atténuer la vigueur du gouvernement...... Etait-il politique de proclamer l'arrêté du* 16 *pluviôse* (4 février 1794), *sur-tout à Bordeaux, où l'aristocratie mercantile a machiné le fédéralisme, et a tué l'esprit révolutionnaire? Cet esprit était-il si bien assis qu'il pût supporter sans danger cette éclatante mesure? avait-il pénétré dans les comptoirs du negociantisme?....* Le Comité a donc *cru utile de suspendre cet arrêté, et vous ne pouvez,* leur disait-il, *trop tôt exécuter les dispositions.* Le Comité, ajoute-t-il encore, *a cru devoir vous faire quelques observations rapides ; vous les pèserez dans votre prudence, et vous les comparerez avec la situation politique des lieux où vous êtes.* Ces observations portaient *qu'il n'était pas tems de mettre la justice à l'ordre du jour. Que les Députés ménageaient les négocians*; qu'il *fallait révolutionner Bordeaux comme Lyon*; *que la Commission militaire s'était permise de condamner seulement à des amendes des hommes qui devaient porter leur tête sur l'échafaud, tandis que c'était avec du sang qu'on faisait justice du Peuple.*

Cet arrêté était une espèce de censure de la conduite de Tallien et d'Ysabeau. Tallien ne put supporter cette semonce. Il quitta Bordeaux, et revint à Paris avec la belle Gabarus. Robespierre indigné que les sentimens qu'elle avait inspiré à Tallien, eussent détourné ce dernier des soins importans que lui avait confié le Comité, la fit mettre en prison, d'où elle ne sortit qu'après le 9 thermidor, époque où Tallien l'épousa.

Les variétés, dans un gouvernement, tiennent toujours à quelques intrigues d'amour. Sous ce point de vue, on pourra peut-être apprécier le véritable motif qui inspira Tallien les 8 et 9 thermidor. Il poursuivit avec tant de violence le Tyran, qu'il parvint à le culbuter. Son œil fixé sur la prison qui renfermait sa belle amie, redoublait à chaque instant son courage.

Tallien, une fois dans les bras de la Dame Fontenai-Gabarus, ne communiqua plus avec les Sans-Culottes. Né sans fortune, il monta sa maison, se donna un équipage, et fit courir le bruit que sa femme lui avait apporté une riche dote; mais Tallien n'a reçu que 40,000 liv. en mariage. La famille Lecoulteux qui a présidé au contrat de son premier mari, est témoin de ce fait. Comment se peut-il qu'il ait acquis des biens immenses depuis la

révolution, et qu'il possède dans la vallée d'Auche en Normandie, des herbages qui lui rapportent près de 15000 liv. de rentes? Quelques personnes vont chercher la source de sa richesse jusques dans cette inspection qu'il exerça sur l'argenterie enlevée dans les églises et chez les particuliers de Bordeaux, conjointement avec l'horloger, Maire de cette ville. Contentons-nous de dire que cet ex-Maire, dont Tallien fit dans les tems un éloge si pompeux, fut condamné à vingt années de fers, comme convaincu de s'être approprié une partie de cette argenterie. Ainsi à Bordeaux comme à Paris, ceux qui se disaient des patriotes exclusifs, n'étaient autre chose que des voleurs.

Cependant, si Tallien n'a reçu que 40,000 liv. en mariage, comment est-il devenu tout-à-coup un si riche propriétaire? Ce n'est pas avec ses 18 liv. par jour qu'il est parvenu à cette fortune; ce n'est pas non plus dans ses missions qu'il a puisé les moyens de l'accroître, puisque dans son compte rendu le premier prairial, (20 mai 1794) sa dépense se monte à 20,037 liv., sur laquelle somme le gouvernement ne lui ayant donné que 20,000 liv., lui redoit 37 liv., qu'il a été assez généreux pour ne pas réclamer. Si tous les Députés avaient

rendu leurs comptes à 37 liv. près, le trésor public ne serait pas dans l'état où il est ; mais Tallien ne comprend pas dans son compte *les fonds qu'il a reçu à la Réole, à Bordeaux et aux autres lieux pour des dépenses secrètes*. Que de révolutions le chapitre des dépenses secrètes a faites et défaites !

Pour écarter tout soupçon à cet égard, Tallien laissait à son collègue Ysabeau la manutention des fonds destinés pour ces sortes de dépenses ; mais Tallien n'a pas encore rendu compte des trésors trouvés à Quiberon. Leur quotité pique singulièrement la curiosité publique. Il faut cependant qu'elle se contente de savoir qu'il y avait beaucoup de dépenses secrètes dans ce pays, sans cependant avoir la malignité de croire que ces dépenses secrètes representent sous cette nouvelle expression, ce que le vulgaire nommait autrefois *le tour du bâton* ; et c'était ce que le bon Rolland ne voulait pas. Aussi a-t-il été sacrifié pour avoir demandé cinquante fois les comptes de la Commune, sans pouvoir obtenir le moindre éclaircissement, pas même un reliquat de 37 liv. Tallien était alors secrétaire de cette Commuue. Les dépouilles des malheureuses victimes du 2 septembre n'ont jamais été portées en ligne de compte ; et pour ces

dépouilles, elles trouvent naturellement leurs places dans les dépenses secrètes : d'ailleurs, sur un champ de bataille, dans une ville prise d'assaut, les dépouilles des vaincus n'appartiennent-elles pas aux victorieux ? Il est vrai que les généraux, les états-majors, les colonels s'en réservent toujours la bonne part ; ce qui est encore religieusement observé parmi les pyrates.

Après le départ de Tallien, la Commission militaire était dans l'inaction. Les Jacobins de Bordeaux ne cessaient de fulminer contre elle. Ils se plaignirent auprès du Comité de Salut public *de ce que les Aristocrates et les Girondins levaient la tête*, qu'on n'avait encore fait périr que 150 contre-révolutionnaires, nombre insuffisant pour donner l'exemple à une ville gangrenée d'*aristocratie*.

Peyrein-d'Herval dirigeait cette société. Une foule de scélérats de sa trempe fesaient des listes de proscriptions, et fixaient le jour où leurs victimes devaient périr. Lacombe, président de la Commission militaire, avait aussi ses adjoints pour lui choisir les siennes. Parmi ces dénonciateurs, on comptait les nommés Chambert, Lamarque, Lalbri, Bonnel, Jogan, Bousquet, Maudrère fils, Latreille, Beillaud, Bouquet, Sergent, Dupuis, Joubert et autres.

Le Comité de Salut public envoya le petit Julien de la Drôme, fils du Député de ce nom, âgé de 18 ans, pour examiner la conduite des représentans Ysabeau et Tallien. Ce jeune homme se lia étroitement avec l'ex-charitain Peyrein-d'Herval et ses amis Marcel et Leard, singulièrement protégés par Couthon. Julien revint à Paris. Sur son rapport, le Comité le renvoya de nouveau, mais cette fois avec des pouvoirs illimités. De retour à Bordeaux, ce jeune homme ébloui de son énorme puissance, en fit porter le fardeau aux Proconsuls eux-mêmes. Accompagné d'une force armée imposante, il cerna leurs maisons, et leur signifia l'ordre de quitter Bordeaux. Tallien et Ysabeau obéirent, et Julien s'empara de toute la puissance. Un ordre du Comité de Salut public parvint dans le même instant à Ysabeau pour réinstaller la Commission militaire. Voici ce qu'écrivait à cet égard ce Député au président Lacombe :

Royan, le 7 prairial, an 2 de la République, une et indivisible.

*Le citoyen Alexandre Ysabeau, Représentant du Peuple, au citoyen Lacombe, Président de la Commission militaire établie à Bordeaux.*

Je te fais passer, mon cher ami, l'arrêté du Comité de Salut public, qui ordonne à la Commission militaire de reprendre sans délai ses fonctions; tu rassembleras tes collègues, et tu obéiras à cet

ordre avec le zèle d'un républicain, qui ne connaît que la soummission aux lois de sa patrie.

Je reçois par le même courrier l'ordre de cesser mes fonctions à Bordeaux. Je n'examinerai pas les motifs qui ont pu changer ainsi d'un instant à l'autre les dispositions du Comité de Salut public ; je me rendrai au poste qui m'est assigné après avoir pris quelques jours pour arranger mes papiers à Bordeaux.

Salut et fraternité, ALEXANDRE YSABEAU.

La Commission militaire reprit ses fonctions, et plus expéditive qu'auparavant, elle conduisait à l'échafaud trente ou quarante personnes à la fois. En peu de jours, trois cent cinquante personnes furent assassinées. Le député Garnier, (de Saintes) prêtre, fut envoyé à Bordeaux par le Comité de Salut public, toujours favorablement prévenu pour cette classe d'hommes. En effet, il devait en être content, il en avait toujours été bien servi. La Commission militaire n'avait cependant pas besoin alors de surveillant, elle était, selon le style du tems, *au pas* ; ainsi Garnier (de Saintes) ne fit que remplir un rôle très-passif pendant les trois mois qu'il resta à Bordeaux. Car, si le 9 thermidor ne fût arrivé, le tribunal de Bordeaux eût surpassé celui de Fouquier. L'Accusé n'avait plus la faculté de se défendre ; Lacombe l'interrompait en disant : le tribunal est fixé sur ton compte ; alors il regardait les autres juges, et pro-

nonçait l'arrêt de mort. Les Bordelais marchaient au supplice avec résignation ; la gaîté même les accompagnait jusqu'à l'échafaud, et souvent une saillie signala leur dernier soupir.

Un nommé *Vigne*, ancien Municipal, taxé de fédéralisme, et Vigneron, avocat plein d'esprit, furent conduits au supplice le 29 prairial an 2 ( 17 juin 1794 ) ; *Vigne* fut guillotiné le premier. La guillotine se dérangea ; il était question de reconduire Vigneron en prison, il soutint au bourreau que la guillotine pouvait encore lui trancher la tête. Il exigea que le bourreau arrangeât la corde par le moyen d'un clou dont il indiqua l'usage et la place. Il fallut plus de trois quarts d'heure pour cette réparation. Pendant cet intervalle, le Condamné parla au peuple, et plaignit son erreur qui le portait à applaudir la mort des meilleurs citoyens. Vous espérez un meilleur sort ; mais en vain. Tout-à-l'heure je n'existerai plus, vous n'en serez que plus malheureux ; car vous n'aurez plus *ni Vigne ni Vigneron* ; ce calembourg excita un rire général ; il en rit aussi lui-même de pitié, et livra de sang-froid sa tête à l'Exécuteur. A quel point le peuple n'a-t-il pas été trompé ! comme on cherchait à étouffer son heureux naturel par l'immoral appas

des richesses ! Qu'ils sont à plaindre, ceux chez lesquels le défaut de lumière et d'éducation a offert aux brigands de la Montagne, un moyen facile pour propager la séduction ! Dans les jugemens, on affichait toujours qu'un tel était condamné à telle somme, dont une partie devait être distribuée aux *sans-culottes*, et cela d'après les arrêtés des proconsuls Tallien et Ysabeau.

Beaucoup furent même envoyés à la mort *comme convaincus qu'ils devaient être de la classe des aristocrates et des ennemis de la révolution*. Dans quel siècle et sous quel règne, s'est-on ainsi joué de la vie des hommes ? il y avait plus de pudeur à les faire mourir sans jugement, mais tel était le but de cet odieux Comité de Salut public, dont un des Membres souille aujourd'hui la première magistrature du gouvernement. Une prompte destruction était son unique vœu. Pendant que par ses ordres, on devait prolonger jusque sur les voûtes de la grande salle, les gradins du tribunal révolutionnaire de Paris, il accueillait une guillotine inventée par un habitant de Bordeaux qui, par son mécanisme, devait faire tomber quatre têtes à la fois ; on l'a trouvée chez un charpentier de Bordeaux après le 9 thermidor.

Vers la fin de messidor, 16 juillet 1794)

le Président Lacombe fut dénoncé à la société populaire, par un jeune homme qui, s'indignant à la vûe des formes assassines de cette Commission, avait demandé, en plein tribunal, la parole pour prendre la défense des accusés, ce qui lui avait été refusé. La société, bien loin d'approuver le courage de ce jeune homme, proposa la formation d'un jury d'opinion publique. Lacombe en fut proclamé le Président ; on ne pouvait d'ailleurs le contrarier s'en s'exposer à perdre la vie, ce qui le rendait toujours maître de son opinion. La société populaire de Bordeaux n'était pas mieux composée que celle de Paris. La mort était le mot d'ordre, et la guillotine celui de ralliement. Le petit Julien, dans un de ses discours à la société, dit : « Que si le lait » était la nourriture des vieillards, le sang « était celle des enfans de la liberté, qui » repose sur un lit de cadavres. » Morale sanguinaire, dont il avait puisé les expressions dans les écrits et les discours de Mirabeau. Ce jeune homme égaré par le rôle important qu'il jouait, se livrait à tout le feu de son âge pour préconiser cette liberté. Sa légèreté l'empêchait d'étudier les vrais principes : Garnier (de Saintes) qui devait lui servir de Mentor, le laissait aller à son impétuosité.

Le Comité de Salut public (1) fit un double crime, en chargeant d'une mission sanguinaire ce jeune homme ardent et irréfléchi.

Un Citoyen de Bordeaux, ennemi de la terreur, nous a fourni quelques traits sur la moralité de ce jeune homme. La liberté devenue fanatisme dans son cœur, l'entraînait bien au-delà des bornes prescrites par la justice et l'humanité : il disait qu'il fallait faire de la France une deuxième Lacédémone ; qu'il fallait en conséquence démolir les bâtimens de luxe, et ne construire que de superbes monumens publics.

Après la révolution du 9 thermidor, Garnier (de Saintes) fut remplacé par Ysabeau. Dans cette nouvelle mission, ce Représentant s'étudia à réparer les atrocités qu'il avait commises, en ordonnant la

(1) Il entrait dans le plan du Comité de Salut public d'envoyer en mission importante des jeunes gens presque nés avec la révolution ; ce moyen était infaillible. Pour désorganiser, pervertir, corrompre, la jeunesse ne doute de rien ; elle est impétueuse et suffisante, susceptible de prévention, d'amour-propre et d'orgueil. Néron ne devint un monstre que parce qu'il se vit de bonne heure maître absolu de tout faire. Le Prince des assassins, le vieux de la Montagne, comme nous l'avons déjà rappelé ailleurs, ne s'adressait qu'à des jeunes gens pour l'éxécution de ses forfaits politiques, et il n'en fut que trop bien servi.

révision des jugemens de la Commission militaire. Les biens de plusieurs condamnés furent rendus à leur famille, triste et foible dédommagement ! consolation impuissante ! Plus de cinq cents personnes avaient péri sur l'échafaud, et la réaction du 9 thermidor n'a occasionné aucun assassinat. Les Bordelais ont mieux aimé se réposer sur la justice divine, que de souiller leurs mains dans le sang de leurs assassins.

Le Président Lacombe fut enfin arrêté ; le titre d'ami que lui avait donné Ysabeau, ne le garantit pas du supplice. Le peuple était tellement indigné contre lui, qu'il voulait qu'on mît des pointes de clous sur la planche qui devait lui servir de siège sur la charrette. Avant de mourir, il voulut parler à Ysabeau ; il lui avoua qu'il avait d'abord été de bonne foi, mais qu'il s'était laissé séduire par l'appas de l'argent. Un témoin, aux débats de la procédure, nous assure que ce Concussionnaire féroce étant sur le point de prouver qu'il était moins coupable que les Représentans proconsulaires, l'Accusateur public du tribunal se leva, et lui dit : « Prends garde » d'aggraver ta cause, en fesant quelques » dénonciations tendantes à avilir la Re» présentation nationale. » Ce peu de mots furent un ordre pour Lacombe, il

se tut. Dans une autre circonstance, il dit à ses juges : Si vous avez des reproches à me faire, vous me devez aussi de grandes obligations. Si j'avais suivi les ordres des Représentans, j'aurais fait périr le double de victimes, et beaucoup de ceux qui m'écoutent n'existeraient plus. »

L'Historien courageux doit mettre une impartialité effrayante pour les coupables, et rassurer les hommes égarés. L'annonce de cet ouvrage a inquiété beaucoup d'individus, principalement ceux qui ont exercé une grande puissance ; ils ont pensé avec raison qu'ils devaient y occuper une place ; les uns ont cru nous intimider par des menaces, les autres nous ont demandé des conférences. Nous avons entendu et reçu avec la dignité que nous nous devons, tout ce qui pouvait nous éclairer et nous éviter de compromettre de bons citoyens : c'est dans cette vue que nous publions la lettre suivante :

Paris, le 4 frimaire an 5 de la République.

*Le citoyen Alexandre Ysabeau, Représentant du Peuple, membre du Conseil des Anciens, au citoyen Prudhomme.*

CITOYEN,

J'apprends que dans un ouvrage de votre composition, je suis nommé d'une manière peu honorable, et que vous vous disposez à donner des détails sur les personnages que vous désignez dans votre préface du tome premier,

Il n'entre sûrement pas dans votre projet de juger ou même de dénoncer personne sans l'avoir entendu. Je ne crois donc pas être trop téméraire, sans avoir l'avantage d'être connu de vous, en vous priant de suspendre votre jugement sur mon compte avant d'avoir reçu les notes que je vous ferai passer dans le délai que vous m'indiquerez. Il en résultera, non sur mon témoignage, ni sur celui de citoyens irréprochables, mais sur des actes authentiques et irrécusables, que dans le cours de mes missions, et dans les tems les plus orageux, j'ai empêché tout le mal que j'ai pu arrêter, et j'ai fait tout le bien qui a été en mon pouvoir. Il en résultera aussi évidemment que j'ai échappé par la fuite à l'échafaud qui m'était préparé avant le 9 thermidor, pour avoir sauvé une infinité de victimes innocentes, et que j'ai été persécuté, après cette époque mémorable, pour avoir refusé de servir les passions des continuateurs de Robespierre, ou des réactionnaires non moins terribles de la royauté.

On a feint d'ignorer dans l'histoire de la révolution à Bordeaux, que les flots de sang y ont coulé depuis qu'il n'y *avait plus de Représentans du Peuple dans cette Commune*, depuis qu'un petit scélérat, nommé *Julien*, lié avec tous les assassins de cette ville, m'avoit signifié (au mois de floréal an 2), de quitter cette ville dans 24 heures, et y avait rétabli une infâme Commission militaire, supprimée par moi, dans le tems de la plus grande terreur; savoir, en prairial an 2. On a jeté les plus abominables excès sur le compte de ceux-là même qui étaient poursuivis et dévoués à la mort pour les avoir empêché, parce que le nom obscur de quelques vils scélérats, agens du Comité de Salut public, n'est pas parvenu jusqu'aux historiens de la révolution.

Souffrez, Citoyen, qu'on vous éclaire sur des objets que vous ne pouvez pas deviner, et croyez que la plus exacte vérité présidera aux renseigne-

mens qui vous seront donnés. Je ne me défends pas d'avoir été républicain, et c'est peut-être là mon plus grand tort, non à vos yeux, mais à ceux des hommes qui vous fournissent des notes perfides; puisque j'ai vécu quarante ans sans avoir un seul ennemi, et dans l'exercice des vertus douces et paisibles qui caractérisent l'homme de lettres et l'éducateur public.

Mais j'ai toujours abhorré les excès qui ont souillé la révolution, et je n'y ai pris aucune part. Je n'aurais jamais pensé, par exemple, que pour avoir été membre d'une congrégation libre, telle que celle de l'Oratoire, j'aurais été confondu dans la classe de ces prêtres fanatiques, qui ont troublé le repos de l'État.

Je n'entrerai pas, citoyen, dans d'autres détails; mais, comme j'aime à le croire, vous êtes un homme juste, vous attendrez pour m'imprimer des notes désavantageuses, que je vous aye fourni des renseignemens certains.

Salut et fraternité. ALEXANDRE YSABEAU.

Nous avons eu une entrevue de deux heures avec lui, il prétendit nous prouver qu'il avait rendu de grands services à l'humanité; que, comprimé par la tyrannie des Comités de Salut public et de Sûreté générale, il n'avait pas pu faire tout le bien que lui dictait son cœur, qu'il avait même failli être guillotiné; que tout le sang répandu à Bordeaux, était l'ouvrage des deux Comités et du petit Julien de la Drome, qui ne respirait que le sang; mais, lui dîmes-nous, vous êtes âgé de quarante ans, vous devez avoir de l'expé-

rience ; et d'ailleurs vos raisons ne peuvent trouver place dans notre histoire, sans preuves écrites. Eh ! comment ne vîntes-vous pas dénoncer à la tribune de la Convention , la politique infernale des deux Comités ? un soldat se sacrifie bien pour sa patrie. Il répondit à cela qu'il était lui-même dénoncé ; on devait même l'arrêter , si Barrère , en lui expédiant l'arrêté du Comité , n'eût eu la précaution de mettre de sa main entre la signature des Membres du Comité et leur arrêté : *néanmoins* vous pouvez aller faire *un tour dans les départemens des Hautes-Pyrénnées.* Cet aveu , lui dîmes-nous , nous fait frémir. Barrère a fait un faux pour vous sauver la vie , mais il en a fait bien d'autres pour faire périr un grand nombre de citoyens. Il répondit à cela , que Barrère avait agi ainsi envers lui , parce qu'il avait rendu de grands services à sa famille dans le département des Hautes-Pyrénnées.

« Mais , lui dîmes-nous , d'après ce que » vous venez de nous exposer , le Comité » de Salut public est donc bien coupable ? » Si tous les Membres de la Convention » peuvent se justifier , avec des preuves , il » faut donc faire le procès aux Membres » de ce Comité ? » . . . . « Croyez-vous , » ajoutâmes-nous , Carnot aussi coupable

„ que les autres ? — Oui, répondit-il,
„ puisqu'il signait tous les arrêtés et ins-
„ tructions qui nous étaient envoyés. —
„ Comment se fait-il donc que Carnot,
„ tout dégoûttant de sang, ait été promu
„ par vos suffrages à la place suprême qu'il
„ occupe ? --- C'est une circonstance bien
„ étonnante, répliqua Ysabeau. „

Ce Député devait à chaque instant nous envoyer les pièces à sa décharge, nous n'avons rien reçu. Nos lecteurs verront sans doute dans ces détails les précautions que nous avons prises pour ne pas l'induire en erreur. Peu d'historiens se sont conduits de cette manière.

La Mère de Julien, dont le fils, inculpé dans la lettre d'Ysabeau, est accusé d'avoir rétabli la commission militaire, se trouve disculpée dans la lettre du même Ysabeau au président Lacombe, le 7 prairial (26 mai 1794), que nous avons déjà rapportée plus haut. Nous devons à la justice de consigner la lettre de Julien, pièce sur laquelle ses accusateurs pourront prononcer.

Julien fils eût-il commis les plus grands crimes, leur atrocité doit retomber sur le scélérat Comité de Salut public, qui l'a revêtu de grands pouvoirs ; mais cette conduite était conforme au plan de destruction et de dépopulation qu'il avait arrêté.

LETTRE DE LA MÈRE DE JULIEN,

*Du 18 Messidor* ( 6 *juill.* 1797 ) *au cit. Prudhomme.*

N'est-il pas affreux que des Représentans du Peuple, qui ont eu seuls la puissance de faire le bien ou le mal, rejètent, après trois ans passés et des changemens infinis, tout l'odieux des circonstances du tems, sur un jeune homme de 19 ans, qui n'avait pour ainsi dire d'autre pouvoir que d'observer et de relever l'esprit public à Bordeaux, et qui y resta à peine deux mois, en attendant avec impatience Garnier ( de Saintes ), qui était nommé pour remplacer Ysabeau.

Il est de notoriété publique que la Commission Militaire, rétablie par le Comité de Salut public, a repris son pouvoir meurtrier d'après une lettre écrite par Ysabeau à Lacombe, Président de la Commission, *de Royan*, *le* 7 *prairial* an 2, et dont *je vous fait passer copie.* A cette époque mon fils était à peine à Bordeaux. Lorsqu'il y eut passé quelque tems, et qu'il eut remarqué l'atrocité des jugemens de cette Commission, il dénonça vigoureusement le premier au Gouvernement, son président Lacombe ; et à l'arrivée de Garnier ( de Saintes ) à Bordeaux, il le pressa vivement de faire arrêter ce monstre. Ainsi, c'est Garnier et mon fils qui en ont délivré Bordeaux. Ce fait peut être attesté par le citoyen Garnier, qui est maintenant au Conseil des Cinq-Cents, et il détruit toutes les calomnies inventées pour faire participer mon fils aux horreurs de ce Tribunal, et anéantit toute complicité avec lui.

Un autre fait, qui est revêtu de preuves publiques, c'est que le jugement de Lacombe est motivé sur des crimes antérieurs à la mission de Julien.

Ce fut mon fils, ce jeune homme si défiguré par la calomnie, qui sauva Nantes des fureurs de Carrier. Les dénonciations qu'il osa faire contre les

agens de la terreur, au moment où elle exerçait son empire, donnent la véritable mesure de ses sentimens, et sont pour ceux qui ont quelque connaissance du cœur humain, des garans sûrs de sa conduite. Ennemi déclaré des barbaries révolutionnaires, pouvait-il en être le fauteur ? Ami constant des vertus républicaines, en sera-t-il la victime ?

Dans un tems même où la fureur des passions n'admettait aucune indulgence, où la vengeance avait le glaive levé sur tous ceux qui avaient été employés par le Comité de Salut Public ; le rapport de Courtois n'accuse que d'erreur le jeune Jullien, dans la conduite duquel on s'était efforcé de trouver des crimes.

Les lettres imprimées à la suite de ce rapport, à l'exception de quelques particularités qui regardent un ou deux individus, sont remplies de principes qui sont autant faits pour l'honorer, que pour lui faire rendre justice.....

Page 335, lettre de Jullien à Robespierre... « J'ai toujours suivi dans ma mission le même systême, de rendre la révolution aimable pour la faire aimer, d'offrir des actes de vertus, des adoptions civiques, et c. et c.... » Et dans la même lettre :

« ..... Je crois vrai qu'un Représentant du Peuple, revêtu de pouvoir illimité, ne doit jamais rester long-tems dans les mêmes lieux ; car, s'il se conduit mal, il ne faut pas lui laisser le tems de rendre le Peuple victime de sa conduite ; et s'il se conduit bien, il faut craindre ce penchant trop facile du Peuple, à l'idolâtrie.... Il faut craindre que le Peuple ne se fasse une habitude, un besoin d'un homme, et qu'il s'identifie avec lui au point de ne pouvoir s'en passer. »

Voici encore comme il parle de Carrier au moment où celui-ci opprimait les Nantais :

Page 364. « Il faut étouffer la Vendée qui renaît ; il faut rappeler Carrier qui tue la liberté... » Page 363...

Rappelez Carrier.... Il n'y a pas un moment à perdre.... Il faut sauver Nantes, éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier ; c'est au nom de la Patrie.... et c. et c....

Voilà comme mon fils s'exprime en parlant de la tyrannie, et en s'adressant au Tyran ; et il n'y a rien dans ses lettres qui porte l'empreinte de l'exagération révolutionnaire. J'y renvoie tous les amis de la vérité ; et je crois, Citoyen, que si vous ne voulez pas supprimer la calomnie, vous devez y joindre mes justes réclamations, ainsi l'exige l'intégrité et l'impartialité qu'attend de vous

La Mère de JULLIEN.

---

## *ATROCITÉS commises dans le département de la Meurthe, sous le proconsulat d'Antoine, Levasseur, Faure (de la Haute-Loire), Genevois et Mazade.*

LES élections de septembre, octobre et novembre 1792 avaient, comme par-tout ailleurs, placé dans les Autorités constituées du département de la Meurthe, un mélange d'hommes instruits et d'ignorans, de vrais républicains et d'hommes qui n'en avaient que le masque, lorsqu'en avril 1793, parurent à Nancy les Représentans Antoine et Levasseur, avec le titre de Commissaires de la Convention près les armées du Rhin et de la Moselle. Qualifiés déjà de Proconsuls par une lettre écrite au département par le député Salle de Velise, beaucoup de ci-

toyens étaient prévenus contre eux. Ce pressentiment se vérifia lors de leur arrivée. Environ cent cinquante prisonniers furent incarcérés par mesure de sûreté générale. Cet acte, motivé sur l'invasion du territoire de la République et l'approche des armées ennemies, ne nécessitait pas sans doute l'application de cette loi : plusieurs d'entre eux avaient déplu à certain ex-constituant.

Les deux Commissaires de la Convention créèrent un Comité de surveillance, qui fut composé d'hommes ardens, et dont plusieurs, après s'être affublés d'un bonnet rouge, et avoir adoré Marat, ont hurlé en chorus le *Réveil du Peuple* (nous voulons parler de Regnier, membre des Anciens), et persécuté les patriotes les plus purs.

C'est de la Création de ce comité, que date l'agitation du département de la Meurthe ; et s'il n'a pas produit des scènes sanglantes, sa formation précoce fut au moins un acte arbitraire, et l'un des premiers pas de cette puissance effrayante et usurpatrice de la souveraineté du peuple.

Les troubles de la Convention, cette funeste division en Montagne et en Plaine, se répéta en petit à Nancy, et y produisit des troubles, concentrés cependant dans la société populaire, et qui furent fomentés par des étrangers à la commune de Nancy.

Mauger, commissaire du Comité de Salut public, accusé d'avoir reçu des présens pour des mises en liberté, professait les principes les plus révolutionnaires et les plus exagérés ; il est mort dans les prisons de la Conciergerie de Paris. L'autre, disciple de Babœuf, et indiqué par lui pour être Représentant du département de la Meurthe, et traduit en conséquence à la Haute-Cour de Vendôme, y a renié son maître, et par sa souplesse a su éviter sa condamnation. Ce dernier, nommé *Philippe*, après avoir agité la Commune de Nancy par ses écrits et ses discours volcaniques et maratistes, a été reconnu pour être l'un des partisans de la faction d'Orléans.

En septembre 1795, le Représentant Faure (de la Haute-Loire) vint à Nancy comme Commissaire de la Convention pour la remonte de la cavalerie. Il se lia avec Mauger, dont le goût pour les voluptés les plus sales simpathisait avec ceux de Faure. Ce Représentant trouva dans un voyage à Strasbourg deux fameuses jacobines, dont l'une est morte, et l'autre, nommée *Sergent*, existe encore.

Faure, revêtu des pouvoirs révolutionnaires qu'il avait fait solliciter par la société populaire, s'en servit pour frapper indis-

tinctement. Accompagné de ses deux anges conducteurs, il parcourt à grands frais les départemens des Vosges, de la Meurthe et de la Moselle. Ses voyages de Nancy à l'armée, où étaient alors Saint-Just et Lebas, se répètent à differentes reprises, et à son retour les arrêtés les plus fous sont publiés dans cette Commune. Il charge ces deux Jacobines de répondre aux pétitions qui lui sont présentées. A la société populaire, il leur fait donner des siéges distingués; il les annonce comme des héroïnes du 6 octobre, chargées par les Comités de gouvernement de vivifier l'esprit public, de *mettre les citoyens au pas*. Il leur accorde la parole pour faire les motions les plus virulentes, développer la doctrine de Marat et leur prétendue mission.

L'apostolat de ces deux femmes, qui menaçaient les indociles de la vengeance des décemvirs, et n'avaient à la bouche que les noms de Robespierre, Saint-Just, Couthon et Fouquier-Tinville, donna au proconsulat de Faure le caractère le plus funeste. Il s'est vanté lui-même, à plusieurs de ses collègues, qu'il traitait de modérés, d'avoir envoyé à l'échafaud un grand nombre de citoyens. En effet, les Communes de Sarre-Libre et Sarguemines, ainsi que le département de la Moselle, renferment nombre

d'orphelins, dont Faure a envoyé les pères au tribunal révolutionnaire, avec une recommandation particulière à Fouquier-Tinville. On se souvient que de ce nombre fut le vieillard Schmitt, de quatre-vingt-douze ans, sourd et aveugle, qui alla au supplice avec sa fille, croyant s'en retourner chez lui.

Faure, rappelé de sa mission en l'an 2, n'eut pas honte d'aller reprocher au tribunal révolutionnaire de n'avoir pas immolé huit victimes de Nancy, qu'il avait dévouées à la mort, et qui, après sept longues séances, avaient été tellement reconnues innocentes, que, sur un rapport du tribunal, la Convention rendit au mois de pluviôse un décret contre les faux témoins. Faure avait donné la liberté à quelques détenus, sous condition qu'ils iraient déposer contre des hommes que quelques mois auparavant il avait comblés d'amitié.

Les Représentans Lacoste et Beaudot, dans leur rapport fait dans ces tems-là, reprochent à Faure d'avoir été le compagnon des débauches et le complice des excès révolutionnaires de Mauger, dont il fesait l'éloge en public. Dans un de ses discours au temple de la Raison, et qu'il fit imprimer, on y lit ces paroles inflamma-

toires : « et, comme le dit très-bien le » sans-culotte Mauger, *il n'y a que le glaive* » *entre le peuple et ses ennemis.* »

La veille du jour que Mauger devait quitter Nancy, pour aller occuper la place de directeur des salines de Dieuze, que Faure lui avait donnée, celui-ci comblait encore l'autre de caresses ; ils soupèrent ensemble ; et Faure, le lendemain, le fit arrêter pour son manque de délicatesse et pour son immoralité, dont il assure, dans son premier rapport, avoir été long-tems le spectateur bénévole.

Dans un discours imprimé de Faure à la société populaire de Sarre-Libre, voici ce qu'on lit relativement aux curés de campagne : « Un curé était le matador du » village, et sa servante la dame du lieu.... » Chez tous ces curés était le fol espoir du » retour de l'ancien ordre de choses.... » Et cet espoir ne leur passera qu'au mo- » ment où, *mettant la tête à la fenêtre, ils* » *éternueront dans le sac.* »

Il avait proscrit, par un arrêté foudroyant, les exercices publics du culte catholique dans les départemens soumis à son proconsulat, et ordonné que toute l'argenterie fût apportée au chef-lieu de district. Le Curé constitutionnel de Rozières s'étant avisé d'obéir, fut lapidé par ses

ci-devant paroissiens ; et pour le punir de sa désobéissance, Faure le fit arrêter par Barbillat, l'un de ses favoris. Il créa un tribunal révolutionnaire à Nancy, qui, heureusement, ne subsista qu'un mois ; mais, dans ce court espace, ce tribunal, composé de gens à bonnets rouges, a condamné un certain baron de Logier à la mort, pour avoir tenté de faire passer six cents livres à son fils émigré. A cette époque, il n'y avait pas encore de loi qui punît les tentatives ; et celle du 11 pluviôse an 2 ( 30 *janvier* 1794. ), qui condamne les complices d'émigrés, n'était pas encore rendue. Un mémoire imprimé du Représentant Pierret, et la procédure qui a précédé le jugement de Fouquier, constatent la correspondance intime de Faure avec cet Agent cruel de la tyrannie décemvirale ; et l'on voit que tous les mandats d'arrêt qu'il lançait, et tous ceux qu'il recevait du Comité de Sûreté générale, étaient autant d'arrêts de mort, dont cet homme sanguinaire plaisantait, en style barbare, dans ses lettres à ses correspondans révolutionnaires.

Les Autorités constituées, réorganisées par Faure, le furent dans une idée bisarre de prétendue égalité. De simples artisans furent faits juges et administrateurs, bon gré et

malgré, et forcés d'accepter, sous peine d'être incarcérés comme suspects, et tout cela fut fait sous les auspices et suivant les conseils de ces deux oracles, les femmes *Ackart* et *Sergent*, dont on a parlé plus haut.

Faure exerçant les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires, condamne le citoyen Brisse, Maire de Nancy, à être détenu jusqu'à la paix, faute par ce Magistrat d'avoir fait exécuter la loi inexécutable du *maximum*; et sur une simple dénonciation vague et insignifiante, Faure lança un mandat d'arrêt contre une douzaine de citoyens patriotes de Mirecourt, où il n'était point allé, et les envoya au tribunal de Paris. Ils y furent néanmoins acquittés.

En brumaire de l'an 3, le Proconsul, fidèle aux haines particulières qu'il avait voué, intrigua tellement que les députés Genevois et Mazarde, ses amis intimes, furent envoyés dans les départemens de la Meurthe et de la Mozelle. Dociles à ses instructions, ils culbutèrent toutes les autorités, et rejetèrent sur les meilleurs patriotes les turpitudes commises par Faure, Levasseur, leurs collègues. Si ce Département n'a pas été le théâtre de scènes d'horreurs, cela n'est dû qu'au caractère froid des habitans.

*CRIMES commis dans le département de la Haute-Loire, sous le proconsulat de* Faure, Jean-Baptiste Lacoste, Reynaud.

FAURE fut envoyé de nouveau en mission dans le département de la Haute-Loire, avec Jean-Baptiste Lacoste, député du Cantal. Maratistes forcenés, ils en prêchèrent publiquement la morale; et ce que l'on n'apprendra pas sans étonnement, c'est qu'ils mêlaient dans leurs discours, les éloges du trop fameux d'Orléans.

Le Représentant Bonnet, Député de ce Département, qui siégeait alors à la Convention, y fut traité d'une manière ignomignieuse. Ces deux Proconsuls l'accusèrent de complicité avec Dumouriez, le fisent brûler en effigie en leur présence, et le présentèrent a ses concitoyens comme leur plus cruel ennemi : compris par la suite dans le nombre des proscrits, il fut obligé, pendant près de 18 mois, d'errer au milieu des forêts.

Les Comités révolutionnaires organisés sous leurs auspices, ne présentent qu'un ramas d'hommes ignares et créés pour le crime. Celui de la Commune d'Issengeaux, dont les mouvemens révolutionnaires te-

naient visiblement à un fil étranger, donnait l'impulsion à tout le district de Monistrol. Cent cinquante familles arrachées de leurs foyers ont vu de près l'échafaud; traînés dans les prisons de Paris, le 9 thermidor rompit leurs liens, et enchaîna la puissance de leurs furieux persécuteurs.

A Monistrol, les maisons d'arrêt se remplirent. Des pères de nombreuses familles et leur épouse y furent précipités sans aucune pitié. L'agent national Dauce, chirurgien, leur fit éprouver les plus affreuses persécutions (1). C'est avec lui que Faure entretient une correspondance suivie. Ces lettres sont frappées au coin de l'inhumanité, et contiennent souvent des mandats d'arrêt. On lit dans un de ces écrits les phrases suivantes: elle est du 2 messidor, an 2, (20 juin 1794.) « Tu recevras, cher ami, » un arrêté du Comité de Sûreté générale » pris ce matin, pour envoyer ici *rendre* » *visite à Sanson* les ci-devant curés de » St. Just, Lacombe, prêtre, Berger, » domestique du curé, et Cauvel ou Canel » qui les avait recélés, ainsi que Colmar. » Je suis assuré que tu justifieras la con-

(1) Voyez ce que nous avons dit sur le régime intérieur des prisons de la commune du Puy, département de la Haute-Loire, tome 6, page 106.



» fiance que le Comité a en toi ; je t'in-
» vite de ne pas souffrir d'appitoyeurs, de
» pleureurs ni de modérés. »

Le fanatisme a été le principal motif de la persécution exercée dans ce département; riches et pauvres y sont enveloppés, et la terreur fut si grande que les habitans désertaient en foule leurs Communes pour se retirer dans les montagnes et les forêts voisines. Des armées révolutionnaires commandées par des êtres qui se fesaient appeler Marat, portaient la désolation et le ravage. Les armes à la main, ils exigeaient d'énormes contributions ; leur ordre de paiement était conçu en ces termes : « Il est
» enjoint, en vertu des pouvoirs qui me
» sont donnés, à M.... de payer la somme
» de . . . dans les 24 heures, à peine du
» double, passé ledit délai, et d'avoir
» chez lui cinquante volontaires à discré-
» tion pendant plusieurs jours. »

Regnaud, député de ce département, y paraît à son tour ; se jouant de ses commettans, il les fait ployer sous son despotisme. Il commence par faire abattre les clochers. La majeure partie des habitans des campagnes est requise pour ces opérations, et les destructions s'effectuent à grands frais.

Les signes du culte proscrits dans leurs

plus légers attributs, dictent un autre arrêté où Regnaud s'exprime ainsi : « Comme
» les signes du fanatisme sont absolument
» procrits, que néanmoins des personnes
» affectent encore de les conserver, et
» notamment des femmes, sous prétexte
» d'embellir leurs parures ; les Municipa-
» lités seront tenues, une décade après la
» publication du présent, de faire incar-
» cérer celles qui, dans leurs ajustemens,
» se serviront des signes représentatifs des
» vieux préjugés, lesquels seront confisqués
» au profit des dénonciateurs, et c. »

Aussitôt on arrache les croix des femmes de la campagne. Une classe de feseurs de dentelles, connue sous le nom de dévotes ou de béates, à qui Regnaud avait imposé la loi de prêter serment de fidélité à la Nation dans un délai prescrit, s'était refusé à cette action qu'aucune loi n'ordonnait. Les soldats révolutionnaires les conduisent par centaines dans les prisons; celles qui peuvent échapper, courent se réfugier dans les bois.

Un autre arrêté ordonnait de fêter les décades. L'ignorance du nouveau calendrier, de la part de ces hommes privés des moindres lumières, rendait cette mesure presque inadmissible. Les femmes qu'on trouve occupées à leurs travaux ces jours

de fêtes, sont insultées, maltraitées et chargées de fers.

Dans une Commune, un citoyen, sa femme et ses enfans cueillaient des cerises un jour de décade; ils sont condamnés à 150 liv. d'amende. Dans le canton des Rozières, le juge de paix, Galavelle, à la tête d'un parti de la troupe révolutionnaire, apperçoit un citoyen qui préparait, à pareil jour, une boisson pour ses vaches. Son infraction à l'arrêté de Reynaud, est punie par l'incendie de ses bâtimens, qui s'étendit sur ceux qui l'avoisinaient.

Le citoyen Lecornu fut dénoncé comme ayant fait une fausse déclaration de ses grains. Les délateurs ajoutèrent qu'il en avait laissé avarier une partie. Reynaud, pour donner un exemple *aux affameurs du peuple*, ordonne que la maison de ce Citoyen sera rasée, ses effets confisqués et vendus. Cet arrêté fut exécuté. La maison où on avait trouvé le grain, et une autre située dans une autre Commune, qui appartenait egalement à Lecornu, furent démolies. Ce Citoyen n'évita la prison et la mort qu'en fuyant dans les bois avec toute sa famille.

Reynaud, partisan outré de la terreur et du régime de sang, ne cache point ses vues au Comité révolutionnaire du Puy.

Dans une de ses lettres, il leur dit : « La » terreur doit être à l'ordre du jour. Il est » indispensable d'épurer la République. » Une Commission doit aussi épurer les » maisons de réclusion. *Gare les têtes.* Je » vous invite d'avoir soin de ces messieurs, » qui se rejouiront peut-être de mon dé- » part, mais qui seront bientôt traités » comme ils le méritent. »

La Commune de Craponne avait une société populaire composée d'hommes les plus turbulens. Un nommé Florent, lieutenant de gendarmerie, que le crime avait élevé à ce poste, était Membre de ce Comité. Les persécutions qu'il exerça sont innombrables. La Municipalité, composée d'individus semblables, laissait commettre toutes sortes d'excès ; un citoyen y a été assassiné en présence de plus de deux mille personnes : ce meurtre n'a attiré à son auteur que les applaudissemens des Autorités constituées.

Les Communes de Monestier et de Brioude ont pareillement éprouvé le despotisme de leur Comité. Dans la première, le nommé Bonafoux, prêtre constitutionnel, fut le fléau de ses habitans ; et dans la seconde, Regnaud y avait modelé le Comité selon ses affections sanguinaires. C'est ce Comité qui, le 24 thermidor ( 11 *août* 1794. ), prit un

arrêté pour traduire vingt-cinq à trente citoyens au tribunal révolutionnaire de Paris. La lettre d'envoi, écrite au Représentant Regnaud, est remarquable par ces expressions : *Tu seras sans doute cette fois content de nous.* C'est ainsi qu'il termine cet écrit. Heureusement, la puissance décemvirale, renversée à cette époque, avait émoussé le fer de la destruction, et les efforts des agens du crime ne servirent qu'à hâter leur chûte et à les précipiter dans la boue.

---

*PRÉCIS historique des crimes commis à Brest et l'Orient, sous le proconsulat de Trehouart, Bréard, Prieur (de la Marne), Jean-Bon Saint-André, Treilhard, Laignelot, Villers, Lequinio, Desrues et Faure (de la Creuse).*

LA Commune de Brest avait comprimé le fanatisme et garanti ses côtes par une vigilance sans bornes. Les nombreux bataillons de ce département, sur les frontières et dans nos îles, se distinguaient par une bravoure exemplaire, lorsque le 2 septembre et le 31 mai y excitèrent un mécontentement général. Alors la Montagne dissémina des agens à sa dévotion, pour destituer les Autorités constituées qui s'étaient soulevées

contre l'oppression exercée à cette époque envers la représentation nationale, coalition criminelle aux yeux des Montagnards, qui cherchèrent à la punir sous le nom de *fédératisme.*

Beaulieu Trehouart, député suppléant d'Ille et Vilaine, fut envoyé à l'Orient. Cet homme faible, craignant d'être victime de la terreur, en arbora les couleurs. Par ses ordres, la Municipalité de cette ville fut destituée.

La nouvelle Municipalité présenta à Trehouart des Membres dignes de former un Comité révolutionnaire. Hannoyer, originaire de la Normandie, après avoir quitté le froc, pour endosser la cuirasse, déserteur de son corps, matelot, et puis officier sur un corsaire, en fut élu le président. Robespierre le nomma par la suite juré du tribunal révolutionnaire de Paris, et lui adjoignit le nommé Barbier, officier municipal.

Ces deux Autorités une fois créées demandèrent de concert à Trehouart, l'exécution de la loi du 17 septembre. Aussitôt, tous les fonctionnaires publics nouvellement destitués, sont incarcérés, ainsi que tous les citoyens dont les lumières et les vertus portaient ombrage aux crimes. On n'oublia pas les Membres de l'Administration

départementale, dont le crime était d'avoir pris un arrêté foudroyant contre les triomphes des Maratistes à l'époque du 31 mai. La loi sur les suspects mise en activité, acheva d'encombrer les prisons.

Jullien, fils, âgé de vingt ans, fut envoyé à l'Orient par le Comité de Salut public, investi de pouvoirs semblables à ceux des Représentans du peuple. Ce jeune homme, à qui l'exaltation et le fanatisme de la liberté acquit une réputation parmi les Montagnards, rivalisa de puissance avec Trehouart. Corbigny et Barrère, neveu du Représentant, succédèrent à Jullien. Trehouart, à qui jusqu'alors on avait fait perdre dans le vin les courts intervalles de sa raison, fut remplacé par Prieur de la Marne. Ce nouveau Saltimbanque, entouré d'hommes tarés et de femmes dissolues, parcourait les rues et les places de l'Orient, qu'il fesait retentir de chansons grossières, dont il s'attribuait l'honneur de la composition. Tous les soirs, la Municipalité, le Comité révolutionnaire, se réunissaient avec ce Représentant; au milieu des orgies les plus crapuleuses, et sur le sein d'épouses complaisantes ou de femmes perdues de mœurs, on décidait de la liberté et de la vie des pères de famille. Ce Conseil, composé d'hommes et de

femmes, comprenait d'abord les nommés Parmentier, Lacroix fils, Duquenel ci-devant commis chez un négociant, et appelé ensuite au tribunal de Paris pour y remplir les fonctions de juré; Regnaud, Hannoyer, Peyraud, Droz prussien, et Olivier; ce dernier, membre de la Municipalité, et depuis son secrétaire.

Quelque fût la fureur de tous les Membres de cette société, le plaisir l'emporta néanmoins sur les affaires, et le sang fut épargné pendant le séjour de Prieur de la Marne. Il quitta cette ville au mois de floréal an 2, (mai 1794) et fut remplacé par les Bonjour et Reis, Agens du Comité de sûreté générale.

La proscription fut bientôt dirigée au gré de leurs caprices; le premier citoyen qui en fut victime, nous offre un trait de scélératesse que l'espoir seul de l'impunité pouvait inspirer. Perrier, Administrateur de la compagnie des Indes, possesseur d'une grande fortune, généralement estimé, fut arrêté par leurs ordres; mais au lieu de le faire conduire dans une maison d'arrêt, il le tinrent en charte privée dans leur hôtellerie. Là, au plus rigoureux secret, toute communication lui était interdite. Au bout de quelques jours de détention, l'explosion d'un coup de pistolet se fait

entendre sur les dix heures du matin : on monte à la chambre du malheureux Perrier, qui communiquait à celle de Bonjour et de Reis ; on le trouve étendu et baigné dans son sang. La soustraction du porte-feuille de Perrier, qui à raison des sommes immenses qu'il contenait était convoité par les brigands, ne laissa plus de doute sur les auteurs de ce crime. Bonjour et son collègue Reis, se rendirent à Paris à l'approche du 9 thermidor, traînant à leur suite le citoyen Boudeville, Administrateur de la compagnie des Indes, qu'ils avaient chargé de fers après l'avoir arraché de la maison d'arrêt où il était détenu, pour le confiner à Paris dans celle de St. Lazare, d'où l'événement du 9 thermidor l'a fait sortir.

Le protestant Jean-Bon St. André parut à son tour à Brest. Bréard était déjà dans cette ville ; malgré les nombreux émissaires de la Montagne, ce Représentant avait su jusques-là conserver la tranquillité dans cette Commune. Le perfide Jean-Bon St. André s'y annonça d'abord comme le père des infortunés. Mais ce Proconsul mit bientôt la proscription à l'ordre du jour. Sous l'accusation banale de fédéralisme, les prisons se remplissent. La société populaire est régénérée, selon les principes

de ce maratistes ; des brigands, des forçats succèdent aux gens probes. La délation se propage. Ces hommes flétris sont les auteurs d'une foule de dénonciations ; malgré la source impure d'où elles partent, elles sont accueillies par Jean-Bon St. André. Ils dressent même des actes d'accusation que l'on remit par la suite à l'Accusateur public du tribunal révolutionnaire. Ces actes d'accusation étaient en partie dirigées contre les chefs qui leur avaient fait éprouver les effets d'une juste sévérité. Un de ces vils forçats fut traité avec distinction par Jean-Bon St. André. On lui prodigua les plus grands égards, ses fers furent brisés, et il fut somptueusement nourri.

Le Proconsul, sur ces fausses dénonciations, crut devoir machiner une grande conspiration : son but était de trouver un motif spécieux de créer un tribunal révolutionnaire. Aussi vil dans ses ressources que coupable dans ses vues politiques, il attache à la dénonciation des forçats une grande considération : selon lui, Brest devait être livré aux Anglais, fait attesté par les Maratistes et des forçats. Ces derniers en étaient tellement convaincus, que les auteurs de cette trahison étaient leurs chefs. Un caporal du nom de Boussard, s'était insubordonné contre ses chefs, il

fut encore aux yeux du Proconsul un patriote qui avait *patriotiquement* désobéi à des généraux traîtres à l'État.

Ainsi le crime en insurrection, la rebellion de quelques subalternes de l'armée, qui ne respiraient que l'anarchie, basèrent cette fameuse conspiration de Quiberon ; à la faveur de laquelle Jean-Bon St. André institua un tribunal révolutionnaire à l'instar de celui de Paris. Dans le fait, l'armée ennuyée d'une station infructueuse, avait fait éclater quelques mouvemens dont le dégoût était la principale cause. Les Maratistes qui commençaient à se répandre par-tout, et les hommes jaloux des emplois que possédaient les anciens officiers de la marine, avaient profité de cette légère étincelle pour lui faire prendre le caractère de l'insurrection ; mais le représentant Trehouart qui se trouvait alors sur les lieux, avait dressé procès-verbal de cet événement ; il y constatait l'existence de quelques actes d'insubordination, de la part de certains matelots que *l'impatience de revoir leurs foyers avait excité au murmure*, et qu'il parvint facilement à calmer, à l'aide du patriote Belval, qui fut par la suite livré au tribunal révolutionnaire de Brest.

Avant de parler des travaux funèbres de ce tribunal, le ministre protestant, Jean-

Bon St. André, assista à l'inauguration de deux églises travesties en temple de la Raison. Le discours qu'il fit à ce sujet respirait la haine et la vengeance contre les Catholiques. Excité par cette rivalité de secte, il attaque indistinctement l'existence et la moralité des premiers apôtres de la religion chrétienne.

Jettons maintenant encore un coup-d'œil sur la situation de Brest : la délation en occupe toutes les issues; les citoyens évitent de s'aborder dans la crainte de trouver un ennemi dans l'objet de leurs plus chères affections. Deux guillotines sont en permanence sur la place publique; l'une d'elles est ornée de bandes aux trois couleurs : dans la salle du tribunal, les témoins à charge sont du choix du dénonciateur et défrayés par l'Accusateur public ; ceux à décharge sont intimidés et chassés du tribunal. Les défenseurs officieux éprouvent le même sort : le citoyen Riou, l'un d'eux, veut envain faire parler les lois et l'humanité en faveur des accusés, son énergie est enchaînée; il faut qu'il assiste, en contenant sa rage, à cette foule de jugemens assassins. Les accusés sont effrayés par les regards farouches des juges. Les actes d'accusation qui leur sont délivrés pendant la nuit deviennent inutiles pour leur défense. L'ex-

moine *Verteuil* substitut de l'Accusateur public du tribunal révolutionnaire de Paris, et Accusateur public près celui de Brest, dit, « que le tribunal ne se régle pas sur les » décrets de la Convention, mais sur les » instructions particulières qu'il reçoit de » Paris, » c'est-à-dire des Comités de salut public et de Sûreté générale.

Le président Ragmey, également tiré du tribunal révolutionnaire de Paris, interdit la parole aux accusés, ne leur permet souvent de répondre que par *oui* ou *non*, quelques compliquées que soient les questions qu'on leur fait. Verteuil, dont les conclusions étaient toujours rédigées avant l'audience, n'y fesait aucun changement, quels que fussent les résultats des débats. Ce Verteuil chassait aussi les témoins à décharge, ainsi que les jurés dont les dispositions étaient favorables aux accusés. Il arrêtait les écrits que ceux-ci envoyaient au Comité de Sûreté générale, et les deux juges, Lebars et Palis, menaçaient un imprimeur qui s'était chargé des mémoires justificatifs des prévenus. « Ces mémoires, » disait Lebars, nous les f...... au feu, et » nous envoyons les auteurs à la guillotine ».

Barrère parut à la tribune lors du rapport sur la conspiration de Quiberon, d'après les renseignemens de Jean-Bon St. André ;

il y fit ratifier l'organisation d'un tribunal révolutionnaire à Brest, et annonça la nomination de Ragmey, Verteuil et Bonnet, (ce dernier, secrétaire de Fouquier) en termes qui ne laissent rien à desirer sur les desseins du Comité de Salut public, dont Jean-Bon St. André était membre. Il peignit ce détachement du tribunal de Paris, comme un faisceau de vertueux patriotes qui allaient anéantir les conspirateurs de ces départemens et rendre l'énergie aux vrais républicains.

Rien n'égale l'appareil terrible dont on entourait les accusés. Placés entre deux gendarmes qui avaient le sabre nud, un soldat de l'armée révolutionnaire en face d'eux, fesait mouvoir une épée flamboyante. Sa figure recouverte d'un énorme bonnet de poil et ombragée de moustaches, laisse à peine apercevoir deux yeux étincelans de la soif du sang. Il est défendu aux accusés de fixer l'auditoire : leur fauteuil est construit de manière qu'ils ne peuvent s'asseoir ni d'aplomp, ni de côté ; une barre de fer placée à la hauteur de l'estomach, comprime leurs poumons et neutralise leur énergie.

Dans les cachots, les détenus maltraités, jouets de l'ironie amère de leurs juges, sont privés des objets les plus essentiels : leurs malles sont déposées chez l'Accusateur public, et c'est avec les plus grandes

difficultés qu'ils parviennent à se procurer un peu de linge.

Bonjour et Reis accompagnés du municipal Froment, ivrogne de profession, fesaient des incursions continuelles dans ces maisons d'arrêt. C'était toujours la nuit qu'ils choisissaient pour troubler le repos des détenus.

Le juge *Lebars* se transporta un soir à la prison, pour y faire perquisition d'une lettre anonyme, écrite au Tribunal; il vint dans la chambre occupée par le citoyen Laligne, ex-curé de Saint Louis. Il étala à l'égard de ce citoyen l'indécence la plus caractérisée, en le forçant à quitter ses vêtemens, et le fouillant jusques dans ses culottes. Ce Tribunal essaya souvent de soulever le peuple contre les prisonniers, en répandant les bruits d'une insurrection. Plus d'une fois on entendit battre la générale, la force armée se mettait aussi-tôt sous les armes; mais le peuple fut le tranquille spectateur de tous ces mouvemens: il sut même contenir son indignation, en voyant qu'on se jouait de ses utiles occupations, et de son repos pour le porter à être l'instrument de ce Tribunal assassin.

Nommons maintenant quelques-unes des victimes que ces Juges conduisirent à l'échafaud. Le citoyen Toulguet, ci-devant Maire

de Carhaix, allait être mis en jugement : Quemar, père du Greffier du Tribunal, était son ennemi juré. En conséquence, il invita, par une lettre, son fils à user de tous les moyens que lui donnait son emploi pour s'opposer à ce que les deux frères Weller, témoins à décharge du prévenu, ne fussent assignés. Cette funeste précaution ne fut que trop mise en usage pour l'infortuné Toulguet : sa perte en fut le résultat.

Le citoyen Moreau, Juge de Morlaix depuis 37 ans, place dans laquelle il avait développé toutes les qualités du vrai Magistrat ; la vénération dont jouissait ce vieillard, ses lumières, son patriotisme, ne l'exemptèrent pas de l'échafaud. On ne craignit pas d'affliger son fils, ex-avocat, élevé au généralat de nos armées, et dont les victoires fixaient les destinées de la République.

Le citoyen Coatauscour, âgé de 75 ans, finit aussi sa carrière sur l'échafaud. Les citoyens Quéreon, Monteclair et Rougemont, officiers de marine, et originaires de Quimper, furent enlacés dans cette prétendue conspiration de Quiberon, qui les envoya à la mort.

La sœur Rose fut guillotinée pour une chanson contre les Montagnards, qu'on avait trouvé chez elle.



La citoyenne Ruvilly avait donné l'asyle à un capucin âgé de 80 ans ; cet acte hospitalier fut un crime digne de mort ; sa sœur, la citoyenne Desmarets, subit le même sort, pour n'avoir pas dénoncé sa sœur....

La citoyenne Launay (noble), fut enlacée dans les filets de la mort, ainsi que la citoyenne Kjcgu : cette dernière, pour avoir caché des effets appartenans à son frère, regardé comme émigré.

Le citoyen Boujar, bonnetier de Morlaix, fut un jour attaqué par quelques soi-disant patriotes ; ils lui firent un crime de ce qu'il avait la cocarde nationale, et qu'il n'était pas digne de la porter. Eh bien ! dit Boujar, en l'arrachant de son chapeau, si je ne suis pas digne de la porter, la voilà. Un des assistans lui observa que ces hommes, en le provoquant à cette insulte envers ce nouveau signe du ralliement des Français, ne cherchaient que sa perte. Boujar ramassa sa cocarde et la replaça à son chapeau. Ce fut deux ans après cette anecdote, qu'une dénonciation des plus atroces, conduisit ce citoyen à l'échafaud. Parmi les témoins on remarquà, Bernard Beau, qui comparut souvent dans toutes les affaires où la peine de mort fut prononcée.

Les citoyens Broustais, négocians de

Morlaix, Cheff-Dubois, un meûnier, plusieurs prêtres, plusieurs soldats, augmentèrent la liste mortuaire des deux tribunaux de Brest et de l'Orient.

Le jour qui vit tomber la tête des Administrateurs du Finistère, et des Membres du Conseil général de la Commune, au nombre de vingt-six, en fut un de deuil pour le département. Le 30 floréal (19 mai 1794,) l'acte d'accusation leur fut signifié le soir, ainsi qu'au Secrétaire général, au nombre de trois copies. Le lendemain, ils parurent au Tribunal, sans avoir pu prendre connoissance des chefs d'accusation portés contre eux. Les deux premières séances furent employées à la lecture des pièces à charge, et à l'audition des témoins également a charge. Dans la troisième et dernière séance, malgré les vives réclamations des Administrateurs, on ne leur permit point de se défendre. Les défenseurs officieux ne purent mettre en évidence aucuns moyens justificatifs pour leurs malheureux cliens, dont les Comités de Gouvernement dirigeaient l'assassinat.

Les chefs d'accusation portés contre eux, contenaient le protocole ordinaire de fédéraliste, d'anti-Maratiste; et la veille de leur condamnation, l'Accusateur public fit mander un Administrateur du district, pour



qu'il fit préparer un bon repas, mais sans couteaux, pour ces accusés. Il ordonna qu'on se pourvût de trente bouteilles du meilleur vin, *parce que l'humanité exigeait qu'ils fissent au moins un bon dîner avant de mourir.* Ce repas fut préparé à l'hôpital : l'on a su depuis que ce repas n'avait été donné que dans l'intention de les enivrer, crainte qu'ils n'intéressassent le peuple qui les connaissait comme de vertueux Républicains. L'on mit sûrement dans leur vin des drogues pour les étourdir.

Le matin de l'exécution, le bourreau Hanss, en outre Membre du Comité révolutionnaire, se transporta au district, afin d'obtenir des voitures, et tout ce qui pouvait concerner ses fonctions. Un des Administrateurs lui demanda si on ne leur donnerait pas au moins vingt-quatre heures pour mettre ordre à leurs affaires : « Pas » un quart-d'heure, répondit Hanss, du » moment qu'ils seront jugés, ils seront » à mes ordres ». Un corps de quatre mille hommes, précédé d'une nombreuse musique, les escorta jusqu'au supplice. Le 3 prairial (22 mai 1794,) veille de la fête de l'Etre suprême, l'Exécuteur rangea symétriquement leurs têtes sur l'échafaud : la moitié des condamnés amenés dans la deuxième voiture, apperçurent de loin ces

têtes sanglantes sur l'affreux théâtre qui attendait les leurs. Un des forçats qui lui servait de valet les prenait par les cheveux et les fesait sauter en l'air, avant de les jeter dans le coffre destiné à les recevoir. Hanss se saisit de la dernière, et l'exposa long-tems aux regards du peuple, en lui adressant un discours, qui insultait cette victime. Cet Exécuteur abandonna plusieurs fois l'instrument du supplice au premier venu. Un matelot Suédois, victime de l'inexpérience et de la mal-adresse d'un de ses valets, essuya pendant trois fois les effets de la hache.

Voici les noms d'une partie de ces victimes : *Kgariou Locmaria*, président du département ; *Brichet-Killis*, procureur-général-syndic ; *Denmat*, homme de loi, de Morlaix ; *Morvan*, de Quimper, homme de lettre ; *Bergevin*, de Brest, homme de loi ; *Guiller*, du Marnay ; *de Douarnenez*, négociant ; *Doucin* fils, avocat, tous Administrateurs. Ceux du Conseil général sont, les citoyens *Mallemanche*, officier de santé de Brest ; *Deniel*, marchand, de Lannilis ; *le Thou*, âgé de 60 ans, négociant ; *Expilly*, évêque de Quimper ; *Merienne*, de Brest ; *Predour*, avocat de Châteaulin ; *le Gac*, avocat de Châteaulin ; *Piclet Leroux*, marchand ; *Moulin*, de Quimperlay, ancien

militaire ; *Curic*, de Quimperlay ; *Aymé*, secrétaire-général.

Tandis que les Membres du département portaient leurs têtes sur l'échafaud, un décret en date du 31 août 1793, avait mandé à Paris les principaux Membres de la Municipalité de l'Orient, accusés d'avoir voulu livrer les ports de l'Orient et de la Liberté, ci-devant *Port-Louis* ; ils s'étaient empressés de venir se disculper de cette calomnie, inventée par un nommé Mouquet, apothicaire, homme lié étroitement avec Lequinio, et tellement noyé de dettes, qu'il n'osait paraître à l'Orient. Ces Citoyens furent arrêtés à Paris, et ne sortirent de prison que quatorze mois après.

Pendant cette détention, leurs familles éprouvèrent toutes sortes d'avanies. Les citoyennes Lecoat et Beaudouin, filles de l'un d'eux, régissaient en son absence son imprimerie. Jullien fils et Duquenel mirent leurs ouvriers en réquisition pour les occuper à celle du nommé *Feutray*, qui s'était intitulé *Imprimeur de la Montagne*. Ces Citoyennes, bien loin d'être indemnisées de la privation de leurs ouvriers, étaient encore forcées de les payer.

L'Epouse d'un de ces citoyens est un jour rencontré dans la rue par la femme Drouault, l'une des furies de guillotine. « Votre mari

est bien heureux, lui dit-elle, *Trentinian* et *Georges* ( deux des détenus à Paris ) sont guillotinés. *Lapotaire* et *Lecoat* sont condamnés à six ans de fers. „ A ces mots, cette épouse qui était enceinte tombe évanouie : cette chute faillit lui coûter la vie. Une autre de ces harpies, la *Thorenne* passait devant la maison des familles dont les chefs étaient incarcérés à Paris ; un geste expressif qu'elle fesait avec la main autour du col, annonçait le genre de mort qu'elle supposait qu'ils avaient subi.

Le tribunal de Brest continua ses affreuses opérations, ne se réjouissant qu'au milieu des flots de sang et des lambeaux de chair humaine : il se plut à faire périr la plupart de ses victimes, la veille d'une fête nationale. Le citoyen Raby dont le patriotisme ne s'était jamais démenti, périt la veille de la fête du 31 mai, instituée par les Montagnards. Ce jeune homme avait déclamé avec énergie contre les attentats commis à Paris lors de cette insurrection ; il concluait à ce que les Députés du Finistère proscrits fussent reportés en triomphe dans la Convention, et que Paris fût rendu à sa liberté, en destituant les Autorités constituées qui y siégeaient depuis cette époque.

Le 13 juillet fut ensanglanté par le sup-

plice de Toulec, Brousort et l'abbé Rideau, tous trois citoyens de Brest. Les évènemens du 31 mai servirent encore de motifs pour leur condamnation. Mais leur plus grand crime consistait dans la sanction qu'ils avaient donné à la courageuse dénonciation de Louvet contre Robespierre. Brousort avait fait venir des témoins à décharge; le Président refusa de les entendre, sous prétexte qu'ils n'avaient pas accepté la Constitution. Cet Accusé voulut se récrier contre un procédé si illégal; il fut mis hors des débats. Toulec se vit à chaque instant interrompu. Rideau fut tellement interdit qu'il ne put lire le quart de sa défense. Les formes de la justice interdisaient toute interruption jusqu'au jugement définitif; mais les juges et les jurés furent dîner avant de le prononcer. Il fesait nuit quand ils reprirent leur séance et l'exécution eut lieu aux flambeaux. Le citoyen Toulec voulut éclairer le bourreau tandis qu'il égorgeait les cit. Brousort et Rideau. Quand son tour fut arrivé, l'Exécuteur pour se jouer en quelque sorte de son intrépidité, laissa tomber pendant trois fois le mouton sur son col, jeu cruel qu'il s'était plu de répéter dans différentes circonstances.

Le 15 thermidor, Prieur avait appris la nouvelle de l'événement du 9; ce fut les

larmes aux yeux qu'il instruisit les fonctionnaires publics de la chute de Robespierre. Le supplice de Dumas et Coffinhal frappa bientôt de terreur les Membres du tribunal : leurs pouvoirs paraissaient suspendus, et ils crurent devoir consulter Prieur, qui leur dit d'*aller en avant*. Prieur (de la Marne) connaissait si bien l'illégalité de cet ordre, qu'il fabriqua, par la suite, un arrêté de la date du 3 fructidor, par lequel il enjoint au tribunal de suspendre ses fonctions ; mais il est de fait que cet arrêté n'eut lieu que sur la fin du même mois. Par ce faux, Prieur (de la Marne) voulait se laver des assassinats que le tribunal continua après sa suspension. On peut juger d'ailleurs, par sa conduite à l'égard du président Ragmey, de l'adhésion formelle qu'il donnait à ses opérations. Les Comités de gouvernement envoyèrent l'ordre de faire conduire ce Brigand à Paris de brigade en brigade. Prieur garda cet ordre pendant trois jours. Ragmey, averti, prit ses précautions. Un Juré de son tribunal vint mettre les scellés, et le juge Lebars devait d'abord le surveiller jusqu'à Paris. Prieur crut cependant qu'il était de sa prudence de charger un autre citoyen de cette commission. Il avait conservé jusqu'alors quelques égards vis-à-vis de

Ragmey ; mais le régime des assassinats judiciaires étant passé, il fallait bien que Prieur, aussi habile caméléon que la plupart de ses collègues, changeât de mœurs et de langage : aussi Ragmey se plaignit-il par la suite amèrement de sa lâcheté, dans une lettre qu'il écrit à Verteuil, où il dit : « Le scélérat Prieur nous promet monts » et merveilles en particulier, mais il nous » abandonne et nous trahit dans les Co- » mités. » Revenons au tribunal de Brest.

Le 19 thermidor, les citoyens Belleval et Malescot furent guillotinés ; celui-ci avait deux fils à l'armée ; Belleval fut conduit à l'échafaud, pour avoir contribué au salut de Louvet, Barbaroux et Pétion : ses opinions contre le 31 mai contribuèrent également à sa perte.

Lors de la célébration du 10 août, le maire de Brest, beau-frère de Toulec, guillotiné le 13 juillet, et oncle de Belleval, égorgé le 8 août, fut forcé par le tribunal d'assister à cette fête, et de venir, à la tête de la Municipalité, abjurer, pour ainsi dire, la nature, afin d'échapper à la terreur. Les deux filles de Mallemanche, administrateur, qui avait péri avec ses collègues, reçurent également l'ordre de s'y trouver. Le cortége était dirigé sur la place de la guillotine ; et ces deux infortunées fou-

lèrent aux pieds la terre encore fumante du sang de leur père.

Pour achever de peindre ce tribunal, nous rapporterons la fin malheureuse de la citoyenne Modeste - Emilie Forsan. Cette jeune fille, âgée de vingt ans, renommée par ses vertus et sa grande beauté, venait d'être acquittée sur tous les chefs de son acte d'accusation, lorsque parut l'ex-prêtre Buhot, dont elle avait, dit-on, mérité la haine à force de vertus. Cet homme, en qualité d'agent de la Commune où elle passait, ayant été arrêtée comme n'ayant pas obéi à la loi qui l'obligeait de s'éloigner de vingt lieues des frontières en qualité de noble, leur avait fait éprouver les outrages les plus violens. Il veut ensuite l'interroger sur ses opinions politiques ; il veut qu'elle déclare si elle regrette le ci-devant Roi, si elle tremperait avec plaisir ses mains dans le sang du dernier des Nobles. Cette atroce proposition fait frémir la citoyenne Forsan, qui déclame contre la tyrannie de ce vil prêtre, et lui déclare qu'elle ne connaît point de loi qui puisse attaquer la liberté de la pensée. Buhot est charmé de trouver un nouveau motif de vengeance. Il dresse un procès-verbal en termes des plus perfides, et usant de tout ce que la terreur a de plus effrayant : il profite de la faiblesse

de cette infortunée pour le lui faire signer.

Buhot intervient dans les débats, communique au tribunal ce monstrueux écrit, ce qui la conduisit à l'échafaud. Les Juges font transporter le cadavre de cette infortunée dans un lieu secret, sous prétexte d'observations anatomiques, et se permettent les indécences les plus impies : ils outragent la nature, et souillent la virginité jusque dans les bras de la mort.

Le tribunal criminel de l'Orient était autorisé à juger révolutionnairement ; il étala le même appareil que celui de Brest : mêmes procédés dans les débats ; plusieurs accusés furent jugés sans jurés et sans défenseurs. Tels sont les principaux faits qui ont désolé le département du Finistère sous les Proconsuls dont il a été question dans ce résumé. Laignelot et Lequinio y ont séjourné pendant quelque tems. Le lecteur est assez instruit sur la moralité de ces deux Montagnards, pour présumer que leur présence ne servit qu'à donner un élan plus terrible au régime révolutionnaire. Les Représentans Desrues et Villers y ont également été envoyés, mais ce fut après le 9 thermidor ; et leur mission n'eut pour objet que la vérification de différentes denrées qu'on avait laissé avarier dans les ports, pour affamer les Français.

*CRIMES commis dans les départemens du* Haut et Bas-Rhin, *sous le proconsulat de Milhaud, Ruamps, Guyardin, Baudot (le prêtre), Lemann, Saint-Just et Lebas.*

CE n'est point une chimère de la sotte crédulité, ni un vain rêve de la peur, que l'idée de l'influence constamment exercée par l'étranger sur tous les progrès de notre révolution, sur les excès de l'exagération hypocrite qui en a envahi la direction, sur les désastres longs et sanglans qui en ont obscurci la gloire et souillé la marche.

Ainsi, tandis que l'Anglais, dans les départemens de l'Ouest, soulevait, aux noms fantatisques de religion et de royauté, le crédule habitant de la Vendée et de la Bretagne contre le culte sacré de la liberté et l'autorité paternelle de la loi seule, au nord et à l'orient de la République, la politique autrichienne essayait des intrigues différentes, et non moins adroites, contre les paisibles citoyens de nos frontières. L'amour du travail et de l'ordre, l'habitude héréditaire des mœurs simples et probes, qui sont celles de la véritable liberté, le respect inaltérable de la loi et du devoir, étaient des qualités trop essentiellement caractéris-

tiques des bons habitans du Haut et du Bas-Rhin, pour que le cabinet de Vienne, jaloux de les réunir à sa domination, espérât réussir avec la bannière de la rebellion. Ce n'est point en leur prêchant le fanatisme d'un régime légalement aboli, c'est en leur insinuant le dégoût du régime nouveau; ce n'est point avec d'impudens et stupides provocateurs de la superstition et de la servitude, c'est avec d'adroits et féroces apôtres de l'anarchie et du meurtre qu'ils essayèrent d'amener ces malheureux départemens, non au regret de l'ancienne tyrannie, mais au besoin de fuir la nouvelle, à la nécessité aveugle de se jeter dans les bras du despotisme perfide de l'Allemagne.

Telle fut la mission que remplirent dans les départemens du Haut et Bas-Rhin tant de transfuges allemands, tant de prêtres sacriléges, qui, sous le prétexte intéressant et mensonger de se soustraire à une proscription étrangère, vinrent usurper une influence funeste dans un pays trop crédule pour le désoler et le trahir, semblables à ce jeune fils du dernier roi de Rome, qui, par ses déclamations contre la tyrannie de son père, surprit la confiance des Gabiens, qu'il lui livra aussitôt (1).

(1) Voyez Tite-Live, liv. Ier., sect. 54.

Parmi ces missionnaires atroces de la tyrannie autrichienne, on remarqua surtout le moine apostat Schneider, les prêtres apostats Clauer, Berghauer, Fahrlæender, Probst, Tassin et autres, tous d'Allemagne, et le jeune Monet, sorti des montagnes de la Savoie. Tous ces hommes s'etaient emparés de la puissance dans les départemens limitrophes du Rhin; et longtems avant le 31 mai, ils y avaient organisé la tyrannie de la terreur, dont ils avaient fixé le siége à Strasbourg.

Le but de ces oppresseurs hypocrites était, comme nous l'avons dit, de livrer à l'Allemagne ces contrées convoitées depuis longtems, d'en forcer les habitans à rompre les liens sacrés qui les attachaient à la France pour recevoir de l'Autriche les chaînes déjà préparées par la similitude du langage et l'habitude des relations de voisinage.

« Strasbourg (s'écriait ce Monet que j'ai » cité, alors Maire de cette Commune), » Strasbourg n'est pas fait pour la liberté; » Strasbourg, par son idiôme, par ses » mœurs, par ses liens de voisinage, tient » à l'Empire; Strasbourg ne peut être que » le partisan de l'Autriche et de la ty- » rannie!... » Ce n'est point par l'attrait d'un régime plus paternel, par le charme des lois douces de la République, c'est par

l'effroi des mesures les plus tranchantes, c'est par la menace d'une transmigration fatale, qu'il prend à tâche d'exaspérer leur docilité patiente, de leur offrir l'alternative de la fuite vers l'Allemagne ou de la mort. « Il faut, continue-t-il, régénérer l'Alsace ; » il faut y transplanter une colonie de » patriotes, et reléguer dans l'intérieur » des terres ces âmes faibles qui ne savent » pas se mettre à la hauteur de la révo- » lution, et qui, sous le masque hypocrite » du dévouement aux lois, cachent leur » attachement aux principes destructifs de » toute égalité sociale. »

On voit que c'était *leur dévouement aux lois de la République*, que voulaient punir ces délégués perfides de l'Autriche ; et il n'y eut point de persécutions, de vexations, qu'ils n'employassent pour lasser et désoler leur patience, pour leur présenter le désespoir comme ressource unique.

On a connu dans toute la France l'institution et les effets des Comités révolutionnaires, des Comités centraux, des Tribunaux populaires, des Commissions militaires, du Proconsulat, des Armées révolutionnaires, et c. ; mais on n'a connu qu'à Strasbourg et dans ces départemens du Rhin, l'épouvantable monstruosité de la *propagande révolutionnaire*, dont l'apostolat

s'exerçait avec une guillotine ambulante, massacrant sans distinction, dans les campagnes et dans les villes, sans aucun jugement.

Ce fut le 27 vendémiaire de l'an 2 que la *propagande révolutionnaire* s'organisa. Jusqu'alors on s'était sur-tout occupé de lui assurer de l'aliment, d'accumuler les victimes humaines. Pendant qu'une armée révolutionnaire, sous les ordres de Ruamps, parcourait les campagnes, saisissait les chevaux, les bestiaux, les denrées et les cultivateurs, pour les traduire dans les vastes magasins de Strasbourg ; à Strasbourg, les Représentans Milhaud et Guyardin organisaient, sous le nom d'arrestations et de saisies, un vaste plan de proscription collective. « Rendez-nous compte, écrivaient-ils au Comité de surveillance du » département, du résultat de la levée des » scellés apposés sur les papiers des notaires, banquiers, agens de change et » autres scélérats que vous avez faits arrêter, afin de faire alimenter la guillotine » par la chute de leurs têtes. » C'est ainsi que s'amoncelaient dans les cachots, des milliers de citoyens, dont l'encombrement appelait l'institution exterminatrice de cette *propagande révolutionnaire*, que présidait Monnet, digne chef d'une soixantaine



d'égorgeurs, que les Représentans en mission lui avaient adjoints pour accomplir les vœux sanguinaires de Marat.

« Marat n'avait demandé que deux cent » mille têtes ; mais, *fussent-ils un million*, » disait le proconsul Baudot au milieu de » ce tribunal d'assassins, *fussent-ils un* » *million, détruisons-les entièrement.* » Ce n'était point des grands conspirateurs, ni des royalistes forcenés qu'il s'agissait ici ; « Non, point de pitié pour les gens sus» pects, s'écriait un autre orateur ; la » mesure de les exterminer est nécessaire » et vigoureuse : Hérode ne fit-il pas mas» sacrer tous les enfans qui étaient dans » ses Etats ? » A cette logique exécrable, renforcée par le souvenir du 2 septembre 1792, vanté comme un *modèle de justice nationale*, des applaudissemens universels terminèrent toute discussion ; et tous, à l'exception de trois, votèrent individuellement *la mort des suspects*.

L'arrêt une fois prononcé, il ne restait plus que l'embarras de l'exécution ; le tems seul, et le caprice ou la lassitude des tueurs mettaient une mesure aux supplices. Schneider, ce monstre auquel l'histoire des tyrans anciens et modernes n'offre rien de comparable, promenait l'instrument de mort dans les villes et dans les campagnes ; et comme

les bêtes féroces, dont le passage est marqué par le sang et les cadavres, celui de Schneider l'était par la désolation et la mort.

Ici, c'est un capitaine de gendarmerie qui, pour avoir refusé ses chevaux et ses pistolets à Schneider, expie ses torts sur l'échafaud, et y reçoit avec la mort la quittance de ses pistolets et de ses chevaux dont Schneider s'empare aussitôt.

Là, c'est un malheureux dont l'innocence n'est pas même contestée ; mais, à la vue de sa jambe de bois, *cet homme*, dit aussitôt Schneider avec une ironie exécrable, *cet homme ne peut plus servir la République :* et il est conduit à la mort.

Dans le district de Schélestat, une mère, âgée de soixante-quatorze ans, accompagne à l'échafaud sa fille âgée de quarante ans, et alors enceinte ; le même coup trancha les jours de la fille et de la mère, coupables du même crime, du crime de *suspectes*.

A Geispolzheim et à Greswiller, des vieillards faibles, de simples cultivateurs, sont accusés comme séducteurs contre-révolutionnaires de leurs concitoyens, et guillotinés. Dans la commune d'Epzig, Schneider fait ordonner un jour par le Juge de paix à la Municipalité, de lui livrer cinq têtes à son choix. Une autre fois, ce même Juge

de paix reçoit sa visite au moment du dîner ; l'effroi de l'instrument de mort, qui toujours marche à sa suite, et qu'il a fait placer dans la cour, assure à ce farouche Exterminateur les honneurs du repas auquel il s'invite. Les soins, le zèle empressé de toute la famille, paraissent le flatter ; il loue les mets, et demande s'il y a encore beaucoup de vin de la qualité de celui qu'on lui a servi : Kuhn (c'est le nom du Juge de paix) lui répond qu'il en a encore quelques bouteilles à son service : « Eh bien! » réplique le Monstre, hâte-toi d'en faire » servir encore une bouteille, parce que » dans trois quarts-d'heure tu n'en boiras » plus » ; et trois quarts-d'heure après, Kuhn n'est plus ; et sa femme, ses enfans, toute sa famille éplorée, n'ont obtenu, en arrosant les genoux du tyran de leurs larmes, que l'ordre féroce d'assister tous à cet exécrable assassinat.

A Barr, il se donne une autre jouissance, celle de faire traîner par toute la ville sa victime au son du tambour, dont chaque coup fait retentir dans son âme celui qui doit trop tard finir tant de souffrances.

Un jour qu'il venait de recevoir publiquement dans la même ville, l'abjuration d'un prêtre, « Je suis étonné, s'écrie-t-il » avec fureur aux femmes et aux filles

„ témoins de cette cérémonie, qu'aucune „ de vous ne se présente pour offrir sa main „ à ce bon citoyen ; je déclare que toutes „ celles qui la lui refuseront, seront trai- „ tées comme suspectes. „

Les femmes étaient particulièrement en horreur à ces féroces ennemis de l'humanité ; *sur-tout ne ménagez point les femmes* ! écrivait-il à la horde d'Agens et d'Exécuteurs qu'il avait dispersés dans tous ces départemens, pour y commettre les assassinats qu'il ne pouvait exécuter lui-même. L'humanité, les mœurs, rien n'était sacré pour lui, et vingt fois on le vit mettre des femmes et des filles en réquisition pour sa crapuleuse lubricité.

Cette effronterie toujours croissante épouvanta les rivaux de sa tyrannie ; Schneider, au moment où dans un carosse à 6 chevaux précédé de coureurs et d'une garde à cheval, le sabre nud à la main, allait faire une entrée triomphante à Strasbourg, comme il avait déjà fait à Scélestat, se vit arrêté par les ordres de St.-Just et Lebas qui l'envoyèrent à Paris où il trouva sur l'échafaud le terme de ses forfaits. (*Voyez le dictionnaire tome 2.*) Ses victimes ne firent que changer d'oppresseur ; et la même tyrannie continua de peser sur les malheureux départemens du Rhin. L'armée révolutionnaire

suivit ses sanguinaires excursions ; le Tribunal de la propagande, toutes les Commissions extraordinaires restèrent en pleine activité ; les Proconsuls en mission dans ces contrées, y maintinrent l'immoralité du vandalisme ; le brigandage des réquisitions forcées, des taxes militaires, de toutes les concussions ; les arrestations des riches comme des pauvres ; de l'ouvrier des campagnes, comme de l'artisan des villes (1) ; les proscriptions collectives et le vaste systême de déportations et de transmigration.

Alors un échec des armées républicaines laissa pénétrer l'ennemi jusqu'aux portes de Strasbourg ; les départemens du Rhin presqu'entièrement envahis par les troupes autrichiennes, virent dans leur invasion le terme de l'exécrable tyrannie domestique, et après s'être ainsi associés par d'aveugles

---

(1) La terreur, qui avait déjà frappé une foule considérable d'artisans, força ceux qui restaient à fuir avec l'ennemi : les ateliers et les manufactures furent abandonnés ; les champs allaient rester sans culture, et plusieurs communes étaient entièrement désertes ; cette émigration de la classe laborieuse et utile épouvanta la Convention elle-même, qui, pour réparer les effets du systême dépopulateur de son Comité de Salut public, envoya le 28 frimaire an 3, dans ces départemens, un de ses Membres, chargé de recueillir et de lui transmettre les renseignemens sur les causes de cette désertion.

espérances à leur victoire, ils se virent entraînés dans leur prompte déroute ; près de cinquante mille fugitifs suivirent la retraite de l'armée ennemie, et allèrent dans les ténèbres de la forêt Noire, porter au loin l'effroi de la terreur, le regret de leurs foyers, le dénuement le plus absolu, et le désespoir.

---

## *Sang répandu à Beaucaire le* 10 *août* 1793.

La division s'était établie dans la Société populaire de cette Commune, par les manœuvres perfides d'un de ses chefs, nommé *Tavernel*. Les Autorités constituées réunies étaient parvenues à déjouer les projets des auteurs de la discorde. Une Société nouvelle sous le titre *de Sans-culottes de la Montagne* s'établit, et se sépare de l'ancienne Société et des Assemblées des Sections. Les membres de cette nouvelle Société annonçaient sans cesse leurs intentions homicides, elles en avaient fixé l'exécution au premier avril. Ce jour tant redouté arrive, les barques partent de Tarascon et déposent sur le rivage de Beaucaire une troupe de brigands qui sont accueillis dans le sein de la Société des Sans-culottes de la *Montagne*. Tous sortent au son du tambour et en dansant la farandole. Les cris de joie

font bientôt place à ceux de la fureur : la Municipalité fait battre la générale, la force armée se met sous les armes et se porte sur les avenues de la Maison commune. Cependant cette troupe avance, insulte la garde et fait pleuvoir sur elle une grêle de pierres. Un gendarme est attaqué, on veut le jeter à bas de son cheval, la Municipalité interpose son autorité, ses prières, pour faire cesser le tumulte ; mais les factieux continuent leurs provocations : la garde nationale est repoussée, ses canons sont même sur le point dêtre enlevés. Quelques soldats, honteux de se voir désarmer, lâchent leur coup de fusil. Le plomb en atteint plusieurs, dont deux restèrent sur la place. Les blessés prirent la fuite avec le reste de l'attroupement, qui fut ainsi dissipé. Les Tarasconais se hâtent de gagner leurs barques, et au milieu du désordre et de la précipitation, l'un d'eux tombe dans le Rhône et s'y noie. Tel est le précis de l'événement arrivé à Beaucaire, présagé sous l'aspect le plus sinistre. Les conjurés aussi lâches que le crime, furent dispersés par ce léger acte de fermeté.

---

Dans le tome premier, page 60 des réflexions préliminaires de cet ouvrage, le citoyen Ribié est accusé d'avoir dénoncé

le citoyen Deligny, employé à son théâtre de Rouen comme colleur de papiers. Cette accusation est une erreur que pour sa justification autant que pour la nôtre, nous allons rectifier, d'après les déclarations de la veuve Deligny. Voici les faits :

Deligny s'était plaint de ne plus gagner de pain pour sa famille, en présence de plusieurs peintres, décorateurs et artistes du théâtre de Ribié, à Rouen. Huit jours après, l'un d'eux rappelle avec humeur ces propos à Deligny, qui les avoue et s'en excuse : ceci se passait devant le Régisseur du théâtre, en même - tems substitut de la Commune, qui revêtant aussitôt son écharpe, somme Deligny de le suivre à la Municipalité.

Ribié était absent, lors de cette atrocité de son Régisseur, qu'il désapprouva hautement, et se fit un devoir d'humanité de payer une seconde fois à la femme Deligny ce qui pouvait être dû à son mari pour son travail. Ce fut ce substitut qui se porta le dénonciateur de Deligny, et requit son renvoi au tribunal révolutionnaire de Paris, où l'infortuné périt sur l'échafaud, le 28 floréal, an 2. Il laisse une veuve pauvre, sexagénaire, infirme, et un fils adoptif resté à sa charge.

*Fin du Tome V.*

